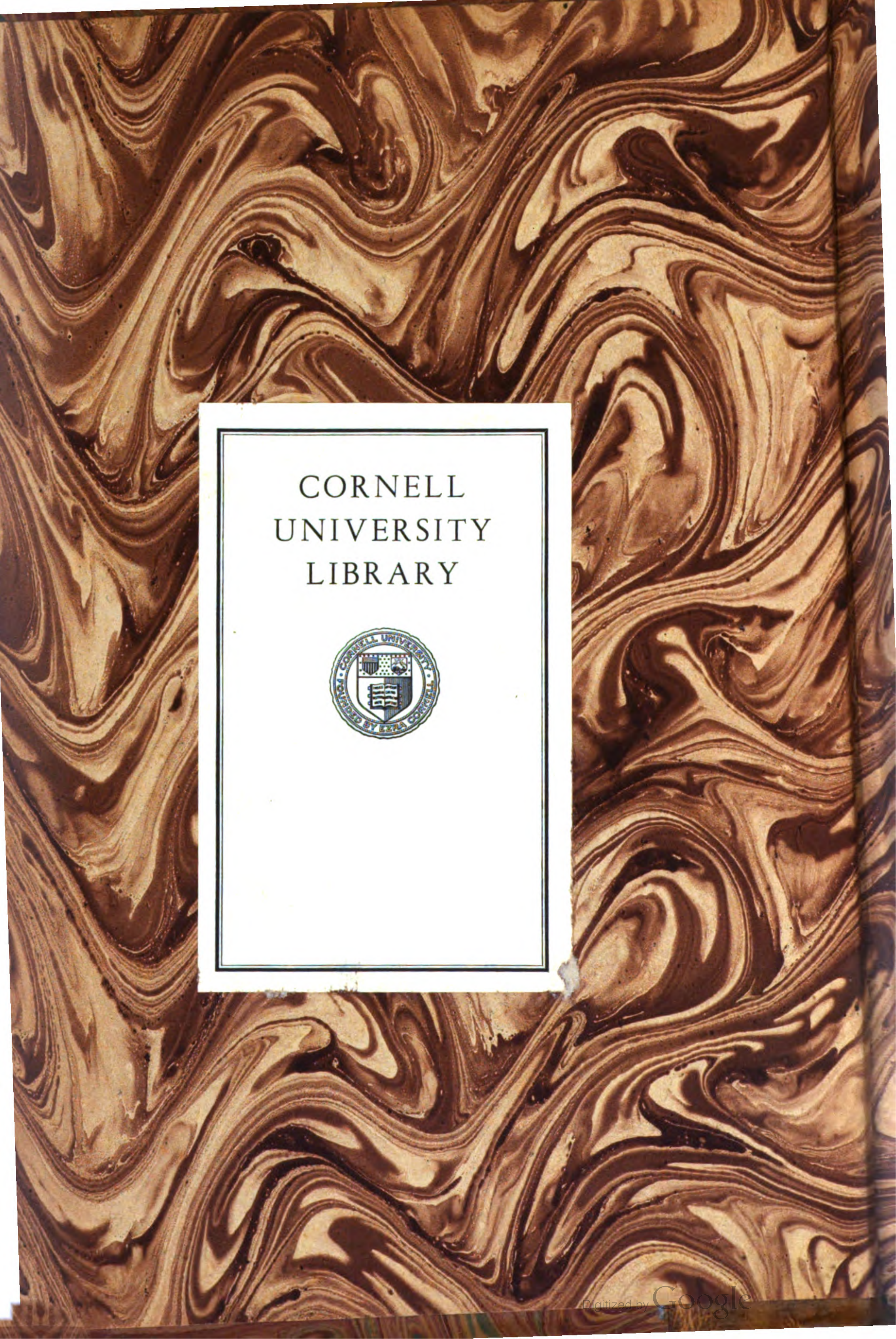





CORNELL
UNIVERSITY
LIBRARY



CORNELL UNIVERSITY LIBRARY
3 1924 106 566 411

SOCIÉTÉ
DES
SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES
DE BAYEUX

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

9e VOLUME



BAYEUX
IMPRIMERIE S.-A. DUVANT
17, RUE DE LA MAITRISE, 17

1907

BAYEUX
E. VALETTE
rue Saint-Malo, 65

CAEN
L. JOUAN
rue Saint-Pierre, 111

AVIS

La Société déclare qu'elle laisse aux Auteurs seuls la responsabilité des faits et des opinions contenus dans leurs Mémoires.

Les Sangles de Bayeux

Bayeux, jusqu'à l'arrêt du Conseil du 21 novembre 1751, posséda le droit de franc-aleu.

Ce droit, accordé à très peu de villes en Normandie, dit Béziers, consistait dans un plein affranchissement du treizième et de toutes autres impositions à l'égard des maisons et des héritages de la ville et de la banlieue, lors de leur mutation par vente ou autrement.

« Les maisons et héritages de la ville et banlieue de Baïeux », portait l'article 2 des usages locaux de la vicomté de ce lieu, « et partie de la banlieue, selon qu'elle est bornée d'anciens mercs et devises, sont tenus en franc-aleu ».

Quels étaient ces mercs ou devises ? « On appelait Sangles ou Sengles », dit l'auteur de l'Essai Historique sur Bayeux, « les petites rues de l'extrémité de Bayeux, qui l'entouraient et en fixaient le territoire... Cette espèce de ligne de circonvallation renfermait les maisons et héritages tenus en franc-alleu. Ce mot Sangles ou Sengles vient de Cingula, Ceinture ».

Nul autre renseignement sur cette ceinture de la ville ne se trouve dans nos historiens locaux. Et pourtant, au point de vue fiscal, cette ligne de démarcation n'était pas moins importante pour nos pères, que celle de Paris, si soigneusement indiquée par l'auteur des lois des bâtiments, Desgodets, architecte du Roi, pour les habitants de la capitale.

Nous avions longtemps cherché le tracé de ces mercs et devises, quand une heureuse acquisition nous a mis entre les mains une note du plus haut intérêt qui élucide complètement cette question.

Cette note est ainsi conçue :

RECHERCHE DES SANGLES DE LA VILLE DE BAYEUX

Copie fidèle d'un procès-verbal original des anciennes Sangles de la ville de Bayeux, transcrit sur les registres capitulaires, le 26 août 1678 :

Pierre Poitevin, bourgeois de Bayeux, arpenteur juré, âgé de 78 ans,

atteste à tous qu'il appartiendra avoir appris des anciens la situation des Sangles de la ville de Bayeux, ayant été conduit par eux, ainsi qu'il suit :

A commencé à un fort et boulevard qui fut en la paroisse de Saint-Georges (1), qui faisait face au grand chemin tendant de Bayeux à Villers, au-dessus duquel il y avait une voie ou ruette qui allait au chemin de Caen, et passait à travers pour aller, entre la maison et jardin d'un surnommé Tallevast, possédée de présent par Richard Périou à cause de sa femme, et un entretenant appartenant au sieur Descrametot, et plusieurs jardins étant jouxte ladite ruette et venait descendre à la maison d'un surnommé Le Savoureux, passait à travers le chemin du petit Rouen pour aller derrière le boulevard Saint-Jean (2) et traversant le grand chemin de Caen, gagner à une petite voie que l'on appelle les Ruettes, laquelle passe derrière les maisons du sieur Hermerel et des héritiers du sieur Destrevaux, au droit d'un surnommé La Vallète, et plusieurs petits jardins pour descendre dans la Cavée, et de là passer à travers la rue du Champ Fleury, appelée à présent la rue de la Cave, pour entrer dans une voie qui était anciennement derrière la fontaine Cantepie qui tendait sur le bord de la rivière d'Aure, et de l'autre côté d'icelle rivière, il y avoit une petite voie ou sente tendante à un puits étant proche de l'église Saint-Laurent et de là passer derrière ladite église pour aller à une autre voie appelée la rue de la Bretagne, passant par derrière le monastère des Augustins, pour aller à un autre puits, étant en la paroisse Saint-Patrice, appelé le puits de l'Epinette, jouxte le chemin tendant au pont de Vaux-sur-Aure, et dudit chemin entrer dans une autre voie appelée la rue des Sangles, qui va aboutir à la maison d'un surnommé Le Roquais, qui fut anciennement à Pierre de Vaux et traverse le chemin tendant de Bayeux à Hérils pour entrer dans une autre voie passant derrière la maison et jardin qui fut au surnommé Le Prevost, possédée à présent par Pierre Boivin, bourgeois de Bayeux et se continue tout au long du chemin pour aller à une autre voie nommée aussi la rue des Sangles (3) de laquelle rue on va au chemin des Vez pour le traverser et entrer dans une autre petite ruette appellée la rue des Billettes qui se commence au gâble du chœur de la chapelle des religieuses Ursulines, laquelle se continue jusqu'au bout d'une muraille qui ferme une pièce de terre en

(1) Détruit en 1615.

(2) Détruit seulement en 1681.

(3) Citée par Pluquet.

herbage, appartenant à Me Thomas Molendain, au droit du sieur du Hamel, escuier, faisant le coin pour entrer dans une pièce de terre ayant appartenu au sieur de Saint-Clément, à présent possédée par les Dames Bénédictines au jouxte dudit Molendain, laquelle se continuait au long de l'héritage dudit Molendain pour aller derrière le château et de là passer devant le cimetière de la Poterie pour aller dans la rue Saint-Loup et icelle traverser pour entrer dans un petit courant d'eau qui descend tout le long d'un jardin appelé le Jardin au Doyen et de là gagner au travers des preys, pour passer de l'autre côté de la rivière et entrer dans une autre petite voie tendante au chemin de Villers, appelée la ruette, tendant au vivier et de là passer devant ledit boulevard Saint-Georges.

Et est tout ce que j'ai appris par la tradition, par la vue et accession des lieux et l'ai déclaré à Messieurs du Chapitre de Bayeux pour leur servir et valoir ainsi que de raison, aujourd'hui 10e jour d'août 1678, signé Poitevin.

Ladite déclaration, enregistrée aux registres dud. Chapitre pour y avoir recours au besoin, le 26 août 1678.

Certifié conforme à l'original resté aud. registre.

Nous ne savons si le registre en question existe encore. Nous n'en avons toujours point trouvé de traces dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque du Chapitre, publiée par l'un de nos plus éminents collègues, M. le chanoine Deslandes. Notre copie, certifiée conforme, n'en est que plus précieuse, et prouve qu'autrefois comme aujourd'hui, le corps éclairé qu'est le Chapitre de notre Cathédrale, s'intéressait vivement à tout ce qui concernait notre Cité.

Ajoutons que le Chapitre ne gardait pas pour lui seul le fruit de ses patientes et intelligentes recherches, car la note, que nous avons eu l'honneur de vous soumettre, avait été par lui délivrée à un particulier, M. Fellecocq, maître d'écriture, qui a encore des descendants dans notre ville, pour l'aider dans un procès.

A notre savant collègue, M. Dédouit, que j'ai le regret de ne pas voir, ce soir, à notre réunion et à qui l'on doit de si remarquables études sur la topographie successorale de notre ville, de nous donner les noms des propriétaires modernes des immeubles désignés dans la note de l'arpenteur juré Poitevin.

E. ANQUETIL.



La Bourgeoisie de Bayeux

SES LIMITES

Le territoire de la ville de Bayeux et de ses environs se divisait en cinq zones, ayant chacune des limites bien distinctes.

Les fortifications entouraient *la cité;* ses habitants ne jouissaient d'aucun privilège spécial.

Au-delà des murs s'étendaient les faubourgs ; les *sangles* en déterminaient la limite *primitive.*

La troisième zone comprenait « les faubourgs plus éloignés et comme ajoutés aux premiers » ; elle s'appelait *bourgeoisie* ou *bourgage.* Les propriétés situées en bourgeoisie avaient part « aux privilèges et avantages municipaux », mais en retour elles devaient en supporter les charges, telles que « garde de la ville sous les capitaines d'icelle », paiement des droits de tarif, etc.

La quatrième zone « plus ample de beaucoup que les précédentes », s'appelait le *Franc-alleu.* Les héritages situés en franc-alleu étaient exempts de certains droits féodaux et en particulier du paiement des treizièmes, que nous appellerions maintenant droits de mutation.

Le privilège du franc-alleu, accordé à peu de villes en Normandie, était, au dire de Béziers, le plus ancien des privilèges de Bayeux. Il fut restreint par arrêt du Conseil du Roi en date du 21 novembre 1751.

Quelle était l'étendue exacte des terres jouissant du franc-alleu ? Nos recherches ne nous permettent pas de l'établir d'une manière précise ; disons seulement que toutes les paroisses de la ville et des faubourgs, une faible partie de Saint-Patrice exceptée, jouissaient de ce privilège, ainsi qu'une partie des paroisses de Saint-Loup-Hors, Vaucelles, Gueron et Saint-Vigor-le-Grand.

Enfin, au-delà des faubourgs de Bayeux s'étendait la *banlieue;* elle comprenait les paroisses de Gueron, Monceaux, Saint-Martin-des-Entrées, Saint-Germain-de-la-Lieue, Saint-Sulpice, Saint-Vigor-le-Grand, Vaux-

sur-Aure, Sully, Cussy, Vaucelles, Barbeville, Saint-Loup-Hors, et de plus le hameau d'Englesqueville à Ranchy et celui de Damigny, alors dépendant de Nonant.

Les sergents royaux, nous dirions les huissiers, avaient droit d'instrumenter dans la ville et la banlieue, mais non au-delà.

La délimitation exacte de ces différentes zones était, comme on peut le penser, souvent matière à difficultés et procès, de là accessions de lieux, procès-verbaux des « mercs et devises » de la banlieue, du franc-alleu, de la bourgeoisie et même des sangles.

C'est à l'occasion de l'un de ces procès que fut rédigé le procès-verbal qui va me permettre de vous faire connaître les limites de *la bourgeoisie*.

En 1645, en vertu d'une déclaration du Roi et d'un arrêt de son conseil, des droits nouveaux furent perçus sur chaque muid de boisson : 20 sols sur le vin, 10 sols pour le cidre et la bière et 5 sols sur le poiré. Comme on peut le penser, ce nouvel impôt déplut à beaucoup et le paiement ne s'en fit pas sans récriminations, d'autant plus que Jacques Chardon « le régisseur des droits établis », homme très zélé pour les finances du Roi, voulait faire payer les droits à tous les habitants de la ville et des faubourgs, sans distinction.

L'un des principaux récalcitrants était Anne Cornet, sieur de Bellefontaine (1). Le régisseur alléguait que la « maison du sieur de Bellefontaine était assise en la paroisse Saint-Exupère, dans l'étendue du franc-aleu » et que par conséquent son propriétaire devait payer les droits.

Anne Cornet répondait que son domaine était, il est vrai, situé en franc-aleu, mais non en bourgeoisie, et que les droits sur les boissons ne devaient point être perçus en dehors des limites de cette bourgeoisie. Il ajoutait que, non-seulement dans la paroisse Saint-Exupère, mais dans les paroisses des faubourgs, « toutes situées en franc-aleu », il y avait néanmoins beaucoup de maisons et d'héritages reconnus incontestablement « pour être hors bourgeoisie ».

L'affaire fut portée au Tribunal de l'Election, le 7 octobre 1645, et Jean Le Patou, écuyer, sieur de la Montagne, président, décida que le mercredi suivant, 11 octobre, « les lieux seraient veus et accédez pour connoistre le circuit de lad. bourgeoisie, devant Me Robert Le Breton, lieutenant civil et criminel audit Bayeux, en présence de Jean Nicolle,

(1) Anne Cornet, sieur de Bellefontaine, avait épousé, en 1623, Esther Thioult. Ses armes étaient de gueules à une fasce d'or, accompagnée de deux roses d'argent en chef.

commis au greffe de l'élection », et de plus il nomma « *les voyeurs* » qui devaient dresser procès-verbal de cette visite. Lesdits commissaires se rendirent donc le mercredi 11 octobre 1645, à une heure après-midi, au village de Cremel, sur le bord de la rivière d'Aure, et firent le rapport que nous allons reproduire.

Nous connaissons deux copies de ce procès-verbal, l'une dans le manuscrit n° 8 de la Bibliothèque du Chapitre, intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville et diocèse de Bayeux, par M. Regnault, chanoine*. L'autre figure sous le n° 324 au catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Bayeux. Cette copie a été faite sur l'extrait qui fut délivré au sieur de Bellefontaine, aussi c'est elle que nous reproduisons, et nous indiquerons en notes les principales variantes.

« Et à quel lieu, jour et heure sont comparus Me Noël Le Savoureux, ancien lieutenant en laditte Election, qui nous a dit bien connoistre lesdits territoires de Saint-Exupère, Saint-Floxel, Saint-Vigor et autres parroisses qui bornent ou font partie des fauxbourgs de laditte ville comme aussy François Labey, Pierre Cicile, habitants de laditte paroisse de Saint-Exupère, Philippe Richer, cy-devant y résident et de présent en la parroisse de Saint-Mâlo et Jean Le Petit dudit lieu de Saint-Exupère, tous en particulier jurés de dire vérité et faire loyal rapport des choses contentieuses pour laditte extendue de bourgeoisie si elle étoit conforme à celle du franc-alleu.

Ont dit tous d'une voix y avoir grande différence (1) et que hors l'enclos des murailles de la ville, il y avoit quatre autres enceintes ou circuits à l'entour d'icelle, bornées de limites de toute ancienneté.

La première et la plus proche desquelles, nommée *Les Sangles*, est une ancienne désignation des premiers fauxbourgs et plus proches de la ville, marquée encore à présent à l'endroit du boulevart Saint-Jean et celui de Saint-Georges depuis peu démoly, de quoy font foy les titres concernans les héritages y adjacents.

La seconde limitation est pour *la Bourgeoisie* (2), plus spacieuse et de plus grande étendue que les Sangles, et contient les fauxbourgs plus éloignés et comme ajoutés (3) aux premiers. Les habitants de laquelle sont assujettis aux gardes de la ville sous les capitaines d'icelle, à leur tour,

(1) . . . entre bourgeoisie et franc-alleu et que. . . (Ms Regnault).

(2) Celle-ci est plus. . . (Ms Regnault).

(3) adjacents (Ms Regnault).

ainsy qu'autres services et sujettions (1) à quoy les bourgeois et habitants de la ville sont naturellement obligez.

La troisième est du *Franc-alleu* (2) plus ample de beaucoup que les précédentes, comprenant en soy plusieurs maisons et héritages ruraux hors la bourgeoisie, l'usage duquel est déclaré par la coutume et la limitation s'en voit par les procès-verbaux qui en ont esté dressez, de tems en tems, pour en conserver la mémoire.

La quatrième et dernière est la banlieue, distinguée par la sergenterie d'icelle, qui comprend en soy les précédentes et s'étend encore au-delà.

Après (3) leur avoir fait entendre le décord des parties (4) ils ont procédé à indiquer les bornes et les limites de laditte bourgeoisie pour la consérvation des droits et intérêts publiqs.

(SAINT-EXUPÈRE).— (5) Etant sur le bord de laditte rivière d'Aure, au lieu nommé le Varabot, autrement le Vey-au-Quesne (6), au bout d'une petite ruelle (7) entre deux pièces de terre appartenant à Mᵉ Pierre Lequesne, l'une nommée la Fosse, du côté de Monceaux, qui fut au sieur du Perron du Châtel, et du précédent à Mᵉ Jean Benoît, grennetier, l'autre nommée le Clos au Besseux, avons été conduit le long de laditte ruelle jusques à la grande rue de Cremelle, à l'endroit où est la maison de Thomas Barbey, et nous ont lesdits voyeurs atesté que les héritages joignant laditte ruelle, du côté de la ville, sont de la bourgeoisie et ceux du côté de Monceaux hors bourgeoisie, laquelle susditte ruelle est traversée d'un autre chemin partant de la ville à aller vers Monceaux (8).

Atestons que de laditte maison Barbey ayant été conduits dans laditte grande rue de Cremelle (9), environ dix ou douze perches vers Bayeux, nous a été montré un champ ou scillon de terre de largeur d'une perche ou environ, entre une muraille servant de clôture à la terre de Cremelle d'un côté, et d'autre côté un jardin appartenant à la femme de Mᵉ Nicolas

(1) et charges municipales auxquelles les. . . (Ms Regnault).

(2) de beaucoup plus étendue que. . . (Ms Regnault).

(3) Après lequelles déclarations faites par les dessusdits et leur. . . (Ms Regnault).

(4) Nous leur avons enjoint de proceder en ce fait en leurs ames et consciences et de nous indiquer les bornes et les limites de lad. bourgeoisie. (Ms Reg.).

(5) Attestons qu'en la présence des dessusdits, étant. . . (Ms Regnault).

(6) C'est-à-dire le passage à Lequesne, maintenant Ver au Quesne, par corruption.

(7) Cette ruelle est en partie comblee, elle fait encore de nos jours la séparation de Bayeux et de Monceaux.

(8) Ce chemin est supprimé en partie.

(9) Route de Port-en-Bessin à Falaise.



de Véchy, fille de Me François Le Quesne, que lesd. voyeurs nous ont dit s'appeler la Chasse au Quesne et borner laditte bourgeoisie.

Sur quoy nous étant fait audit lieu représenter les procez-verbaux du franc-alleu faits ès années 1557 (1) et 1586, et trouvé par iceux que tout le terroir de Saint-Exupère est de l'étendue du franc-alleu et demandé raison auxdits voyeurs pourquoy les limites de la bourgeoisie étaient plus resserréez vers la ville et n'avoient pareille extension que le franc-alleu ? Nous ont répondu que de tems immémorial, et de père en fils, il est usité que les convocations qui se font en tems de guerre pour la garde de la ville, lon y apelle seulement ceux qui se trouvent dans les bornes de la bourgeoisie et que les autres, bien que dans le franc-alleu en sont exemts, ainsy que des autres charges et sujettions d'icelle, et que la maison dudit François Lequesne (2) joignante à laditte chasse ou voye étoit la dernière de la rue sujette à la garde ; en l'outre plus ont toujours vus assigner les limites de laditte bourgeoisie ès lieux par eux désignés.

Par laquelle Chasse-au-Quesne avons été conduitz dans une ruette qui passe par le derrière de l'entretenant de Me Pierre Le Quesne et de là recourbant vers l'Orient continue le long et par le derrière de l'entretenant des damoiselles Conseil d'un côté (3) et de l'autre aux jouxtes plusieurs maisons et héritages apartenant à Me Germain d'Ecrametot à cause de sa femme, aux surnommés Cecile, Le Petit et Pellerin et autres jusqu'à un grand chemin, tendant de Bayeux au bourg de Cheux et Evrecy (4), passant par la fontaine du Poirier, iceux entretenants du Quesne et Conseil vers la ville montrés comme de bourgeoisie et les autres vers Bucy (5) hors bourgeoisie.

Atestons que le susdit grand chemin, au sortir de Bayeux, ayant passé par devant les maisons et le long de l'entretenant desdites Conseil fait une recourbe vers le midy, par le bout diceluy, pour passer par la fontaine du Poirier, à tirer vers Bucy, auquel lieu ledit chemin passe aussy le long de l'entretenant dud. sieur de Bellefontaine et par devant la porte de sa basse-cour laissant par ce moyen tout led. entretenant de Bellefon-

(1) 1517 (Ms Regnault).

(2) Cette maison devait s'élever où nous avons vu les abattoirs.

(3) Ce vieux chemin existe encore en partie ; il aboutissait autrefois auprès de la Fontaine-du-Poirier, appelée aussi Bellefontaine ; mais la construction de la ligne de Paris à Cherbourg a, sur ce point, modifié son tracé.

(4) Route de Bayeux à Audrieu.

(5) Bussy (Ms Regnault).

taine vers l'orient et hors bourgeoisie, et celuy desdittes Conseil vers la ville dans la bougeoisie, ainsy que nous l'ont attesté lesd. voyeurs, et paroist ledit chemin fort ancien, étant profondément cavé par la dessente des eaux au-dessous de l'aire des champs, des deux côtez, en plusieurs endroits diceluy comme de six, huit et dix pieds.

Atestons que la maison et mesnage dudit sieur de Bellefontaine est entièrement séparée des fauxbourgs de Bayeux et éloignée du plus proche d'iceux de demi quart de lieue et paroist estre une habitude (1) ruralle, consistant en maison manable, grange, pressoir, estable, charretterie et colombier, jardins potager et fruitier, et plusieurs autres closages tenans ensemble, le tout de continance de cent ou six-vingts vergiées de terre tant en plants, herbage, prez que terre labourable, au-delà duquel ne se trouve aucune sente, voye ou chemin qui en fasse le renceint à retourner vers les fauxbourgs, ains est contigü à une campagne labourable vers Bucy qui fait l'extrémité du terroir Saint-Exupère et l'aborne(ment) du franc-aleu. La sortie desquelles maisons et entretenant est par devers le chemin susdit de la Fontaine du Poirier, où il y a grande et petite porte sortant de la basse-cour, auquel lieu se rencontre un courant d'eau sortant dud. entretenant pour entrer au Douet d'Ollivet ou cours de la Fontaine du Poirier, lequel s'augmente du doüet de Saint-Jacques de Bucy et autres bieus en tems d'inondation.

Atestons que dudit chemin de la Fontaine du Poirier nous avons été conduits vers l'église de Saint-Exupère par une voye nommée la voye de l'Eglise (2), autrement la sente de la Fontaine du Poirier, entre la maison et héritage de Jean Crespin, fils Hélie, du costé vers Bayeux et la Crotte au Poigneur apartenant aud. sieur de Bellefontaine, vers l'Orient, laquelle sente passe au travers du ferrage de St-Nicolas (3) pour aller à l'église St-Exupère, proche laquelle laditte aboutit dans le grand chemin de Caen, passant devant laditte église ; et nous ont attesté lesdits voyeurs icelle sente faire la séparation de la bourgeoisie d'avec l'outreplus du terroir de laditte paroisse étant dans le franc-alleu ; à sçavoir que les héritages du costé de la ville sont en bourgeoisie et ceux du costé de l'Orient hors bourgeoisie, et que par ce moïen ladite église Saint-Exupère, bien que comprise avec les autres paroisses des fauxbourgs, est néanmoins située

(1) Habitation (Ms Regnault).

(2) Rue de l'église Saint-Exupère.

(3) Champ dans lequel se tenait la foire Saint-Nicolas, dont la coutume appartenait au prieuré de Saint-Nicolas-de-la-Chesnaye.

hors bourgeoisie, ensemble le presbitaire (1) et pareillement les maisons et entretenant de Jaque Gille sieur de Landeville (2), aquises de Hérout scituées à l'extrémité de laditte paroisse sur le grand chemin de Caën, vis-à-vis la maladrerie Ste-Catherine (3), bien que dans le franc-alleu avec plusieurs autres maisons et héritages de lad. parroisse.

(FOSSE BOREL.) — Atestons que de l'église St-Exupère nous avons été conduits, par le grand chemin de Caën, vers Bayeux jusqu'au carfour de la Fosse-Borel où il y a un puits haut élevé en maçonnerie (4), auquel lieu se rencontrent et aboutissent trois paroisses, à sçavoir : St-Exupère du costé du midy, St-Georges du costé de la ville, vers l'Occident, et St-Vigor-le-Grand vers le Septentrion ; et nous ont lesd. voyeurs atestez que toute la paroisse St-Georges est dans les enclaves de la bourgeoisie, et que celle de St-Vigor, bien que dans le franc-alleu, pour la plus part, est néanmoins hors bourgeoisie fors quelques maisons et héritages au bout de la rue de la Cave ou Champ-Fleury et quant à l'hôtellerie de la Fosse Borel (5) qui est à l'un des coins dudit carrefour qu'elle est scituée sur St-Vigor hors bourgeoisie.

(SAINT-GEORGE.)— Atestons que dudit carfour de la Fosse-Borel, conduits par un chemin tirant vers le septentrion, qui sépare le terroir de St-Vigor vers l'Orient, hors bourgeoisie, d'avec le terroir de St-George, vers la ville, en bourgeoisie, environ une longeur de champ sommes descendus vers l'Occident en un champ où se tient la foire Toussaint, plus bas de scituation, que ledit chemin, par une sente (6) qui sépare le terroir St-George d'avec le terroir de St-Floxel, et qu'après avoir traversé le ferrage de Toussaint, nous ont, lesdits voyeurs, conduits par un chemin de pied retournant vers le septentrion au-dessous et par auprès du cimetière St-Floxel jusqu'à un chemin creux tendant de la rue Teinture audit lieu de St-Floxel (7), lequel petit chemin ou sente lesdits voyeurs nous ont atesté faire séparation de la bourgeoisie, vers la ville, d'avec l'outreplus du franc-alleu, vers Orient, et par ce moyen l'église et cimetière St-Floxel se

(1) Le presbytère de Saint-Exupère a été abattu pendant la Révolution et son emplacement est réuni au cimetière de l'Est.

(2) Ferme appartenant actuellement à M. Delmas.

(3) La maladrerie Ste-Catherine était au nord de la route de Caen, à l'entrée du territoire de Saint-Martin-des-Entrées.

(4) En face le bureau d'Octroi.

(5) Auberge *au Grand Saint-Vigor.*

(6) Supprimée depuis quelques années.

(7) Rue de la Cavée.

trouve hors bourgeoisie bien que comprise avec les autres paroisses des fauxbourgs et que partie de son territoire soit en bourgeoisie.

(SAINT-VIGOR.)— Continuant laquelle sente après avoir traversé ledit chemin creux (1) avons remonté de l'autre costé d'icelluy entre deux pièces de terre apartenant à Jacques de Guyerro, escuier, l'une de la succession de son père, l'autre au droit de Jacques André, escuier, père de la demoiselle sa femme, toutes deux dans le terroir de St-Vigor, et séparées de lad. sente et nous ont atesté lesdits voyeurs que la pièce du costé de la ville, plus basse de scituation, est en bourgeoisie, et que l'autre, plus haute du costé du prieuré de St-Vigor, est hors bourgeoisie, laquelle sente va rencontrer et traverser un autre chemin creux sortant de Bayeux pour aller à Saint-Vigor.

Atestons qu'après avoir traversé led. chemin creux nous avons rencontré en continuant ladite sente, nommée en cedit lieu la voye des Moulins-Regnard, entre plusieurs closages dépendant de la paroisse St-Vigor, nous disant lesdits voyeurs que ceux du costé de la ville sont en bourgeoisie, comme au contraire ceux du costé du prieuré de St-Vigor hors bourgeoisie ; entre lesquels nous avons remarqué un lieu et entretenant apartenant à Mᵉ Pierre Du Jardin, avocat à Bayeux, et un autre apartenant aux héritiers ou représentans Thomas Hamel, ce que pareillement nous ont atesté Charles Conseil et Thomas Philippe, bourgeois de Bayeux, rencontrés à la tournée de la ruelle du Moulin-Regnard.

Atestons qu'en continuant laditte sente et parvenus auxdits moulins Regnard y avons trouvé Marc Blancagnel, fermier d'iceux, lequel, ainsy que lesdits voyeurs, nous a atesté que lesdits deux moulins, bien que sur même rivière, dans même corps de logis et sous même toît, et séparés d'un gâble seullement, dépendent néantmoins de deux paroisses diverses, sçavoir celuy à froment, devers l'Orient, de St-Vigor-le-Grand, hors bourgeoisie, et celuy à orge vers l'Occident de St-Ouen et dans bourgeoisie (2).

(SAINT-OUEN.) — Atestons qu'ayant traversé la rivière d'Aure par-dessus la chaussée desdits moulins, nous ont esté montrés, comme de bourgeoisie, les héritages du costé de St-Ouen, joignant la rivière d'Aure en descendant au pont Trubert et au-dessous, jusques et y compris le pré du sieur chanoine

(1) Cette sente est supprimée en partie depuis moins de 50 ans, la partie vers l'ouest existe encore et on l'appelle *la Venelle aux Chats*.

(2) Ces moulins étaient situés au nord de l'usine actuelle.

de Grisy (1), (2) comme en droite ligne, et passe au travers de l'entretenant de Mᵉ Jacques Gohyer, sieur de St-Oüen (3), enfermant la partye du costé d'iceluy du costé vers la ville en bourgeoisie, et laissant l'autre partie, vers la mer, bien que sur le terroir St-Ouen, hors bourgeoisie.

Atestons qu'étant proche du cimetière St-Ouen (4), nous a été montré une petite ruelle (5), venant du costé de la mer, que l'on dit estre pour l'usage du sieur d'Argouge et de ses gens, à venir auxdits moulins Renard qui sont de sa tenure, laquelle rüe passe par derrière l'entretenant dudit Gohier et est traversée par l'enceinte de la bourgeoisie à l'endroit d'une recourbe qu'elle fait, pour entrer par une barrière avec piliers de maçonnerie, au travers de l'entretenant d'iceluy et se continue ladite borne de bourgeoisie par ledit entretenant jusqu'à une autre rue nommée la rue des Champs ou des Prez (6), (7), sortant de la grande rue St-Ouen à la campagne.

Atestons, suivant le raport desdits voyeurs, que lad. bourgeoisie continüe ses limites, au sortir dudit entretenant Gohier, en traversant la rue des champs par le milieu de l'entretenant Raphaël de St-Quentin, escuier, sieur du lieu (8), séparant son ancien entretenant, qui est vers la ville, en bourgeoisie, d'avec l'outre plus, vers la mer, ajouté à nouveau, qui est un parc fermé de murailles neuves, hors bourgeoisie, puis entre dans le chemin tendant du Goulet au Pont de Vaux-sur-Aure (9) et de là remonte contre une pièce de terre apartenant à Jacques d'Eterville (10), escuier, et de là contre le lieu et entretenant de Charles Sanson, sieur des Carrières (11), pour entrer au chemin tendant de l'église St-Patrice à la paroisse de Hérils.

Dans lequel chemin, ayant marché, vers le septentrion, quelques

(1) Appartenant à M. Merry.

(2) Nous disant lesdits voyeurs que la borne de la bourgeoisie retourne vers l'occident par le bout dudit pré de Grisy comme. . . (Ms Regnault).

(3) Propriété Le Sénécal.

(4) L'emplacement de l'église et du cimetière Saint-Ouen est actuellement occupé par l'octroi de Saint-Laurent, les maisons et jardins voisins.

(5) Supprimée.

(6) Chemin de la Vallée des Prés.

(7) En droite ligne (Ms Regnault).

(8) Propriété appelée autrefois Aprigny.

(9) Route de Bayeux à Longues.

(10) L'ancien manoir de la famille d'Eterville est devenu le presbytère de Saint-Patrice.

(11) Propriété de M. de Courson.

perches, avons été conduits dans une autre pièce de terre labourable dépendante du prieuré de St-Nicolas de la Chesnaye, pour laquelle il y a deux pilliers de pierre pour porter une barrière, le long du fossé qui fait séparation de ladite pièce, vers la mer, d'avec un jardin ou herbage apartenant audit Samson vers Bayeux, par lequel fossey se continue lad. bourgeoisie jusqu'à la rue des Sangles allant de Bayeux au Haut de Suilly (1), continuant laquelle rue, espace de chemin, vient à circuir l'entretenant du lieu de la Caillerie et autres héritages qui furent à Jacques Lavvaley et du précédent à un apelé Bahaire jusqu'au dedans du grand chemin qui va de Bayeux aux Sablonnières (2), puis retourne vers Bayeux jusqu'à la Croix Touët (3) et de là retournant vers le midy par une voye tendante de la dite Croix Touët à la chapelle St-Eustache (4), le long des jardins ou herbages apartenant à Me Robert Agnez et ses cohéritiers, jusqu'au coin dud. jardin qui bute sur le ferrage Ste-Croix (5), avons cheminé le long du fossey de lad. pièce jusque près le lieu et entretenant qui fut aux relligieux des Billettes et de présent aux Dames Ursulines (6) dudit Bayeux, et détournant par un petit chemin de pied qui va joindre un autre plus large au bout de la pièce de la Vallée St-Clément pour entrer dans la grande rue tendant de l'église de la Poterie au village de Nihaud (7), dans laquelle entrez, avons cheminé vers ladite église de la Poterie jusqu'à l'entrée d'une voye tirant vers le midy (8), suivant laquelle le long d'un jardin apartenant à Herbarey, au droit du sieur de Mesniville et traversant le chemin de Baussy (9), laditte bourgeoisie continue par devant la porte du lieu de la Rivière (10) dépendant du chapitre de Bayeux, jusqu'à un autre carfour près une petite habitude qui fut à Haute-Maison,

(1) Route de Port-en-Bessin.

(2) Route de Cherbourg.

(3) La Croix Touët se trouvait sur la pointe de terrain maintenant occupée par le chantier de M. Lepilleur.

(4) La boulangerie Aumont, à Nihault, occupe l'emplacement de l'ancienne léproserie de Saint-Eustache.

(5) La foire Sainte-Croix se tenait sur la pièce de terre située derrière le cimetière de l'Ouest.

(6) Le College est établi dans l'ancien couvent des Ursulines ; les Hospices possèdent l'entretenant.

(7) Route de Littry.

(8) Rue des Marettes.

(9) Au carrefour dit du Bois de Boulogne.

(10) Les deux grands herbages situés sur Saint-Loup portent encore le nom de *Clos de la Rivière*.

enfermant par ce moyen, laditte route cy-dessus, tous les héritages du costé de la ville dans la bourgeoisie, et laissant au contraire, hors bourgeoisie les héritages et maisons de l'autre costé d'icelle vers la campagne.

(SAINT-LOUP-SUR). — Atestons que du carfour de Haute-Maison avons été conduits par lesdits voyeurs jusqu'à une petite voie tendante à l'église St-Loup (1) entre deux pièces de terre, l'une appartenant à Jacques de Lesnerac, escuier, appelé le *Clos Marois*, et l'autre à Me Charles Haguenats (2), avocat, au droit d'Etienne Gasel, auquel lieu entrez dans la pièce labourable contigüe à lad. voie, avons repris le long du fossey de la pièce fermée qui fut aud. Gasel jusqu'à la grande rue St-Loup tendant de Bayeux à Suble (3) et de là retournés vers la ville jusqu'au carfour de devant la maison des portes (4), apartenant de présent à Me Réne Leforestier, prêtre, tous lesquels héritages du costé de la ville montrés comme de bourgeoisie et les autres du costé de Subles hors bourgeoisie.

Atestons que du carfour des portes (5) avons été conduits par une petite voye retirant vers l'Orient (6) qui jouxte au lieu et entretenant dudit Haguenas, représentant ledit Gasel, tant de costé que d'un bout, continuant laquelle vers la Cambette avons retourné par la rue dudit lieu de la Cambette, jusqu'au pas du Douet vers Gueron et cheminé par la voie contigüe au Prey des Coüettes, jusqu'au cours de la Fontaine d'Ailly, auquel lieu, entrés dans une grande pièce en campagne labourable, avons continué notre chemin le long du fossey qui fait la closture des prés des Coüettes jusqu'au bord de la rivière d'Aure et suivant icelle, en remontant vers le midy, jusques au droit du bout de la ruelle du Varabot-au-Quesne qui est de l'autre part de la rivière, au village de Cremelle, où nous avons commencé la présente visitation, nous atestants lesd. voyeurs, que tous les héritages par nous laissés du côté de la ville sont scituez en bourgeoisie et les autres, au-delà de lad. route, vers la campagne, hors bourgeoisie.

Atestons que par le moyen desdittes visitations, bornes et étendues à nous montrez, la bourgeoisie est enclose et comprise dans le circuit et

(1) Supprimée par suite de la construction de la ligne de Paris à Cherbourg.

(2) Hacquemar (Ms Regnault).

(3) Route de Saint-Lo.

(4) qui fut Cornet (Ms Regnault).

(5) Où se trouvait ce carrefour? Nous croyons qu'il devait être auprès de la maison de M. Le Noircy.

(6) Voie supprimée, mais dont l'emplacement se reconnaît facilement.

enceinte cy-dessus remarqué et spécifié, de lieu en autre, et par ainsy que la parroisse St-Exupère est en partie dans la bourgeoisie et en partie hors ; que l'église et le presbitaire dudit lieu, la maison et entretenant dudit sieur de Bellefontaine, les maisons dudit Jacques Gilles et en général tous les héritages scitués à l'orient de la sente tendante de la fontaine du Poirier à l'église, sont hors bourgeoisie.

Que la parroisse St-Vigor-le-Grand est en partie hors le franc-alleu et en partie dedans ; que, du nombre du franc-alleu, partie hors bourgeoisie et partie dans la bourgeoisie, selon que les limites en ont été spécifiées cy dessus.

Que la parroisse St-Ouen, scituée entièrement dans le franc-alleu, est en partie en bourgeoisie et partie dehors.

Qu'en la parroisse de St-Patrice, de même qu'à St-Vigor, il y a diversité de limitation, quand au terroir, en ce qu'une partie est hors le franc-alleu et l'autre dedans icelluy ; et du franc-alleu partie en bourgeoisie et partie dehors; que les maisons et entretenant des Bourelets (1), ensemble celles du feu sieur des Moulins-Bunel, vers le mont de la Justice (2), sont hors de la bourgeoisie et en franc-alleu.

Qu'en la parroisse de la Poterie, bien que toute dans le franc-alleu, il n'y a néantmoins qu'une partie en bourgeoisie, qui est le fauxbourg près l'église, l'autre partie, hors bourgeoisie, qui est le village de Nihaut.

Qu'en la parroisse St-Loup, qui est de très grande étendue, le terroir est en partie hors franc-alleu et en partie dans franc-alleu ; et encore du franc-alleu, partie est en bourgeoisie, et partie hors icelle ; que la bourgeoisie s'estend depuis la porte arborée jusqu'au carfour des Portes cy-dessus remarqué ; que tout le surplus de laditte parroisse vers Subles est hors bourgeoisie, et partant les habitans d'iceluy, ainsi qu'ès autres parroisses cy devant spécifiés où il y a maison hors la bourgeoisie, sont exemts de la garde de la ville et autres charges et contributions à quoy sont sujets les bourgeois.

Que dans les parroisses de Gueron et de Vaucelle il se trouve des héritages scituez dans le franc-alleu dont néanmoins aucuns ne sont enclos dans la bourgeoisie.

Le tout ainsy rédigé et recueilly selon le devis et raport et certification desdits visiteurs experts et connoissans pour l'extension de laditte bour-

(1) Route de Vaux-sur-Aure.
(2) Sur la route de Port-en-Bessin.



geoisie, montrée et ostension des lieux qu'ils nous ont indiquez et fait voir, ce que leur avons enjoint de signer pour plus ample aprobation de leurs dires et déclaracions à ce que en y est ledit procès-verbal en son entier soit communiqué aud. Chardon pour en inférer sur ses soutiens et conclusions, et par ledit sieur de Bellefontaine y contester, et ce fait, le tout communiquer au procureur du roy et au procureur sindic de la ville pour la conséquence de la chose et sur ce qui se trouvera décordable y pourvoir comme et (ainsy) quil apartiendra.

Et sont signés à la minute : Le Patouf, Lebreton, Le Savoureux, Nicolle, Cornet, Labey, Lepetit et deux mercs sous l'un desquels est écrit le merc dudit Richer, et sous l'autre le merc dudit Cécile.

Et plus bas est écrit : Collation faicte à l'original étant au greffe de l'Election de Bayeux par moy, greffier soussigné, requête du sieur de Belefontaine pour luy servir qu'il apartiendra.

Signé : MALENFANT.

Tel est le procès-verbal des limites de *la Bourgeoisie de Bayeux*. Qu'il me soit permis, en terminant cette trop longue lecture, d'exprimer un vœu : celui de voir un érudit chercheur découvrir un jour, dans quelque vieille liasse poudreuse, les procès-verbaux du franc-alleu rédigés « ès-années 1557 et 1586 » et en faire part à notre Société. Nous connaitrons ainsi d'une manière précise toutes les zones qui, jadis, entouraient notre vieille Cité.

L. LE MALE.

SUR UN MONITOIRE LOCAL

Le monitoire était une lettre d'un official de l'évêque ou de tout autre prélat ayant juridiction, pour obliger, par censures ecclésiastiques, tous ceux qui avaient connaissance d'un crime ou de quelque autre fait dont on cherchait l'éclaircissement, de venir à révélation.

On en trouve traces, dès les décrétales, au Chapitre : *de testibus cogendis*. Le Concile de Trente porte que « toutes les excommunications qui sont précédées de monitoires et qui ont coutume d'être portées pour obliger, comme on dit, de venir à révélation, ou pour des choses perdues ou soustraites, ne pourront être ordonnées que par l'évêque, et encore pour quelque occasion extraordinaire qui touche l'esprit dudit évêque, après avoir examiné lui-même la chose mûrement et avec grande application et non autrement, sans qu'il se laisse induire à les accorder par la considération de quelque personne séculière que ce soit, quand ce serait un officier public ; mais le tout sera entièrement remis à son jugement et à sa conscience pour en user, selon les circonstances de la chose même, du lieu, du temps et de la personne, et ainsi que lui-même le jugera à propos ».

Les juristes royaux, nés sous Philippe le Bel, trouvèrent cette voie d'information excellente et se l'approprièrent ; ils en firent même un tel abus, aidés en cela par la complaisance des ecclésiastiques qui en disposaient, que, comme nous venons de le voir, l'Eglise, dans la session 25 de Trente, consacrée à la *Réformation*, rappela ces derniers à plus de circonspection.

Dans la suite, l'ordonnance criminelle d'août 1670, art. 1 et 11 du titre 7, et l'édit, du mois d'avril 1695, art. 26, réglementèrent la matière des monitoires. Ce dernier article est ainsi conçu : « les archevêques et évêques et leurs officiaux ne pourront décerner des monitoires que pour des crimes graves et scandales publics et nos juges n'en ordonneront la publication que dans les mêmes cas et lorsque l'on ne pourrait

avoir autrement la preuve ». De quoi il ressort que l'usage de cette procédure était subordonnée à l'agrément des juges civils.

Le Monitoire (1), sujet de cette lecture et que je remets sous vos yeux, est imprimé à Bayeux, chez G. Briard. Il est daté du 16 décembre 1760 et signé de Le Boursier, pour lors official du Chapitre, et de son secrétaire, le sieur Olivier. Au dos, est une mention du 3 juin 1761, ordonnant de prononcer l'excommunication et les censures ecclésiastiques contre qui de droit, ce qui prouve que le susdit monitoire n'avait pas sorti effet au moins contre tous ceux qu'il visait.

Il est rendu à la requête du sieur de Royville, écuyer, avocat de S. M., au siège du bailliage de Bayeux et de la part du sieur Procureur du Roy, à la suite d'une permission *ad hoc* obtenue du bailliage, le 6 décembre 1760.

On remarquera qu'on ne s'y sert pas de noms propres pour désigner les coupables, mais seulement du mot *quidams*, ce qui est conforme aux règles ecclésiastiques qui ne permettaient pas de désigner, ni nominativement, ni par un signe extérieur quelconque, les personnes contre lesquelles ces sortes d'écrits étaient dirigés.

Il y est question de vols avec escalade et effraction commis pendant la nuit, de vols dans les champs, dans les églises à main armée, d'attentats contre les personnes et d'arrestations nocturnes, des destruction d'animaux domestiques et de mutilation d'arbres, le tout, non seulement dans la ville et les faubourgs de Bayeux, mais encore dans les campagnes ; tous crimes perpétrés depuis un temps plus ou moins long. De cette rapide énumération, il est aisé de voir que le monitoire était accordé suivant toutes les règles et non point par faveur. Vous allez, d'ailleurs, voir par vous-même, Messieurs, que les attentats de toute espèce dont il s'occupe étaient tels que notre chère cité, ni sa région, ne devaient pas être alors un séjour enchanteur, et que ce n'est pas d'aujourd'hui que la justice informe..... souvent vainement.

Commençons par les vols, et d'abord par ceux dont les victimes sont taxativement désignées :

1° Vol commis en octobre 1670, nuitamment, avec escalade et effraction, chez une dame de Grimouville-Larchamp, paroisse de la Poterie, pendant qu'elle était à la campagne avec sa famille et ses domestiques. Les voleurs décrochent un contrevent à une croisée donnant sur la rue

(1) Cet imprimé fait partie des objets légués à la ville par M. Doucet.

de la Poterie, fracturent les meubles, et une lumière à la main, prennent une somme considérable en or et argent monnayé ; un louis de Noailles, doubles louis, louis de 24 livres et argent blanc en quantité.

2° Dans une nuit de novembre, on fracture une boutique rue de la Juridiction et on enlève une grande quantité de bois de débit et autre, appartenant au chevalier de Beaumont.

3° Deux ans avant 1670, des malfaiteurs, cachés le soir contre les murs et sous les arbres du château, escaladent de nuit les murs de la ville et cassant la croisée d'un cabinet donnant sur le jardin, percent une commode et s'emparent d'une somme d'argent considérable.

4° Vers la même époque, ou peu auparavant, d'Orbigny, demeurant paroisse Saint-Patrice, a sa maison dévalisée la nuit pendant son absence ; on lui prend des serviettes, de la toile, du linge, de l'argent monnayé. Les larrons avaient escaladé les murs après être passés par les jardins voisins.

Circonstance singulière, et peu à l'honneur des régiments du Roy, le monitoire fait appel au témoignage de ceux qui auraient connaissance que les malfaiteurs auraient engagé des soldats à leur prêter main-forte pour exécuter lesdits vols. Les soldats de la garnison pillaient donc ceux qu'ils devaient protéger.

Le monitoire relate ensuite des vols de bois, commis à Bayeux et dans beaucoup de communes rurales, désignées plus loin dans les mutilations d'arbres ; de vols commis avec escalade, et par des gens ne portant que des bois dans les jardins de la ville et des faubourgs ; vols de fil, toile, linge et fruits de toute espèce, notamment chez un sieur Ledevin, paroisse Saint-Patrice, où l'on avait dérobé une pièce de toile et autres linges étendus , de vols avec effraction ou fausses clefs, commis aussi la nuit, à Longueville, Ecrammeville, Bricqueville, Colombières, Saint-Germain-du-Pert et L'Etanville ; de vols dans les champs dans les mêmes et à Trévières, Vouilly, Canchy et Bernescq ; de vols dans les églises de la ville et les faubourgs de Bayeux, de nappes d'autel, notamment depuis un mois à la Cathédrale et chez les dames religieuses hospitalières de cette ville.

Chose peu consolante et qui témoigne peu de la capacité ou du zèle des lieutenants de police et criminel d'alors, tous ces méfaits sont dits remonter à 5 ou 6 ans.

Arrestations nocturnes, Attentats contre les personnes.

D'après notre document, des gens armés arrêtaient dans les rues hom-



mes et femmes, éteignaient les lanternes, et faisaient violence aux filles et aux femmes en leur mettant l'épée sur la gorge ; on arrêtait aussi dans les communes rurales, et notamment à Nonant, Condé, Chouain, Ellon, Longraye, Bucéels, Torteval, Lingèvres, Couvert, Feuguerolles, Saint-Germain-d'Ectot, Livry, Saint-Germain-de-la-Lieue, Juaye-Mondaye, Arganchy et sur les chemins et grandes routes de Bayeux à Caen, Saint-Lo et Isigny ; on dévalisait les gens arrêtés et les malfaiteurs se servaient, tout comme les contrebandiers de nos jours, de chiens pour arrêter et maintenir les voyageurs.

Tous ces attentats duraient aussi depuis 5 à 6 ans.

Des destructions d'animaux domestiques avaient eu lieu depuis un an dans les paroisses de Saint-Patrice, Maisons, Sully, Longues, Marigny, Port et Commes.

Des arbres avaient été coupés par le pied ou étêtés sur la place Notre-Dame et autres endroits des villes et faubourgs de Bayeux ; des fossés entiers dévastés, des pommiers en vert coupés, des pépinières dévastées et volées à Saint-Vigor, Magny, Sommervieu, Vaux-sur-Seulle, Aure, Hérils, Maisons, Sully, Cussy, Vaucelles, Barbeville, Renchy, Saint-Loup, Poterie, Patrice, Laurent, Ouen, Exupère, Cottun, Crouay, Campigny, Breuil, Littry, Blay, Mosles, Tour, Molay, Saon, Saonnet, Gueron et Anctovilly. Ces derniers faits remontaient encore à 5 ou 6 ans.

De la communication que je viens d'avoir l'honneur de vous faire, il ressort que de 1755 à 1761, Bayeux et ses environs furent la proie de bandes organisées et que la police y était nulle, malgré les titres pompeux dont s'affublaient ses trop nombreux chefs. J'aurais voulu pouvoir vous dire si les malfaiteurs furent punis et comment, par qui le pays en fut débarrassé ; mais je n'ai encore trouvé aucuns documents à ce sujet. Si plus tard, j'étais assez heureux pour en rencontrer de nouveaux, je m'empresserais, si la chose vous agréait, de vous en faire part.

Les monitoires ont-ils vécu ? Oui, à en croire Merlin, qui les dit abrogés par l'art. 13 de la loi du 7 septembre 1790, abolissant la juridiction religieuse. Portalis, dans un rapport de l'an XI, disait : « Les monitoires ont toujours été un grand moyen pour la découverte des coupables et contre l'impunité des crimes ; ce moyen *n'est point abrogé ;* il renaît avec les idées religieuses. »

Une décision impériale du 10 septembre 1806 et une décision ministérielle du 22 septembre 1812, autorisèrent la publication de monitoires de la part des évêques, à condition qu'il y aurait autorisation du ministre des

cultes et avis du procureur général. Ceci pouvait être conforme au système législatif de l'époque qui obligeait à la révélation de certains attentats, mais aujourd'hui la délation a été rayée du code pénal avec les articles 103 à 107, et aucun magistrat ne songerait à obtenir des fidèles par la voie des monitoires, les révélations qu'il ne peut obtenir par les voies laies. Officialités soumises au pouvoir civil et monitoires sollicitées par lui, dorment d'un même sommeil dans la poussière des chartriers.

La vérité est que la liberté de conscience, non moins que les mœurs modernes, ont tué cette vieille méthode d'instruction, au respect de la société civile.

Le même Portalis ne disait-il pas en se contredisant : « Nous savons que l'on a voulu donner des effets civils à l'excommunication et que l'on a voulu en user pour des objets temporels : mais ce sont là des abus et non des principes ».

Sous notre nouveau régime, la juridiction qui reste à l'église est purement spirituelle et ne dérive en rien de la puissance civile. Toutefois, celle-ci la reconnaît et la protège : témoin l'affaire de M. Paysant, évêque d'Angers, en 1841.

E. ANQUETIL.

UN DOCUMENT ECCLÉSIASTIQUE

(1436-1447)

En parcourant, il y a près de dix ans, les précieux cartons de la collection Lambert, mis à ma disposition par notre Président, avec sa bienveillance si connue, mon attention fut attirée par un petit registre, soigneusement enveloppé dans plusieurs papiers et portant cette note de la main de l'ancien possesseur : *très curieux*. L'ayant ouvert, je ne tardai pas à m'apercevoir que j'avais en effet sous les yeux un document fort important et dont le triste état de conservation ne nécessitait que trop les précautions prises à son égard. C'était un recueil de présentations aux bénéfices du diocèse de Bayeux, *registrum presentationum*, rédigé au xvᵉ siècle et écrit en caractères fins et serrés, tous de la même main, sur 78 folios d'un papier gros et cotonneux, tel qu'on commençait à en fabriquer à cette époque, tout en le réservant aux pièces les plus importantes. L'humidité en avait fort altéré les bords et des taches brunes gagnaient parfois la moitié du livre. En ouvrant les folios, mes doigts plus d'une fois passèrent au travers, malgré toutes les précautions prises. J'obtins donc la permission de le copier en entier afin d'en assurer la conservation et je laissai en blanc les noms des lieux et de personnes qui n'avaient pas été conservés.

Ce registre, où l'on inscrivait les présentations et collations à mesure qu'elles se produisaient, a été commencé le 27 novembre 1436, et s'arrête au 7 février 1447, il comprend donc un espace de dix années et devait faire partie d'une série de registres semblables datant de l'épiscopat de Zanon de Gastiglione en 1432, car il débute par ces mots : « le 27 novembre 1436, ledit vicaire-général.... » Ce fut en effet un vicaire-général qui remplit pendant presque tout ce laps de temps les fonctions épiscopales et je ne crois pas trop m'avancer en vous disant qu'il se nommait Nicolas Hermecent. En effet, je trouve que le 17 septembre 1438, Nicolas Hermecent, vicaire-général, est nommé à la prébende de Moon, après le décès de Jean de Lespinay, et comme il ne pouvait se nommer lui-même, je

vois figurer pour cette fois exclusivement, son substitut, Roger du Moustier, *substitutus vicarii generalis*. Il a été sans doute écrit par un scribe, nommé Sitibon, dont la signature se trouve à la fin du registre.

Mais avant de l'examiner en détail, il me semble utile et nécessaire de bien établir devant vous les matières dont il traite et de vous rappeler les circonstances au milieu desquelles il a été composé. Autrefois, les présentations aux différents bénéfices ecclésiastiques appartenaient : soit aux prêtres, à l'évêque, aux religieux ; soit aux laïcs, aux seigneurs des fiefs, aux bourgeois des villes ou habitants des paroisses. Aux premiers seuls était réservée la collation presque toujours attribuée à l'évêque. Ainsi donc, à la mort du titulaire d'un bénéfice quelconque, soit cure, soit chapelle, lorsqu'il y avait permutation ou résignation simple entre les mains de l'évêque, les présentateurs légitimes se trouvaient immédiatement avertis; dans un délai de six mois, ils devaient présenter à l'évêque un sujet apte à remplir les fonctions. Alors l'évêque ou son grand vicaire, acceptant le présenté, ordonnait au doyen rural de publier les bans pour permettre aux réclamants de produire leurs griefs, puis il accordait la collation du bénéfice.

La formule ordinaire est celle-ci : « les bans faits, un tel est investi, par « la remise des lettres scellées du grand sceau épiscopal », *Facta banna, investitus per traditionem litterarum sigillatarum sigillo magno domini.*

Rappelons en passant que le chancelier prélevait un droit fixe pour le sceau. Le cérémonial de Bayeux, rédigé au XIII[e] siècle, fixait ce droit à une somme variant suivant l'importance de l'acte: c'était un besan d'or, 10 et plus souvent 7 sous Tournois. Mais la plupart du temps, les choses ne se passaient pas ainsi. Soit que plusieurs patrons nommassent au même bénéfice ou ne se missent pas d'accord dans le délai légal, soit que le roi ou quelqu'autre laïque intervint et prit un bref d'opposition, *levato breve*, le présenté était refusé, souvent même après avoir été envoyé en possession. L'église était alors évacuée, *evacuata ecclesia,* et la nomination était à recommencer, ou faite d'office par l'évêque, *jure temporis devoluta*, — *deffectu hommagii.* Il en fut ainsi, le 20 novembre 1438, quand le patron eut nommé à la cure de Bléville un clerc, trop jeune, *quia erat minor annis*, et le 23 mai 1440, quand l'abbesse de Caen présenta à la Chapelle Saint-Georges du Château de Caen, *personam non honestam nec ydoneam.* Ce sont les deux seuls exemples de refus motivés que je trouve mentionnés dans cet espace de dix ans. Ils font voir le soin que l'on mettait dans le choix des membres du clergé séculier.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la situation de Bayeux à l'époque où le registre fut composé. Depuis plus de dix-huit ans déjà, les Rois d'Angleterre étaient seuls, sinon paisibles, possesseurs du pays qu'ils avaient conquis. D'abord, ils avaient voulu user de douceur pour gagner les populations abandonnées par la France à leurs propres forces, ils avaient successivement ménagé le clergé, la noblesse, les bourgeois ; mais ils n'avaient pas tardé en présence d'une hostilité croissante et de l'antipathie générale à agir avec violence pour effrayer les peureux et réprimer les rebelles sans cesse remuants. Ne leur fallait-il pas payer les services des seigneurs anglais dont les exigences grossissaient avec les dépenses ? gagner par l'appât de l'or quelques Normands sans conscience ? Ce fut alors que partout, de la chaumière comme du château, de la ville comme de l'Eglise, on vit s'expatrier, volontairement, ou sortir bannis et dépouillés de tout, ceux qui refusaient de courber la tête. Les chansons du temps, en leurs complaintes naïves, nous ont conservé les récits de ces confiscations des biens de ceux que l'on déclarait absents, c'est-à-dire rebelles, de ces expulsions en masse, de ces exécutions même ordonnées souvent sans jugement. La misère était générale, les terres demeuraient sans culture. Français et Anglais, pour vivre, étaient également obligés de recourir au pillage. Si les habitants des campagnes, chassés de leurs maisons, erraient mourant de faim et gagnaient péniblement les marchés de la Bretagne ou du Maine, continuellement exposés aux rapines des soudards, vus d'un mauvais œil, souvent même chassés par leurs compatriotes, la position des seigneurs n'était pas moins difficile. Ceux qui servaient dans les compagnies des gens d'armes, avaient vu leurs biens confisqués ; ceux qui restaient, cherchant à se faire oublier, en étaient réduits à ouvrir boutique, à vendre chair, comme firent les barons de Montfiquet ou à se cacher dans les villes et à s'y abriter derrière les privilèges des bourgeois...

L'Eglise fut plus longtemps ménagée par le vainqueur. Ne pouvant nommer à de pauvres cures des Anglais qui n'auraient pu s'y maintenir, il lui fallait bien se contenter de l'appui souvent intéressé du clergé national. Celui-ci ne devait-il pas, en effet, demeurer à tout prix pour soutenir ceux qui restaient, ceux qui mouraient, pour protéger les veuves et les orphelins... A peine sur les 450 noms que fournit le registre, trouvons-nous ceux de 5 ou 6 prêtres anglais. Le Chapitre de la Cathédrale avait compris toute la responsabilité de sa situation. A la mort de l'évêque Habart, en 1432, l'élection de son successeur fut particulière-

ment difficile. Les partisans d'Angleterre commirent la faute de partager leurs voix entre deux Normands dévoués à ce pays: Richard de Courcy et Jean d'Esquay dont le nom est plusieurs fois cité dans notre registre ; le parti national élut un étranger, un Italien, espérant trouver ainsi une garantie contre la prépondérance anglaise. Zanon de Castiglione était déjà connu des Normands, qui l'avaient vu à l'œuvre sur le siège de Lisieux. Après de longues négociations qui allèrent en cour de Rome, il prit possession de son évêché le 26 mai 1432, et prêta serment de fidélité le 28 juin suivant. S'il fut obligé de relever de l'autorité civile, il sut du moins rester à l'écart de toute passion politique et maintint ses droits contestés à tout instant. C'est pourquoi il fit administrer son diocèse par des grands vicaires qui renvoyaient devant lui — absent pour le service du roi — les causes trop brûlantes, ou appelaient à la barre du roi les contempteurs de l'autorité ecclésiastique. De 1432 à 1436, il fut à Bâle, au Concile ; en 1439, il repartit pour celui de Florence, il en revint le 25 mars 1441, comme nous l'apprend le registre *rediit a curia Romana* et rapporta le texte du Concile conservé encore actuellement au musée de la ville. Il était déjà reparti le 29 avril et revint en septembre. Le 27 avril de l'année suivante, il partit de Caen pour aller à Rouen siéger au Grand Conseil : il y était le 26 juillet pour la consécration du nouvel archevêque Adolphe Roussel, il y séjourna jusqu'au 10 novembre 1443. Il fit encore quelques courtes apparitions dans sa ville épiscopale les années suivantes ; mais les difficultés allaient en augmentant si bien qu'il dut, en 1448, renoncer à toutes fonctions, briser ouvertement avec les Anglais, qui s'en vengèrent en pillant et saccageant le palais épiscopal. Aussi salua-t-il avec bonheur la victoire de Formigny qui ouvrait les portes de Bayeux et signalait la fin de l'occupation étrangère ! Mais notre registre s'arrête en 1447, au milieu de l'anarchie la plus complète.

Il suffit de l'examiner pour comprendre la situation du vicaire-général au milieu de toutes ces présentations, prétentions, arrêts, brefs, etc., qui s'entassaient pour la nomination de la plus petite chapelle, de la moindre église de village.

La propriété réelle n'existait plus. Le Roi avait confisqué certaines terres des seigneurs hostiles et absents ; c'est ainsi qu'il nomme à la cure d'Amblye pour deffaut d'hommage d'un bourgeois de Caen, nommé Guillaume Le Villain, *ob deffectum hommagii ;* c'est ainsi qu'il présente à la première portion de Campigny confisquée sur les Hamon, maréchaux héréditaires de Bayeux ; à Saint-Hilaire de Caron, au Val de Tilly, comme

tuteur d'Henry Gray, dont le père venait d'être tué. Il avait donné les autres à ses fidèles chevaliers, je ne puis les citer tous : Jean Fastolf, l'un de ses conseillers intimes, eut en partage les terres de Beaumont-le-Richard confisqués sur les de Hottot, celles d'Asnières, du Bec Crespin, etc. Vaultier de Huguesford, sénéchal de son hôtel reçut celle de Barbeville ; Guillaume Miners la baronnie de Flers ; Arthur Vaucloux, celle de Creully ; Jean Popham, celle de Thorigny, etc., etc. Ces nouveaux possesseurs, peu au courant de leurs droits, étaient obligés de s'en rapporter à des procureurs qui les trompaient ou les servaient mal. Quelquefois une abbaye donatrice, d'anciens possesseurs, leurs parents ou leurs veuves réclamaient et la procédure commençait devant l'évêque : le temps se passait, et les six mois révolus, l'évêque nommait *pleno jure ob deffectum pacifice presentationis*. Quelques exemples vous feront mieux comprendre encore jusqu'où allait la confusion. En 1438, le bénéfice de *Clara Filice* devient vacant, Jean de la Ferrière présente à l'évêque un prêtre que celui-ci accepte. A peine installé, voici que le comte d'Orset et de Mortain, se prétendant seigneur suzerain de Jean de la Ferrière, présente à l'évêque un autre candidat, obtient un bref — *levavit breve* — et fait évacuer l'église le 23 octobre 1438 ; nouvelle enquête sur leurs droits respectifs, et le 20 février 1439, son protégé appuyé par un décret des gens du Conseil Royal, siégeant à Rouen, est nommé au bénéfice. Bertrand des Moustiers est présenté le 19 juin 1438 à la cure de Condé-sur-Vire ; le même jour Raoul Le Carpentier y présentait aussi, enfin le 1er juillet arrive une troisième présentation, celle du Roi, qui fait évacuer l'église le 11 août. Cette fois du moins, ce ne fut pas le juge qui mangea l'huitre, car le 27 septembre, Bertrand des Moustiers obtint gain de cause. Un exemple encore, si vous le voulez bien. Le 4 juin 1438, Jean Le Hérichie, tuteur des mineurs de son frère, présente à Longueraye : la collation est du 27, mais voici qu'un mois après, le 23 juillet, le Roi faisait évacuer l'église ; sa présentation était acceptée, et le curé installé le 15 octobre. Voulez-vous savoir quels étaient les droits du Roi ? Il était garde noble des mineurs dont Jean Le Hérichie était tuteur. Voulez-vous savoir qui il fit nommer ? Celui-là même que Jean Le Hérichie avait présenté. Ainsi, en l'espace de moins de trois mois, le même curé fut installé, cassé et réinstallé dans la même paroisse ! !... Je n'en finirais pas si je voulais vous citer tous les cas embrouillés, quelquefois comiques, qui se présentent à mon souvenir. Tantôt le roi conteste aux seigneurs Anglais les dons qu'il leur a faits, tantôt il se trouve que les mêmes droits

ont été attribués aux possesseurs de plusieurs fiefs, tantôt il nomme plusieurs titulaires et ses procureurs luttent de ruse et d'adresse pour faire triompher leur protégé !...

Avant de terminer, il me reste à citer cependant quelques faits étrangers aux nominations de bénéfices ordinaires. Le 26 janvier 1437, on nomme un titulaire pour l'école d'Airel, il est dispensé de solder le droit du sceau, et entrait en jouissance le jour de la fête Saint-Michel du Mont Gargan ; ses fonctions étaient annuelles. Voici des dispenses de sept années pour des clercs étudiant en la nouvelle Université de Caen et pour deux professeurs qui n'étaient que diacres. Le 25 avril 1441, l'évêque se rendit à Caen et là, dans l'église Sainte-Trinité, il donna la bénédiction à la nouvelle abbesse, Madame Blanche d'Auberville, dont il avait préalablement reçu le serment.

Vous le voyez, ce recueil, écrit soixante ans environ après le livre pelut, peut, avec profit, lui être comparé, souvent il le confirme ou l'explique. Il renferme les nominations à plus de 250 cures ou chapelles de l'évêché de Bayeux, aussi mériterait-il d'être publié dans les Mémoires de la Société, afin que tous pussent le consulter comme il nous a été donné de le faire.

P. de FARCY.

N.-B. — Le manuscrit de cette lecture, faite le 24 mars 1882, ne nous ayant été remis qu'après l'apparition de notre 8e volume, n'a pu y être inséré. Sa place y était cependant tout naturellement marquée, comme préface à *Présentations* et *Collations de Bénéfices*, dont il souhaitait la publication.

UNE PAGE INÉDITE
DE
L'HISTOIRE DE BAYEUX

Comment je fus assez heureux pour faire faire à la ville une économie de 15,000 francs.

C'était en 1870, de sinistre mémoire !

La Municipalité de Bayeux était alors représentée par une Commission municipale composée de :

M. Marc, notaire, conseiller municipal, faisant fonctions de Maire ;

M. Pain, avocat, conseiller municipal, et M. Bertot, pharmacien, conseiller municipal, faisant fonctions d'Adjoints.

La Garde-Nationale avait été réorganisée, conformément à l'arrêté de M. le Maire Despallières, en date du 14 septembre 1870. J'en fus nommé Lieutenant permanent, par arrêté de M. Marc, du 29 du même mois.

Les exercices, dans les diverses compagnies, furent assez suivis pendant les premières semaines, mais l'armement faisant complètement défaut, les gardes-nationaux prirent le prétexte de ne pas être armés pour se dispenser de plus en plus de répondre à l'appel.

La Municipalité s'émut de cet état de choses et, sur sa demande, M. le Préfet mit à sa disposition 200 fusils. C'était à peu près le quart de ce qu'il fallait pour l'armement du bataillon.

Le 6 octobre, suivant en cela l'exemple des autres villes (1), le Conseil Municipal de Bayeux vota une somme de 15,000 fr. pour l'acquisition des armes indispensables.

A cette époque, un citoyen de Balleroy, qui devint, plus tard, maire de cette localité, M. Aubertain, avait des relations commerciales très suivies avec l'Angleterre. M. Marc m'invita à me concerter avec M. Auber-

(1) Rouen avait voté 800,000 francs ; Nantes, 500,000 francs.



tain pour aller à Londres et, par son intermédiaire, acquérir des Remington aux meilleures conditions possibles.

Après divers entretiens, nous fîmes un voyage à Cherbourg, M. Aubertain et moi, afin de préparer les voies et moyens de remplir notre mission. C'est dans ce voyage qu'en visitant l'Arsenal, je remarquai qu'il y avait en dépôt environ un millier de carabines rayées, pouvant porter la balle à 500 mètres, d'après les affirmations du contrôleur d'armes Bachus, dont l'amabilité me fut plus tard fort utile.

L'idée me vint que ces armes pourraient peut-être faire l'affaire de la ville de Bayeux, et à mon retour, je m'en ouvris à M. Marc, qui comprit l'importance de cette communication et me conseilla de voir M. Pilet-Desjardins, sous-préfet, qui avait pour ami M. Spuller, secrétaire de Gambetta.

M. Pilet-Desjardins s'empressa de seconder nos vues et d'appuyer la demande de remise des fusils que je devais présenter au Gouvernement de la Défense nationale, à Tours. Il me remit même une lettre particulière pour M. Spuller.

Le 24 octobre, je partis, accompagné par notre compatriote, M. Tassine. Celui-ci avait inventé un système de transformation des fusils à piston en fusils à répétition et il devait le présenter à la Commission de l'armement, présidée par M. de Freycinet. Mais, à la gare, trompé par une dépêche, venant de Nantes, M. Tassine abandonna son projet d'aller à Tours, et cette décision lui fut très-préjudiciable. M. Georges Villers le lui fit pressentir en insistant pour qu'il m'accompagnât.

Le soir même, j'arrivai à Tours et je me rendis au Palais de l'Archevêché, où siégeait le Gouvernement. Malgré l'heure avancée (2 heures du matin), M. Spuller me reçut à l'instant et, après avoir pris connaissance de la lettre de M. Pilet-Desjardins, il m'invita à revenir le lendemain matin. Je ne pus le voir que dans la soirée, mais le 26 octobre, je reçus l'arrêté, signé de Gambetta, enjoignant à l'arsenal de Cherbourg, de fournir à la ville de Bayeux, les fusils qu'elle réclamerait.

Je revins immédiatement à Bayeux et, le 28 octobre, je me présentais dans les bureaux de l'arsenal où, je dois en convenir, je fus d'abord assez mal accueilli. Il ne fallut rien moins que l'intervention de M. Pilet-Desjardins et de M. le Préfet maritime, lui-même, pour que je puisse obtenir satisfaction.

Le contrôleur d'armes Bachus, que j'avais déjà vu, me facilita ma tâche et me délivra 1600 carabines ou mousquetons, que 120 mobilisés bretons

m'aidèrent à charger au chemin de fer. Ces armes arrivèrent à Bayeux le 30 ; j'en conservai 800 pour la Garde-Nationale de Bayeux, les 800 autres furent distribuées dans les communes de l'arrondissement, par les soins de M. le Sous-Préfet.

Après avoir été numérotés et poinçonnés, les fusils furent distribués aux gardes-nationaux, qui en signèrent la remise sur un registre spécial, fourni par la Municipalité. L'armement fut définitif le 12 novembre.

La loi du 25 août 1871 prescrivit la dissolution des gardes-nationales. Un décret du 22 novembre suivant prononça la dissolution immédiate de celles du Calvados. Enfin, l'arrêté de M. le Maire de Bayeux, du 28 novembre, enjoignit aux gardes-nationaux de réintégrer leurs armes les 29 et 30 novembre et le 1[er] décembre 1871.

J'eus la satisfaction de retrouver en bon état tous les fusils que j'avais numérotés et j'en fis la remise aux Autorités, qui daignèrent m'adresser un témoignage spécial de satisfaction.

Et la ville de Bayeux n'eut pas à faire l'emploi du crédit de 15,000 fr., voté par la délibération du Conseil municipal du 6 octobre 1870.

E. LALOUEL.

La Fosse Soucy et la Plage de Port-en-Bessin

Quelqu'étranger, quelqu'indifférent que l'on soit à l'étude des sciences naturelles, on ne peut se défendre d'un certain sentiment de surprise et de curiosité quand on est en présence de phénomènes qui sortent de l'ordre habituel que nous sommes accoutumés à rencontrer.

Deux cours d'eau assez importants, deux rivières, la *Drôme* et l'*Aure*, après avoir traversé la ville et le canton de Bayeux voient subitement, à environ 2 kilomètres de la mer, diminuer peu à peu leur volume et, finalement réduits à un mince filet d'eau, se dérobent aux regards au pied d'un monticule, dans le territoire du village de Maisons, en un endroit connu sous le nom de *Fosses du Soucy*.

Devant cette eau qui se hâte de fuir, qui s'échappe par mille fissures invisibles au milieu des herbes et de la verdure, on reste pensif. Ce spectacle est si étrange, si opposé aux idées qu'on se fait habituellement sur la terminaison des cours d'eau, qu'il appelle involontairement la méditation et qu'il fait naître dans l'esprit une foule de questions.

Que devient cette eau ainsi disparue ? Que peut-on conjecturer sur son cours ultérieur. Que doit-on penser de l'apparition d'eaux douces sur le rivage voisin ? Sont-ce bien les mêmes qui s'étaient perdues aux Fosses du Soucy.

A ce sujet, qu'on me permette de citer l'opinion de M. l'ingénieur Gouton, consignée, dans sa notice sur les ports maritimes : « Il est admis », dit-il, « que les eaux jaillissantes qui constituent pour Port-en-« Bessin une ressource très précieuse, proviennent des Fosses du Soucy ». Nous ajouterons, avec M. l'ingénieur Hérault, qu'elles vont au rivage, mais qu'elles y vont avec beaucoup d'autres. Car elles surgissent, non sur un seul point, mais sur une étendue de rivage à l'Orient de Port-en-Bessin, présentant une longueur de 13 à 1,400 mètres et avec une abondance tout à fait disproportionnée avec le volume d'eau des deux rivières. Mais je n'irai pas plus loin dans ces considérations. Mon but n'étant pas de discuter les diverses questions que fait naître leur mystérieuse dispa-

rition. Il y a eu des volumes écrits sur ce sujet, on en écrira certainement encore d'autres, tant il est plein d'intérêt et loin d'être épuisé. Je ne veux traiter qu'un point tout à fait secondaire, lequel ne m'a pas paru avoir reçu jusqu'à ce jour de solution définitive. Quelle est l'origine et la signification du nom *de Soucy*, sous lequel les Fosses sont connues ? Ne faut-il point chercher dans certains poëmes qu'on ne lit plus guère, il est vrai, l'origine des exagérations qui ont pris cours à leur sujet, exagérations dont de savants géologues, des ingénieurs autorisés, n'ont pas toujours su, de nos jours, complètement se défendre.

Le premier poëte qui ait donné une place importante au Soucy, dans ses dictions poëtiques, est :

Jean Regnault, sieur de Segrais, qui fut en son temps l'un des 40 de l'Académie Française, et qui était né à Caen en 1625.

Pour Segrais, le mot Soucy signifie *Soin, Inquiétude*, du latin *Sollicitum* pour *Sollicitudo*, comme le dit le vieux Ménage, en son dictionnaire étymologique. Le berger Athis est d'humeur triste :

. . . . La grotte du Souci
Nous dit que sa douleur la fait nommer ainsi ;
Et l'on tient que ce fut pour la longue retraite,
Qu'en ce célèbre endroit ce triste amant a faite.

Voilà qui est convenu : Athis est soucieux, la grotte où il médite sur ses ennemis s'appellera Grotte du Soucy. Seulement, il faudrait qu'il y eût une grotte, sinon là, au moins dans les environs, et il n'y en a pas !

Il est encore convenu que toutes les licences sont permises aux poëtes, il ne faut donc pas trop chicaner l'académicien bel esprit sur toutes les bizarres créations de son imagination pour rehausser son sujet. Il voit des gouffres qui n'ont jamais existé, des abîmes sans fond, prêts à tout engloutir, là où il n'y a que de l'herbe, de la verdure et un riant côteau.

En voulez-vous un échantillon ? c'est Athis qui est en scène, il est devant le Soucy :

Longtemps il admira ce gouffre merveilleux,
Qui partout l'univers est maintenant fameux,
Cet abîme admirable où deux grandes rivières,
Loin du vaste Océan s'engloutissent entières,
Et par mille canaux cachés et souterrains,
Vont dérober leur course à l'aspect des humains.

Il s'agirait du *Niagara* qu'on ne s'exprimerait pas plus pompeusement.

Opposons, maintenant, pour mesurer toute la distance qui sépare la poësie de la réalité, opposons M. Simon, géomètre du cadastre à l'amplification de Segrais. — M. Simon dit :

« Les fosses du Soucy ne sont pas des antres béants. Ce sont de petites crevasses par où les eaux se perdent sans autre agitation qu'un léger mouvement circulaire, au milieu des herbes et de la verdure et au pied d'un côteau planté de peupliers, de saules, de frênes et d'ormes. »

Voilà l'exacte vérité, rien ne peut nous faire croire que l'aspect des fosses au temps de Segrais n'était pas ce qu'il est actuellement.

J'aurais bien eu la tentation d'extraire du poëme d'Athis quelques centaines de vers que je vous aurais lus, mais si accomplis que soient la versification, la table m'a paru tellement fastidieuse que j'aurais craint de vous infliger un véritable supplice, j'ai préféré vous en faire un résumé à ma manière, renvoyant au texte même ceux de mes auditeurs qui ne se contenteraient pas d'un simple aperçu.

L'*Aure* est un garçon, berger de son état ; — La *Drôme* est une fille : ils sont même frère et sœur.

Leur père, le père Caumont (il s'agit de Caumont-l'Eventé) veille à ce qu'ils soient séparés. Il a ses raisons pour cela.

Dans sa sollicitude paternelle, il voudrait bien marier son fils à une Naïade voisine, cette Naïade, c'est la *Seulles*.

Elle s'appelle *Seule* et coulant seule aussi
C'est pour cette raison qu'elle s'appelle ainsi.

Mais c'est en vain. Toutes les précautions qu'il a prises sont déjouées. *Aure* et *Drôme*, qui se sont échappés, après une marche parallèle, se réunissent enfin à peu de distance de la mer. Neptune, irrité, refuse de recevoir leurs ondes et d'un coup de trident leur ouvre la Fosse du Soucy pour les dérober, ainsi que leur crime, à la clarté du jour.

Voilà le genre de poësie qui était à la mode du temps de Segrais, et que nous avons l'impertinence, nous, les modernes, de ne pas priser autant que nos ancètres et nos pères. Après Segrais, je trouve un autre poëte que le sujet des Fosses du Soucy a tenté vers l'année 1804 :

C'est M. Jean-Baptiste-Gabriel Delauney, le Constituant, qui, né en 1752, à Isigny, dans la ville même où j'ai l'honneur de parler, fit préférer le nom de Calvados à celui d'Orne-Inférieure, proposé pour le département auquel nous appartenons.

Dans son œuvre poétique, qui a pour titre *Bayeux et ses Environs*, il se transporte avec son lecteur aux Fosses du Soucy,

> Près de cette éminence, où le même canal
> Voit la *Drôme* et l'*Aure* allier leur cristal.

Il déplore amèrement leur disparition :

> Faut-il que sous mes pieds leur cours s'évanouisse,
> Du beau fleuve espéré que vous faisiez prévoir
> Quel prestige soudain dérobe le miroir.

Puis il se transporte en rêve dans une grotte qu'il imagine. Elle est creusée, à ce qu'il prétend, par le cours des rivières ; ce qu'il voit dans cette grotte,

> . . . . où mille stalactites
> Mélangent leurs cristaux à l'éclat des pirites.

Vous seriez peut-être bien en peine de le deviner et vous chercheriez longtemps, j'aime vous dire tout de suite ce que l'auteur y voit :

> Une table champêtre attire mes regards,
> J'y distingue parmi différents mets épars,
> Cette pâte onctueuse à la teinte jonquille
> Don que nous fait d'*Io* la nombreuse famille.
> Mets simple et délicat dont la suavité
> Fond savoureusement sous le palais flatté.

Je reconnais bien là un enfant d'Isigny ! il trouve moyen de nous parler du beurre à propos de la Fosse du Soucy ; mais n'admirez-vous pas aussi les ingénieuses périphrases pour ne pas appeler le beurre *du beurre* et les vaches *des vaches !*

Le poëme de M. Delauney est suivi de notes qui ont de la valeur et qui sont souvent citées comme autorité. C'est pour cette raison que je m'y suis arrêté. Malheureusement, il ne faut pas plus croire, sans contrôle, sa prose que ses vers. Il lui arrive quelquefois de donner pour vrai ce qu'il imagine.

« Le cours souterrain des rivières », dit-il, « en variant de direction,
« mine les terres et occasionne des éboulements subits qui menacent
« d'engloutir des corps de ferme : plusieurs fois, des gouffres se sont
« entr'ouverts dans les rues mêmes du village de Port. »

J'en demande bien pardon à la mémoire de M. Delauney, mais depuis l'époque où ces lignes ont été écrites jusqu'à nos jours, il y aura bientôt quatre-vingts ans, aucun corps de ferme n'a été englouti, et, dans les

terres comprises entre le village de Maisons et le rivage de Port-en-Bessin, aucun éboulement subit ne s'est produit. De telles catastrophes, dont M. Delauney nous menaçait, si elles eussent eu lieu, se seraient emparées vivement de l'attention publique et ne seraient pas passées inaperçues.

Quel mobile pouvait donc engager M. Delauney à exagérer et à se mettre en frais d'éloquence, quand il devait bien connaître à quoi se réduisait la pure réalité ?

C'est que M. Delauney était patriote au sens Bayeusain, c'est qu'il poussait avec beaucoup d'autres de ses contemporains, à la reprise des travaux d'un canal des Fosses du Soucy à la mer, travaux dont l'exécution avait été suspendue depuis onze ans, à l'époque où il écrivait, par suite de la dépréciation des assignats. Il ne perdait aucune occasion de stimuler le gouvernement : ses vers étaient l'écho de ce qui se disait autour de lui :

. . . . aidez la nature
Des canaux qu'elle creuse, achevez l'ouverture.

et un peu plus loin :

Que ne puis-je en mes chants devançant l'avenir
Déjà bénir la main qui daignera fournir
Aux troupeaux un rempart, aux vaisseaux un asile.

Mais ces fameux canaux naturels, on aurait été bien embarrassé, de son temps comme de nos jours, d'en indiquer l'emplacement. C'est pourtant cette même idée, et nous voyons que les notes de M. Delauney n'y ont pas été étrangères, que mettait en avant M. l'ingénieur Baude quand il disait :

« Si des sondages peu profonds révélaient l'existence de vides capables « d'engouffrer la croûte qui les recouvre, il suffirait pour doter cette côte « d'un bassin à marée de coups de mine très peu puissants... »

Mais ces vides hypothétiques sont encore à trouver !

Quant aux mouvements du sol à Port-en-Bessin, ils ont lieu dans l'argile, mais nous ajouterons dans l'argile seulement, simplement par l'effet des eaux pluviales ou du dégel après l'hiver. Les argiles sur lesquelles beaucoup de constructions sont imparfaitement assises se délaient après les pluies persistantes et glissent, par couches successives, dans le sens de leur plus grande pente. Des murs construits très inclinés sont devenus droits, d'autres ont offert des lézardes ; mais de toutes les constructions appuyées sur le roc, les murs de quai, les jetées, les maisons à fondations suffisantes, aucune n'est descendue dans les prétendus gouffres

qui seraient produits par les eaux du Soucy. J'en conclus qu'il faut les reléguer provisoirement au pays des contes et des chimères.

En effet, il n'y a pas plus de gouffres à craindre dans les rues de Port qu'il n'y en a à redouter sur le rivage.

Certes, il y a eu des morts accidentelles sur la plage de Port-en-Bessin, mais elles ont toutes eu pour cause, uniquement et, sans exception, l'imprudence de ceux qui en ont été les victimes.

Toutes les plages fréquentées par des promeneurs inexpérimentés ou téméraires ont été attristées par ces cruels accidents. Il n'est que trop vrai, plus d'une fois, l'implacable Océan a saisi sa proie et ne l'a rendue qu'inanimée au rivage. Il n'est guère d'années où l'on n'ait signalé des malheurs de ce genre sur quelque point de nos côtes normandes. Port-en-Bessin a quelquefois été le théâtre de ces lamentables catastrophes dont le récit s'est transmis jusqu'à nous. On s'est longtemps entretenu de ces trois jeunes filles qui, se tenant par la main, furent noyées toutes trois ensemble parce qu'ayant mal calculé la profondeur de l'eau elles s'étaient avancées témérairement. D'autrefois des pêcheurs improvisés, des pêcheurs novices, se croyant en sûreté sur des endroits encore découverts, se sont vus entourés subitement par le retour du flot, et ne pouvant regagner le rivage, ont payé de leur vie leur grave imprudence. Mais il faut bien le noter, et j'insiste sur ce point, jamais de pareils malheurs ne sont arrivés aux indigènes, ni à ceux qui ont l'expérience de la mer. Ce n'est pas cependant que les habitants de Port craignent de s'aventurer en tous sens à marée basse sur cette plage prétendue dangereuse. Ils la parcourent sans méfiance et sans précaution aucune, d'un pas aussi ferme qu'assuré, et ils n'ont jamais redouté de tomber dans les prétendus gouffres dont la plage serait semée, par cette excellente raison que ces gouffres n'existent pas.

Il faut avoir véritablement l'esprit hanté par l'idée fixe qu'il doit exister des gouffres quelque part pour que, n'en trouvant pas à la fosse Soucy, on ait imaginé qu'il devait s'en trouver sur le rivage de Port.

Ecoutez cependant ce qu'écrivait, en 1865, un éminent géologue (1) de notre connaissance :

« On voit sourdre en plusieurs points, au travers le sable et les galets « de la plage, ici un filet d'eau douce, là des volumes d'eau considérables, « produits par les eaux de cette rivière (la rivière d'Aure) qui, après avoir

(1) M. Eugène-Eudes Deslongchamps : Etudes sur les étages jurassiques inférieurs de la Normandie, Infortunées Victimes.— XIV[e] vol. des Mémoires de la Soc. Linnéenne 1865, p. 237.

« filtré dans les profondeurs, se rendent ainsi à la mer. Ce fait n'est mal-
« heureusement que trop connu, car dans certaines circonstances, il a
« donné lieu à des accidents déplorables. Les eaux venant ainsi à sourdre
« sur la plage, creusent parfois des abîmes recouverts seulement d'une
« couche de sable, offrant l'apparence trompeuse d'un sol solide ; il y a
« quelques années, trois jeunes gens ont été engloutis dans un de ces
« gouffres ».

Hélas ! où est-il ce précipice imaginaire, et qui ne serait même pas le seul de son espèce ! où est-il ? — Je vais essayer de vous le faire connaître, si vous voulez bien me suivre.

A mer basse, à l'orient de port, on vous montrera l'endroit précis où périrent les trois infortunées victimes auxquelles il est fait allusion. Ce n'est pas un gouffre, un abîme : c'est un large et beau bassin, d'une étendue d'un kilomètre environ en longueur, dont on distingue parfaitement le fond ; on le nomme *la Noe :* on y pêche, l'on s'y promène en toute sécurité, avec de l'eau à mi-jambe, tant que la mer est basse. — Mais *la Noe* devient dangereuse quand la mer remonte, parce qu'elle se remplit d'eau en un clin d'œil et que la mer y reprend un niveau très élevé, subitement et en peu d'instants, laissant à peine le temps de fuir et de se sauver : Malheur alors à l'imprudent qui s'y est attardé.

De gouffres, je le répète, il n'y en a point. Il n'y a partout qu'un sol solide : aussi solide en réalité qu'il l'est en apparence. Je n'en veux comme preuve que la plage parcourue indifféremment en tous sens et en toute saison par des chevaux attelés à de lourdes charrettes chargées de sable ou de goëmon. Nos agriculteurs sont gens trop avisés pour risquer leurs attelages s'ils avaient la moindre appréhension de voir le sol s'effondrer sous leurs pas. Demandez donc aux habitants de Port où sont les gouffres, ils vous regarderont avec étonnement et ne comprendront pas votre question.

Je vais maintenant m'occuper de l'autre point que je me suis proposé de traiter.

Quelle peut bien être la signification du nom *Soucy*, donné aux fosses qui nous occupent ?

Ce ne peut être une allusion à la fleur du Souci. Le Souci ne croît pas spontanément dans nos campagnes : ce n'est pas chez nous comme dans le centre de la France, une plante vulgaire ni une plante rustique, d'ailleurs il n'existe aucun rapport qu'on puisse apercevoir en dehors de la consonnance pour l'oreille, car la fleur du Souci est ainsi nommée parce

qu'elle se tourne constamment vers le soleil pendant la course de l'astre au-dessus de l'horizon : *Solem sequitur*, d'où *Solsequium* : Souci.

Nous avons vu que Segrais a pris le mot Souci dans le sens de soin, inquiétude, mais ce sens qui convenait au développement de ses fables poétiques, ne mérite pas d'arrêter un instant notre attention.

Soucy ne peut venir davantage de *Salix*, Saule, quoiqu'on ait timidement proposé cette provenance: *Salicetum* serait devenu *Sausiacum*, puis *Souceyum* et et enfin *Soucy*, ce qui aurait été l'équivalent de Saulsaye, lieu planté de saules.

En 1876, un antiquaire, un ingénieux érudit, a fait une véritable trouvaille (1); compulsant les imitations de la Thébaïde de Stace par des trouvères anonymes du XII[e] siècle, il a lu le mot *Solsis*, auquel il a attribué le sens de gouffre, abîme, trouvant dans le verbe *solvere* la racine de ce mot : il n'a pas cru devoir chercher ni une autre origine ni une autre signification. Voici son raisonnement :

« *Solvo* a eu dans la latinité du Moyen-Age un 2[e] parfait *Solsi; ...Solsi* « nous met sur la voie de notre mot ; malheureusement il nous y laisse »

Et il ajoute :

« Jusqu'à ce qu'on trouve une explication meilleure, celle-ci me paraît « avoir droit d'être acceptée ».

C'est cette explication meilleure que je vais vous proposer dans un instant.

Avec la plus entière sincérité, l'auteur dont je vous entretiens, dit encore dans un autre endroit :

Le nom de Soucy s'est présenté à moi deux fois sous une forme singulière : dans un acte de 1405, sous la forme de Soursiz, et dans une charte de donation d'un tiers du Moulin du Soucy faite au Chapitre de Bayeux par Robert de Juvigny, on lit : *Tertiam partem mei molendini de Sorzis*, je confesse, dit-il, ne pouvoir en trouver une explication tout à fait satisfaisante.

Si l'attention de l'auteur s'était un peu détournée du verbe *solvere* — s'il avait songé à chercher la racine du mot *Solsis* dans celle d'où est sorti le mot source, ou s'il eût soupconné que *Solsis* pouvait s'étendre comme signifiant une source, il eût sans doute trouvé les clartés qui lui ont manqué à propos des mots *Sourzis* et *Sorzis*.

(1) Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, T. VIII, p. 114. — Recherches philologiques à propos de la fosse du Soucy dans le Bessin, par M. A. Joly.

Cherchons la définition du mot source dans tous les dictionnaires, nous trouverons qu'une source est une eau qui commence à *sourdre*, à sortir de terre pour commencer son cours. Nous entendons dire autour de nous un *sourcin* dans ce sens.

Or, Littré nous apprend que le mot *sourdre* se dit encore actuellement *sorzir* en provençal.

Un *sorzis*, un *sourzis*, un *sourcin*, un *soucy*, c'est une eau qui sourd de terre, qui *sorzit*, si l'usage de ce vieux verbe sorzir s'était conservé chez nous : c'est évidemment une source ou son équivalent. Nous employons encore le verbe sourciller dans le même sens, il se trouve dans un passage de Buffon qui s'adapte tout à fait à notre sujet. Le voici :

« Une partie des eaux coule sur la surface de la terre et le reste pénètre « dans l'intérieur à travers les petites fentes des terres et des rochers et « cette eau *sourcille* en différents endroits, lorsqu'elle trouve des issues ». (Buffon, Hist. nat., 2ᵉ discours, T. 1, p. 172).

Si une eau qui sort de terre est une source, un sorzis, un sourzis, un soucy, serait-il bien extraordinaire que ce nom ait été appliqué à une eau qui rentre en terre, sous la forme, avec le petit volume et toutes les apparences d'une source.

J'ajouterai comme dernier argument, et celui-là me paraît décisif, c'est que le mot Soucy est encore en usage dans nos campagnes dans l'acceptation du mot source.

J'en ai eu la connaissance personnelle : je me trouvais dans le canton de Caumont, on discutait devant moi la possibilité de dessécher une vaste pièce d'eau qui alimentait un moulin. Un des assistants émit l'opinion qu'on ne réussirait pas, parce qu'il y avait au centre du marécage *un Soucy*. Je demandai aussitôt ce que les personnes présentes entendaient par le mot *Soucy*. On me répondit que c'était une source sortant de terre et donnant naissance à un ruisseau : personne ne mit en doute, ni ne contesta l'explication, chacun la trouvant toute naturelle et paraissant bien comprendre, comme d'un usage courant, le sens qu'on venait d'attribuer au mot *Soucy*.

Si vous voulez bien admettre mon explication du mot *Soucy* et lui donner votre approbation, on pourra dire sans métaphore que si l'*Aure* et la *Drôme* ont commencé par un *Soucy*, elles étaient destinées à finir comme elles avaient commencé : par un *Soucy*.

BERTOT.



Jacques et Guillaume
MOUSSARD

Les héritiers de Mlle Moussard, récemment décédée, ont eu l'amabilité d'accueillir favorablement une requête que voulut bien leur présenter, au nom de votre vice-président, Mme Daché, notre aimable collègue et de me faire remettre, pour nos archives, un paquet de dessins et plans exécutés par Jacques Moussard, l'architecte disparu du dôme de notre Cathédrale.

Quelques jours plus tard, un autre de nos sympathiques collègues, M. Tranchand, commissaire-priseur, qui, dans l'exercice de ses fonctions, ne manqua jamais de solliciter, en faveur de l'histoire locale, les papiers ou documents sans valeur intrinsèque de nature à l'intéresser, obtenait aussi pour nous, des mêmes personnes, une liasse de documents où j'ai pu puiser les quelques renseignements que je vais avoir l'honneur de vous communiquer.

Notre dernier volume renferme une courte notice sur Jacques Moussard, à laquelle vous me permettrez d'ajouter quelques traits.

J. Moussard, fils Louis et Anne Accard, bourgeois de Bayeux, né paroisse Saint-Martin, mourut le 6 août 1750, âgé de 76 ans, dans la maison qu'il habitait avec son frère Guillaume, chanoine de Merville, auquel il en louait une partie. Cette maison, sise paroisse Saint-Mâlo, consistait en une cour fermée, une cave, cuisine, salon, salle, écurie, office, chambres et greniers avec un petit jardin et la liberté à un puits ; aux buttesouxtes, et l'allée qui va dans la rue Saint-Mâlo, les représentants le sieur Vallée et du Mesnil-Leloup, le feu sieur Suhard, les héritiers de la Perruque Etienne, le sieur de Saint-Vast Petit-Cœur, le sieur le Coquautrix (Coquatrix).

Il l'avait achetée à rémeré, le 30 mai 1718, de noble et discrète personne François Suhard, prêtre, doyen du Saint-Sépulcre de Caen. Elle était alors louée au sieur de la Fresnée, Pierre, et à la demoiselle de Beauvetz.

Moussard avait épousé une demoiselle Anne de Mongaudin, dont le père, Olivier, était peintre de portraits, fils de Michel de Mongaudin, peintre aussi.

Après son décès, il laissait six enfants dont cinq filles et un fils, Thomas-Guillaume-Louis Moussard, qui avait épousé Jeanne-Madelaine de Varroc. Celui-ci fit dresser un inventaire qui offre des détails assez intéressants sur la bibliothèque et les instruments professionnels du défunt dont l'héritage se montait à 18,712 livres 8 sols, somme dont les cinq filles ne reçurent que 5,164 livres 13 sols 9 deniers, d'après les lois successorales d'alors.

Après les niveaux d'eau, les compas à vis, les équerres, les règles, les équerres à trépied, le graphomètre, la sauterelle pour prendre des angles, le microscope, la lunette d'approche, la planche de cuivre, les pinceaux, on trouve les pierres à polir, le massico, la sanguine, la pierre du levant, la terre verte, le stil de grain, le bronze, le vert de gris, l'indigo, la gomme adragante, la perosinne, l'outre-mer, la cerûse, la cendre bleue, la litarge, et de l'or (deux livres pesant).

Cette curieuse nomenclature des ingrédients de la cuisine picturale d'un tableau, prouve que l'élève de Jouvenet n'abandonna jamais complètement l'art qui avait été ses premières amours. Dès 1700, il avait assez de talent pour qu'on lui confiât l'exécution de tableaux d'église. Une note écrite sous sa dictée, sur son lit de mort, par son fils, est ainsi conçue : Je dois aux héritiers de M. le Clerc, marchand de galon d'or, rue aux Fers, près la halle, qui m'avait donné, en 1700, en partant de Paris, pour lui faire un tableau destiné pour l'église de Fleury, près Magny, où son frère venait de mourir curé, 60 livres.

Trois autres notes, parmi celles qui suivent la précédente, ne sont pas sans intérêt. La première nous apprend qu'il donna alors à M. Dulong-buisson, échevin, qui était venu le visiter dans sa maladie, le dessin du portail de la Charité. La seconde est une donation à sa fille, qui avait épousé le sculpteur Mangin (1), des sommes d'argent qu'il lui avait prêtées à différentes époques, ce qui n'indique pas que son gendre fût jusque-là dans une situation brillante. Une troisième recommande de remettre à l'abbé Carité, sous-bibliothécaire du Chapitre, *les édifices antiques de Rome*, par Desgodets, qu'il avait sans nul doute empruntés.

(1) Jean-Louis Mangin, sculpteur, fils de feu J.-B. Mangin et Jeanne-Madelaine Doulley, épousa, le 16 février 1730, Marie-Anne Moussard, fille Jacques Moussard, architecte, et feue Anne Mongaudin ou de Mongodin, morte à 37 ans, le 13 février 1720, et inhumée dans la nef de Saint-Mâlo. Jacques Moussard fut aussi enterré dans l'église Saint-Mâlo.



Outre les ouvrages religieux, historiques, médicaux et de morale, qui se trouvaient dans la bibliothèque de tout bon bourgeois de province au XVIII[e] siècle, nous trouvons des ouvrages de géographie, de gnomonique, de mathématiques, et de géométrie, sciences inséparables de la profession d'architecte à laquelle il avait fini par se livrer presque tout entier.

A une sphère évaluée 6 livres, nous rattacherons une méthode pour apprendre la géographie, la géographie de M. de Fer, les nouvelles conjectures sur le globe de la terre et l'examen de la figure de la terre.

Les auteurs de gnomonique comprennent : la règle artificielle du temps ; méthode pour faire les cadrans ; la gnomonique ; la chronomonique ; le traité général des orloges *(sic)*.

Le cours de mathématiques d'Ozanam, ses récréations mathématiques, son traité de mathématiques sur les fortifications ; un cours de mathématiques sur l'arithmétique ; la nouvelle mécanique de Varignon ; un traité de la jauge ; un calcul de toisé ; le recueil de mathématiques du Père Hoste ; l'école des arpenteurs ; l'usage de l'instrument universel, constituent la section mathématique de sa bibliothèque.

La géométrie comprend : traité de la grandeur ; géométrie pratique ; traité de géométrie ; recueil de géométrie ; géométrie de de Ratte ; trigonométrie ; éléments d'Euclide ; table des sinus et des tangentes ; la mécanique du feu par l'abbé Gouye.

L'architecture de Bulet ; nouveau traité d'architecture par Cordemoy ; l'architecture de David Lair ; Vitruve, traité de la coupe des pierres ; l'architecture de Delorme ; l'architecture française ; les fortifications par Antoine Deville ; l'ordonnance de l'architecture de Perrault ; l'armonie (*sic*) universelle ; l'usage du compas de proportion ; l'expérience de l'architecture militaire, composaient sa bibliothèque professionnelle.

Notre illustre concitoyen ne devait pas être doué d'une bonne vue, car cet inventaire nous révèle l'existence de *14* paires de lunettes à son usage (1).

Il avait travaillé jusqu'à son dernier jour ; en effet, c'est à Cerisy, où il avait été appelé pour des travaux de son art, qu'il fut pris de la maladie

(1) Les clefs de la maison mortuaire avaient été confiées à Michel Béziers pbre, vicaire de Saint-Mâlo, qui signa à la quittance des frais d'inhumation, 25 livres, avec le Guedoys, curé, Cicille et Carité, chapelains. De cette somme, 20 livres payaient la sépulture dans l'église ; le reste solda le bas clergé. Le curé et les prêtres avaient remis leurs droits, en considération des services rendus par le défunt à l'église.



dont il mourut. Lebreton, sellier, dans la litière duquel on le rapporta à son domicile, reçut un salaire de 12 livres.

De ses 5 filles, 4 se marièrent, dont l'une à Mangin, le sculpteur, et une autre à Ravend Rasiph Jahiet, sieur de la Couture, qui représenta, lors de l'inventaire, la cinquième, Marie-Hélène, religieuse aux Bénédictines de Bayeux.

Jacques avait un frère puîné, nommé Guillaume, né le 20 février 1680, qui fit ses humanités au Collège de Bayeux et embrassa l'état ecclésiastique, où il ne fut pas moins recommandable que son frère avait été distingué dans l'architecture.

Au temps où il suivait les exercices du grand Séminaire, dirigé par les Lazaristes, les ordinands avaient coutume, aux heures de récréation, de se délasser de leurs études en soutenant des thèses fantaisistes sur des sujets plaisants. Lorsque son tour fut venu, il en composa une sur ces deux questions : *Cur moriatur homo ? Cur caulis nascitur horto ?* Pourquoi l'homme meurt-il ? Pourquoi le chou croît-il dans les jardins ?

Le hasard voulut que le pieux et vénérable M. de Nesmond fût en visite au séminaire pendant la soutenance de cette thèse, dont la singularité le rendit curieux d'y assister. Stimulé par la présence du prélat, le jeune Moussard donna cours à toute sa verve et développa tellement ses moyens que son auditeur, instruit d'ailleurs de ses mérites, résolut de l'attacher à sa maison.

En 1699, il reçut les ordres mineurs de M. de Nesmond ; en 1701, le célèbre Huet, évêque d'Avranches, lui conféra le sous-diaconat ; en 1704, l'évêque d'Evreux, Léonor II, Goyon de Matignon, l'ordonna prêtre.

Ce fut par le pénible exercice de la prédication qu'il débuta dans les fonctions ecclésiastiques. Préparé par de fortes études, pénétré de la doctrine et du style des grands sermonnaires par une lecture assidue de leurs œuvres, le jeune orateur aborda la chaire dans les conditions les plus favorables et pendant plusieurs années occupa avec distinction les différentes chaires de Bayeux et de Caen.

Les panégyriques de Saint-Louis de Gonzague et de Saint-Stanislas Kostka qu'il prononça, en l'église des Jésuites de cette dernière ville, en novembre 1730, lors des fêtes en l'honneur de leur canonisation, semblent avoir terminé sa carrière apostolique.

Chapelain de Saint-Léonard, dans l'église Cathédrale, et de Saint-Gratien, dans l'enceinte de l'hôpital-général, Moussard, sur la collation et présen-

tation de messire Hyerosme Dufaur de Pibrac, grand doyen et chanoine de Saint-Germain, fut nommé au bénéfice-cure de la Poterie de Bayeux, vacant par le décès de Me Hervé Bihoreau, dont il prit possession le samedi 14 mars 1711, en présence de messires Jacques de la Lande, pbre, archidiacre de Caen, seigneur du Détroit, Thomas de la Lande du Détroit, chanoine du Locheur, et Pierre Lhonorey, pbre, chanoine de Cartigny, Me Antoine Dajon, obitier de la Poterie, Gabriel Le Guelinel, pbre, vicaire de Saint-Loup, Thomas Cicille, pbre, chapelain de Saint-Mâlo, Richard Le Pelley, pbre, curé d'Argouges sous Bayeux, Gilles André, Thomas Binet et Robert Lenourichel, pbre, et les paroissiens.

Mais M. de Pibrac avait donné les provisions d'une cure à laquelle il n'avait que le droit de présenter et dont le pourvu avait pris possession sans avoir eu de provisions de l'Evêque à qui appartenait l'institution. D'où difficulté canonique, mais le grand Doyen s'adressa, le 26 mars 1711, à un sieur Aubert, avocat à Paris, qui indiqua le remède. M. de Pibrac n'avait qu'à présenter à Monsgr la même personne à laquelle il avait donné provision et que la collation donnée ne le privait pas du droit de présenter à nouveau.

Peu après, il obtenait la prébende de Merville.

En 1715, il publia une « Relation de la mort et des obsèques de feu Révérend Père en Dieu, Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux ».

En 1716, son protecteur, le grand Doyen, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, et lors vicaire-général de Joseph-François de la Trémoille-Noirmoutier, cardinal de Sainte-Trinité, *in monte Pincio*, le nomme greffier de l'officialité diocésaine à cause, dit-il, de son honnêteté, capacité, fidélité et expérience des affaires.

En 1720, il est nommé communier-receveur du chapitre pour sept ans. Il avait pour commis J. Fumée, avocat à Bayeux, syndic de MM. du Chapitre, lequel devait avoir, chez lui et à ses frais, un grenier, pour engranger les blés de dîme.

Mettant soigneusement à profit les loisirs que lui laissaient ses fonctions, Moussard, tout en poursuivant l'étude de la théologie, aborda celle du droit. Comme il était astreint à résidence, il dut solliciter du Roi des lettres de dispense d'études qui lui furent accordées le 13 juin 1722 et entérinées à la Cour du Parlement de Rouen le 17 juin suivant, sur le rapport du conseiller Baudoin du Basset, pour prendre ses degrés de bachelier et licencié en droit civil et canonique en l'université de Caen, en subissant les examens et en soutenant les thèses sans observer

aucuns interstices au temps de l'étude, pour être ensuite reçu au serment d'avocat, s'il est capable.

Le 25 juin, il fut reçu avocat par l'Université, assemblée ce jour-là pour des affaires ou une réunion publique et mérita les suffrages de tous.

Le 22 décembre suivant, il prenait possession de l'office de Scolastique, qu'Antoine de Murasson, son ami, lui avait résigné.

Sa conduite, pendant le pontificat de Mgr de Lorraine, si fort agité par les disputes sur la grâce, lui mérita l'estime de ses collègues. M. de Merville, en effet, dit Béziers, sans trahir ses sentiments, se comporta au milieu de ces troubles avec tant de circonspection qu'il ne donna jamais prise sur lui et qu'aucun parti ne lui en sut mauvais gré. Aussi, le Chapitre, convaincu de sa capacité qu'il avait éprouvée en maintes circonstances, lui conféra-t-il, en 1728, ainsi qu'à plusieurs de ses collègues, les pouvoirs de vicaire-général pendant la vacance du siège.

En 1729, le 20 septembre, il recevait du même corps, des lettres le nommant au poste délicat d'official. Le 30 du même mois, M. de Luynes, nommé à l'évêché de Bayeux, confirma ce choix. Le titulaire se montra digne de cette confiance, traitant les affaires qui lui étaient soumises avec une intelligence et une netteté peu communes. Il mérita même du Procureur général de Rouen, sur la communication de quelques-unes de ses procédures, cette louange, qu'il le tenait pour un des plus habiles de la province.

En 1738, M. Moussard fut chargé par Mgr de Luynes de la réfection du bréviaire et accomplit presque seul cette tâche fort appréciée des hagiographes. En récompense, le prélat qui présidait aux destinées de l'église de Bayeux, le nomma grand-vicaire de la métropole de Sens, où il venait d'être promu (1739).

M. de Merville mourut le 19 novembre 1756, des suites d'une paralysie. Il était alors chanoine de la prébende de ce nom, scolastique et official. Il avait, en 1749, résigné ses chapellenies de Saint-Léonard et de Saint-Gratien à Guillaume Mangin, clerc, parent sans nul doute de son neveu par alliance, le sculpteur Mangin, peut-être même son petit neveu.

M. Moussard fut un ecclésiastique d'un discernement éclairé dans les affaires les plus épineuses, dit Béziers, l'ami de cette famille, de beaucoup de justesse dans le raisonnement et de prudence dans sa conduite. Sans faire paraître autant de vivacité que son frère, il avait un esprit plus brillant et plus solide. La douceur de son caractère, jointe à une physionomie heureuse, rendait son commerce aimable. Il était recherché dans

les sociétés, mais l'amour de l'étude et de la retraite l'emportait chez lui sur les agréments qu'il aurait pu goûter dans le monde.

Dans sa jeunesse, il se délassa quelquefois à composer des pièces fugitives qu'il lisait à ses amis. Devenu vieux, il condamna au feu tout ce qu'il avait fait dans ce genre, excepté sa thèse burlesque du grand Séminaire. Elle fut recueillie par son neveu, Thomas-Guillaume-Louis, conseiller au bailliage de Bayeux, ainsi que les manuscrits de ses sermons.

Nous n'avons trouvé nulle trace des œuvres de Guillaume Moussard, dispersées, peut-être, par l'indifférence de leurs détenteurs successifs, ou détruites par des mains inconscientes.

E. ANQUETIL.

ÉPISODES

DE LA

RÉVOLUTION A BAYEUX

I

LE CAVALIER JACOBIN DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE

« Le Comité de Salut Public imagina de se faire offrir un cavalier tout équipé par les Jacobins. L'exemple fut alors suivi partout. Communes, clubs, sections, s'empressaient d'offrir à la République ce qu'on appelle des *cavaliers jacobins*, tous parfaitement montés et équipés. »

Ces lignes de M. Thiers furent vérifiées à Bayeux, où le Club ne voulut pas être en retard de patriotisme et d'où partirent aussi, à pied et militairement, des jeunes gens choisis pour se rendre à l'école de Mars nouvellement rétablie.

Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de tirer des débris de nos archives locales les quelques traces restantes du Cavalier Jacobin de la Société populaire de Bayeux.

Dès le 9 octobre 1793, lors des premières réquisitions, le citoyen Bouvier, Pierre, dit Nimes, parce qu'il était originaire de cette ville, cafetier, mort le 18 fructidor an XI, chargé de la recherche et de la préparation du salpêtre pour fabriquer de la poudre, avait fait offre, pour le service de la République, d'une jument qu'il devait amener le lendemain et il avait été arrêté, sur sa demande, que son offre serait consignée au registre des délibérations où nous l'avons lue.

Le 1er pluviôse an IIe de l'ère républicaine, à la séance de la Société populaire, présidée par Jean Tanqueray, né à Deux-Jumeaux, ancien avocat au bailliage et syndic de l'ordre, rédacteur du cahier du Tiers-Etat, après lecture d'une lettre du citoyen Jourdeuil, adjoint au ministère de la guerre, plusieurs frères demandèrent que la Société montât et équipât un cavalier. Le frère Delleville, tanneur, offrit pour cela une

somme de cinquante livres. Plusieurs motions furent discutées et la Société arrêta, finalement, à l'unanimité des membres présents, qu'elle fournirait un homme et un cheval, équipés, pour la défense de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

Moulland, Gabriel, homme de loi et agent national du district, Samson, ex-curé de St-Ouen du Château, Bessin, Jean-François, instituteur (1), et Hardouin, l'aîné, membres composant le comité de correspondance, chargés d'écrire à la Convention pour lui faire connaître cet arrêté.

On décida également l'envoi à tous les frères d'une circulaire destinée à leur faire part de l'arrêté qui venait d'être pris, et à les avertir que « la décade passée, ils ne seraient plus reçus à partager le bonheur d'être utiles à la république », suivant la rédaction patriotique du secrétaire de Langle.

Le lendemain, 2 pluviôse, le frère La Cauve, J.-B.-François, marchand de dentelles, monte à la tribune et présente un jeune enfant de 3 à 4 ans, sorti du citoyen Ferey de Lonboy (Féret-Dulongbois), dont la grand'mère dépose à la Société une somme de 20 livres pour le cavalier qui ira à la défense de la patrie. On applaudit vivement et mention fut faite au procès-verbal de ce don volontaire et vraiment républicain. Dans cette même séance, le frère Moussard, Edouard-Prosper, présenta un citoyen pour être le cavalier de la Société ; mais comme le présenté était de la première réquisition et devait très prochainement rejoindre les drapeaux pour son propre compte, le Club ne voulut point l'agréer et passa à l'ordre du jour.

Une certaine émulation régna pour fournir l'équipement de l'homme et du cheval, offerts à la Convention. Le frère Dupuy, Elie, sellier, obtint une mention civique, le 3 pluviôse, pour avoir offert de fabriquer gratis tout le harnachement de ce dernier. Le lendemain, le frère Bouvier, pour abréger l'ouvrage proposé par Dupuy, offrait une selle toute confectionnée. Sa motion fut accueillie avec faveur et il fut décidé que Dupuy n'aurait à fournir sa main-d'œuvre que pour le restant de l'équipage. Mais il fallut revenir sur cette décision quelques vingt jours après, car la selle si pompeusement offerte se trouva, au rapport du frère Bidard, « entièrement défectueuse, vieille et trop courte », si bien que, le 23 pluviôse, Dupuy fut chargé de l'entier harnachement du cheval, selle comprise. Après le cheval, l'homme : le frère Ledoux, tailleur, offrit le

(1) Mort à Bayeux, le 24 septembre 1826, originaire de Skechelleim (Prusse), et âgé de 68 ans.



service de son travail, et sur la proposition du frère Samson, ex-curé de St-Ouen du Château, on décida de fournir du cuir au frère Le Maître, pour confectionner des bottes. Le frère Tardif, l'aîné, offrit, à lui seul, un sabre et un mousqueton pour l'armement (13 pluviôse).

La décade impartie pour l'envoi des offrandes n'ayant pas produit un brillant résultat, le frère Samson demanda et obtint un supplément de délai d'une nouvelle décade.

On décida, le 13 pluviôse, que le cavalier équipé par la Société serait pris parmi les individus non compris dans les réquisitions et qu'il serait fait un chapitre de recette particulier des offrandes des frères et autres et que les individus y seraient dénommés.

On y porta 50 livres offertes par Gardin-Néry, au nom d'un citoyen anonyme ; 10 livres déposées sur la tribune par le citoyen Voisin, ex-prêtre, sergent-major, volontaire de la réquisition, de St-Lô ; 35 livres, remises en don au frère Hue, secrétaire de la commune, par le citoyen Mesnil, tonnelier ; 50 livres, versées à la tribune, par le frère Loyer, pharmacien, au nom du citoyen Vallée, ex-prêtre de cette commune ; 10 livres offertes par le citoyen Brisoys, 3e. Le 30 pluviôse, les sommes encaissées se montaient à 225 livres.

Le 2 ventôse, les citoyens et citoyennes présents à la séance contribuèrent de 203 livres 15 sols pour l'équipement et l'armement du cavalier. On avait donc recueilli dans ce but, à cette date, 428 livres 15 sols.

Le septidi de la 1e décade de ventôse, le frère Lentrin, François-Jacques, aubergiste, membre de la Commission chargée de s'occuper du cavalier national, présenta à la Société populaire, réunie sous la présidence du citoyen Vernet, Pierre-André-Jean-Joseph, chirurgien en chef de l'armée des côtes de la Manche, un nommé Mauny, Gabriel, natif de la commune d'Asnières, comme cavalier, pour remplir le vœu de la Société. Ce citoyen, présent à la séance, fut couvert d'applaudissements. La Société lui témoigna toute sa satisfaction pour cet acte de civisme, et sur la motion d'un membre, il fut arrêté que ledit Mauny assisterait à la fête civique du prochain décadi, monté, équipé et armé, ce qu'il accepta.

Le procès-verbal de cette fête qui eut lieu, le 10 ventôse, pour la plantation de trois arbres de la liberté et l'inauguration des pierres de la Bastille, indique bien que le cortège, dans lequel était la déesse de la Liberté, comprenait un certain nombre de cavaliers, « autant qu'ils purent se monter », car les chevaux étaient rares, mais il n'est point fait mention que Mauny fût parmi eux.

Il ne devait pas, d'ailleurs, avoir d'uniforme pour ce jour-là, d'après cette mention du registre du club à la date du duodi, 12 ventôse, c'est-à-dire du surlendemain, portant que sur la proposition de frère Cerrès, Laurent, la Société arrête que le cavalier sera habillé de drap « d'Ellebeuf ». On alla vite en besogne et tout dut être prêt pour l'octidi de la seconde décade, car, à cette date, Mauny se présenta à la tribune et invita la Société à accélérer le moment de son départ.

On stimule, dès lors, le zèle de la Commission. Dès le lendemain, le frère Le Breton, capitaine, expliquait que la jument proposée par le citoyen Bouvier de Nismes est en état de monter le cavalier, mais qu'elle avait été réquisitionnée par le District, si bien qu'il avait dû prendre des engagements envers ses membres. On la lui avait cédée, vu l'urgence, mais à charge de la payer ou de la remplacer. Le Breton déclara aussi avoir reçu la selle des mains du sellier. L'Assemblée applaudit à toutes ces mesures.

Le 26 ventôse, le même frère Le Breton annonçait que l'équipement du cavalier de la Société est prêt et qu'il désire se rendre le plus tôt possible au poste de l'honneur et demander que la Société s'occupe de cet objet. La Commission, chargée de la question du cavalier, fut invitée à se retirer au Directoire du District, vers le Commissaire des guerres, pour régler la route de Mauny.

Comme il y eut quelque retard, Moulland, dans l'intervalle, le 2 germinal, demanda qu'on « invite tous les frères qui n'ont pas contribué dans la dépense que fait la Société..... à le faire et à se présenter au bureau à cet effet. »

Le 14 germinal, le frère Moutier, Gilles-Thomas-Robert, perruquier, qui s'impatientait de tout ce retard, demanda « que l'on envoyât députation au Directoire pour savoir quand le cavalier armé par la Société partirait ». Le Breton et Jouet, Pierre-François, y furent envoyés ; de retour, ils firent savoir que Leforestier, Lambert-Léonard, chargé de cette affaire, était à la campagne, et qu'il répondrait à la question quand il serait de retour. Le lendemain, Moutier, revenant à la charge, demanda que l'on écrivît au ministre pour faire partir le cavalier. Mais on décida d'attendre « le retour de Leforestier, pour qu'il rende compte à la Société des opérations qu'il a faites à cet égard, sauf à députer vers lui, s'il ne venait pas ».

Leforestier n'étant pas venu le 16, Le Breton fit décider qu'il rendrait compte le 17. Mais ce jour, qui était le septidi, le club reçut des Admi-

nistrateurs du Directoire du District une lettre relative au départ du cavalier. Satisfaction était donnée aux réclamations de la Société qui chargea son Comité de correspondance d'écrire à Mauny de « se rendre à Bayeux choisir le corps où il veut entrer et prendre un ordre de route ».

Déférant à la lettre qui lui était adressée, Mauny se présenta à la séance du décadi, 20 germinal an 2, réitérant qu'il était prêt à partir et demandant à entrer dans le régiment ci-devant Conti, ou tout autre que la Société lui indiquera. On arrête que le frère Mauny se concertera avec la Commission et que cette Commission s'adjoindra le Commissaire des guerres, s'il est nécessaire.

Le lendemain, Le Breton, un des membres de la Commission, dit qu'il était nécessaire que la Société écrivît au citoyen Estienne, commissaire des guerres, pour qu'il donnât, suivant la loi, une route au cavalier. C'est donc cet officier qui dirigea Mauny sur l'armée du Nord, commandée par Moreau.

Mauny, rien que par le choix qu'il indiquait du régiment de Conti-cavalerie, semble avoir servi antérieurement dans ce corps : c'était, d'ailleurs, un homme d'un certain âge, puisqu'il était en dehors des réquisitions. Le frère Groult, dans la séance du 22 germinal, exposait que le « cavalier de la Société, mû du désir de défendre la patrie, se serait fait un devoir de partir, quand même il ne lui aurait été rien remis ». Il accepta toutefois le reliquat de la recette faite pour lui et son cheval, recette dont Groult rendit un compte qui fut adopté de confiance.

Bouvier, alias Nismes, éprouva des difficultés pour obtenir du District le paiement de la jument dont il se réputait propriétaire. On ne voulait pas lui en verser le prix sans le consentement du Département. Il s'en plaignit le 26 germinal. A son retour de l'expédition de Granville, il fut obligé de requérir une expédition du procès-verbal de son rapport pour être réglé.

Dès floréal, Mauny avait rejoint le 1er régiment de carabiniers de l'armée du Nord, car le primidi de ce mois, il écrivait déjà une lettre à la Société populaire.

En prairial, le frère Malherbe, membre du District, lisait, en séance de club, une seconde lettre du cavalier de la Société. « Les récits satisfaisants que présente cette lettre par rapport au succès des armes de la République, dit le procès-verbal, et à la conduite du cavalier Mauny, ont fixé l'attention de la Société et il a été arrêté que mention en serait faite au procès-verbal, duquel extrait serait remis à Malherbe pour la transmettre à Mauny ».

Le 5 messidor en suivant, « le frère Letual, président, donna lecture d'un rapport fait aux frères de Bayeux, par le citoyen Mauny, cavalier au 1er regiment de carabiniers de l'armée du Nord, en date du 30 prairial, de la prise que les soldats de la République ont faite d'Ypres, après quinze jours de siège, et de toutes les munitions de guerre et de bouche dont ils se sont emparés. Le citoyen Mauny demande que le président donne l'accolade fraternelle de sa part aux citoyens et citoyennes de la Société de Bayeux. Cette accolade a été reçue pour les frères et citoyens par Lacauve, aîné, et par la citoyenne femme Vitard (menuisier-architecte), pour les citoyennes, le tout aux plus vifs applaudissements de la part des sociétaires et des tribunes ».

En thermidor, le 7, Moulland, Gabriel, qui présidait la séance, lut une autre lettre du frère Mauny, cavalier, à la Société, datée au départ, de Malines. On la souligna par des applaudissements frénétiques et on décida d'y faire une réponse. Les registres du club n'étant plus qu'au nombre de 2 ou 3, il est impossible de connaître cette correspondance.

Le 9 fructidor an 2, le 3 vendémiaire et le 13 brumaire an 3, furent lues par le président, le frère Malherbe et par Le Roy, du Comité des rapports, trois nouvelles lettres du cavalier Mauny, retraçant encore des succès nouveaux pour les armées de la République, et pour ce, toujours applaudies.

Ce furent les dernières.

Depuis, on ne trouve aucune trace du cavalier Mauny, ni aucun acte à lui relatif, soit dans les registres de l'état-civil d'Asnières, sa commune natale, soit dans ceux de Bayeux.

Tout porte à croire qu'il fut un des innombrables inglorieux qui moururent pour la patrie et pour le triomphe des idées nouvelles.

II

LA PREMIÈRE DÉESSE DE LA LIBERTÉ

La Société Populaire de Bayeux était réunie en séance, le 9 ventôse de la 2e année républicaine, quand le frère Vernet, qui la présidait ce jour-là, présenta à la commission un drapeau tricolore dont les citoyennes Lalonde Sainte-Croix, Verel, Cerrès, Moulland, Vimard, Chevallier, Lamare-Picquot, Dangerville, Tavigny Duclos, Colibert, La Roche, Le Roi mère et fille, des Acres, Hélie-Duroray, Buhot, Hardy et Le Gras faisaient hommage à la Société.

Inutile d'ajouter que l'offre fut acceptée aux applaudissements unanimes

des membres présents et que mention honorable en fut faite au procès-verbal.

Bidard, le secrétaire, exposa ensuite « qu'il s'était rendu avec ses collègues de la Commission pour décorer les chars qui devaient servir à la fête civique du lendemain, mais que la pénurie de matériaux et la malveillance avaient entravé leurs opérations au point que partie de leurs ouvrages ont été détruits, que, d'ailleurs, il n'y a point de femme pour représenter la déesse de la Liberté. »

Après plusieurs motions, le frère (Bouvier dit) Nismes a présenté une citoyenne qui s'est offerte pour remplir ce rôle, nommée Marie-Anne Lami. La proposition fut acceptée et on arrêta que cette femme se rendrait chez la citoyenne Verel, qui se charge de son habillement et décoration, conjointement avec la citoyenne fille Le Roy et autres citoyennes de bonne volonté.

Quant aux travaux de décoration des chars, on décida que les Commissaires s'en occuperaient le lendemain, dès le plus grand matin possible.

Ce même jour, Sanson, ex-curé de Saint-Ouen du Château, Biet, ex-curé de la Madeleine, et Le Cousté, ex-curé de Sommervieu, abdiquèrent leur qualité d'ecclésiastiques et déposèrent leurs lettres de prêtrise. Le lendemain, ils faisaient cortège à la déesse de la Liberté !

Le 10 ventôse donc, le Conseil Genéral permanent de la commune de Bayeux, où étaient présents les citoyens officiers municipaux, les notables et les autorités constituées, se réunirent dans la maison commune, pour, aux termes de leurs précédents arrêtés relatifs à l'exécution du décret de la Convention Nationale, portant que, dans chaque commune, il serait planté de jeunes arbres de la Liberté qui puissent reprendre, et dont les racines fraîches et vigoureuses en fortifiant cet arbre sacré, seraient le présage certain de l'affermissement de la République, planter, non un arbre de la Liberté, mais trois, comme l'avait requis l'agent national Moulland, et en même temps, inaugurer les 3 pierres de la Bastille, envoyées par le patriote Palloy. La Société Populaire vint rejoindre les autorités.

Sur les 10 heures du matin, le cortège se mit en marche, précédé d'un détachement de cavalerie ; venaient ensuite un peloton de garde nationale, les drapeaux et la musique. Suivait la Société populaire, avec le drapeau offert la veille par les citoyennes. Ses membres étaient couverts du bonnet rouge et armés de piques, sauf ceux qui portaient les bustes des martyrs de la Liberté : Jean-Jacques Rousseau, Marat et Le Pelletier St-Fargeau et les 3 pierres de la Bastille.

Derrière, l'état-major de la garde nationale précédant les chars, que M. Pezet, dans son Bayeux au XVIIIe siècle, dit « antiques, de formes différentes et splendidement ornés », détails que nous n'avons trouvés dans aucun document et qui semblent contredits par la situation que Bidard révélait la veille, comme nous le disons plus haut.

Dans le premier étaient des vieillards dont l'un portait une bannière avec cette inscription : *Respectons la vieillesse, c'est l'appui de l'Etat.* Le second était rempli de défenseurs de la Patrie, blessés en combattant pour elle et convalescents à l'hôpital de la Montagne. L'un d'eux portait aussi une bannière et on y lisait : *Nos bras seront encore utiles à la Patrie.*

Sur le dernier char, « traîné par 3 chevaux blancs était, dit le procès-verbal officiel, une jeune citoyenne, choisie dans la classe indigente et honnête, pour servir de déesse de la Liberté ». Le procès-verbal de la séance du 9 ventôse nous fait goûter le mot *choisie,* et quant à *la classe indigente et honnête*, elle avait sa rivale dans la bourgeoisie, où pour le même rôle de déesse, lors des fêtes subséquentes, on trouva la sœur du juge de paix Mutel et une demoiselle Chassay, tante de l'abbé de ce nom, un des chapelains de l'ex-impératrice Eugénie, et qui, plus tard, épousa M. ***.

La déesse, armée d'une pique, coiffée du bonnet phrygien d'où s'échappait son abondante chevelure, n'ayant pour tout habillement qu'une légère tunique de gaze blanche, foulait aux pieds les anciens attributs du fanatisme et de la royauté. Sur le devant du char étaient placés l'Acte Constitutionnel et les Droits de l'homme. Un groupe d'enfants entourait la Déesse et lui présentait des fleurs : l'un d'eux portait devant elle une bannière sur laquelle était écrit : *Ne me changez pas en licence et vous serez heureux.* Tous les jeunes gens de 10 à 15 ans, habillés « décemment avec un ruban tricolore en écharpe, avec des bonnets rouges ou de police », escortaient le char.

Après s'avançait une charrue sur laquelle était une gerbe de blé. Un cultivateur, assis sur la gerbe, dirigeait deux bœufs qui servaient d'attelage. Plusieurs autres cultivateurs entouraient cette charrue, portant des instruments aratoires, avec cette pancarte : *Richesse de la Patrie.*

Les autorités constituées marchaient ensuite, flanquées des jeunes citoyens de la réquisition. Le cortège était fermé par un second détachement de cavalerie.

On alla, dans cet ordre, planter les 3 arbres de la liberté, un par section : 1° sur le milieu de la place de la Liberté, suivant le plan qui en

avait été dressé ; 2° sur la place de l'Egalité, entre le corps de garde et le tilleul ; 3° au haut de la rue Saint-Floxel, sur la petite place triangulaire. Le citoyen Larue, procureur national de la maîtrise des eaux et forêts, avait fait une pétition au Département, le 29 pluviôse précédent, pour être autorisé à délivrer 3 jeunes chênes de la forêt de Cerisy. Mais, le 1er ventôse, craignant que de jeunes chênes élevés en haute futaie ne puissent reprendre, Philippe Lamare, Cerrès et Lentrin furent chargés de s'en procurer trois autres.

On revint au temple de la Raison. Les bustes des martyrs de la Liberté et les pierres de la Bastille furent placées sur l'autel de la Patrie, élevé par Mutel, Charles-François-Gabriel, avoué, officier municipal, le 7 pluviôse précédent, à l'occasion de la fête pour le retour des volontaires de la Vendée, autel construit à demeure pour la célébration des fêtes de décadis. Le frère Le Tual, ci-devant maire (il avait été remplacé dans ces fonctions, le 20 pluviôse, par Nicolas-Honoré-Philippe Guérin Lahoussaye, ancien lieutenant-général de police), y prononça un discours patriotique et analogue à la fête. Des hymnes civiques furent chantés, et cette petite fête se termina par des jeux patriotiques, des chansons et des danses.

La fête terminée, on songea à récompenser les services de la déesse. Dès le 11 ventôse, la Société Populaire arrêta que son président nommerait une commission pour solliciter la reconnaissance des citoyens de la commune en sa faveur. Une quête fut donc faite à son bénéfice par de jeunes citoyens et citoyennes qui vinrent apporter, dans la séance de sextidi de la 2e décade de ventôse, le résultat de leur mission. Ils entrent dans la salle au milieu des applaudissements de la Société et des tribunes, les citoyennes prennent séance sur les bancs qui leur ont été préparés. Le président Tanqueray leur adressa la parole au nom de la Société et les félicita du zèle qu'ils avaient mis à remplir leur mission. Hue, le secrétaire de la commune, déposa 98 livres qu'il avait reçues de plusieurs citoyens pour être jointes à la collecte pour la déesse.

Le président fit le compte des sommes déposées et on trouva 1240 livres (rectifiées, le lendemain, à 1179 livres 15 sols). En annonçant ce résultat, Tanqueray fit observer qu'il y avait encore deux sections dans lesquelles on n'était point encore allé quêter.

Sur la motion de Leforestier, les sœurs donnèrent le baiser fraternel au président.

Le chirurgien Vernet, en homme pratique, demanda que la Société Populaire avisât aux moyens d'employer, le plus utilement possible,

pour la citoyenne Lamy, et de son consentement, les sommes provenues et à provenir de la collecte faite pour elle.

Nîmes, de son côté, fit décréter qu'il serait « écrit aux citoyens et citoyennes qui n'ont pas encore satisfait à la soumission qu'ils ont prise de faire une collecte, dans les quartiers qui leur ont été désignés, au profit de la citoyenne Lamy, pour les inviter à s'acquitter de leur mission ». Cette motion visait évidemment les deux sections où, comme nous venons de le dire, la quête n'avait pas encore eu lieu.

L'octidi de la 2e décade, le citoyen Guezet (de la Péraudière), le jeune, remit au président, le frère Vernet, une somme de 45 livres 15 sols; celui-ci en annonça une autre de 5 livres.

On pensa un instant à constituer le frère Vernet dépositaire et receveur des collectes qui lui seraient remises, sauf à délibérer après sur le mode de l'emploi, dont s'occuperaient les citoyens et les citoyennes de la Commission. « Un frère, observant qu'un tel arrêté est en contradiction avec ce qui avait été arrêté hier, la Société arrête que les citoyennes Quesnel, mère, née Delauney, Marguerite, femme de l'horloger, La Londe (Delalonde Sainte-Croix) et Moulland s'entendront avec la citoyenne Lami, sur l'emploi des sommes destinées à cette dernière, et qu'à fur et mesure qu'il sera déposé des deniers sur le bureau, le Président s'en saisira pour les remettre aux citoyennes ci-dessus désignées. »

Le lendemain, Vernet, le président, annonçait une nouvelle recette de 10 livres. Le 22 ventôse, Blaize, fils, annonçait à la Société le résultat de sa collecte avec les citoyennes Bunouville et Mutel et en remettait le montant au Président, soit 264 livres 7 sols. Sur la motion du frère Le Tual, on arrête « que la *Société* écrirait aux citoyennes pour leur témoigner toute sa reconnaissance. »

Le 29 ventôse, le président déposait sur le bureau la quittance des 1,505 livres 19 sols des collectes faites, ladite quittance signée de la citoyenne Lalonde.

De ce jour au 4 messidor suivant, il fut disposé de cette somme au profit de la citoyenne qui a représenté la déesse de la liberté. Les citoyennes Lalonde, née *Dumesnil*, Françoise-Catherine-Charlotte, et Moulland, née *Claude*, Marie-Hélène-Jeanne, fournirent leur compte de dépenses, qui serait, sans nul doute, très curieux à étudier s'il existait encore, mais qui a été emporté, comme la feuille, par le vent des réactions successives.

Le Président fut invité par l'assistance à donner, en son nom, l'accolade

fraternelle aux deux citoyennes susdites, mandat agréable dont il s'acquitta au milieu des applaudissements de la Société et des tribunes.

La déesse se nommait exactement Lamy, Marie-Anne. C'était une dentellière, née à Ver (Calvados), le 3 janvier 1771, de Jacques Lamy, journalier, et Paris, Marie. Elle épousa, le 4 ventôse an IV, à Bayeux, Langronne, Michel, dit Laporte, journalier, rue Saint-Loup, fils Thomas Langronne, et Bosquain, Marie, à qui on donna le surnom de *Deo*. Elle mourut à l'Hôpital-Général, le 9 novembre 1843 !

III

ÉVÊQUE ET PRÉFET

La faveur dont jouit universellement, aujourd'hui, l'histoire de tout ce qui se rapporte aux temps troublés de la Révolution Française et aux années de tyrannie administrative qui les suivirent, m'a fait penser que vous entendriez peut-être avec faveur le récit de quelques épisodes de cette époque, ou laissés intentionnellement dans l'ombre ou éclipsés par des faits plus tapageurs.

M. Jean de Bonnefon, dont tous connaissent les services rendus à M. Combes, lors du dernier conclave, et dont la plume semble s'être fait la spécialité de révéler la Rome papale aux profanes, publie sous le titre de *la Ménagerie du Vatican*, une nomenclature des Français anoblis par la papauté, ou qui le disent. A propos de ces derniers, il conte l'anecdote que voici :

« N'appartient-elle pas au Gotha du Vatican, cette femme aimable, vaporeuse et soufflée qui organisa un salon joliment décoré, dans le goût d'une crémerie ? Tous les hommes en vue de l'état républicain y passèrent. Le désert se fait maintenant, mais par ingratitude, autour de ce que le monde appelle « la baronne » tout court.

Femme d'un modeste fonctionnaire, elle était jadis Mme Brault, sans titre, ni tortil. Les deux lui vinrent par la Sainte Eglise dont elle fréquentait les parvis, pour accompagner à l'autel ceux dont elle avait préparé — et de quelle main — le mariage.

Un jour, Mme Brault avait invité à déjeuner un ami, qui suivit, en flânant, le chemin des quais pour arriver au logis de la bonne hôtesse. Tout à coup, dans une boîte de bouquiniste, les yeux de l'invité aperçurent une estampe défraîchie. Elle donnait l'image fine d'un prélat et portait cette légende gravée : « Mg^r^ Brault, évêque d'Evreux, puis archevêque d'Albi,

baron de l'Empire ». L'image coûtait dix sols. Le promeneur l'acheta et l'offrit à la dame. C'est gentil, c'est amusant, sourit Mme Brault. Ce curé qui tombe dans ma famille me plaît.

Et l'on ne parle plus du portrait.....

Peu de temps après, Mgr Brault, érigé en oncle, figurait sous cadre dans le salon de sa nièce, et le titre personnel de l'ecclésiastique défunt passait à la baronne Brault.....

Cette baronne Brault, 87, boulevard Saint-Michel, qui s'était, en somme, annoblie toute seule, n'a-t-elle pas fait l'extraordinaire mariage de ce pauvre M. Clémentel, ministre des colonies, mariage qui s'acheva sur un rapide divorce ? »

Cet article, extrait du *Journal de Rouen*, où se lisent tant d'articles intéressants sur notre belle province, et dans lequel nous voyons (M. de Bonnefon ne peut tout savoir !) que Mgr Brault, archevêque d'Albi, fut d'abord évêque d'Evreux, nous suggéra certaines réflexions historiques que nous formulons de la manière suivante :

Brault, Charles, né à Poitiers, le 4 août 1752, d'un procureur au présidial de cette ville, ancien professeur de philosophie et de sciences physiques à La Rochelle, sous-chantre du Chapitre de Notre-Dame la Grande de Poitiers, chanoine de Sainte-Radegonde et curé de Notre-Dame la Petite du même lieu, archidiacre, vicaire-général, vice-promoteur de l'Officialité et professeur de théologie à l'Université de Poitiers, — dont le mérite, l'esprit aimable et la sagesse avaient conquis l'estime générale, émigra en Piémont, où il fut recueilli par la famille Avrogado, de Verceil, jusqu'au jour où il prit, pour subsister, une place de sous-précepteur.

Rentré d'émigration. M. Brault fut appelé à l'évêché de Bayeux, où il logea d'abord chez Mme de Campigny, — et non d'Evreux — par décret du 9 avril 1802, du premier Consul. Le 2 décembre 1805, il assistait aux cérémonies du sacre et du couronnement. Baron de l'Empire le 1er mai 1808, chevalier de la Légion d'honneur le 15 août 1810, Promoteur au Concile national de 1811, où il se montra zélé partisan des doctrines de l'église gallicane, ce Prélat, imbu, peut-être, outre mesure de la doctrine de Saint Paul sur la soumission aux Puissances établies, se détourna de l'astre disparu à l'île d'Elbe, pour saluer le soleil levant de Louis XVIII. Un mandement de lui avait célébré Napoléon en faveur de qui « Dieu, dans sa colère, a brisé le sceptre des Bourbons » ; une lettre pastorale, quelque peu postérieure, loua Dieu du retour des Bourbons, et ordonna, à cette occasion, une messe d'actions de grâces.

Cette misérable palinodie donna lieu à une chanson satirique, intitulée *les 2 mandements*, où se trouvent ces vers :

Dans le second, l'Empereur,
Dont il a la tabatière,
N'est qu'un vil usurpateur,
Dont Dieu fit justice en terre.

par allusion à une tabatière, sur laquelle se trouvait le portrait de l'empereur, enrichi d'un entourage de diamants, que ce prince lui donna à l'occasion de son sacre, et qu'il jeta, le 30 décembre 1815, lors de la rentrée des Bourbons, dans le feu de joie des tableaux et bustes de l'usurpateur auquel il présida. Hâtons-nous de dire qu'en homme pratique, il en avait, au préalable, enlevé les diamants (1).

Après s'être contenté, comme sceau, d'un cartouche d'azur sur lequel on lisait ses initiales entrelacées, l'évêque de Bayeux avait humblement pris ce blason : coupé : le 1er, d'argent à l'agneau pascal d'azur et de gueules à la croix alaisée d'or ; le 2e, de pourpre à la couleuvre d'or, tortillée en pal, accostée à dextre et à senestre d'une colombe aussi d'or.

Le 15 avril 1816, jour commémoratif du passage du duc de Berry, — en 1814 —, il y eut à la Cathédrale une messe dite par un grand vicaire ; Brault y prononça un discours, et le soir présida un banquet où il porta un toast au Roi dont le buste fut inauguré par lui, le 1er juillet suivant.

Son zèle royaliste fut récompensé du siège archiépiscopal d'Albi, récemment créé par le Concordat de 1817. Ce prélat, à la fortune duquel tous les Concordats apportaient un nouvel élément, devint, de baron d'Empire pair de France, en 1827, et mourut, âgé de 81 ans, en 1833.

Dans son archidiocèse d'Albi, où il ne se rendit qu'en 1823, il compta,

(1) M. Brault ne fut pas précisément un prélat goûté de ses contemporains, témoin ces vers satiriques du bossu Lamare-Longueville, qui le stigmatisent en compagnie du maire et du sous-préfet d'alors :

Dieu, contre son peuple irrité,
Jadis le punit par la peste.
Son courroux, pour nous plus funeste,
De trois fléaux nous a frappés ;
Le sot Conseil est notre maire,
Le dur Genas est sous-préfet,
Brault notre évêque mercenaire :
Notre malheur est au complet,
Qu'il faut que Dieu soit en colère !

parmi les membres de son clergé paroissial, M. Caffarelli, l'ancien préfet du Calvados.

Cet honnête homme, qui avait été d'église avant d'entrer dans l'administration, ancien oratorien, disent les uns, ancien chanoine de Toul, suivant les autres, puis, successivement, préfet de l'Ardèche, du Calvados et de l'Aube, eut le courage, relativement héroïque, de protester contre les procédés policiers, qui amenèrent et couvrirent, avec la collaboration Doulcet de Pontécoulant et du Mesnildot de Vaubadon, l'assassinat administratif du baron d'Aché, et avait eu l'honneur de passer, fonctionnaire disgrâcié, de Caen à Troyes.

Il quitta l'administration peu après les évènements de 1815 et se fit oublier jusqu'au jour où, désireux de terminer ses jours dans son village natal et investi des fonctions cultuelles auxquelles il avait été consacré, dans son jeune âge, il se rendit, dans un modeste équipage, à l'hôtel archiépiscopal d'Albi, sollicitant l'honneur d'être reçu par Mgr Brault, sans toutefois décliner son nom.

Le Prélat, présidait, pour l'heure, un conseil d'ecclésiastiques et n'était guère disposé à se laisser distraire de cette occupation si importante de sa charge, pour recevoir un inconnu. Le solliciteur fut donc évincé, dès l'abord. Mais il ne se lassa et insista tellement pour se faire ouvrir les portes qu'il réussit à pénétrer auprès du Prince de l'Eglise.

Une fois admis en sa présence, il se revéla. « J'ai eu l'honneur, dit-il, de me trouver, Monseigneur l'Archevêque, en votre compagnie, dans beaucoup de solennités et de réception officielles, où j'occupais le fauteuil de la présidence. Je ne dois donc pas être, pour vous, un inconnu ». Et comme le Prélat cherchait inutilement, dans ses souvenirs, pour identifier son visiteur, celui-ci continua : « Je me nomme Caffarelli ; j'étais préfet du Calvados quand vous étiez évêque de Bayeux, et je viens, en souvenir de nos anciennes relations, solliciter de votre paternelle bienveillance, une faveur à laquelle j'attache le plus haut prix : je viens vous supplier de me confier la cure du Falga, berceau de ma famille et mon lieu natal ».

Mgr Brault, surpris de cette demande, ouvrait la bouche pour en demander l'explication quand son interlocuteur, reprenant la parole, énuméra ses titres. « Je suis prêtre, Monseigneur, j'ai défailli aux jours mauvais, mais jamais je ne manquai à l'obligation journalière du bréviaire ; c'est pourquoi le cabinet du préfet du Calvados resta toujours fermé pour tous, pendant trois heures de l'après-midi. L'adversité, le

désenchantement de la vie, le dégoût des besognes louches m'ont, de longtemps, ramené à Dieu, et je ne veux plus être qu'un obscur curé de village ».

L'ancien évèque accueillit favorablement la requête de l'ancien préfet, et en 1826, celui-ci, âgé de 68 ans, décédait curé du Falga, béni, vénéré, regretté de ses humbles paroissiens, et au jour de ses obsèques, les nombreux fidèles qui vinrent lui jeter l'eau bénite, ne virent pas, sans quelque étonnement, réunies sur son cercueil, et l'épée du préfet et l'étole du prêtre, synthèse de la vie de celui que Dieu avait choisi, perdu, puis ramené miséricordieusement à lui !

IV

L'ASSASSINAT DE FOIX-FAURY

Revenons à Madame Brault, cette baronne de contrebande, démasquée par Jean de Bonnefon. Pourquoi cette dame Brault n'aurait-elle point épousé, par hasard, un fils de Brault, Pierre, officier retraité, et de Faury de Foix, Marie-Bernardine-Adélaïde, sans état, décédée à Bayeux, rue des Cuisiniers, âgée de 50 ans 1 mois, fille d'une des dernières victimes de la chouannerie, Faury, chevalier de Foix, assassiné à Crépon, en l'an V, et par conséquent noble, mais sans titre, par sa mère? La chouannerie, en effet, ne fut pas enterrée, avec les dix-huit fusillés de la rue des Boulevards, dans l'ancien enclos des Bénédictines. Différentes attaques, à main armée, qui eurent lieu surtout dans le canton de Crépon, montrèrent que, si le général Barbazan avait frappé à la tête, les voleurs, assassins ou brigands insurgés contre le nouvel ordre légal pour satisfaire ou leur rapacité ou leurs haines politiques, se débattaient dans leurs dernières convulsions. M. Pezet, dans son Bayeux au XVIII[e] siècle, en parle sommairement et discrètement, comme il convient à un historien concis et trop rapproché encore des évènements pour pouvoir en dévoiler tous les ressorts et en nommer les acteurs. A un siècle de distance, il est loisible d'être plus explicite et de tirer des mémoires du temps ou de la tradition orale tous les renseignements qu'ils fournissent.

« Dans la soirée du 30 ventôse an V, le nommé Foix-Foury, commissaire du canton de Crépon, se rendant à Asnelles, lieu de sa résidence, fut tué d'un coup de pistolet tiré à bout portant au milieu du dos. On a dit que ce coup de feu fut tiré par un jeune homme de 17 à 18 ans, qui faisait partie du groupe et que, s'étant engagé pour échapper aux pour-

suites, il avait honorablement servi dans les guerres de l'Empire, où il fut tué, capitaine et chevalier de la Légion d'honneur. » Tel est le récit de M. Pezet.

L'individu, qu'il désigne sous le nom de Foix-Foury, se nommait exactement Faury, Louis-Dominique-Alexandre, chevalier de Foix, né à Entrevaux (Basses-Alpes), d'une noblesse très-ancienne, marié en 1782, à Saint-Mâlo de Lisle, paroisse de Saint-Auban, diocèse de Glandèves, même département des Basses-Alpes, avec Desmarais, Jeanne-Perine. Il avait alors 27 ans.

Sa famille, originaire de ce lieu, avait été riche et l'enfance d'Alexandre, entourée de luxe, puis la ruine était venue et ce dernier représentant d'une race noble se trouvait sans aucune fortune au commencement de la Révolution. Il quitta le pays avec quelques débris de son ancienne fortune et réussit à se faire nommer brigadier des douanes à Saint-Mâlo.

Mais sa qualité de gentilhomme le força bientôt à quitter cet emploi. Il ne se soumit pas de bonne grâce à cette dure nécessité, fut incarcéré et il était sur le point d'être envoyé au tribunal révolutionnaire, quand le 9 Thermidor ouvrit à beaucoup les portes de leurs prisons.

Réintégré, peu après, dans ses fonctions de brigadier, il fut envoyé à Asnelles et bientôt nommé commissaire du Pouvoir exécutif près l'administration municipale de Crépon. Il acheta nationalement le presbytère d'Asnelles, et y vécut dans une aisance relative avec sa femme et ses quatre filles. On n'a jamais entendu dire qu'il lui eût été reproché aucune vexation, ni aucun acte marquant de sévérité. Les causes de sa mort furent diversement appréciées : selon les uns, la haine venait d'en bas et et n'était motivée que par la supériorité d'origine et de tenue ; d'après les autres, il aurait été victime de haines politiques. Ce dernier point de vue rendrait plus plausible la version de M. Pezet, sur cet assassinat.

Un jour, en sortant de Creully avec un camarade, il fut l'objet de plusieurs coups de fusil, dont l'un tua son compagnon ; ce jour-là, Faury eut le bonheur d'échapper à la mort ; mais, peu de temps après, alors qu'il sortait de Crépon, lieu où résidait la municipalité de canton près de laquelle il exerçait ses fonctions, se dirigeant vers sa maison d'Asnelles, précisément le 20 mars 1796, à 6 heures du soir, une douzaine d'hommes l'assaillirent, le jetèrent dans un fossé et l'assassinèrent à coups de couteau. Il avait 32 blessures quand on le trouva. Dans la main crispée du mort était restée une forte mèche de cheveux blonds, bien qu'on lui eût coupé le poignet jusqu'à l'os pour lui faire lâcher prise.

On l'avait entendu crier: « Pitié pour ma femme et mes pauvres enfants ». Les assassins, pour l'empêcher de crier, lui tailladèrent la bouche dans toute sa largeur. Leur crime commis, ils allèrent saccager le jardin et incendier la maison de leur victime, non sans en avoir pillé le linge et l'argenterie qu'ils partagèrent plus tard entre eux. Une femme d'Asnelles, nommée Lejonc, eut longtemps en dépôt les objets volés. Comme les enfants de Faury criaient pendant le pillage, les chouans, pris d'un semblant de pitié, leur rejetèrent quelques chemises à leur usage par-dessus le mur.

La malheureuse veuve et ses enfants, en butte à l'inamadversion des uns, objet de craintes de la part des autres, vécurent misérablement des bribes de leur modeste aisance. La veuve succomba bientôt à la peine. et ce fut une sœur à elle qui éleva les orphelines.

Le crime resta impuni.

Un certain nombre d'individus furent cependant arrêtés, en l'an V et en l'an VI, sous l'inculpation d'avoir machiné ou favorisé cet assassinat et d'en avoir été auteurs ou complices. Les registres d'écrou de la maison d'arrêt de la rue Quincangrogne, où Caillet était concierge, portent les noms de Mallet, Louis-François, officier de santé de 3e classe à Meuvaines; Mallet, Louis, fils Louis, fermier de la grande ferme de Bazenville; Loiseau, Michel, sergent à la 2e compagnie franche stationnée à Bayeux; Le Véel, Paul, 33 ans, marchand de chevaux, herbager et cultivateur à Saint-Germain-de-la-Lieue; Adeline, Charles, dit La Pigacière, 47 ans, cultivateur au Manoir; Renaude, Charles, fils François, 24 ans, cultivateur à Crépon, qui furent transférés aux prisons de Caen, le 4 brumaire an VII.

Furent ensuite incarcérés, dans les mêmes prisons, toujours pour cet assassinat: Denis, Jean-François dit Desnoyers (1), cultivateur à Sully, 52 ans, « inculpé *spécialement* d'avoir conseillé et provoqué cet assassinat et d'en avoir facilité et préparé l'exécution »; Gast, François, 45 ans, cultivateur à Courseulles, auteur et complice de l'assassinat « de Foix-Faury, auquel des brigands volèrent sa montre, ses boucles de jarretières, son mouchoir de cou et ses souliers, après l'avoir tué. »

On inquiéta aussi pour la même cause: Lefèvre, Pierre, dit Poulidor, bourrelier à Colombiers, âgé de 46 ans; Creveuil, Michel, volontaire aux

(1) Frère de Thomas, aussi dit Desnoyers, cultivateur, fils Jean-François, de Villiers, inculpé dans le complot dit de Crépon.



compagnies franches ; Lieuray, Jean-Louis, cultivateur à Sommervieu. Ce dernier fut mis en liberté par le directeur du jury d'accusation, le 8 brumaire an VIII.

On prononça encore les noms de Marnet, Connin, etc.

Parmi la bande homicide, se trouvait un nommé Labbé, serrurier-arquebusier à Creully, frère de la servante de l'infortuné Faury, une misérable, qui aida ces brigands à faire un trou dans le mur pour pénétrer dans la maison et la mettre au pillage.

M. Bunouf-Bunouville, alors magistrat de sûreté, suivit vigoureusement l'instruction, mais ne put parvenir à faire parler les témoins.

Le vrai motif de l'impunité des gens arrêtés fut-il le mutisme des témoins dont la terreur paralysait la langue? ou plutôt faut-il le chercher dans une influence occulte qui, dans la crainte de révélations compromettantes, aurait triomphé de l'habileté et du bon vouloir du magistrat instructeur? A l'appui de cette hypothèse viendrait ce propos, dont il n'existe pas, il est vrai, de preuve palpable, mais qui circulait couramment dans le public, au témoignage de M. Charles Le Sénécal, et d'une des filles de la victime, Sophie de Faury, morte le 19 février 1875, rue Franche, à l'âge de 86 ans 11 mois, qu'une dame d'un rang élevé, Mme de Chivrey, aurait été présente à la perpétration du crime qu'elle aurait éclairé d'un falot.

Le fait n'étonnera pas outre mesure ceux qui ont lu les livres publiés, sur le baron d'Aché, surtout sur Tournebut, par Le Nôtre, le manuscrit de notre Bibliothèque publique sur la Conjuration de Crépon, et où on trouvera et ce nom de Mme de Chivrey, et beaucoup d'autres de gens de la noblesse d'alors : Hue Lérondelle, Hippolyte, de Crépon ; Le Roy Désiles ; Lepelletier, Louis ; Vast la Cour, Pierre-Louis ; Leroi de Dès ; André Duhomme ; Desmares ; Desvarennes, dont Bunouf-Bunouville, faisant allusion aux diligences dévalisées par lui, disait que ses armoiries étaient inscrites aux portières de celles-ci, etc. ; car, républicains comme royalistes, usèrent alors de tous les moyens pour faire triompher leurs opinions politiques.

L'amnistie, qui fut accordée à l'occasion du Consulat, rendit la liberté à tous les inculpés, dont plusieurs furent détenus plus de trois ans, rue Quincangrogne,

Celui qui écrit ces lignes apprit à lire dans la Croix-de-Dieu, chez Sophie de Faury de Foix, qui, il y a 60 ans, tenait une école de petits enfants, au Parvis Notre-Dame.

E. ANQUETIL.



AVENUE DU SAPIN

A BALLEROY

Comment en 1840, le château de Balleroy conserva les abords de la route départementale qui lui sert d'avenue magistrale.

Les excursionnistes anglais, sollicités de venir à Bayeux, curieux de voir la Tapisserie de la Reine Mathilde, les Parisiens en villégiature sur nos plages d'Arromanches, Asnelles, Saint-Laurent-sur-Mer, Grandcamp-les-Bains, sont incités, par les guides du voyageur sur les côtes du Calvados, à visiter le château de Balleroy, célèbre par la belle ordonnance de sa construction et la renommée de son architecte Mansart, et lorsqu'en voiture de louage, [exceptionnellement bien organisées à Bayeux], en automobile ou même à bicyclette, ils abordent le bourg de Balleroy par la grande route de Caen à Saint-Lô descendant vers la rivière de la *Drôme*, ils admirent, du lieu dit *le Sapin*, l'attrayant point de vue offert à leurs yeux par l'onduleux développement de la forêt de Cerisy, et, en avant de ce vert horizon, la demeure seigneuriale, le château de Balleroy, construit par le célèbre architecte de Louis XIV.

Nous trouvons dans la publication illustrée devenue, paraît-il, assez rare : « *Bayeux et ses Environs* », dessins de Maugendre, texte du savant bibliothécaire, M. Lambert, aidé de la collaboration de notre cher et toujours regretté Georges Villers, nous trouvons, disons-nous, sur le domaine de Balleroy des documents historiques remontant au XIIe siècle. Nous pouvons, depuis 1588, suivre la transmission de cette seigneurie jusqu'à Jean de Choisy, intendant de Metz, chevalier du Roi et du duc d'Orléans, qui fit construire le château.

M. Lambert cite les propriétaires succcessifs de la Seigneurie de Balleroy jusqu'au jour où elle passa dans les mains de la famille, deux fois



séculaire dans notre pays : Lacour de Balleroy, aujourd'hui représentée par un de ses descendants, membre du Conseil général du Calvados.

Les visiteurs, qui suivent la grande route, dite *Avenue du Sapin*, descendant vers la grille du château, ne manquent pas de constater la correcte ordonnance des constructions à droite et à gauche et l'amplitude de l'avenue, un kilomètre de long sur 40 mètres de large.

Ce bel aspect courut grand risque de disparaître, en 1839. La commune de Balleroy se prétendant propriétaire des abords de la route départementale, les revendiqua, ainsi que la petite place précédant le château, se réservant le droit de les aliéner, d'autoriser des constructions et d'installer des foires et marchés.

Le marquis de Balleroy, invoquant d'anciens titres, repoussa cette prétention. Le récit du procès plaidé devant le tribunal de Bayeux, et dont l'érudition de M. le Président Pezet a fait un document historique, sera le sujet de cette communication.

J'ai été mis sur la trace de cette intéressante contestation par un Mémoire, imprimé août 1840, chez Groult, alors l'unique imprimeur bayeusain, et intitulé :

Observations pour le Marquis de Balleroy contre la Commune de Balleroy, soumises au tribunal de Bayeux et signé : Adolphe Desclosières, avocat, Frestel, avoué.

Un pieux souvenir filial, dont vous comprendrez, mes chers confrères, l'affectueux attrait, s'est ajouté au très-réel intérêt que présente l'affaire en elle-même.

En 1836, M. le Maire de Balleroy, inspiré, d'ailleurs, par un louable sentiment d'utilité publique, avait fait établir, dès les premiers mois de l'année, sur les abords de la route dite du Sapin, des bornes destinées à recevoir des réverbères.

Le marquis de Balleroy protesta, se prétendant seul propriétaire des terrains situés à droite et à gauche de la route de Caen à Saint-Lô, dans la traversée du bourg. Une assignation, en date du 5 juin 1836, précisa cette revendication. A l'appui de sa demande, il produisit, dès que la Commune fut autorisée à plaider, deux arrêtés du Conseil de Préfecture, en date des 8 prairial an x et 27 frimaire an xi, ainsi conçus :

« Le Conseil, vu le rapport de l'un de ses membres, arrête : La dame d'Hervilly est déclarée propriétaire des terrains en pâture et avenue contestés régnant le long de la grande route de Caen à Saint-Lô, dans la traversée de Balleroy. Pour l'ornement réciproque du bourg et du châ-

teau, la portion de la grande route avec ses côtés adjacents, connue sous le nom de *Sapin* conservera sa longueur actuelle et largeur sans que la dame d'Hervilly puisse y apporter de changement, mais seulement jouir des pâtures comme par le passé. » Cette décision, invoquée par le marquis de Balleroy, dont nous allons, ci-après, expliquer les liens de traditions avec Mme d'Hervilly, fut attaquée par la Commune comme entachée d'incompétence.

Le Conseil d'Etat lui donna gain de cause. Une ordonnance royale du 25 avril 1839, signifiée le 21 mai suivant, décidait que: s'agissant d'un droit de propriété privée, le juge administratif était incompétent et que la question de droit ne pouvait être tranchée qu'au moyen de titres anciens, d'après les règles du droit commun, dont l'appréciation appartenait, exclusivement, aux tribunaux civils. »

Les parties contestantes se trouvaient donc dans l'obligation de faire valoir leurs titres devant la justice civile.

Pour hâter la solution, le marquis de Balleroy signifia une citation d'audience à la date du 4 janvier 1840.

Comment pouvait-il se prévaloir des actes anciens invoqués au profit de Mme d'Hervilly ?

Comment la décision du Conseil de Préfecture de l'an XI, réputée incompétemment rendue, les avait-elle connus.

En 1793, M. Charles-Auguste, comte de Lacour de Balleroy, ayant succombé victime du tribunal révolutionnaire, la confiscation de ses biens avait été prononcée. Elle fut levée par la loi du 21 prairial an III, restituant les biens des condamnés à leurs familles. Cette loi est intéressante à rappeler, elle marque déjà une favorable tendance, heureusement réactionnaire, à une politique plus humaine.

« La Convention nationale, considérant que par son décret du 14 floréal dernier, elle a maintenu le principe de la confiscation des biens à l'égard des conspirateurs, des émigrés, des fabricateurs ou distributeurs de faux assignats et de fausse monnaie et des dilapidateurs de la fortune publique, néanmoins, considérant l'abus fait des lois révolutionnaires, l'impossibilité de distinguer, par des révisions, les innocents des coupables, et qu'il y a moins d'inconvénient et plus de justice et de loyauté à rendre des biens aux familles de quelques conspirateurs, que de s'exposer à retenir ceux des innocents, décide: Que les biens des condamnés révolutionnairement, depuis l'époque du 10 mars 1793, seront rendus à leurs familles, sauf les exceptions, et sans qu'il soit besoin de révision des procédures ».

Suivent 25 articles de règlementation. (Collection des lois de Duverger Tome 8, p. 168).

Or, Mme d'Hervilly était fille de Charles-Auguste Lacour de Balleroy, victime de la férocité révolutionnaire. Il avait laissé trois enfants :

Philippe-Auguste-Jacques ;

Mme d'Hervilly ;

Mme de Jaucourt.

Auguste-Jacques et sa sœur, Mme de Jaucourt, ayant émigré, Mme d'Hervilly, restée en France, avait, dès l'origine, obtenu, jusqu'à concurrence du tiers héréditaire formant sa part, restitution des biens de la famille de Balleroy, les deux autres tiers étaient restés séquestrés jusqu'au 29 brumaire an v, date à laquelle, en vertu de la loi précitée, les administrateurs du Calvados rendirent à la comtesse d'Hervilly la totalité du domaine de Balleroy.

Remise en possession de ces biens, la comtesse d'Hervilly se préoccupa de continuer l'aménagement de l'avenue du Sapin, déjà préparé par ses ancêtres. Elle s'opposa, énergiquement, aux actes de possession tentés par des tiers, afferma par bail des parties herbées de cette avenue. (Acte du 18 pluviôse an VIII.)

A dater de ce jour, nul, habitant ou commune, ne pouvait, incontestablement, réclamer un droit de propriété sur ces terrains.

En 1806, le marquis de Balleroy et Madame de Jaucourt rentrèrent en France, leur sœur, Madame d'Hervilly, reconnut, par un pacte de famille, déposé les 20 et 28 novembre, en l'étude d'un notaire de Caen, que les biens recueillis dans la succession de son père ou rachetés de la Nation étaient redevenus la propriété de sa famille. Cet acte attribuait le Château et ses dépendances au marquis de Balleroy. Le 2 juillet 1830, il affermait, continuant ainsi les traditions des précédents propriétaires, toutes les portions, pouvant produire profit, à droite et à gauche de la grande avenue.

Ainsi s'établissait l'historique des origines de la propriété et sa transmission, lorsque se produisit, en 1836, l'acte de la Municipalité, affirmant un droit sur les abords de l'avenue en installant, comme nous l'avons rappelé au commencement de cette notice, des colonnes destinées à recevoir des réverbères.

Un nouvel incident provoquant une question subsidiaire, naquit aux derniers jours de l'instance.

Le marquis de Balleroy, voulant préciser toute l'étendue de son droit,

avait fait acte de possession sur un terrain d'une contenance de deux ares environ, situé au midi de l'angle formé par les rues des Forges et des Etangs.

Les propriétaires du château avaient, dès les premiers temps, fait pratiquer des travaux d'entretien sur cette petite place, ils veillaient, notamment, à l'empierrement du sol, à l'enlèvement des sables amoncelés à la suite des grandes pluies.

Le maire de Balleroy, estimant que cet acte constituait un fait d'usurpation sur un terrain communal, fit dresser procès-verbal de constat et cita M. de Balleroy devant le juge de simple police : contravention aux règlements de voirie.

Une sentence de sursis s'imposait, juridiquement motivée par l'instance principale portée devant le tribunal civil de Bayeux.

Ce nouvel incident d'une procédure qui, on le voit, ne chômait pas, motiva de la part du marquis de Balleroy une demande subsidiaire jointe à sa demande principale et réclamant la petite place constestée.

De part et d'autre, la bonne foi paraissait évidente. La commune invoquait de multiples faits d'occupation, M. de Balleroy affirmait qu'ils ne comportaient que des actes de pure tolérance.

Deux arrêts récents de la Cour d'appel de Caen permettaient d'entrevoir une facile solution de cette suite de contestations, on le voit, assez compliquées.

« Les Communes, disaient ces arrêts, étaient autorisées à réclamer la propriété des terres vaines et vagues lorsque : 1° elles justifieraient avoir sur ces biens des droits acquis dont elles auraient été dépouillées par la puissance féodale ; 2° tout terrain inculte ne serait pas considéré comme terrain communal aux termes de la loi du 10 juillet 1793 ; 3° qu'en particulier, cette loi ne s'appliquait pas aux terrains enlevés à la culture pour faciliter l'entrée d'une habitation ». (Première Chambre de la Cour d'appel de Caen, 8 juin 1836, 19 juillet 1838).

Les faits de la cause et la jurisprudence ainsi exposés dans le mémoire précité, les conclusions prises devant le tribunal de Bayeux, au nom du marquis de Balleroy, furent formulées en ces termes :

Plaise au Tribunal,

Déclarer jointe la demande principale à la demande incidente, statuant sur le tout par un seul et même jugement, déclarer le concluant propriétaire : 1° des terrains qui s'étendent à droite et à gauche de la route départementale depuis le Sapin jusqu'au rond point ou place du Marché

de Balleroy ; 2° du terrain qui forme prolongement de la chaussée du château jusqu'à l'angle de la rue des Forges et de la rue des Etangs, aux offres de faire prouver par témoins des faits de possession qui ont été énoncés dans la présente signification et qui seront articulés et précisés de nouveau dans des conclusions additionnelles ; subsidiairement, si contre toute attente, la commune était déclarée propriétaire des terrains dont s'agit, dire et juger qu'elle ne pourra changer les alignements actuels établis dans l'intérêt réciproque du Bourg et du Château, pourquoi le plan figuratif de la grande avenue du Château, lequel a été communiqué sur l'instance par le concluant, sera joint à la minute du jugement à intervenir pour y avoir recours au besoin, avec dépens.

Le jugement fut rendu le 31 Décembre 1840, il comprend 9 rôles et son développement nous oblige à n'en donner que le dispositif après avoir résumé brièvement les motifs qui reproduisent les faits précédemment exposés.

Le Tribunal, considérant que la dame d'Hervillly était incontestablement propriétaire du domaine de Balleroy, en vertu d'actes qui sont successivement analysés, qu'elle a transmis ses droits au marquis de Balleroy. Que si, en 1650 et années suivantes, les seigneurs de Balleroy, dans l'intérêt du développement du Bourg, ont fait des concessions de terrains, les conditions de construction notamment dans l'avenue du Sapin ont été imposées, ainsi qu'il résulte d'actes communiqués, que si les lois de 1790 et de 1792 ont anéanti les privilèges de la puissance féodale, elles ont respecté le droit de propriété.

Que si incontestablement les terrains laissés à usage de rue d'après même les intentions du seigneur de Balleroy appartiennent à la commune, celle-ci est obligée de respecter tout ce qui a été convenu antérieurement dans l'intérêt du domaine privé du seigneur, notamment l'obligation de ne pas bâtir en dehors d'un alignement déterminé.

En ce qui concerne les terrains dits herbés au-delà de la rue des Anges, ils ne peuvent être considérés comme rue ou place publique ayant toujours été affermés par les anciens propriétaires et jamais affectés par les seigneurs à un usage public ;

Que la vue des plans produits ne permet pas de douter que le terrain circulaire ne soit le commencement de la chaussée du château.........

Que les faits invoqués par la commune ne sont que des actes de pure tolérance......

Par ces motifs,

Le Tribunal, ouï M. le Procureur du Roi, après avoir délibéré conformément à la loi, jointe la demande incidente à la principale, et statuant sur le tout :

Rejette l'exception proposée par la commune de Balleroy, donne acte aux parties de ce qu'il est reconnu que M. de Balleroy ne réclame aucuns droits sur la place du Marché, déclare la Commune propriétaire, en vertu des dispositions de la loi du 26 juillet 1790 de la rue désignée sous le nom de la *Rue du Sapin*, à droite et à gauche de la route départementale de Caen à Saint-Lô, déclare toutefois ces terrains à usage de rue grevés de la servitude réclamée par M. de Balleroy, en conséquence, dit que la Commune ne pourra changer les alignements actuels, lesquels ont été établis par les contrats d'inféodation de 1650, et années suivantes, de manière qu'il ne puisse être fait aucune construction qui excède la côtière de devant la maison bâtie, pour servir de règle auxdits alignements ; ordonne, en conséquence, que le plan figuratif de l'avenue du Sapin et des abords du château déposé sur le bureau du tribunal et communiqué au procès, après avoir été coté et parafé par le greffier, sera joint à la minute du présent jugement, déclare M. de Balleroy propriétaire de tous les terrains herbés situés entre le Sapin et la rue des Anges ; et, sans avoir égard aux exceptions présentées sur la demande incidente, le déclare également propriétaire du terrain circulaire formant l'entrée de la chaussée du château sans avoir égard à la preuve testimoniale offerte et ordonne qu'il sera fait une masse des dépens dont trois quarts sont mis à la charge de la commune et l'autre quart à celle de M. de Balleroy.

Ainsi jugé et prononcé en l'audience publique du tribunal civil de Bayeux, le trente et-un décembre mil huit cent quarante.

Que serait aujourd'hui la belle voie qui conduit au château de Balleroy, si la commune eût gagné son procès ? Les Municipalités, qui se sont succédées depuis 66 ans, auraient-elles pu résister aux sollicitations des propriétaires dont les maisons sont en bordure de l'avenue ? Celui-ci aurait voulu construire des annexes, celui-là établir des jardinets avec clôture. Le bel aspect que les touristes admirent eût été détruit; la sentence de 1848 fut non seulement une légitime solution juridique, mais encore et par voie de conséquence, la salutaire protectrice d'un des plus beaux châteaux de Normandie.

Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

LE THÉATRE A BAYEUX

DE 1895 A 1906

Ce n'est point une œuvre littéraire que nous avons entreprise, mais plutôt une statistique générale pouvant permettre d'établir les goûts et les préférences de nos concitoyens en matière d'œuvres théâtrales ; son seul mérite sera de faire ressortir exactement les sommes encaissées par les Directeurs qui se sont succédé sur notre scène pendant la dernière période décennale.

Au commencement du XIX[e] siècle, la ville de Bayeux ne possédait pas de salle de spectacle.

Quand notre illustre compatriote, *Mademoiselle Georges*, vint à Bayeux, pour jouer *Mérope*, le 5 janvier 1820 (1), elle fut obligée de louer la salle de M. Poisson, située rue Bienvenue, moyennant un prix très élevé. « Il a voulu m'égorger, dit-elle ».

Quelques années plus tard, plusieurs amateurs et amis des arts prirent l'initiative de l'érection d'une salle spéciale et, après la constitution d'une société régulière, ils firent l'acquisition du terrain sur lequel fut édifié le Théâtre actuel.

A diverses reprises, des réparations ou des embellissements devinrent indispensables et la Ville y contribua pour la plus grande partie, ce qui lui constitua un titre à la propriété de l'immeuble. En 1868, la Municipalité, désirant régulariser la situation, s'entendit avec les actionnaires et il intervint une convention d'après laquelle ces derniers abandonnèrent

(1) La célèbre tragédienne, Georges Weimer, née à Bayeux, le 23 février 1787, et baptisée le lendemain à l'Eglise Saint-Patrice, avait été comblée de faveurs par l'Empereur Napoléon I[er]. A son passage à Bayeux, en 1820, elle possédait une fortune évaluée à 50 ou 60.000 francs de revenus, mais elle la gaspilla et, dans ses dernières années, elle se débattait contre la misère. Napoléon III lui fit obtenir le dépôt des cannes et des parapluies à l'Exposition de 1867. Elle mourut cette année là et fut inhumée avec grande solennité à Passy. Les cordons du poële étaient tenus par : M. Camille Doucet, académicien ; M. Thiery, administrateur de la Comédie Française ; Alexandre Dumas et le baron Taylor.

Sa mémoire fut honorée au Théâtre de Bayeux, pendant la représentation du 25 février 1901, sur l'initiative de M. de Gomiecourt, vice-archiviste de la Société des Arts et Belles-Lettres.

leurs droits à la Ville, sous la condition que celle-ci prendrait dorénavant à sa charge toutes les réparations et que la salle de spectacle serait administrée par une commission de six membres : Le Maire, Président, avec voix prépondérante, deux Conseillers municipaux et trois Membres nommés par les actionnaires.

Cette convention, en date du 25 août 1868, fut approuvée par le Conseil municipal, sur le rapport de M. Pain, le lendemain 26 août.

D'importantes réparations furent entreprises en 1875 par le Conseil Municipal, qui avait voté 2.558 fr. 30 le 6 août, mais pendant l'exécution des travaux, l'architecte de la ville s'aperçut que les fondations présentaient de grandes défectuosites et, sur sa demande, la Municipalité demanda le concours de M. Gouton, ingénieur des Ponts et Chaussées, pour visiter les lieux et prescrire les mesures indispensables pour la sécurité publique.

M. Gouton déposa son rapport le 15 juin 1877 ; il concluait à la reprise en sous-œuvre des fondations, entreprise extrêmement délicate qui, cependant, fut menée à bonne fin. Elle coûta à la ville plus de vingt-six mille francs, qui furent votés par le Conseil Municipal, les 30 août 1876, 19 juin 1877 et 30 juillet 1878. Le solde fut inscrit aux chapitres additionnels de 1879, qui comprenait également une somme de 1,000 fr., allouée à M. Delaunay, architecte, et 300 fr. accordés, à titre de gratification, par délibération du 26 août 1878, à M. Simonnet, architecte à Paris, envoyé par M. de Dion, à qui la ville est redevable de la préservation de la Tour de la Cathédrale.

Le Théâtre avait été interdit et les représentations se donnèrent à la Salle Saint-Laurent pendant l'année 1877 et jusqu'au 27 octobre 1878, jour où eut lieu la réouverture avec le concours de l'Orphéon et de la Société Philharmonique.

Depuis cette époque, la Municipalité s'est efforcée, par tous les moyens en son pouvoir, de consolider l'édifice, de l'améliorer et d'assurer la tranquilité et la sécurité du public. En 1881, après l'épouvantable catastrophe de l'Opéra-Comique, des mesures furent prises pour donner toute sécurité en cas d'accidents et des travaux de dégagement furent entrepris, notamment pour assurer promptement la sortie de l'orchestre, si un incendie se déclarait. En 1892 et 1893, deux prises d'eau ont été établies de chaque côté de la scène où, à chaque représentation, il y a un pompier de service et en moins de dix secondes le feu serait combattu par des jets d'une grande puissance.

Enfin, en 1901, la Commission du théâtre ayant signalé l'exiguité des coulisses et le danger qui en résultait pour les employés et pour la conservation des décors dont plusieurs ont une certaine valeur, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'agrandissement de la scène et voté les fonds nécessaires à cet effet. Les travaux ont été effectués dernièrement et, s'ils ne donnent pas encore toute satisfaction, ils ont, du moins, permis aux machinistes et aux autres employés du théâtre de veiller avec plus de sécurité à la préservation du matériel.

Depuis nombre d'années, le Conseil Municipal alloue une subvention annuelle dans le but d'obtenir une série de représentations de la troupe de Caen. Cette subvention, qui est ordinairement de 50 ou 60 fr. par soirée, constitue le premier bénéfice du Directeur.

En 1895, l'accord n'ayant pu se faire entre la Direction et la Municipalité, la troupe de Caen s'abstint et le théâtre fut desservi par des troupes de passage.

Nous donnons ci-après le détail de chaque représentation :

1895

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE fr. c.
Dervilly, Caen.	Les Cloches de Corneville . . .	Opéra-Com.	4 fév.	398.»»
de Langlay, Tournée.	Madame Sans-Gêne.	Comédie.	4 juin.	816.50
Givar, Tournée.	La Fille du Régiment.	Opéra Com.	17 juin.	348.»»
	Les Noces de Jeannette.	Id.		
Braseur, Id.	Les Pantins de Madame	Vaudeville.	6 août.	691.75
	La Boite à Bibi	Id.		
Lerval, Id.	Le Jeu de l'Amour et du Hasard	Opéra-Com.	17 sept.	338.50
	Le Portait.	Comédie.		
Jules Mary, Id.	L'Abbé Constantin	Id.	10 oct.	385.»»
	Le Klephte.	Id.		
Baret, Id.	La Fée Cocotte	Id.	14 oct.	425.»»
	A la Chambrée	Id.		
	Maman Sabouleu	Id.		
Max, Id.	Les Folies Dramatiques.	Opérette.	26 nov.	318.»»
	Un Carnaval d'Auvergnats . . .	Id.		

La Direction du Théâtre de Caen ne s'étant pas décidée à desservir le Théâtre de Bayeux, il y eut moins de représentations. Celles de Madame Sans-Gêne et la Tournée Brasseur firent des recettes exceptionnelles et méritent d'être signalées.

1896

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE fr c.
Brasseur, Tourn.	Doit-on le Dire.	Comédie.	22 juill.	601.25
	Le Roi Koko	Vaudeville.		
Darmont, Id.	La Revanche	Comédie.	26 juill.	365.»»
	Assaut de Valets	Opéra-Com.		
	Pépita l'Andalouse	Opérette.		
Germain, Id.	L'Amour sans Phrases	Comédie.	9 août.	342.50
	La Tortue.	Vaudeville.		
Baret, Id.	Le Petit Lord.	Comédie.	30 oct.	400.»»
	Au Pain Sec	Vaudeville.		
Hertz et Santara Caen.	Le Barbier de Séville.	Opéra-Com.	11 nov.	378.»»
Id.	Les Cloches de Corneville . . .	Opérette.	16 déc.	396.»»
	L'Histoire d'un Sou	Vaudeville.		

1897

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE
Hertz et Santara Caen.	Le Chalet.	Opéra-Com.	6 janv.	400.»»
	La Fille du Régiment.	Id.		
Comité des Dames de France.	Le Monde Renversé.	Comédie.	22 id.	500.»»
	L'Homme aux Sérénades. . . .	Op.-Bouffe.		
Hertz et Santara Caen.	Le Député de Bombignac. . . .	Comédie.	27 id.	345.»»
	Les Noces de Jeannette.	Opéra-Com.		
Id.	Les Jurons de Cadillac.	Comédie.	24 fév.	465.»»
	La Falotte.	Opérette.		
Lina Munte, Tournée.	Le Chemineau.	Pièce.	30 avril.	332.20
Rivey, Tournée	Gavaud-Minard et Cie.	Comédie.	11 mai.	328.»»
	Le Cabinet Piperlin.	Id.		
Dannerie, Id.	Le Gendre de M. Poirier	Id.	19 mai.	360.»»
	L'Habit Vert	Id.		
Jules Mary, Id.	Les Deux Gosses	Pièce.	9 juin.	347.»»
Brasseur, Id.	Le Mari de la Débutante	Com.-Vaud.	3 août.	395.»»
	La Sécurité des Familles. . . .	Comédie.		
Baret, Id.	Le Chapeau d'un Horloger . . .	Id.	27 sept.	500.»»
	J'invite le Colonel	Id.		
	Le Mystère de la Rue Gaillon .	Id.		

1897 (SUITE)

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE fr. c.
Chartier, Tourn.	Le Dindon	Comédie.	16 oct.	498.50
	Les Pavés de l'Ours.	Id.		
Croix-Meyer Id.	La Bonne d'Enfants.	Op.-Bouffe.	17 nov.	368.»»
	Les Forfaits de Pipermans. . .	Vaudeville.		
	Intermèdes.			
Clasis et Santara	Gillette de Narbonne	Opérette.	13 déc.	324.»»
Caen.	La Mascotte.	Id.	27 déc.	345.»»
Id.	Les Espérances	Comédie.		

1898

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE
Clasis et Santara	Le Pater.	Pièce.	17 janv.	330.»»
Caen.	L'Auberge du Tohu-Bohu. . . .	Opérette.		
Id.	La Mendiante de Saint-Sulpice.	Pièce.	31 Id.	348.»»
Id.	Rival pour Rire.	Comédie.	21 fév.	375.»»
	Les Dragons de Villars	Opéra-Com.		
Id.	Le Grand Mogol	Opérette.	14 mars.	328.50
Id.	La Cigale et la Fourmi	Opéra-Com.	31 id.	342.50
Charletty, Tourn.	La Râleuse	Comédie.	12 avril.	305.»»
	Leurs Filles.	Pièce.		
Baret, Id.	Par la Fenêtre	Comédie.	2 mai.	416.50
	Un Client Sérieux	Id.		
	Dormez, je le veux.	Bouffonnerie		
Brasseur, Id.	Le Nouveau Jeu.	Comédie.	17 août.	403.»»
Berny, Id.	Madame Sans-Gêne.	Pièce.	15 sept.	340.70
Charletty, Id.	Madame Mongodin	Com.-Vaud.	6 oct.	312.»»
	Les Amants Légitimes	Comédie.		
Baret, Id.	Les Valets Modèles.	Opéra-Com.	20 oct.	958.50
	Mamzelle Mariette	Id.		
	Intermèdes (Mme Richard).			
Darcia, Id.	Les Poches de Monsieur	Com.-Vaud.	22 déc.	340.»»
	Sapho.	Pièce.		

A signaler, dans le cours de cette année, le succès de la Tournée Baret, dû surtout à la présence de Mme Richard et du violoniste Viardot. Les places de l'Orchestre étaient à 4 fr., comme les premières.

Le Théâtre forain Dupré vint s'installer sur la place Saint-Patrice, le 2 octobre, il fut assez suivi.

1899

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE
				fr c.
Chartier, Tourn.	La Joueuse d'Orgue.	Pièce.	30 janv.	497.»»
Baret, Id.	Colinette	Id.	31 mars.	314.»»
Achard, Id.	La Dame de Chez Maxim' . . .	Id.	9 sept.	312.50
Baret, Id.	Ma Bru	Comédie.	25 id.	320.»»
	L'Anglais tel qu'on le parle. . .	Id.		
Chartier, Id.	Papa la Vertu.	Pièce.	4 oct.	260.»»
Montcharmont et Lugnet, Id.	Cyrano de Bergerac.	Id.	26 id.	510.»»
Carina-Bensussan, Caen.	La Grâce de Dieu.	Drame.	3 nov.	350.»»
Id.	Madame La Maréchale	Comédie.	5 id.	310.50
Id.	La Fille du Tambour-Major . .	Opéra-Com.	13 id.	450.»»
Id.	Les Petites Michu.	Opérette	27 id.	403.»»
Id.	La Mascotte.	Id.	11 déc.	319 »»
Id.	Le Petit Duc	Id.	23 id.	218.50
	Les Jurons de Cadillac.	Comédie.		

Le Théâtre forain Dupré est resté installé sur la place Saint-Patrice jusqu'au 15 mai.

1900

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE
Carina-Bensussan, Caen.	La Poupée	Opéra-Com.	8 janv.	522.»»
Id.	Id.	Id.	15 id.	319.50
Id.	Napoléon	Pièce.	22 id.	449.»»
Id.	Les Cloches de Corneville . . .	Opérette.	29 id.	228.50
Id.	La Cigale et la Fourmi.	Opéra-Com.	12 fév.	191.»»
Id.	Les Dragons de Villars	Id.	26 id.	358.50
Id.	La Fille de Madame Angot . . .	Opera-Com.	19 mars.	292.50
Id.	La Belle Hélène.	Op.-Bouffe.	2 avril.	297.75
Id.	Le Tour du Monde d'un Enfant de Paris.	Pièce.	30 mai.	157.75
Dmes Harris, Tournée.	Pétin, Mouillarboug et Consorts.	Fantaisie.	2 oct.	368.»»
	Les Gaietés de l'Escadron . . .	Pièce.		
Ballard-Baron Caen.	L'Etincelle.	Comédie.	5 nov.	403.50
	Gillette de Narbonne	Opéra-Com.		
Id.	Le Gendarme est sans Pitié. . .	Comédie.	21 id.	407.50
	Serment d'Amour	Opéra-Com.		

1900 (SUITE)

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE
				fr. c.
Ballard-Baron Caen	Visite de Noces	Comédie.	3 déc.	427.25
	Le Contrôleur des Wagons-Lits.	Id.		
Id.	Une Tasse de Thé.	Comédie.	17 id.	349.50
	L'Oiseau Bleu.	Opéra-Com.		

Le Théâtre forain Delaat fut installé sur la place pendant 10 jours, du 6 au 16 juillet.

La faiblesse de la troupe Carina-Bensussan fut telle que le public finit par deserter le Théâtre; il fallut le talent personnel de M. Ballard pour l'y ramener.

1901

Ballard-Baron Caen	Le Sursis	Vaudeville.	7 janv.	342.25
	Les Noces de Jeannette.	Opéra-Com.		
Id.	L'Anglais tel qu'on le parle . .	Comédie.	21 id.	529.»»
	Miss Hélyett	Opérette.		
Id.	Le Passant	Comédie.	4 fév.	438.25
	Les 28 Jours de Clairette. . . .	Opérette.		
Id.	L'Arlésienne	Pièce.	11 id.	530.25
Id.	Véronique (*).	Opéra-Com.	25 id.	490.50
Id.	Madame Favart.	Id.	11 mars	386.50
	Les Forfaits de Pipermans . . .	Vaudeville.		
Id.	Gringoire.	Comédie.	25 id.	335.75
	La Princesse des Canaries . . .	Opéra-Bouff.		
Chartier, Tourn.	Mon Tailleur	Pièce.	14 avril	233.50
	La Bourse ou la Vie	Comédie.		
Brasseur, Id.	La Petite Fonctionnaire.	Id.	20 août	657.»»
	Vive l'Armée	Id.		
Castelain, Id.	L'Altesse de la Rue St-Denis. .	Folie-Vaud.	8 oct.	305.80
	Coralie et Cie	Pièce.		
Joubert, Caen.	La Fille du Garde-Chasse. . . .	Pièce.	14 oct.	349.»»
Id.	Mirette	Comédie.	21 id.	447.»»
	Les Mousquetaires au Couvent.	Opéra-Bouff.		
Id.	Une Fille Encombrante.	Folie.	28 id.	345.50
	Le Voyage de M. Perrichon. . .	Comédie.		
Id.	Les 4 Sergents de la Rochelle .	Drame.	4 nov.	392.25
	La Cagnotte.	Com.-Vaud.		

(*) C'est à cette représentation qu'une ovation fut faite à la mémoire de Mlle Georges.

1901 (SUITE)

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE fr. c
Joubert, Caen	Un Gendre qui dompte sa Belle-Mère	Comédie.	11 nov.	245.25
	La Petite Mariée	Opéra-Bouff.		
Id.	La Dame aux Camélias	Comédie.	18 id.	325.50
Id.	On Demande un Jeune Ménage.	Id.	25 id.	168.50
	L'Auberge du Tohu-Bohu	Opérette.		
Id.	La Tour de Nesle	Drame.	2 déc.	286.»»
	La Mauviette	Pièce.		
Id.	Giroflé-Girofla	Opéra-Bouff.	9 id.	190.50
Id.	Sapho	Comédie.	16 id.	232.»»

Le théâtre forain Dupré est revenu du 6 au 12 octobre.

1902

Joubert, Caen.	Rip	Opéra-Com.	6 janv.	400.50
Id.	Denize	Pièce.	13 id.	265.50
	Durand et Durand	Com.-Vaud.		
Id.	Les Deux Timides	Vaudeville.	20 id.	276.25
	François les Bas Bleus	Opéra-Com.		
Id.	Le Bossu	Drame.	27 id.	289.»»
Id.	Jeanne d'Arc	Pièce.	3 févr.	323.25
Chartier, Tourn.	La Marchande de Fleurs	Id.	9 id.	556.25
Joubert, Caen.	Joséphine vendue par ses Sœurs.	Opéra Bouff.	17 id.	368.75
Id.	Madame Sans-Gêne	Pièce.	24 id.	340.»»
Id.	Le Roi s'amuse	Id.	3 mars	328.»»
Id.	Les 28 Jours de Clairette	Opérette.	10 id.	181.»»
Id.	Le Contrôleur des Wagons-Lits.	Comédie.	17 id.	220.»»
	Les Noces de Jeannette	Opéra-Com.		
Id.	Les Cloches de Corneville	Opérette.	28 avril	204.75
Id.	Faust	Opéra.	12 mai	497.»»
Id.	La Favorite	Id.	26 id.	360.50
Brasseur, Tourn.	La Mairie	Comédie.	3 sept.	536.»»
	Les Deux Ecoles	Id.		
Bourgeois, Id.	Henri III et sa Cour	Pièce.	17 id.	312.»»
Daurelly, Id.	Le Chalet	Opéra-Com.	25 oct.	258.»»
	La Fille du Régiment	Id.		
Richet, Caen.	Paillasse	Drame.	3 nov.	318.50
Id.	Le Grand Mogol	Opéra-Com.	10 id.	348.50

1902 (SUITE)

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATES	RECETTE fr. c.
Joubert, Caen	Nos Bons Villageois.	Comédie.	1er déc.	264.»»
Id.	Le Gendarme est sans Pitié . .	Id.	10 id.	289.75
	La Mascotte.	Opéra-Com.		
Id.	Rompons	Comédie.	22 id.	358.75
	La Marjolaine.	Opéra-Com.		

1903

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATES	RECETTE
Richet, Caen.	L'Etincelle	Comédie.	6 janv.	336.»»
	Le Maître de Forges	Pièce.		
Id.	Les Espérances	Comédie.	19 id.	384.75
	Le Cœur et la Main.	Opéra-Com.		
Id.	Les Ouvriers	Drame.	2 févr.	207.25
	Les Fourchambault.	Comédie.		
Id.	Le Paratonnerre.	Id.	16 id.	308.»»
	Cliquette	Opéra Com.		
Ulmann, Tourn.	L'Aiglon.	Pièce.	27 id.	736.»»
Richet, Caen.	L'Enigme	Com.-Dram.	9 mars	242.»»
	Les Cinq Choux de la Varenne.	Folie-Vaud.		
Id.	Edgar et sa Bonne	Comédie.	23 id.	232.25
	Cousin et Cousine	Opéra-Com.		
Castelain, Tourn.	Tricoche et Cacolet	Com.-Bouff.	17 avril	239.»»
	Madame de la Seiglière.	Comédie.		
Harris, Id.	L'Hôtel Godet.	Id.	26 mai	200.50
	Le Billet de Logement	Vaudeville.		
Chartier, Id.	Résurrection	Pièce.	3 sept.	280.»»
Baret, Id.	Chassé Croisé.	Comédie.	12 oct.	323.»»
	L'Enfant du Miracle	Com.-Bouff.		
Brun, Caen	Les Cloches de Corneville . . .	Opéra-Com.	25 nov.	601.»»
	Théodore cherche des Allumettes.	Comédie.		
Id.	La Robe Rouge	Pièce.	7 déc.	369.75
Id.	A la Chambrée	Comédie.	21 id.	467.25
	Le Petit Duc	Opéra-Com.		

Le Théâtre forain Bautes, venu pour la Toussaint, est resté jusqu'au 15 novembre.

1904

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE
				fr. c.
Brun, Caen.	La Bonne à rien faire.	Vaudeville.	4 janv.	418.50
	Yetta.	Opéra-Com.		
Id.	En wagon.	Episode.	18 id:	454.50
	Boccace.	Opéra-Com.		
Id.	Les Remplaçantes.	Pièce.	1 fév.	293.75
	Au Téléphone.	Id.		
Id.	Le Dossier Balandard.	Comédie.	15 id.	391.25
	La Veillée des Noces	Opéra-Com.		
Id.	Le Coup de Minuit.	Vaudeville.	29 id.	430.»»
	Les Cent Vierges.	Opéra Bouff.		
Id.	La Vie n'est pas Rose.	Comédie.	14 mars	506.»»
	Les Dragons de Villars.	Opéra-Com.		
Id.	La Consigne est de ronfler. . .	Vaudeville.	21 id.	395.25
	Ma Mie Rosette.	Opéra Com.		
Chartier, Tourn.	Le Maître de Forges	Pièce.	27 avril	287.50
	La Cagnotte.	Com.-Vaud.		
Ulmann, Id.	L'Aiglon.	Drame.	9 mai	478.»»
D[me] Joubert Id.	L'Enigme.	Pièce.	23 juin.	152.»»
	L'Aventurière.	Comédie.		
Chartier, Id.	Les Locataires de M. Blondeau	Vaudeville.	22 sept.	331.50
	Bébé	Comédie.		
Folies-Dramat.	Une Nuit de Noces	Vaudeville.	21 oct.	499.25
Tournée.	Express-Union	Comédie.		
Brun, Caen.	Trop Heureuse	Id.	21 nov.	342.95
	Le Grand Mogol	Opéra-Bouff.		
Id.	Singuliers Clients	Com.-Bouff.	5 déc.	328.25
	Mamz'elle Nitouche.	Opérette.		
Id.	Risette	Com.-Vaud.	19 id.	332.25
	La Jolie Parfumeuse	Opéra-Com.		

1905

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE
Brun, Caen	Un Enlèvement.	Comédie.	9 janv.	470.»»
	La Fille du Tambour-Major . .	Opéra-Com.		
Id.	Jean-Marie	Drame.	23 id.	399.75
	Les Mousquetaires au Couvent.	Opéra-Com.		
Id.	La Consigne est de ronfler . . .	Comédie.	6 fév.	403.25
	Les Cloches de Corneville . . .	Opéra-Com.		

1905 (SUITE)

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE
				fr. c
Brun Caen.	Fais ce que dois.	Comédie.	20 févr.	332.25
	Le Cœur et la Main.	Opéra-Com.		
Id.	Disparu	Comédie.	6 mars	228.75
	Sacré Léonce	Id.		
Id.	L'Etincelle..	Id.	22 id.	416.25
	Miss Hélyett	Opérette.		
Id.	Le Retour.	Comédie.	3 avril	268.25
	Madame Favart.	Opéra-Com.		
Aubry, Tournée	Madame Sans-Gêne.	Pièce.	3 mai.	387.»»
Castelain, Id.	Les trois Epiciers.	Vaudeville.	10 id.	224.»»
	Blanchette.	Comédie.		
Chartier, Id.	L'abbé Constantin.	Id.	25 id.	229.75
	Les Boussigneuls.	Opéra-Vaud.		
Simon, Id.	Pour l'avancement.	Vaudeville.	6 août.	342.»»
	La Fille du Député	Com.-Bouff.		
Lowes, Id.	La Rose de Saint-Flour.	Opérette.	14 id.	258.»»
	La Traviata.	Opéra-Com.		
Brasseur, Id.	Le Choix d'une Carrière. . . .	Comédie.	23 id.	557.»»
	Monsieur de la Palisse.	Id.		
Lowes, Id.	Les Sonnettes.	Id.	7 sept.	315.»»
	Mireille.	Opéra.		
Id.	La Rose de Saint-Flour.	Id.	14 id.	242.»»
	Mignon	Opéra-Com.		
Gallèpe, Id.	Monte-Christo.	Pièce.	8 oct.	458.50
Id.	Train de Plaisir.	Vaudeville.	9 id.	240.75
Sabin-Bressy,	Jean-Marie.	Comédie.	13 nov.	316.50
Caen,	Les Cloches de Corneville. . . .	Opéra-Com.		
Id.	La Closerie des Genêts.	Drame.	26 id.	251.»»
Id.	En Wagon.	Comédie.	11 déc.	299.»»
	Les Dragons de Villars.	Opéra-Com.		

Le Théâtre National Bernard, du 28 septembre au 3 octobre.

1906

DIRECTEURS	PIÈCES	GENRE	DATE	RECETTE
				fr. c.
Sabin-Bressy,	La Mascotte.	Opéra-Com.	15 janv.	278.50
Caen.	Poil de Carotte	Comédie.		
Id.	La Petite Mariée	Opéra-Com.	29 id.	334.50
	La Sauterelle	Comédie.		
Id.	Le Jour et la Nuit	Opéra-Bouff.	12 fév.	361.25
	Les Jurons de Cadillac.	Comédie.		
Id.	Le Sire de Vergy	Op.-Bouffe.	26 id.	519.75
Id.	La Dame de chez Maxim's . . .	Com.-Vaud.	5 mars	352.»»
Id.	Le Docteur Jojo.	Com.-Vaud.	12 id.	257.75
	Les Petites Brebis	Opérette.		
Id.	Les Saltimbanques	Id.	28 id.	409.»»

TABLEAU RECAPITULATIF

ANNÉES	NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS					MOYENNE DES RECETTES				
	OPÉRAS ou OPÉR.-COM	OPÉRETTES	COMÉDIES ou VAUDEVILLE	PIÈCES	DRAMES	OPÉRAS fr. c.	OPÉRETTES fr. c.	COMÉDIES fr c.	PIÈCES fr c.	DRAMES fr. c.
1895	4	2	9	»	»	360 16	318 »»	579 56	»	»
1896	2	2	8	»	»	371 50	396 »»	447 91	»	»
1897	3	5	16	2	»	372 50	400 40	416 35	339 60	»
1898	3	2	9	5	»	558 66	329 25	359 12	342 91	»
1899	1	3	4	5	1	450 »»	313 50	315 25	378 70	350 »»
1900	8	2	5	3	»	355 50	263 12	427 25	324 91	»
1901	3	7	16	5	2	406 41	336 32	373 10	370 91	339 12
1902	10	3	8	6	2	334 36	277 25	399 »»	355 43	303 75
1903	5	»	15	4	1	398 65	239 »»	255 16	430 44	207 25
1904	6	3	13	4	1	416 29	400 27	317 56	293 75	478 »»
1905	10	4	18	1	2	338 44	337 12	303 71	242 75	251 »»

COMPARAISON DES RECETTES DIRECTORIALES

DIRECTIONS	DATES	RECETTES		MOYENNES		Nomb. de Représ.
		fr.	c.	fr.	c.	
Hertz et Santara.........	1896-1897	2,484	»»	416	»»	6
Clasis et Santara........	1897-1898	2,393	»»	341	85	7
Tournées.................	1898-1899	3,075	75	439	35	7
Carina-Bensussan.......	1899-1900	4,707	»»	336	»»	14
Ballard-Baron...........	1900-1901	4,637	»»	421	54	11
Joubert..................	1901-1902	7,046	»»	306	34	23
Richet...................	1902-1903	3,289	95	299	10	11
Brun.....................	1903-1904	4,327	25	432	72	10
Id.	1904-1905	3,521	95	352	19	10
Sabin-Bressy............	1905-1906	3,379	25	337	92	10

L'examen attentif des tableux qui précèdent permet d'affirmer que nos concitoyens sont restés à peu près stationnaires dans leurs idées pendant la dernière période décennale.

La moyenne des recettes n'a pas sensiblement augmenté ; elle s'est maintenue à 306 fr. 34 sous la direction Joubert qui a cependant donné 23 représentations dont 2 de grand-opéra, tandis qu'elle était de 336 fr. sous la direction Carina-Bensussan avec 14 représentations, et de 299 fr. 10 seulement sous la direction Richet, 11 représentations.

A notre avis, si cette dernière direction a été la moins favorisée sous le rapport pécuniaire, c'est que la troupe était moins homogène et que les choristes surtout laissaient beaucoup à désirer ; le public des premières s'est abstenu et ce n'est que rarement qu'il a repris le chemin du Théâtre.

On ne peut affirmer que le prix élevé des places ait été cause de cette abstention, la réduction à 3 fr. 50 et même à 3 fr. n'a pas donné de meilleurs résultats. Il serait plus plausible de l'attribuer à l'installation défectueuse des loges, depuis longtemps reconnue. Les diverses Municipalités s'en sont préoccupées, mais, faute de ressources, elle n'ont pu donner suite aux projets d'amélioration qui leur ont été soumis.

Le 20 octobre 1898, le public des premières se relâcha de sa réserve habituelle pour la tournée Baret qui comprenait, entr'autres artistes de talent : Madame Renée Richard, notre éminente compatriote, et le

célèbre violoniste Paul Viardot. Les Dames de la noblesse voulurent s'associer à l'hommage rendu aux deux grands artistes et de bonne heure, le théâtre fut rempli ; l'orchestre lui-même fut transformé pour la circonstance et garni de places à 4 fr., prix des premières. La recette s'éleva à 958 fr. 50. Ce chiffre n'avait pas été atteint depuis la mémorable représentation-concert de Carlotta-Patti, Vieuxtemps, Bottesini et autres, qui eut lieu le 20 Janvier 1869 ; il est vrai que ce soir-là le parterre avait été transformé en salon et que les fauteuils se louaient 5 fr. comme les premières.

On a vu depuis une grande affluence à toutes les places du théâtre, mais la recette a été de bien moindre importance, et, à diverses reprises, des abus ont même été signalés. Le 17 août 1898, à une tournée Brasseur, la foule se porta au parterre qui se trouva bientôt encombré ; de nombreux vides existant aux premières, le Directeur autorisa les retardataires à les occuper, ce qui mécontenta d'autant plus les abonnés, que plusieurs des derniers arrivés étaient dans un état d'intempérance notoire. Nous nous fîmes à cette occasion l'interprète des sentiments des habitués des premières auprès du Directeur et de la Municipalité et si, depuis cette époque, des places ont été parfois occupée par des spectateurs de la galerie ou du parterre, il ne s'est pas produit d'inconvénient pareil.

Une autre observation est faite très souvent au Directeur du Théâtre dont l'intérêt est en jeu dans la circonstance. Il arrive fréquemment que de nombreuses places inoccupées pendant le premier acte sont remplies au lever de rideau de l'acte suivant *sans que la recette se soit modifiée d'une manière sensible*. Les billets d'auteurs ou de faveur étant déjà assez nombreux, le Directeur s'est montré grandement surpris de ce fait qu'il a été appelé à constater plusieurs fois. Il ne serait peut-être pas difficile d'en découvrir la cause réelle qu'il ne nous appartient pas de définir ; c'est aux représentants de l'intéressé et à la police à faire la vérification et à mettre fin aux abus qui peuvent se produire.

Les Directeurs se plaignent toujours de l'insuffisance des recettes ; en surveillant eux-mêmes les entrées, ils y trouveraient certainement quelque bénéfice.

Si nous abordons maintenant la question de préférence du public pour les représentations théâtrales, il nous paraît assez difficile de se prononcer d'une façon définitive. Lorsque les troupes sont homogènes, la moyenne



des recettes se maintient, qu'il s'agisse de n'importe quel genre de pièces, opérettes ou comédies ; toutefois, nous devons constater que les représentations d'opéra ou d'opéra-comique attirent plus de spectateurs aux premières et que les comédies ou les drames garnissent plus particulièrement la galerie ou le parterre. Nous ne sommes plus, il est vrai, au temps où *la Grâce de Dieu* emplissait le théâtre jusqu'au cintre, mais le beau dramè de Rostand, l'*Aiglon*, fit encore une recette de 478 fr., le 9 mai 1904.

Les tournées Brasseur conservent toujours la faveur du public ; cependant, nous constatons une certaine réserve depuis les deux dernières représentations. Commence-t-on à suffisamment connaître le célèbre acteur ou ses pièces sont-elles moins appréciées ? Nous ne pouvons en décider ; ce qu'il y a de certain, c'est que la recette de 1905 a été moins élevée que les précédentes, toutetefois elle a encore été de 557 fr., chiffre qui est loin d'être atteint par les autres troupes de passage.

CONCLUSION

Nous devons conclure de ce travail que nos concitoyens ont toujours conservé le goût du théâtre et surtout de la musique. Le concours gracieux et empressé de notre excellente Société Philharmonique donne aux représentations un attrait tout particulièrement apprécié. Que les Directeurs choisissent des troupes homogènes avec quelques bons artistes en vedette et des choristes suffisants pour les opéras-comiques et les opérettes et le public reprendra le chemin du Théâtre malgré la proximité de Caen et même de Paris.

Nous le souhaitons sincèrement, car, outre le plaisir qu'on y trouve, le théâtre occupe beaucoup de monde et fait vivre un certain nombre des nôtres.

E. LALOUEL.

Bayeux, 10 Avril 1906.



L'ASSOCIATION NORMANDE

A BAYEUX

L'Association Normande, qui n'était pas revenue dans nos murs depuis l'année 1876, époque de l'inauguration de la statue de M. Arcisse de Caumont, dans le Square de notre Hôtel-de-Ville, pendant une série de fêtes légendaires, dont beaucoup d'entre nous conservent l'émouvant souvenir, avait décidé de tenir sa 74ᵉ session à Bayeux, du mercredi 18 au dimanche 22 juillet 1906.

Cette puissante Association fut reçue, dans les salons de la Mairie, par M. Delmas, maire, assisté de ses adjoints et des membres de son Conseil municipal, avec la plus grande cordialité. Presque aussitôt, elle commençait ses enquêtes et ses visites aux différentes maisons industrielles de la ville. Les jours suivants furent consacrés à deux excursions : la première, éminemment archéologique et historique, eut lieu : 1° à l'église de Cerisy-la-Forêt, un des plus purs monuments du vieux style roman normand, jadis l'église d'un monastère fondé par nos premiers ducs de Normandie ; 2° au château de Balleroy, œuvre de Mansard, illustrée par les pinceaux de Mignard et de Lemoine, et 3° à l'ancienne abbaye de Mondaye, de la fondation de Jourdain du Hommet, dont l'église, œuvre du moine Jouvenet, architecte, peintre et sculpteur, est un monument des plus intéressants du style de la Renaissance, dit style Jésuite ; — la seconde, économique et sociale, consacrée à l'étude des conditions de la vie et de l'industrie de nos intrépides matelots de Port-en-Bessin et des autres hâvres du littoral, et à la recherche des voies et moyens pour les arracher à la concurrence désastreuse des chalutiers à vapeur.

En outre, il y eut continuation de diverses enquêtes au programme, et enfin, le dimanche 22 juillet, Concours d'Animaux, Instruments et Produits agricoles, gratifiés, avec le concours du Gouvernement de la République, du Conseil Général du Calvados et d'un généreux particulier, de 4.360 fr. de Prix.

A l'occasion de ce Congrès, notre Société offrit à sa grande aînée une soirée de gala dont suit le compte-rendu.

SÉANCE SOLENNELLE

DE LA

Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres

DE

BAYEUX

Une très belle assistance s'était donné rendez-vous, le vendredi 20 juillet, à 8 heures du soir, à la salle Saint-Laurent, pour la séance artistique et musicale organisée, en l'honneur de l'Association Normande, par la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, avec le concours de la Musique Municipale, de l'Orphéon et de l'Union Symphonique.

Sur l'estrade une large table ou plus exactement deux grandes tables juxtaposées et couvertes du tapis vert traditionnel ont été disposées pour le bureau.

M. de Longuemare occupe le fauteuil de la présidence, ayant à sa droite M. Joret-Desclosières, président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux. Prennent place également au bureau : MM. Anquetil, vice-président ; Garnier, secrétaire, et Loisel, trésorier de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

La séance est ouverte par le *Cortège de Ballet*, de L. Montagne, exécuté par la Musique Municipale, qui se fera entendre encore à la fin de la soirée dans le *Magyar,* un pas redoublé d'Allier, si allègrement exécuté par nos habiles musiciens que le public charmé s'abstient, contrairement à sa fâcheuse habitude bien connue, de profiter du dernier morceau pour faire ses préparatifs de départ. Les musiciens sont chaleureusement applaudis.

L'Union Symphonique, sous l'artistique direction de M. Verdier, a montré les plus sérieuses qualités d'exécution dans les morceaux choisis avec un soin particulier : la grandiose *Marche Solennelle*, de Luigini, et *Sylvia*, le fameux ballet de Léo Delibes, dont nos musiciens ont mis en relief les beaux effets d'harmonie dans ses trois parties : les *Chasseresses*, *Pizzicati* et le *Cortège de Bacchus*.

Dans le larghetto du *Quintette* de Mozart, M. Morin, directeur de la Musique Municipale, accompagné en sourdine par l'orchestre, a rendu sa partie de clarinette avec une perfection des plus rares. Sa pureté de son et l'expression de son jeu ont été admirées comme il convenait et le sympathique artiste a été l'objet, à la fin du morceau, d'une chaleureuse ovation dont M. Verdier, quittant son pupitre de chef d'orchestre, avait donné, le premier, le signal.

L'Orphéon Bayeusain, sous la direction de son chef, M. Lefrançois, a chanté avec un grand succès la *Marseillaise Normande*, d'Arthur Marye ; le *Régiment de Sambre et Meuse*, la si célèbre marche de Planquette-Turlet, et le *Chant des Normands à la Bataille d'Hastings*, d'Auber, paroles de Travers. Les voix bien disciplinées de ses chanteurs, la juste proportion qui existe entre chacun de ses éléments, le sentiment artistique et le goût très sûr qu'elle apporte dans ses exécutions font de cette société une chorale d'une très réelle valeur.

Après le morceau d'ouverture, M. Joret Desclosières, président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, prenant le premier la parole, a prononcé une charmante allocution que nous allons essayer d'analyser.

Il commence par souhaiter la bienvenue à l'Association Normande qu'il est heureux de saluer, dit-il, en la personne de son éminent directeur, M. de Longuemare. Il remercie également la Municipalité Bayeusaine de la cordiale hospitalité qu'elle a accordée au nom de la ville aux Sociétés Savantes ; il exprime sa gratitude aux trois Sociétés musicales qui ont bien voulu prêter leur concours si apprécié à cette soirée artistique et littéraire, et au public qui a répondu en si grand nombre à l'appel des organisateurs de cette réunion.

M. Joret-Desclosières rappelle ensuite que la Société qu'il a l'honneur de présider est l'une de celles qui se sont fondées par suite du goût que M. de Caumont avait répandu dans le pays pour les recherches historiques et archéologiques. Il fait l'éloge de ce savant si éminent qui, par son intelligence, par sa science, par ses dons d'initiative et d'action,

organisa tant de Congrès, sut développer dans tout le pays le respect des vieux monuments et le soin de leur conservation.

Envisageant les travaux accomplis en ces derniers temps par la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, M. Joret-Desclosières montre comment elle sut mener à bien des tâches importantes, notamment l'érection d'une statue à Alain Chartier, le poète patriote dont il rappelle la vie en quelques mots, et l'érection à Formigny d'un monument commémoratif de la fameuse bataille qui délivra la Normandie du joug étranger. Il fait quelques allusions élogieuses aux travaux importants de M. Anquetil, aux conférences par lesquelles MM. Lefébure, père et fils, ont, sous les auspices de la Société, fixé l'histoire de la dentelle à Bayeux, etc.

La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux n'est donc pas restée inactive. Cependant, en suivant pendant ces derniers jours les travaux de l'Association Normande, elle a reçu, dit le Président, plus d'une utile leçon.

C'est qu'en effet l'Association Normande ne se contente pas de se confiner dans l'histoire du passé. A côté des si intéressantes recherches sur les siècles disparus, elle s'intéresse aussi aux questions modernes, à l'agriculture, à l'industrie, à tout ce qui peut contribuer à la prospérité et à la richesse du pays, au bien-être de ses habitants.

L'orateur n'en veut prendre qu'une preuve entre toutes celles qui se présentent à son esprit. Aujourd'hui même, l'Association Normande s'est rendue à Port-en-Bessin, et là, elle a procédé sur place à une enquête maritime. Les marins appelés à exposer leurs besoins sont venus déposer devant elle en toute liberté. Ils ont expliqué les conditions de leur vie laborieuse, indiqué des mesures qui pourraient améliorer leur situation. Et s'ils reçoivent quelque jour satisfaction à leurs justes revendications ils le devront pour une notable partie, sans aucun doute, aux travaux de l'Association Normande.

Le Président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux sort donc vraiment émerveillé de ce Congrès de l'Association Normande auquel il a eu la bonne fortune d'assister. Il gardera précieusement le souvenir des relations cordiales qui, pendant ces jours, se sont établies entre les membres des deux Sociétés. Et nous tâcherons tous ici, dit-il en terminant, de nous conformer au haut enseignement que l'Association Normande est venue nous donner.

Lorsque les applaudissements chaleureux qui saluent le discours de

M. Joret-Desclosières se sont éteints, M. de Longuemare, sous-directeur de l'Association Normande et président du Congrès de Bayeux, se lève à son tour. Il serait vraiment confus, dit-il, et de la place qu'il occupe à cette séance et des paroles si aimables que vient de lui adresser M. le Président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, s'il ne savait que tous ces hommages ne s'adressent surtout à M. de Caumont et à l'œuvre qu'il a fondée, l'Association Normande.

M. de Caumont a voulu que dans la Normandie existât une Société qui s'occupât à la fois d'art, d'industrie et d'agriculture, et c'est dans ce but qu'à la Société des Antiquaires de Normandie, à la Société française d'Archéologie, fondées pour l'étude et la conservation des vieux monuments, il a adjoint l'Association Normande.

N'était-il pas juste en effet que les questions industrielles et plus encore peut-être, les questions agricoles, soient tenues en grand honneur dans une province comme cette belle Normandie dont elles font la prospérité et la richesse.

Et M. de Longuemare, traitant alors plus spécialement de la région bayeusaine, rappelle les souvenirs des travailleurs dont elle peut à juste titre s'honorer, particulièrement Arcisse de Caumont lui-même auquel l'Association Normande est venue il y a trente ans élever un monument dans la cour de notre Hôtel-de-Ville, et M. Georges Villers.

M. Garnier, le sympathique secrétaire de la Société, donne ensuite lecture du compte-rendu des travaux de celle-ci depuis la dernière séance solennelle, qui eut lieu en 1903 :

« Mesdames, Messieurs,

« Soixante-cinq ans se sont écoulés depuis la constitution de la *Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux*, le 22 août 1841 ; elle comprenait alors deux sections, l'une agricole, l'autre littéraire, artistique et scientifique ; la seconde section, héritière des traditions de la *Société Royale Littéraire de Bayeux*, fondée vers 1784, s'occupa avec fruit, dès son origine, des questions rentrant dans le cadre de ses études et présentant, soit un intérêt général, soit un intérêt particulier à notre contrée; et nombre d'œuvres, figurant dans les dix volumes de Mémoires et Bulletins publiés de 1842 à 1883, ont acquis, tant par leur propre valeur que par le nom justement estimé de leurs auteurs, une légitime notoriété.

« A la suite de votes émis du 6 décembre 1890 au 20 février 1891, les deux sections sont devenues des Sociétés distinctes et indépendantes

l'une de l'autre ; le léger temps d'arrêt causé par cette transformation fut de courte durée et, aussitôt, ses nouveaux statuts adoptés, la *Société des Sciences*, *Arts et Belles-Lettres de Bayeux* reprenait sa marche avec une ardeur nouvelle et non sans succès ; durant ces quinze dernières années, elle peut assurément se rendre ce témoignagne d'être restée fidèle à son programme en éclairant d'un jour nouveau de nombreux points d'archéologie et d'histoire locale, en favorisant les beaux-arts, en attirant l'attention sur d'intéressantes questions scientifiques, enfin en prenant l'initiative des hommages solennels rendus au poète patriote Alain Chartier et aux héros de l'immortelle victoire de Formigny.

« C'est à l'occasion du concours ouvert par notre Compagnie pour la glorification de cette mémorable journée qu'eut lieu ici-même, le 12 novembre 1902, notre dernière séance publique et solennelle ; pour me conformer à une tradition toujours fidèlement observée, je dois vous rendre compte aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, des travaux accomplis depuis cette réunion ; cet exposé vous montrera que nous nous efforçons de justifier le titre de notre Société ; que, si nous ne pouvons, comme on nous le disait spirituellement, être « tout à la fois des savants, « des littérateurs et des artistes », du moins nous nous intéressons à tout ce qui a trait aux beaux-arts, aux sciences, à la littérature et à l'histoire, accueillant avec reconnaissance les communications que nos collègues veulent bien nous faire sur les sujets divers qui font l'objet de leurs études.

« C'est ainsi que, depuis trois ans, nous avons entendu traiter dans nos séances trimestrielles, des questions très curieuses d'archéologie locale : notre érudit vice-président, M. Anquetil, a retrouvé, dans les vieux documents, dont il sait tirer tant de choses intéressantes, des détails circonstanciés sur *les Anciennes Maisons de Ville de Bayeux* et sur *les Sangles du Vieux Bayeux*, c'est-à-dire sur les ruelles encore en partie existantes qui formaient comme une ceinture *(cingulum)* autour de ville et de la partie principale de ses faubourgs ; à cette étude se rattache celle de M. l'abbé Le Male, établissant de façon aussi exacte que possible les limites de la *cité* de Bayeux, comprise dans l'enceinte carrée des anciens murs ; des *faubourgs*, bornés primitivement par les sangles ; de la *bourgeoisie*, dont les habitants soumis aux charges municipales jouissaient des droits et privilèges des bourgeois et de l'exemption des treizièmes ; du *franc-alleu*, exempt aussi des treizièmes, mais ne participant ni aux droits, ni aux charges de la bourgeoisie ; enfin de la

banlieue, dans le territoire de laquelle avaient droit d'instrumenter les sergents royaux de Bayeux.

« A l'archéologie se rapportent encore les démarches faites par notre Société, de concert avec l'Administration Municipale, pour préserver de la ruine la tête de cheminée si caractéristique, située près la Cathédrale, à l'angle des rues des Chanoines et de l'Evêché, et improprement désignée parfois sous le nom de *Lanterne des Morts*.

« Notre constante sollicitude pour le respect de nos monuments et des richesses artistiques et scientifiques de notre contrée, s'est encore affirmée par les observations si judicieuses de M. le chanoine Le Lièvre sur la *Conservation et la Restauration des Œuvres d'art*, et par le vœu, émis dans notre séance du 10 novembre 1904, tendant à assurer par une grille la protection de la statue d'Alain Chartier ; on nous permettra d'exprimer ici notre reconnaissance au Conseil Municipal qui, non content de faire à ce vœu le plus favorable accueil, a voulu en assurer la réalisation sans recourir au concours financier que nous avions cru devoir lui offrir.

« Ce n'est pas là, du reste, Mesdames et Messieurs, le seul titre de l'Administration Municipale à notre profonde gratitude ; nous ne saurons oublier avec quelle bienveillance elle a mis gracieusement à notre disposition un spacieux local, attenant à la salle ordinaire de nos réunions à l'Hôtel-de-Ville, nous permettant ainsi l'installation de nos archives et de notre bibliothèque, récemment accrue dans de notables proportions par suite du legs généreux de M. Edmond de Bonnechose et de la libéralité de plusieurs de nos collègues, qui voudront bien recevoir ici l'expression de nos sincères remerciements ; classées maintenant dans un ordre parfait, grâce aux zèle éclairé de M. le Vice-Président Anquetil et de M. l'archiviste Valette, nos richesses bibliographiques offrent à nos sociétaires des ressources précieuses qu'ils peuvent toujours consulter avec profit.

« Notre Société, d'après ses fondateurs, « a pour objet de cultiver les « Sciences, Arts et Belles-Lettres en tout ce qui peut être utile et appli- « cable à la contrée » ; aussi, aimons-nous à étudier les vieilles coutumes locales et à en conserver le souvenir, ainsi que l'a fait le regretté Capitaine Paimblant du Rouil, dans sa *Veillée Dentellière;* à rendre hommage aux hommes qui ont honoré notre pays, comme *l'Explorateur Jean Duchesne-Fournet*, dont notre distingué Président, M. Joret-Desclosières, nous a retracé, en quelques traits saisissants, la vie si prématurément tranchée

et pourtant si bien remplie ; à recueillir les anciennes légendes qu'excelle à nous présenter notre savant Secrétaire honoraire, M. LE LIÈVRE, qui nous a charmés avec ses gracieuses poésies sur les *Miracles de Saint-Martin* ; à rechercher enfin tout ce qui touche à l'amélioration matérielle et morale de notre région, en suivant avec intérêt les communications si documentées de M. JORET-DESCLOSIÈRES sur la *Répression du Vagabondage et de la Mendicité* et sur les *Développements de la Vicinalité depuis la loi de 1836*.

« Cependant, et nul ne saurait s'en étonner, ce sont les questions d'histoire locale qui sollicitent le plus souvent l'attention de nos Collègues ; depuis notre dernière séance publique, les travaux de ce genre lus dans nos réunions ont été aussi nombreux que variés : citons, dans cet ordre d'idées, la très curieuse analyse, par M. ANQUETIL, d'un vieux registre contenant la liste détaillée des *Présentations et Collations des Bénéfices du Diocèse de Bayeux, de 1436 à 1445*, et donnant les noms de ceux à qui l'Anglais vainqueur avait attribués les biens des Normands restés fidèles à la France ; la note historique de M. JORET-DESCLOSIÈRES, intitulée : *d'Azincourt à Formigny ;* l'étude de M. Arthur LE DUC, sur le lieu précis du *Passage de l'Aure par Richemont,* le 15 avril 1450 ; la notice de M. ANQUETIL sur *la Chapelle de Formigny; le Mariage et le Divorce de la Duchié de Normandie* et du duc de Berry, frère de Louis XI, par le Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL ; *les Evêques de Bayeux pendant la Ligue*, et *l'Histoire des anciens Hospices de Bayeux*, par M. le chanoine LE LIÈVRE ; *les Milices bourgeoises de Bayeux* et *un Brevet de Changeur à Bayeux en 1642*, par M. ANQUETIL ; le naïf récit d'un *Pèlerinage du Chapitre de Bayeux à La Délivrande en 1646*, tiré des documents de l'époque, par M. l'abbé LE MALE ; l'épisode bien connu du *Dragon malgré lui*, au camp de Vaussieux, présenté sous une forme humoristique, par M. le Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL ; de curieux détails fournis par M. ANQUETIL, sur *Mauny, le cavalier jacobin de la Société populaire de Bayeux en 1794*, et sur l'*Assassinat de Faury, chevalier de Foix, à Crépon, en 1796 ;* un autre assassinat, qui fit sensation dans le temps, étudié dans ses plus curieuses circonstances, par M. Roger DE GOMIECOURT, dans son travail sur *le Vicomte d'Aché et Madame de Vaubadon ;* encore une note de M. ANQUETIL sur *Mgr Brault et l'ancien Préfet Caffarelli ;* l'*Histoire de la Dentelle à Bayeux* de 1800 à 1830, faisant suite à une Conférence très goûtée sur la Dentelle à Bayeux de 1676 à 1800, par M. LEFÉBURE ; un travail plein d'intérêt de M. JORET-DESCLOSIÈRES sur *l'Avenue du château de Balleroy* et le

jugement du tribunal de Bayeux qui, en 1840, en assura la conservation à perpétuité dans les proportions magistrales où elle fut établie par le comte Jean de Choisy ; enfin, deux notices fort intéressantes de M. Lalouel sur *l'Armement de la Garde-Nationale de Bayeux en* 1871, et sur le *Théâtre de Bayeux pendant ces dix dernières années.*

« De cette longue énumération de nos travaux depuis les premiers mois de 1903, il semble ressortir, d'abord que nous ne sommes pas restés inactifs, et que la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres a fait preuve de vitalité et d'amour de l'étude ; ensuite, — et ceci est peut-être moins à l'honneur de beauconp d'entre nous, — que les œuvres que je viens de citer sont dues à *neuf* seulement des membres de notre Société. — « Ce « sont toujours les mêmes qui se font tuer », disait-on à propos de je ne sais plus quelle série de glorieuses batailles..... ; il semblerait qu'il en est de même parmi nous, et que le soin de soutenir le bon renom de notre Compagnie, de fournir et l'intérêt à nos séances, et les matériaux à nos Mémoires, retombe toujours exclusivement sur les mêmes infatigables travailleurs ; loin de moi la pensée de leur en faire un reproche !... ils ont droit, au contraire, à toute notre reconnaissance pour leur dévouement aux intérêts de notre Société et au progrès des sciences et des lettres dans notre région. Mais les autres?... ceux qui se contentent de constater, par la lecture de nos Mémoires, l'activité de leurs collègues, et d'applaudir de loin au succès de leurs travaux, ...que leur dirai-je ?...

« Vous vous joindrez à moi, Mesdames et Messieurs, pour leur rappeler que le titre seul de Membre de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux ne saurait leur suffire, et qu'ils devraient tenir à honneur d'apporter, eux aussi, leur contingent de zèle et de bonne volonté à une œuvre dont ils comprennent assurément toute l'importance : il n'est pas nécessaire pour cela d'écrire des ouvrages de haute envergure historique ou scientifique ; le résultat des observations personnelles, un fait noté en passant, quelques détails trouvés même par hasard sur un point peu ou mal connu, peuvent être, sans souci de la forme littéraire, communiqués en séance, et devenir l'occasion d'études ou de recherches d'un grand intérêt et d'une portée parfois considérable ; c'est ainsi que, chacun coopérant dans la mesure de ses forces et dans la sphère de ses occupations habituelles à l'action commune, l'union de ces efforts individuels, groupés et utilisés sous la direction intelligente et dévouée de notre Président et de nos Vice-Présidents, dont l'activité infatigable égale la haute compétence, ne saurait manquer de produire d'heureux et féconds résultats.

« C'est là, Messieurs, le but auquel nous devons tendre ; c'est là la pensée qui doit nous inspirer et nous inciter à travailler tous, avec une noble émulation, pour que, digne de son passé, la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux demeure toujours la gardienne et la protectrice de nos monuments et des glorieux vestiges de notre histoire, la propagatrice dans notre contrée du goût des études scientifiques, historiques et littéraires, du culte des beaux-arts, du respect et de l'amour de tout ce qui peut contribuer au progrès et au bonheur de notre Patrie ! »

M. de Longuemare donne ensuite la parole à M. Anquetil, vice-président, qui retrace, en ces termes, devant le nombreux public de choix qui se pressait dans la salle, les vies de Cahier de Gerville et de Le Courtois de Surlaville, deux Bayeusains, aujourd'hui oubliés :

« Mesdames, Messieurs,

« Le 30 novembre 1751, fut baptisé, en l'église Saint-Exupère de Bayeux, Cahier, Bon-Claude, fils Gabriel, bourgeois de Bayeux, et Hélyes Madeleine. Le parrain était Hélyes, Claude-Joachim, escuier, de la parroisse Saint-Patrice, sieur du Mesnil Amant, du Mesnil Villement, Vierville, la Bigne et autres lieux (1) ; la marraine, sa sœur, noble dame Le Vaillant, Bonne-Catherine-Françoise, dame de Vaucelles, de la parroisse Saint-Loup, épouse de Guillebert, Jacques, escuier, seigneur de la Rivière.

« C'est que le nouveau-né était de noble lignée, du moins par sa mère, fille naturelle de feu Jacques Hélyes de Bonparc, ingénieur du Roy, et de Madeleine de Méhérenc, entre lesquels, dit M. Pezet, s'étaient établies des relations *trop intimes*, d'où naquit une fille, rendant nécessaire un mariage qui, soit par caprice, soit par quelque motif grave, ne fut jamais célébré. L'acte de décès de Madeleine Hélyes, veuve Cahier, propriétaire, âgée de 73 ans, née sur la paroisse Saint-Sauveur, demeurant rue des Capucins, carrefour Saint-Georges, dressé le 20 messidor an 13, 9 juillet 1805, la mentionne, en effet, comme fille naturelle de Jacques Hélyes et est muet sur sa mère.

« Mais celle-ci est nommée dans l'acte de mariage du 3 septembre 1748, — porté sur les registres de Saint-Patrice, et signé J. Fontaine, vicaire, — entre Gabriel Cahier, 47 ans, fils Pierre, maître menuisier, et Cauvin, Madeleine, de la paroisse Saint-Exupère, et Hélyes Madeleine, 18 ans,

(1) Epoux de noble dame Le Breton, Marie-Anne-Blanche, veuve en premières noces de Dagneaux, Guillaume, escuier.

fille de feu Hélyes et de Méhérenc. Ce mariage qui eut pour seuls témoins les pères et mère de l'époux et Hélyes, Jean-François, prêtre, chanoine, grand-couteur de l'église Cathédrale, oncle paternel de la jeune épousée, fut célébré dans l'église des Dames de la Charité, où se fit l'office de la parroisse Saint-Patrice, du 25 avril 1745 au 22 décembre 1748. L'époux, régisseur des biens de plusieurs personnages considérables, entre autres des Hélyes de Bonparc et du marquis de Balleroy, recevait avec la main de Mlle Madeleine, un cadeau de 10.000 livres de rente à son nom, à lui, mari.

« Le ménage eut une situation assez en vue dans la cité. Gabriel y fut d'abord député des notables ; l'assemblée des officiers municipaux et des députés des parroisses l'élut syndic-receveur de la ville, le 25 mars 1765, aux appointements de 600 livres ; président, puis membre du Tribunal de Commerce, il en était encore juge, à l'âge de 82 ans, quand il mourut le 9 brumaire an 4, 31 octobre 1795. Sa femme, élégante et fort goûtée dans la société bayeusaine, avait la confiance de la Municipalité pour choisir au bureau de l'Hôpital Général la paire de manchettes de dentelles que la ville offrait, annuellement, en étrennes, depuis 1758, à M. l'Intendant de la généralité de Caen.

« Après avoir fait ses humanités au Collège de Bayeux, le jeune Bon-Claude, issu de cette union, suivit les cours de droit de la Faculté de Paris et se fit recevoir avocat au Parlement de cette ville. Il fut surtout un jurisconsulte. Cette situation et les fonctions de son père à l'hôtel-de-ville, expliquent que les officiers municipaux l'aient prié, en 1776, de verser pour eux aux parties casuelles, 2.000 livres premier paiement sur les 6.000, prix de la finance des offices créés en 1771, versement que, dans une lettre de novembre de cette année, il écrit n'avoir pu opérer. Quelques années après, il publiait un *Mémoire* fort remarqué sur l'*Etat civil des protestants*, mémoire qui provoqua l'édit royal de 1787, qui rendit à leurs mariages un caractère légal. Cette publication l'avait mis en relief et il allait vite parvenir aux honneurs.

« *Patriote* de 1789, il débuta dans la vie politique comme électeur de la commune de Paris, dont il devint procureur syndic adjoint. Attaché au parti constitutionnel, il fit exercer, en 1790, des poursuites contre l'auteur d'un libelle diffamatoire à l'endroit du général Lafayette.

« Le 4 septembre ensuivant, il fut chargé avec Duveyrier (1) d'enquêter

(1) Tribun, puis baron de l'Empire, mort en mai 1839, premier président de la Cour de ontpellier.

sur les évènements de Nancy. Les faits, élucidés par eux, démontrèrent que les infortunés suisses de Châteauvieux avaient payé, par le massacre, la pendaison et la roue, moins la façon révolutionnaire dont ils avaient réclamé leur juste solde, que leur refus de tirer sur le peuple, le 14 juillet 1789. Un décret de l'Assemblée, sanctionné par le Roy, libéra les 50 survivants qui étaient aux galères.

« Organe de la Municipalité de Paris, qui voulait enlever au Catholicisme son caractère dominant, Cahier de Gerville demanda que les registres de l'état-civil cessassent d'être confiés aux curés. Cette proposition, non moins que les allures de Cahier, lors de sa mission à Nancy, n'étaient point pour lui concilier la confiance royale quand, le 27 novembre 1791, il fut proposé, sinon imposé, comme ministre de l'intérieur, à Louis XVI, retour de Varennes.

« Ce monarque trouvait le cerveau de ce puritain, plus roide qu'entraînant, bien étroit pour celui d'un ministre !

« Il le goûta cependant pendant les courts mois de son ministère, puisqu'en annonçant à l'Assemblée la nomination et de son successeur Roland et de Garnier et de Clavières, tous les trois membres de la Société des Amis de la Constitution, c'est-à-dire des Jacobins, il écrivait ces lignes au Président : « J'avais choisi pour mes premiers agents des hommes que l'honnêteté de leurs principes et leur opinion rendaient recommandables » (24 mars 1792).

« De novembre 1791 à mars 1792, Cahier fut en butte aux attaques intéressées des Girondins assoiffés du pouvoir. D'autre part, le volcan populaire avait de sourds grondements, précurseurs des jours terribles. Les clubs et la presse fulminaient à l'envi contre les ministres constitutionnels. les accusant de circonvenir et tromper le Roy.

« Le dimanche 5 février 1791, plusieurs députés montent à la tribune, qui, tous, quoiqu'en termes différents, imputent au ministre de l'intérieur la désorganisation et les troubles qui règnent dans les départements. L'Assemblée décrète « que Cahier de Gerville sera appelé, séance tenante, pour rendre compte des mesures prises pour empêcher les troubles et des embarras qu'il peut éprouver dans son administration ». Celui-ci se présente, fait l'éloge des corps administratifs, promet de donner, dans la semaine, un compte général de la situation du Royaume et déclare qu'il proposera des mesures au Roy, après avoir conféré avec le Comité de législation.

« Le samedi 18 février, Condorcet présidant la séance, Cahier présente

son rapport à l'Assemblée. Il attribua l'état troublé du pays à la rareté du numéraire, aux entraves à la circulation des subsistances, aux dissentiments politiques et religieux. Il constata que beaucoup d'hommes. appartenant à ce qu'on appelait autrefois l'ordre du tiers, ont émigré, très probablement, pour leurs différences d'opinion sur le culte. Et la partie la plus curieuse de son rapport est celle qui traite de la question religieuse. Vous me permettrez, Messieurs, de l'emprunter au *Moniteur*, et à sa lecture, un curieux rapprochement ne manquera pas de se faire dans vos esprits.

« Je vais maintenant, di-il, parler de nos dissentiments politiques et religieux : je dirai tout, persuadé que la Nation n'a qu'à vouloir sincèrement la guérison du corps politique pour l'opérer. Depuis longtemps, les prêtres avaient réuni leurs intérêts à ceux de l'aristocratie. Quelques-uns ont refusé de bonne foi de prêter serment; d'autres ont été dirigés par une autre impulsion que celle de leur conscience. Quoiqu'il en soit, le décret qui le prescrit produisit cet étrange effet de rappeler à la religion beaucoup de personnes qui l'avaient oubliée et qui jusque-là ne s'étaient pas mises fort en peines de prouver qu'elles avaient de la morale. La religion qu'on n'attaquait pas, trouva des défenseurs qu'elle n'avait pas appelés et sur lesquels elle n'avait pas le droit de compter. Plusieurs habitants des campagnes ont été séduits par les manœuvres des nouveaux fanatiques.

« C'est par cette résistance des uns et cette soumission des autres que se sont formés, dans la même religion, deux cultes qui ont les mêmes prêtres, les mêmes dogmes, les mêmes rites, la même liturgie, les mêmes usages et les mêmes cérémonies ; deux cultes tels que l'œil le plus attentif ne peut y apercevoir la moindre différence..... et une sourde lutte entre les deux partis a produit des malheurs..... »

« Après avoir cité plusieurs faits de fanatisme, il aborde la question des clubs : « Je dirai peu de choses sur les sociétés patriotiques, ... elles se sont formées dans le moment où le gothique édifice s'écroulait, et où l'esprit public était de tout détruire. Aujourd'hui, le véritable esprit public est de tout conserver. On craint qu'elles ne soient pas assez convaincues de cette vérité et qu'elles n'aient pas changé avec les circonstances. Quelquefois, elles ont entraîné les administrateurs dans des démarches dangereuses ; quelquefois, elles se sont montrées rivales des autorités constituées.

« Sans doute, on doit faciliter les élans du patriotisme ; mais l'intérêt de la Nation est de conserver la Constitution telle qu'elle est décrétée,

de la défendre et de ne pas souffrir qu'il lui soit porté la moindre atteinte.

« .....les principes de l'obéissance sont ébranlés par les soupçons qu'on répand de toutes parts ; les dépositaires du pouvoir sont traduits au tribunal du peuple comme ennemis. Il faut l'avouer : bien des hommes ont trop d'intérêt à perpétuer le désordre..... Dans tous les départements, la liberté du culte a été plus ou moins violée ; les administrateurs ont pris des arrêtés vexatoires .....contraires à la Constitution. ...Ils ont mis, au-dessus de la loi, l'intérêt public. Ils ne se sont pas assez pénétrés de cette vérité que quand la loi est faite, le salut public est dans sa rigoureuse observation. Qu'importe à l'Etat qu'un citoyen aille à la messe, ou n'y aille point ? Tout ce que peut faire une bonne Constitution, c'est de favoriser toutes les religions, sans en distinguer aucune. Il n'y a point en France de religion nationale. Chaque citoyen doit jouir librement du droit d'exercer telle pratique religieuse que sa conscience lui prescrit, et il serait à désirer que l'époque ne fût pas éloignée où chacun paiera son culte...

« ...Je désire que l'Assemblée accélère l'époque ou l'état civil ne sera pas constaté par les ministres du culte, mais par des officiers publics, et je m'applaudis d'avoir été le rédacteur de l'adresse qui a provoqué cette attribution à l'autorité civile. L'intérêt des prêtres ne doit entrer pour rien dans les combinaisons du législateur. La patrie attend une loi juste qui puisse entrer dans le code des peuples libres et qui dispense de prononcer ici les mots *prêtres et religion* ». (On applaudit).

« A l'unanimité, l'Assemblée ordonna l'impression de ce rapport, qui sortit des presses de l'Imprimerie Royale sous ce titre : « Compte-rendu, par B.-C. Cahier, ministre de l'intérieur, à l'Assemblée Nationale, le samedi 18 février 1792, in-4°, 51 pages. »

« Un tel langage justifie Bertrand de Molleville qui dit que Cahier était *un républicain ardent, détestant les rois, ennemi de toutes les religions.*

« La loi sur l'état civil ne fut votée que le 20 septembre 1792.

« Le 11 mars, Cahier, amené de nouveau à la tribune par les intrigues girondines, dit qu'il avait eu dessein de faire un nouveau rapport, dans le genre de celui du 18 février, mais que le temps lui a manqué, que c'est un devoir pour lui, dans les derniers instants de sa carrière (il avait donné sa démission, non encore acceptée, en prétextant l'état de sa santé), de presser les mesures qu'exige impérieusement le salut de l'Etat. « Je supplie, ajoute-t-il, en terminant, l'Assemblée de considérer que la liberté

publique, que l'existence sociale, en un mot, que la patrie est en danger. J'en ai la conviction dans le cœur ».

« En descendant du pouvoir, devant les tracasseries des Girondins et des partis avancés, Cahier publia un exposé de son passage au ministère, puis quitta Paris, où, en octobre 1792, lors de la nomination du maire de cette ville, il fut honoré d'un nombre considérable de suffrages. Le 27 novembre suivant, il était élu maire de Bayeux, en remplacement de M. Duhamel de Wailly, mais il déclina l'honneur que lui décernaient ses compatriotes, et, en philosophe désabusé des grandeurs capricieuses et décevantes de la politique, se consacra, dès lors, exclusivement à l'œuvre modeste mais si méritoire de notre Commission des Arts, qui sauva tant de livres précieux et tant d'objets artistiques !

« La loi des suspets ne le laissa pas tranquille, dans cette retraite volontaire, à Bayeux, sa ville natale. Le Comité révolutionnaire d'Evreux lança contre lui, le 13 brumaire an 2, un mandat d'arrêt, qui transmis au comité de surveillance de Bayeux, fut réitéré par lui, le surlendemain 15. On alla perquisitionner, de nuit, en son logis, sans l'y rencontrer, grâce au dévouement de quelques amis qui favorisèrent sa fuite : on apposa toutefois les scellés à son domicile. Le 8 germinal an 2, son père, qui, le 26 nivôse précédent, avait fait don d'une rente de 50 livres à un défenseur de la patrie (1), présente au Comité de surveillance une pétition demandant le retrait ou la révocation du mandat lancé contre son fils. Sa demande lui fut octroyée, parcequ'il n'y avait pas de raisons dans la lettre du Comité d'Evreux ; « qu'un décret de l'Assemblée Législative avait prononcé que, dans son ministère, Cahier Bon-Claude s'était conformé à la loi ; et que, depuis 20 mois qu'il réside à Bayeux, il a rempli ses devoirs de bon citoyen et manifesté son attachement à la République ».

« Le 17 germinal, La Rivière, commissaire du Comité de Sûreté Générale de la Convention, exhibait au club de Bayeux, un ordre du représentant Frémanger, en date à Caen, de la veille, aux fins d'arrestation du ci-devant ministre de l'intérieur — et, peu après, une décision du même représentant, le mettant en liberté, sous la sauvegarde du sans-culotte Tostain, choisi par ledit La Rivière, tenu d'en répondre et de le représenter à toute réquisition.

(1) Le 27 floréal an 2, la Municipalité de Bayeux faisait savoir à Gabriel Cahier, qu'elle avait choisi comme bénéficiaire de sa généreuse libéralité, Linchamp Etienne, capitaine au 1er bataillon de la 61e demi-brigade, pour le moment à l'hôpital militaire de Villeneuve, près Soissons, à cause de sa bravoure et de son zèle à servir la République.



« La Société Populaire de Bayeux, alors présidée par C.-J. Lalouette, dont nous retrouverons le nom à la fin de cette biographie, sur l'exposé fait, très-probablement, par ledit citoyen Lalouette, des services rendu à la cause populaire par Cahier, son ami personnel, avait décrété, le 18 germinal, « une pétition pour lui demander de rendre définitive la justice provisoire qu'il avait exercée envers Cahier fils, d'après les pièces qui lui ont justifié la bonne conduite de ce citoyen dans tous les temps et son patriotisme, notamment le procès-verbal de l'Assemblée Législative du 11 mars 1792, les décrets des 7 juillet et 15 août suivants, l'arrêté du Comité de Surveillance de Bayeux, du 8 germinal (1) »; et, d'après les réclamations unanimes de la Société Populaire, Lalouette fut délégué pour aller porter cette pétition à Frémanger, alors à Caen ; il s'acquitta de son mandat les 16 et 17 floréal, non sans avoir, par précaution oratoire, félicité ce représentant de s'être justifié des calomnies portées contre lui à la Convention.

« Lalouette, de retour le lendemain, rendait compte à la Société de son mandat. Frémanger, rendu prudent par ses dangers personnels, attendait une réponse du Comité de Sûreté Générale à la lettre qu'il lui avait écrite, en lui envoyant les pièces relatives au citoyen Cahier fils. Après l'avoir entendu « le club, sur la motion d'un de ses membres, lui vote des remerciements et renouvelle sa réclamation qu'il avait faite du citoyen Cahier fils, dans sa pétition à Frémanger, du 18 germinal dernier, à cause de son invariable patriotisme, depuis près de deux ans qu'il a rétabli son domicile dans la commune de Bayeux, où il est né et où il a sa famille ; décide de s'adresser directement au Comité de Sûreté Générale de la Convention et de réclamer par les mêmes motifs de justice pour le citoyen Cahier fils, à la prompte libération duquel la Société déclare prendre le plus grand intérêt ; et pour ce, décrète qu'expédition du procès-verbal de sa séance sera envoyé, et au Comité de Sûreté Générale et au représentant Frémanger.

« Le 5 fructidor, un frère de la Société Populaire annonce au président que le citoyen Cahier, fils, demande la permission de parler à la Société. Celle-ci, consultée, lui accorde la parole. Il monte à la tribune et dit que le devoir de la reconnaissance l'oblige à faire part à la Société de l'heureuse nouvelle qu'il vient de recevoir ; qu'à l'instant, le Comité de surveillance et révolutionnaire lui avait notifié un arrêté du Comité de

(1) Registres du Club.

Sûreté Générale du 2 de ce mois, qui achève de rompre les entraves mises à l'exercice de sa liberté. Il a renouvelé à la Société et à la Commune tous les remercîments qu'il leur avait précédemment offert pour les témoignages d'estime, de bienveillance et de fraternité qu'il en avait reçus et il a protesté qu'il serait toujours dévoué à servir sa commune et prêt à mourir pour sa Patrie. Le président Delarue lui a répondu, au nom de la Société, dans les termes les plus propres à exprimer la joie des patriotes en apprenant qu'on a rendu justice à un bon citoyen. Le discours du citoyen Cahier et la réponse du Président ont été vivement applaudis par les membres de la Société et par les citoyens des tribunes.

« Le citoyen Cahier a reçu les honneurs de la séance » (1).

« La mort guettait déjà sa proie. Déprimé par la souffrance, physique et morale, miné par les déceptions et le chagrin, impuissant à réagir contre le mal, malgré de précieuses amitiés, Cahier fut atteint de la fièvre ou suette miliaire, sorte d'épidémie locale des plus mortifères, et décéda le 24 pluviôse an 4 (16 février 1796), âgé de 44 ans seulement, célibataire et sans laisser de postérité. Lui, que deux personnes nobles avaient tenu sur les fonts du baptême, eut son décès déclaré à l'officier de l'état-civil par deux journaliers, Jean Leroy et Jacques Acard.

« Il fut enterré au cimetière de la paroisse Saint-Exupère, dans un endroit resté ignoré, au rang, comme on dit maintenant. On croit qu'il repose dans le voisinage de l'emplacement de l'ancienne tour, au côté sud de l'église, et que sa dépouille mortelle, suprême ironie du sort! est mêlée avec celles des prêtres et des religieuses inhumées, dans la suite, sur les débris de la génération à laquelle il avait appartenu. L'instigateur de l'état civil laïque, l'homme d'Etat qui regardait d'un œil indifférent les diverses religions, eut-il des obsèques religieuses? C'est le secret inviolé du passé !

« Le 6 novembre 1792, envisageant une mort possible, il avait écrit ses dispositions dernières :

« Quoique jeune encore, disait-il, je puis être frappé par la mort et je veux emporter au tombeau la satisfaction d'avoir donné à un certain nombre de personnes que j'aime des preuves de mon attachement.

(1) Registres du Club.

Suivant une legende, qui nous semble indigne des personnages qu'elle met en scène, M. Gardin Nery aurait accepté une bourse pleine de louis pour faire le nécessaire afin d'obtenir, à tout prix, la liberté de Cahier, qui, en reconnaissance, lui aurait offert deux petits canons ayant servi de jouets au Dauphin.

« Je ne suis pas riche, puisque mon petit mobilier compose, à lui seul, toute ma fortune, mais le cœur ne compte que ce qui est offert par le cœur. et mes bons parents ne dédaigneront pas de recevoir une bagatelle, dont j'aurai fait le témoignage de mes sentiments pour eux. »

« Il donne, à son père, les boutons d'or qu'il porte aux manches de sa chemise ; à sa mère, sa montre d'or, et il les supplie de lui accorder les grâces qu'il leur demande par la lettre qu'il leur a écrite et qui leur sera remise après sa mort.

« Il leur recommande le bon Carité (1), qui leur a rendu à tous et particulièrement à lui, tant de services et auquel il a donné, manuellement, ses pistolets de poche français, son couteau de chasse garni d'argent et son manteau de drap bleu.

« Philippe Bachelot (2), de Paris, reçoit, pour ses bons offices, la chaîne d'or, sans les breloques, qui attachait jadis sa montre.

« Il donne à son parent Le Breton (escuier, seigneur de Cambes?) son épée d'uniforme.

« Tout le reste de ses biens est pour Lalouette, Marguerite-Adélaïde, fille Claude-Joseph (3), le premier sous-préfet de Bayeux, l'ami auquel il dut la liberté et la vie, comme nous l'avons vu plus haut, épouse de Sureau, Joseph-Jacques, qu'en cas de besoin, il institue son exécutrice testamentaire.

« Il appelait celui-là *son bon et vertueux ami* et lui laissait son épée à garde d'argent et sa carabine ; au second, *son bon et ancien ami*, il léguait ses pistolets de poche anglais et son fusil de chasse à deux coups.

« Mon père et ma mère trouveront, continue-t-il, dans la prière que je leur adresse de payer mes dettes, une nouvelle preuve de mon extrême confiance dans leur justice et leurs bontés. Ils savent qu'aucune de mes

(1) Carité, Louis, employé au bureau de l'administration du district, demeurant rue des Capucins, né à Mandeville, qui épousa le 24 messidor an 2, Jean dit Lamare, Jeanne-Françoise, demeurant rue Marat (Saint-Malo), fille Philippe Jean dit Lamare et Robert, Jeanne. B.-C. Cahier et Lalouette, C.-J., avaient assisté à ce mariage et signé comme témoins à l'acte qui en fut dressé. En l'an 5, les époux Carité tiennent un magasin d'épicerie, rue Saint-Patrice.

(2) Un Philippe Bachelot, âgé de 59 ans, adjoint à Saint-Vigor-le-Grand, est témoin au mariage de Sureau, Bon-Joseph-Auguste et Gourdier-Deshameaux, Claire. C'est, vraisemblablement, le Bachelot, de Paris, venu habiter Bayeux.

(3) Lalouette, C.-J., sous-préfet de Bayeux en 1800 ; membre du Corps législatif en 1814. Auteur de : *Eléments d'Administration pratique*. Paris, Lenormand, 1812, in-4°; *Classification des lois administratives depuis* 1789 *jusqu'au* 1er *avril* 1814. Paris. Bavoux, 1815, in-4° ; *Mœurs*. Bayeux, Cl. Groult, 1822, in-18. M. Lalouette est décédé à Bayeux, le 19 mars 1829.



dettes n'a une cause vicieuse. Ce ne sont pas mes amis qui les importuneraient. »

« Suit un état de ces dettes :

« 1° Comme exécuteur testamentaire de feue Mme de Gratot (d'Argouges de), il était dépositaire de 10,400 livres reçue en assignats de MM. de Faudoas pour les héritiers, créanciers ou légatairesde cette dame, sauf quelques menus frais. Ses parents sont priés d'y rétablir 660 livres dont il a dû se servir ;

2° Il doit à Sureau 6,000 livres, prêtées, en plusieurs fois, pour ses besoins : il charge ses parents de réclamer, en soldant cette somme, le billet qu'il en a souscrit bien avant les assignats, si Sureau a eu la précaution de le garder ;

« 3° Il énonce ensuite une dette de 4,000 livres au profit de M. Lalouette et de M. et Mme Sureau, dette résultant de leurs derniers arrangements relatifs à « la Chesnaye », contenus dans un acte sous-seing privé, du 1er avril précédent. « Je désire que cette somme leur soit payée ; à cet égard, je supplie mon père et ma mère de se rappeler qu'il a toujours été dans leurs vues comme dans les miennes que la Chesnaye restât intégralement à l'enfant (1) de Mme Sureau ».

« 4° Il doit au même M. Sureau deux termes, de chacun 800 fr., pour le tiers « du loyer de notre maison de Paris, inoccupée depuis notre retraite »;

« 5° Vient enfin une dette de 100 livres que j'ai fait payer par Thomine de Vitry « à la fille Descreux dont je n'ai pas besoin de faire ici l'histoire. Il sera bon de retirer de lui une lettre que j'ai confiée, il y a environ trois mois, à M. de Feuguerolles et de prendre une quittance générale. Je ne lui dois rien autre chose.

« Il doit bien quelque chose pour les frais du ménage commun à Saint-Patrice, mais c'est un objet très-modique.

« J'ai cru intéressant, Mesdames et Messieurs, de vous retracer la vie d'un de nos concitoyens, né dans notre cité, nourri aux lettres dans son vieux Collège de la rue Ès-Coqs, devenu son honneur, sans farder aucunement la vérité, telle que nous l'ont révélée les registres officiels et le *Moniteur* d'alors ;

« J'ai cru juste de placer ce patriote convaincu dans la vraie lumière de ses actes ;

(1) Cet enfant, né à Bayeux, le 3 septembre 1792. était un garçon, Sureau, Bon-Joseph-Auguste, qui épousa, le 2 octobre 1822, Gourdier-Deshameaux, Claire, fille feu Robert-Michel et Achard de Vacognes, Marie-Charlotte-Julie.

« J'ai cru utile de vous révéler ce caractère antique, appartenant par son origine, ses relations, ses études à un monde fini qui n'avait pas été sans grandeur réelle, et dont toutes les aspirations généreuses, bien qu'il ait eu la faiblesse de céder au goût du jour, en se décorant d'un nom de terre, appelaient, avant ses désillusions, l'éclosion d'une société nouvelle fondée sur la philantropie et la vertu!

« Michel-Balthazar Le Courtois, qui s'illustra sous le nom de Surlaville, naquit en notre ville, paroisse Saint-Sauveur, le 17 juillet 1714, de Thomas, avocat, mort à 40 ans, le 20 décembre 1721, et de Le Blais (*sic*), Charlotte, décédée le 8 mai 1725, à l'âge de 52 ans. Après avoir fait de fortes études dans notre vieux Collège, il dédaigna la carrière paternelle, et aiguillonné sans doute par des souvenirs de famille du côté de sa mère qui appartenait à une antique lignée, il embrassa le métier des armes. Destiné, de par son manque de naissance, à n'être qu'un officier subalterne, il sut par sa ténacité et son amour du travail, profiter de son instruction pour devancer ses camarades mieux nés, c'est-à-dire nobles, et briser les entraves sociales qui s'opposaient alors à l'éclosion de tant de mérites transcendants.

« Tout d'abord, son avancement fut lent. Si nous le trouvons, à 20 ans, en 1734, date de son entré au service, aide de camp du comte d'Estouteville et sous-lieutenant au régiment de Foix ; et au même titre, l'année suivante, à celui de la Couronne ; lieutenant en 1736, au même régiment ; il met dix ans à obtenir la commission de capitaine et encore doit-il sacrifier 6,000 livres pour une aide majorité. En 1747, il commande, comme major, une brigade de milice en Flandre ; en 1749, il est choisi pour un des quatre aides majors de brigade du corps des grenadiers de France, de nouvelle création. On l'envoie, deux ans après, au Canada, à l'île Royale, avec une commission de colonel, discipliner les troupes mutinées de la marine et examiner les points à fortifier. Colonel réformé à la suite du régiment de la Couronne, il est utilisé, en 1754, en qualité de major-général des troupes qui creusent le canal de la Lys à Aa. Un instant désigné pour une expédition contre Minorque ou les îles anglaises en 1756; aide-maréchal général des logis de l'armée du Bas-Rhin, en 1758 ; inspecteur général des milices de la Provence, du Languedoc et du Roussillon, commandant des batteries des côtes de la Méditerranée, M. de Surlaville refit encore une fois campagne à l'armée du Bas-Rhin et fut fait brigadier

d'infanterie après la journée de Philinghausen, le 21 février 1761. Ce grade conférait la noblesse héréditaire. Le lieutenant Surlaville avait marché à pas de géant.

« Il est vrai que c'était non-seulement un homme de guerre, mais encore un tacticien, un maître en stratégie, un organisateur et aussi un réformateur. Trois ministres de la guerre successifs lui octroyèrent leur confiance pour la refonte de notre ancienne constitution militaire. Il commença à y travailler sous le comte d'Argenson, de 1756 à 1758, reprit son labeur interrompu par la guerre, au cours de l'année 1759, sous le ministère du maréchal de Belle-Isle, et y revint de nouveau, en 1761, quand Stainville, duc de Choiseul, l'eut fait nommer brigadier.

« Ce soldat qui avait 5 campagnes de guerre comme sous-lieutenant ; — qui avait servi sur le Rhin, en Allemagne, en Flandre ; — qui avait assisté aux sièges de Traerbach, Philipsbourg, Tournay, Oudenarde, Dendermonde, Bruxelles, Anvers, Betg-op-Zom, Maëstricht, etc. ; — qui avait pris part aux batailles ou combats de Iser, Fontenoy, Rancoux, Lawfeldt, Hastenbeck, Crevelt, Minden, etc. ; — blessé, trois fois, en bataille rangée ; — chevalier de Saint-Louis pour sa brillante conduite à Fontenoy, — dut se contenter, pour prix de tant de travaux utiles et de vaillance, de simples gratifications : Hastenbeck lui valut une pension de 600 livres sur l'Ordre de Saint-Louis ; sa mission au Canada, une autre de 800 livres sur le Trésor Royal ; Crevelt, où il eut un cheval tué sous lui, une autre de 800 livres, également sur le Trésor Royal, et Choiseul lui accorda mille écus de pension « en qualité de maréchal de camp qui n'est parvenu à ce grade qu'à la pointe de l'épée ». Une pareille fortune était bien rare, en effet, pour un roturier : le manque de naissance était une tare indélébile !

« Et pourtant la poitrine des enfants de la bourgeoisie et du peuple est soulevée à l'égal des autres poitrines par des élans généreux et la noblesse du cœur y a souvent son séjour. Surlaville était de ceux-là qui, renversant le proverbe, préfèrent l'honneur à l'argent.

« Surlaville qui avait, dès 1764, demandé au duc de Choiseul le cordon rouge de commandeur de Saint-Louis, et n'avait alors réussi qu'à indisposer son protecteur et son obligé, auquel il avait dû faire amende honorable, hasarda, deux ans plus tard, une nouvelle tentative, toujours inutile, pour obtenir cette haute distinction, l'objet de ses plus ardentes aspirations.

« Il faut que le désir ardent que j'ai de vous plaire et de mériter vos

bontés, écrit-il, m'ait donné des forces extraordinaires, car j'ose croire que qui que ce soit n'eût fait un aussi grand travail en moins de six mois. Si vous pensès alors que cette continuité de zèle, jointe à la longueur et à la qualité de mes autres services, peut mériter quelque nouvelle faveur, permettez-moy d'avoir l'honneur de vous demander le premier cordon rouge vacant.

« Après avoir eu la mortification de m'entendre, dans des chansons, confondre avec vos commis, j'ai besoin de quelque marque éclatante de votre satisfaction. On ne peut pas se passer de cette décoration, quand on n'a pas l'honneur d'être de la Cour et qu'on est obligé de résider à sa suite... Mais en même temps que j'ai l'honneur de vous le demander aujourd'hui, je vous prie de croire que ce n'est pas par un intérêt sordide, car j'offre de remettre, si vous le jugez à-propos, et les 600 livres de pension que j'ai sur cet Ordre depuis 1757, en considération de ma conduite à la bataille d'Hastenbeck, et les mille écus de pension que vous avès daigné m'accorder en qualité de Maréchal de Camp, qui n'est parvenu à ce grade qu'à la pointe de l'épée. Si même ce sacrifice ne suffit pas, je suis prêt à faire tous les autres que vous exigerès, car l'honneur m'est mille fois plus cher que le reste ».

« Tout fut inutile ! Pas de cordon rouge pour un roturier ! Notre compatriote auquel, dès 1754, on avait pensé donner le gouvernement d'Oléron, se trouva tout aise d'accepter celui du Hâvre, qu'il changea l'année suivante, contre celui du Boulonnois.

« En 1771. Surlaville suivit Choiseul, son protecteur, dans sa disgrâce. Sa carrière était finie. Après avoir acheté un instant l'usufruit du château de Martragny, il le rétrocéda au Cyresmes de Banville, ses vendeurs, et se retira à Paris. En 1781, le gouvernement de Louis XVI, réparant quinze ans d'oubli, conféra au réformateur de notre armée, le grade de lieutenant général !

« Il s'est donc trompé, l'auteur de l'Essai historique de l'Abbaye de Mondaye, quand, cédant à sa mauvaise humeur contre l'acquéreur national de ce monastère, il écrit qu'il « devait devenir plus tard lieutenant-général des armées de la République ».

« Car Le Courtois de Surlaville acheta, le 29 avril 1791, par l'intermédiaire de Philippe (Jean) Delamare, cultivateur, alors âgé de 48 ans, époux de Robert, Marie-Jeanne, toutes les maisons de la Communauté et les maisons de la ferme de la basse-cour, par 128.300 livres. Ce Philippe Jean dit Lamare ou Delamare était un personnage : il fournissait de bois et de

cidre l'évêque Fauchet, et déjeunait en sa compagnie dans sa toilette de tous les jours. Malgré tout, il renâclait à se lier avec lui, ne s'attachant au monde que quand il le connaissait.

« L'achat fait par Surlaville de biens nationaux, dits de première catégorie, aliénés en vertu d'une loi sanctionnée par le roi, et qui fut, en son temps, constate M. du Boscq de Beaumont, favorablement accueillie par toutes les classes de la Société, avait cette excuse que plusieurs défenseurs de la cause royale, non des moindres, et qui, plus tard moururent pour elle, en achetèrent au début.

« Dans les nombreux papiers de Surlaville, qu'un heureux hasard nous permit, à M. du Boscq de Beaumont et à moi, de pouvoir sauver de la destruction, se trouvent des minutes de travaux d'un très-grand intérêt, et dont la plus grande partie a été offerte aux Archives du Calvados.

« Voici quelques lignes extraites d'un de ces manuscrits, fort curieux, intitulé : *Mémoires sur la grande consommation d'hommes de notre Infanterie pendant la guerre*, dans lequel l'auteur pose nettement le principe du service personnel obligatoire dont il dispense à peine le clergé et fait un sombre tableau de l'armée de son époque.

« On est obligé d'user d'industrie pour les enrollements: rarement s'en fait-il de sens froid ! L'ivresse, le libertinage, le dépit, la misère, la paresse en sont les sources... On prend tout ce qu'on trouve, et nos troupes ne sont remplies que de ce qu'il y a de plus vil dans le Roiaume, de plus efféminé, enfin de plus mauvais sujets de toutes façons...

« Est-il convenable de confier la défense de l'Etat à ceux qui sont le moins intéressés à sa conservation ? Pourquoi telle ou telle condition dispenserait-elle d'y contribuer de sa personne ? En admettant qu'on n'y oblige pas le clergé, réservé uniquement pour le service des autels, est-il raisonnable d'en exempter la noblesse, la Robe, les gens de Lettres, d'affaires, ou adonnés à de certaines professions ? A-t-on oublié que les prérogatives de la Noblesse n'ont été accordées qu'à cette condition ? L'emploi des armes est-il incompatible avec celui des loix ?... Rien ne devrait donc empêcher d'exiger de tous les sujets du Roi un nombre fixe, comme de 6 à 8 années de service, soit par mer ou par terre ; on pourrait commencer à 17 ans ; à 23 ou 25, chacun aiant satisfait à ce devoir, serait le maître de se livrer ensuite entièrement au genre de profession pour lequel il se sentirait le plus de goût, mais l'essentiel serait de n'accorder l'agrément d'aucune charge qu'à ceux qui auroient rempli le temps de service prescrit. »

« Surlaville vécut solitaire et avec beaucoup de parcimonie ; il faisait chaque année de grandes économies et augmentait ainsi sa fortune. Il laissa, à des parents éloignés, une fortune apparente de 700,000 francs, que la dépréciation des assignats, le malheur des temps, et la ruine de ses gros emprunteurs ou débiteurs réduisirent à une très faible somme, presque entièrement absorbée par une série de procès qui ne finirent qu'en 1820.

« Le Courtois de Surlaville, arrêté d'abord chez lui sans pouvoir communiquer, puis incarcéré aux jours de la Terreur, malgré ses 80 ans, libéré seulement après le 9 thermidor, mourut à Paris, le 18 nivôse an 4, 8 janvier 1796. Sans la chute de Robespierre, renversé par l'amant de Notre-Dame de Thermidor, dont une des descendantes habita notre région et mourut dans notre ville, l'existence de ce soldat et de cet organisateur, tout entière consacrée au service de l'Etat et à la préparation de la nouvelle armée qui devait venger les affronts de la guerre de Sept ans, l'armée non seulement de la guerre d'Amérique, mais de la Révolution, n'eût eu pour récompense que l'échafaud !

« Nous avons salué dans Cahier de Gerville, le courage civique ; saluons, dans Le Courtois de Surlaville, le courage militaire. Dans tous les deux nous saluerons deux précurseurs, deux prophètes de l'avenir, âmes ardentes, impatientes de justice, qui, non plus que l'Athénien Aristide ne rencontrèrent point chez leurs contemporains cette gratitude fortifiante qui est le plus précieux des stimulants et la suprême récompense des cœurs délicats. Ni Cahier, ni Le Courtois surtout, ne furent prophètes en leur région et le voile de l'oubli a progressivement effacé leur mémoire au cours des années rapides qui fauchent et couchent les générations successives dans la poussière du passé » !

« Puisse l'évocation qui vient d'en être faite devant vous, Mesdames et Messieurs, ressusciter quelque peu ces deux mémoires, et inspirer à nos jeunes concitoyens le désir d'imiter leurs ancêtres et d'honorer, à leur tour, leur cité natale. »



FÊTES

DU CENTENAIRE

DU

COLLÈGE DE BAYEUX

La commémoration du Centenaire du Collège, primitivement fixée, sur la demande de M. Hébert, avocat à la Cour d'Appel de Caen, président de l'Association des Anciens Elèves, après entente avec M. de Longuemare, directeur de l'Association Normande, au Samedi 21 Juillet, dans la semaine des Fêtes, pour permettre aux habitants des campagnes d'y prendre part et de visiter la belle installation de notre établissement municipal, avait été reportée, pour certaines considérations personnelles que nous n'avons pas à apprécier, au lundi suivant.

Ce jour-là, 23 juillet, à onze heures du matin, M. Zévort, recteur de l'Académie de Caen, délégué par M. le Ministre de l'Instruction Publique pour présider cette solennité, arrivait au Collège, accompagné de M. l'Inspecteur d'Académie. Le cortège se forme pour aller prendre place sur l'estrade dressée au fond du préau couvert. S'y rangent suivant leurs dignités : MM. Zévort, recteur ; Delmas, maire de Bayeux ; Liard, sous-préfet de l'arrondissement ; l'Inspecteur d'Académie ; Lematte, principal ; Le Marchand, président du Tribunal Civil ; Hébert, avocat à Caen, président, cette année, de l'Association des Anciens Elèves du Collège ; les Professeurs en robe ; Garnier, adjoint ; Jean Bertot, homme de lettres ; Docteur Basley ; Morlent ; Goubot, Conseiller Général ; Lamy, avocat ; Maubanc, président du Tribunal de Commerce ; Henri Etienne ; Rollet, inspecteur primaire de l'arrondissement de Bayeux ; l'abbé Belliard, aumônier, et nombre d'anciens Elèves de l'établissement.

Dans un coin, élégamment drapée de rouge, repose, sur un chevalet, la plaque de marbre blanc qui commémore en lettres rouges l'évènement du jour. En voici la reproduction exacte :

I[er] GERMINAL AN XII. — 23 JUILLET 1906
Le Lundi 23 Juillet 1906
A ÉTÉ CÉLÉBRÉ
LE CENTENAIRE
DU COLLÈGE DE BAYEUX,
SOUS LA PRÉSIDENCE
DE EDGAR ZÉVORT.
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE CAEN,
DELMAS, ÉTANT MAIRE DE BAYEUX,
LEMATTE, PRINCIPAL DU COLLÈGE,
CHARLES HÉBERT,
AVOCAT A LA COUR D'APPEL,
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION
DES ANCIENS ÉLÈVES.

M. le Recteur déclare la séance ouverte et donne la parole à M. Lematte, principal, qui s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Recteur,
« Messieurs,

« Le Collège de Bayeux s'est mis en fête pour vous recevoir et la vieille maison a laissé, pour un jour, son air sévère et sa froide correction. Par coquetterie sans doute, elle a attendu d'être plus que centenaire pour vous convier à partager la joie de ses cent ans. Quant on a vécu si longtemps, on a pris l'habitude de vivre, on ne meurt plus et, dans cent ans, quand nous ne serons plus que des souvenirs effacés, des ombres grises perdues dans la brume grise du passé, d'autres à leur tour viendront ici pour ajouter un nouveau siècle d'histoire au siècle qui vient de s'écouler et célébrer, comme nous, la vieille maison toujours debout et robuste, la vieille maison qui ne meurt pas, parce qu'elle oppose au temps la solidité de ses pierres et l'amour passionné des générations successives.

« Depuis le I[er] Germinal an XII, les hommes et les choses ont bien changé : les disciplines scolaires, les méthodes d'enseignement, les idées, les tendances, tout s'est modifié par la naturelle évolution des esprits et



nos conceptions modernes étonneraient sans doute les respectables professeurs et les élèves du Premier Empire comme il nous étonnent eux-mêmes par leur formalisme étroit, leur goût trop exclusif, leurs connaissances enfermées dans un champ trop restreint. Mais, Messieurs, quand on a vécu comme moi des semaines entières dans leur intimité, écouté ce que disent les vieux registres où dorment leurs âmes, deviné, sous la raideur administrative des délibérations, l'émotion qui saisit ces hommes à certaines heures de crise grave, on sent bien et tout à plein qu'ils sont des nôtres, de la même famille et du même sang et nous les reconnaissons nôtres à cette ardeur qu'ils apportent à défendre les intérêts, la prospérité, le bon renom du collège. Vous le voyez, Messieurs, c'est un culte qui se transmet sans altération ni défaillance et c'est ce qui crée, à travers un siècle, l'unité morale de cette maison. Les bons ouvriers de la première heure, nous ne les oublions pas en cette fête du souvenir et nous saluons avec respect la mémoire de ces braves gens qui passèrent sans bruit et firent leur utile besogne sans éclat. Aux régents et aux élèves d'autrefois, offrons la petite branche de buis qui leur épargne la tristesse des tombes abandonnées.

« A nous maintenant, professeurs et élèves, de ne pas laisser perdre ces traditions qui firent la force et qui furent la vertu de cette maison. Autour de moi, je ne vois que des maîtres toujours prêts à faire tout leur devoir et, quand il le faut, un peu plus que leur devoir. Plusieurs enseignent ici depuis un quart de siècle et l'un de nous, qu'un deuil cruel éloigne malheureusement de nos réjouissances, est attaché au collège depuis 1872. Voit-on souvent cet exemple d'hommes qui donnent au même établissement jeunesse, maturité, vieillesse et, du père qu'ils ont élevé, reçoivent l'enfant qu'ils élèveront ? Ils pratiquent, au moins pour le compte des autres, l'art d'être grands-pères et continuent cette lignée de bons et loyaux universitaires qui se succèdent depuis la fondation du collège et se ressemblent tous comme des frères par le zèle patient et le dévouement inlassable.

« Messieurs les anciens élèves, vous êtes nos alliés naturels et, si j'ose dire, nos apôtres du dehors pour maintenir la vieille réputation du collège, aider notre action par le concours de votre autorité et de votre influence et, par votre fidélité à notre cause, garantir le présent et préparer l'avenir. Le collège vous est très cher et cette affection commune est un lien très fort qui vous unit à nous et que vous ne voudrez jamais rompre, parce qu'il faudrait arracher de votre cœur la part la plus

aimable, tout un coin d'enfance et de jeunesse fleurie, tendre, naïve, adorable. Bien souvent je reçois la visite d'anciens élèves que je ne connais pas ; mais présentation et connaissance se font en un tour de main, je les accompagne dans leur pèlerinage à travers les cours, les classes, les dortoirs. Ils reviennent chercher ici l'âge des illusions, des rêves, de l'insouciance, du bonheur. Ils évoquent avec une pointe de mélancolie, les choses qui ne reviendront pas, les camarades qu'ils ne reverront plus et la petite larme intérieure, celle qu'on ne voit pas, tombe très douce.

« Après la maison familiale, Messieurs, vous n'aimez rien tant que le collège. Vous avez eu la bonne inspiration de tenir dans nos salles votre assemblée et votre banquet annuels. Quant vous êtes entrés pour la première fois, je n'ai pu m'empêcher de vous dire avec joie, répétant un mot célèbre : « Maintenant, la famille est au complet ! »

« Que cette heureuse union persiste pour le plus grand bien du collège ! Que dans un siècle, ceux qui nous remplaceront ici n'aient ni reproche ni blâme trop sévères à nous adresser ! Aujourd'hui, comme il y a cent ans, notre tâche, pour assurer la perpétuité de cette maison, se résume d'un mot : *Laboremus !* »

M. Hébert, président de l'Association, prend ensuite la parole.

Après un gracieux compliment aux dames présentes, l'orateur salue M. Zévort du titre de « Grand Maître de l'Université de Normandie et de recteur de la démocratie scolaire », jette quelques fleurs sur la longue vie du collège et aborde ensuite la louange de l'Association qu'il préside. Il déclare que toutes ses ressources sont employées à subventionner des élèves peu fortunés et méritants, les suivre à leurs débuts dans la vie, favoriser dans la plus large mesure de ses moyens le développement de l'instruction, la diffusion des progrès. Les pupilles sont même aidés par elle jusque sur les bancs de l'enseignement supérieur.

Si leur travail et leurs aptitudes les rendent dignes de cette sollicitude, « il faut, dit-il, qu'aux jeunes gens de valeur et de bonne volonté nous fassions une place au moins égale à ceux de nos camarades mêmes et à celle de leurs fils, c'est le moyen utile de conserver à notre Association son utilité pratique, sa vitalité et, par conséquent, son développement continu ». Il termine son discours en remettant, au nom des Anciens Elèves, la plaque commémorative dont nous avons parlé plus haut, à la garde de M. le Maire de Bayeux, qu'il remercie « de l'accueil si plein de bonne grâce » qu'il a réservé aux diverses demandes qui lui ont été faites

et « de l'amabilité » avec laquelle il a répondu à chacune des requêtes qui lui furent présentées.

M. Delmas, maire de Bayeux, en quelques mots, exprime ses remerciements au sujet de la remise de la plaque commémorative et exprime le vœu que cette plaque soit posée dans la salle de réunion des professeurs que l'on se propose de faire. Là, elle sera souvent vue et toujours respectée. M. le Maire affirme enfin la sollicitude de la ville de Bayeux pour son collège.

C'est ensuite M. Jean Bertot qui se lève et d'une voix vibrante nous dit les beaux vers que voici :

LE CENTENAIRE DU COLLÈGE

I

Ainsi voilà cent ans que le premier élève
Pour la première fois, la larme au coin de l'œil,
Les cahiers sous le bras et croyant faire un rêve,
De la porte a franchi le seuil.
O vieux Collège ! Ainsi, voilà plus de vingt lustres
Que l'enfant entrait là, comme l'âne au moulin.
— Ce même jour, avec vingt généraux illustres,
L'Empereur entrait à Berlin.
Et tandis qu'appelant aux classes pacifiques,
La cloche du matin paisiblement sonnait,
D'autres bronzes grondaient en éclats magnifiques :
Le canon d'Iéna tonnait !
Humble cloche d'airain à la voix claire et grêle,
Canons dont chaque coup fauchait dans chaque rang,
Comme parmi les blés un ouragan de grêle,
Qui de vous deux est le plus grand ?
Depuis cent ans, qu'as-tu semé, semeur de haine,
Canon, gueule de bronze, aux mugissements sourds,
Qu'as-tu semé, sinon l'impitoyable graine
Des revanches qu'on veut toujours ?
Depuis cent ans, qu'as-tu sonné, petite cloche ?
Qu'a dit ta voix ? — Venez, ô jeunes travailleurs !
Venez, c'est le travail qui sauve et qui rapproche,
Et qui fait les hommes meilleurs !
Venez, petits ! Le Maître ici va vous apprendre
Ce qu'il vous faut savoir, et vous donner conseil
Pour le jour où, grandis, l'heure viendra de prendre
Votre juste place au soleil !
Venez ! Et pour marcher d'un pied sûr dans la vie,

Vous aurez les anciens pour guide, et les Aïeux !
Sachant ce qu'ils étaient, et leur portant envie,
Vous tâcherez de faire mieux ;
Entrés enfants ici, vous en sortirez hommes !
— Et la cloche parlait plus haut que le canon !
Et quand il dit : C'est moi, dans les temps où nous sommes,
Le Maître ! — La cloche dit : Non !

II

Et toi, cher vieux Collège, antique pépinière
D'où tant de jeunes plants sont sortis, pour aller
Prendre racine au bord de la commune ornière,
Ou sur les cîmes s'étaler,
Oui, nous t'aimons ! Pourtant, lisons bien dans nos âmes ;
Soyons francs : Nous t'aimons après t'avoir quitté !
Et la dette d'amour que de nous tu réclames,
On en est bien tard acquitté.
Oui, ce n'est que bien tard, lorsque la lassitude
Envahit notre cœur et calme nos cerveaux,
Quand nos pieds ont saigné de la route très rude,
Que nous savons ce que tu vaux !
Il est des monts lointains dont la crête est ardue :
C'est un plateau sans charme, et maussade, souvent,
Pavé de cailloux durs et d'herbe rêche et drue,
Un plateau battu par le vent ;
Pas d'horizon : la brume y déroule sa ouate,
La neige tombe, il gèle, il pleut. Les éléments
Luttent avec fracas. Et l'on a grande hâte
De gagner des lieux plus cléments.
On descend vivement vers la plaine. L'on marche,
L'on marche tout le jour et l'on est parvenu
A se bien fatiguer et traîner la démarche,
Lorsque le couchant est venu.
Et voilà que le jour décline. On se repose.
Afin de mesurer le chemin déjà fait,
On se retourne... Alors, c'est un apothéose,
Et l'on demeure stupéfait !
Sur le ciel empourpré de splendeurs triomphales
Les monts majestueux se drapent d'un manteau
D'azur, tout enflammé de teintes automnales ;
Ces monts que l'on foulait tantôt !
Leur massif imposant sur le soleil en fête
Découpe avec noblesse un profil éternel,
Et des nuages d'or font à leur haute tête
Un diadème solennel !

On s'aperçoit alors que le sentier est sombre
Qui mène vers le grand mystère de demain !
Et c'est en soupirant que du côté de l'ombre
On va se remettre en chemin !
Cher Collège ! La vie apprend à te connaître :
La vie est âpre, et seul est doux le souvenir !
Les jeunes d'aujourd'hui, ceux qui ne font que naître,
Te chériront dans l'avenir !

Enfin, M. le Recteur parle de l'utilité des Collèges communaux au triple point de vue de la Cité, de la science, qu'il définit « l'instruction généralisée si nécessaire à une démocratie », et de la Patrie pour laquelle il forme « à la fois des citoyens et des soldats ».

Ensuite, M. le Recteur, aux applaudissements réitérés de l'assemblée, confère au nom du Ministre de l'Instruction publique les décorations suivantes :

Officiers de l'Instruction publique : MM. Charles Hébert, président de l'Association des Anciens Elèves, et Lematte, principal du collège ; *Officier d'Académie*, M. Costel, membre de l'Association.

La séance est alors levée, il est près de midi et chacun va reprendre des forces pour la fête de l'après-midi.

***

L'APRÈS-MIDI

Ce fut un très grand succès que cette matinée du collège et tout d'abord il est juste d'en remercier les organisateurs immédiats qui se donnèrent sans compter à la tâche parfois ingrate de faire de nos jeunes collégiens des acteurs et des chanteurs agréables : Mesdames Lematte et Roulland, MM. Buhot, Roulland et Paimblant.

Un superbe programme dû à la collaboration de notre artiste bayeusain, M. Verdier, de deux photographes non moins artistes, MM. H. Etienne et Buhot, sans oublier celle du sympathique Jean Bertot, aussi remarquable dessinateur que brillant homme de lettres, se vendait à merveille. Il est vrai de dire que jamais semblable foule n'avait encore foulé le sol de la grande cour, où était installé un luxueux buffet tenu, aux lieu et place de la gymnastique, par le camarade H. Mazuet.

La matinée-concert fut divisée en deux parties, séparées par une conférence de M. Lematte, principal du collège, sur l'historique du Collège.

Avons-nous besoin d'ajouter qu'elle fut des plus intéressantes? Tous ceux qui ont pu entendre parler M. Lematte savent quelles rares qualités d'orateur et de conférencier il possède. Aussi, passâmes-nous un excellent moment à l'écouter. Des vieux documents que M. Lematte avait retrouvés et fouillés, il sut dégager pour nous tous une belle et pittoresque leçon d'histoire. Les applaudissements qui accueillirent la fin de sa conférence lui montrèrent combien tout le monde avait été sensible au charme de sa parole.

Les élèves du collège, depuis les plus petits qui s'invitèrent avec force gestes éloquents à manger de tout énormément — et ce pour la plus grande admiration des mamans — jusqu'aux plus grands qui jouèrent avec un art consommé le premier acte de *M. Pourceaugnac*, de Molière, remportèrent un succès mérité. MM. Lalouel, Lefèvre, Tostain, d'Hérouville André, Levillain, etc., interprétèrent comme de vieux artistes cette dernière pièce. Le vieux matelot, Horion, nous raconta avec émotion l'histoire de la *Courte Paille;* les *Deux Pierrots* (Lecomte et d'Hérouville) furent des plus amusants et le *Petit Sou* trouva un aimable défenseur en la personne du jeune Lefrançois.

M. Morin, l'excellent chef de musique, exécuta un impeccable solo de clarinette, et M. Marchal, le très distingué violoniste, accompagné par Mme Perdu, nous donna une chaude interprétation de *La Chasse*, de Vieuxtemps.

Avez-vous entendu le sympathique monologuiste, M. G... D..., que Caen a l'honneur d'abriter en ses murs ? Si non, vous avez tout perdu. Il est impossible de rencontrer nulle part meilleur déclamateur et *Moderne*, *Nourrice sèche*, la *Visite à l'Abbaye* et certaine histoire de révision, qui n'est pas dans une musette, comme dirait *Pitou*, provoquèrent le rire chez les spectateurs. Ce fut un succès de gaieté.

Succès de grâce, de beauté, de talent pour Mademoiselle Yvonne Rolland, qui récita délicieusement *C'est le Vent* et *Les Rubans* et qui, dans la délicieuse pièce du bon écrivain bayeusain Jean Bertot, se tailla un gros succès. On fit fête à la jolie artiste et ce fut justice.

De M. André Ferrier — de son vrai nom Mancel — nous avions déjà beaucoup entendu parler. Nous savions qu'il était Caennais, et on nous disait qu'il avait beaucoup de talent. Nous avons pu le constater hier.

M. Ferrier possède une admirable voix de ténor, puissante et flexible, qui escalade les hauteurs les plus ardues avec une facilité sans égale et dont le timbre sonore comme un gong est parfois aussi d'une délicatesse

et d'un moelleux merveilleux. L'*Air de Jean*, d'Hérodiade, a été enlevé par lui sans le moindre effort apparent et d'une voix bien maîtresse d'elle-même. Mais son grand succès a été pour cet air de *Paillasse*, de Léoncavallo, où M. Ferrier s'est révélé grand artiste, excitant l'émotion générale et nous donnant une forte sensation d'art. Son succès a été triomphal.

La *Grève des Facteurs*, cette adorable piécette dont notre vieux collège eut la primeur — délicate attention de son auteur, Jean Bertot, qui rendit cet hommage à son ancienne et chère prison — fut accueillie avec la plus décidée des faveurs et les interprètes, Mademoiselle Yvonne Rolland et M. André Ferrier, qui récite presque comme il chante — n'a-t-il pas appartenu à l'Odéon ? — furent chaleureusement félicités par le public d'abord, puis par l'auteur lui-même, dont ils avaient su rendre toutes les délicatesses de pensée.

*
* *

LA SOIRÉE

A 7 heures, un banquet servi au Collège par M. Thomas, réunissait 80 convives. Parmi eux : M. l'Inspecteur d'Académie ; MM. Delmas, maire de Bayeux ; Liard, sous-préfet ; Hébert, président de l'Association des Anciens Elèves ; Le Marchand, président du Tribunal civil ; Lematte, principal du Collège, et les Professeurs ; Jean Bertot ; Henri Etienne, Docteur Basley, Docteur Chodorowski, conseillers municipaux ; Lorillu, secrétaire de l'Association Amicale ; Docteur Noury ; Féret-Dulongbois ; Petelle, notaire à Bayeux ; Morlent ; Le Hartel, etc.

Le menu, très artistement dessiné, était l'œuvre de M. Verdier, professeur de dessin.

M. Liard, sous-préfet, ouvre la série des toasts en buvant à M. Falllières, président de la République.

M. Charles Hébert, président de l'Association amicale des Anciens Elèves, lui succède pour remercier tous ceux qui ont contribué à cette fête et lire un certain nombre de lettres d'excuses envoyées par ceux qui n'ont pu, à leur grand regret, assister au banquet : M. le baron Gérard, député de Bayeux ; M. Joret-Desclosières, chevalier de la Légion d'honneur ; M. Pillet, principal du Collège de Cambrai, etc. Il fait l'éloge des anciens Présidents de l'Association, de son Secrétaire et de son Trésorier. Il termine par quelques mots gracieux à l'adresse de M. le Sous-Préfet.

M. le Maire de Bayeux exprime tout l'intérêt que l'Administration municipale porte à la prospérité du Collège et sa sympathie pour l'Association des Anciens Elèves.

M. l'Inspecteur d'Académie, après avoir présenté les excuses de M. le Recteur, remercie l'Association de sa gracieuse invitation, l'engage à pratiquer le système excellent des prêts d'honneur à l'égard des jeunes camarades peu fortunés et boit au grand-maître de l'Université, M. Briand, et à l'œuvre de l'Association.

Après une allocution du Docteur Noury, M. Hébert prie M. Jean Bertot de relire son poème qui est de nouveau fort applaudi, ainsi que *Ceux qui boivent*, une œuvre émouvante du même auteur. M[lle] Yvonne Roland récite le *Pourquoi*, de Pailleron.

Dans la cour du Collège, superbement illuminée d'après les plans de M. Hamel, la Musique Municipale a donné un Concert où l'on a admiré particulièrement l'exécution de l'*Ouverture de Concert*, de Giraud, et la fantaisie sur les *Huguenots*, de Meyerbeer.

X. Y. Z.

VUE D'ENSEMBLE

SUR LES

ANCIENS HOSPICES DE BAYEUX

C'est à l'amour de notre président pour tous les souvenirs de l'histoire locale, c'est à son zèle pour le progrès de notre Compagnie, que je dois l'honneur de vous entretenir aujourd'hui. Sans l'aimable insistance de M. Anquetil, j'aurais laissé la parole à plus intéressant et à plus digne. Vous avez toujours été si bienveillants pour votre ancien secrétaire que j'aurais sur la conscience le regret de manquer, même une fois, de courtoisie à l'égard de collègues et de compatriotes toujours indulgents pour mes pauvres études. Mais comme les dernières années s'approchent de moi avec la même rapidité que les ombres du soir au déclin des beaux jours, vous comprendrez, Messieurs, qu'à bien d'autres fautes je n'ajouterai pas celle de vous être désagréable.

Je vais donc essayer de jeter avec vous un rapide regard d'ensemble sur les anciens hospices de Bayeux. Je dis un regard d'ensemble, car il serait aussi difficile que fastidieux de résumer succinctement les renseignements épars dans les deux cartulaires de nos deux principaux hospices : *Le cartulaire de Saint-Nicolas de la Chesnaye* et celui du prieuré *de Saint-Jean l'Evangéliste de la Maison-Dieu ;* les annales de notre maison des pauvres vieillards, connue sous le nom populaire de Maison du Grand Bureau, fourniraient aussi de très nombreuses pages du plus haut intérêt. Mais, avec le sage, il faut savoir se borner ; et sans autre préambule, je traite le sujet marqué au programme de cette séance.

Nous pouvons compter six hospices à Bayeux, trois pour les lépreux, un pour les aveugles, un pour les malades et un pour les vieillards. Pour les lépreux, nos annales citent : 1° la maladrerie de Saint-Eustase, à Nihault ; 2° la léproserie de Saint-Julien, sa voisine, et 3° au sommet du Mont Phaunus, le prieuré augustin de Saint-Nicolas de la Chesnaye.



L'hospice de Saint-Gratien pour les aveugles, au faubourg Saint-Georges, était plus véritablement un hôpital urbain que les trois léproseries ci-dessus. Il n'y eut pas d'hospice dans l'enceinte de la cité proprement dite, puisque le grand hôpital des malades, à quelques pas de l'*Aure*, était en dehors des remparts. Il a été discuté entre les savants, âprement, disons-le, et longuement aussi, pour savoir laquelle des deux maisons, Saint-Gratien des Aveugles ou Saint-Nicolas de la Chesnaye fut aumônée de prébendes par le Conquérant de l'Angleterre.

De longs débats de même nature se sont élevés aussi pour découvrir les vrais fondateurs du prieuré de Saint-Jean l'Evangéliste de la Maison-Dieu. Etaient-ce nos Ducs de Normandie, étaient-ce les évêques et les clercs de Bayeux ? Chaque hypothèse a ses arguments et ses défenseurs. Nous n'avons pas à vous exposer ces vieilles et inextricables querelles.

I. — LA LÉPROSERIE DE SAINT-NICOLAS DE LA CHESNAYE

D'après une charte de 1166, donnée à Bures-le-roy, par Henri II, duc de Normandie, arrière-petit-fils de Guillaume-le-Conquérant, la Chesnaye serait le plus ancien des hospices de Bayeux. Sur ses revenus dans la ville de Bayeux, Guillaume fonda vingt prébendes, c'est-à-dire vingt lits pour autant de lépreux vivant en religion au monastère de Saint-Nicholas de Bayeux. Il y avait donc, déjà, à l'époque de la donation de Guillaume, une réunion de lépreux à Saint-Nicolas. C'était, du reste, au sommet du Mont Phaunus, dans un quartier un peu moins peuplé qu'aujourd'hui, plus champêtre et plus boisé que de nos jours, que les malheureux ladres ou mezeaux pouvaient être rassemblés, assez loin de la ville pour ne pas en contaminer les habitants, assez espacés les uns des autres pour ne pas hâter les progrès de leur mal et leurs horribles souffrances en se contaminant eux-mêmes. Les bâtiments de la léproserie de Saint-Nicolas subsistent en partie en face le cimetière de Saint-Exupère. M. Victor-Evremond Pillet, dans un Mémoire sur les Léproseries du Bessin, publié par notre ancienne Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, a traduit la charte ducale et identifié toutes les localités et églises que le royal donateur oblige envers le prieur et les religieux de Saint-Nicolas.

D'après les annalistes bayeusains, c'était sur le bord de la route que fut bâtie l'église de la léproserie, d'après la permission donnée jadis par Henri I[er], roi d'Angleterre. L'église se composait d'une nef et d'un chœur terminé en un rond-point éclairé de sept fenêtres. Les deux chapelles

avaient été faites aux frais et sous la surveillance de D. Pierre de Nulli. Voici la liste des prieurs connus de cette maison de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin :

1° Guillaume le Bas, évêque d'Abellon, 1486 ; 2° J. de la Barre, 1497 ; 3° N. de Cerisay, 1502 ; 4° René de la Barre, 1530-1532 ; 5° Christophe de la Barre, 1532 ; 6° Nicolas le Prestre, 1533 ; 7° Nicolas Amiot, 1533 ; 8° Simon le Bouc ; 9° Ant. Gayart, 1566-1573 ; Philippe Dumont, 1573 ; 10° Jean Tibeageau, 1579 ; 12° Jean du Chatel, 1584 ; 13° J. Potier, 1592 ; 14° Charles Gouhon ; 15° Charles Palmon ; 16° Mathurin Aubin ; 17° Louis d'Angennes de la Loupe ; 18° P.-L. Dallet ; 19° Jean d'Angenes ; 20° Charles Aubery ; 21° Charles de La Mare ; 22° d'Harlay ; 23° Dom Jean Le Bert ; 24° Jean Le Gendre ; 25° Chambon d'Arbouville ; 26° P. Bernier ; 27° Claude-Honoré de Montferrand, mort en 1771 ; 28° M. de la Bigne.

Aucun des bâtiments encore existants de la léproserie de Saint-Nicolas de la Chesnaye ne laisse supposer son antique origine. La partie la plus ancienne paraît être le bâtiment à fenêtres étroites en bords à biseau, qui, au midi, accoste la grande porte de la cour d'honneur. Qui se souvient encore aujourd'hui que les Augustins de la Chesnaye tenaient la foire de la Saint-Nicolas en face de leur communauté dans le champ qui tient au cimetière de Saint-Exupère ? Nous ne pensons pas que l'ombre des religieux et des mezeaux confiés à leurs soins ait jamais troublé le repos des acquéreurs du vieux prieuré depuis qu'il a été vendu comme bien national.

II. — SAINT ESTASE DE NIHAULT

D'après la charte de Henri II, Guillaume aurait seulement fondé vingt lits pour la maison de la Chesnaye. Dans toute la région, il y eut certainement plus de vingt personnes atteintes de la lèpre ; on ne pouvait, à la rigueur, les réunir et les entasser de ce côté à la porte de notre ville ; il y eut donc, de bonne heure, une autre léproserie *extra muros* dans notre voisinage. Ce fut la léproserie de Saint-Etase ou Eustase, à Nihault. Une charte de 1301 parle de biens situés jouxte *la marc aux lépreux à Nihault*. La rue de la Poterie, dans la partie voisine des ailes extrêmes de la maison des Bénédictines, et jouxtant la clôture de leur parc, porta le nom de *chemin de Saint-Etase* ou de *chemin de Nihault*.

III. — SAINT-JULIEN DE NIHAULT

Ce qu'est devenue la *Marc aux Lépreux*, nous l'ignorons ; mais elle devait être assez éloignée de cette fontaine limpide et gracieuse au bas de

la vallée St-Julien. La vertu curative universellement attribuée de temps immémorial à ses eaux, se concilierait mal avec l'usage journalier qu'auraient pu en faire les lépreux de Saint-Eustase. C'était surtout pour les *non veans*, les aveugles, que l'eau de la fontaine Saint-Julien était en grande faveur auprès de nos aïeux. Dans le voisinage de cette fontaine s'éleva aussi un petit hospice ou, comme l'on disait, une Maladrerie.

C'est donc deux ladreries ou léproseries qu'il faut placer à Nihault : celle de Saint-Eustase et celle de Saint-Julien. M. Pillet n'a eu garde de les oublier dans son Mémoire déjà cité.

IV. — L'HOSPICE DE SAINT-GRATIEN

Qui se douterait jamais de l'ancienneté de l'hospice Saint-Gratien, l'hospice des aveugles de Bayeux, en voyant le chétif édicule, au larmier décoré de modillons modernisés et au porte-cloche si modeste, où se trouvent réunis, côte à côte, maintenant, sur le côté sud de la rue Saint-Exupère, la morgue de l'Hôpital-Général et le Fourneau de Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Plusieurs des bas-reliefs conservés sous le hangar de la Bibliothèque publique proviennent de cet hospice. Il était enclavé entre des sentes allant de la rue Saint-Georges à la rue Saint-Jean et les dépendances de l'église Saint-Jean, peu considérable en bâtisse et en terrain, quand Mgr de Nesmond, de charitable et généreuse mémoire, en fit comme l'essai et le noyau du futur Hôpital-Général. C'est de cet hospice ou hôpital-général que nous parlerons, après un court résumé de l'histoire du Grand Hospice ou Hôtel-Dieu, sur les rives de l'*Aure*, à la limite du quartier Saint-Vigoret et du quartier Saint-Georges.

V. - LE PRIEURÉ DE LA MAISON-DIEU

Pour l'Hôtel-Dieu ou prieuré de Saint-Jean l'Evangéliste, deux bâtiments importants ont suffi pour marquer son âge, je veux dire, Messieurs, non l'année précise de son origine, mais l'époque de son organisation et de son achèvement. De ces deux bâtiments, un seul subsiste aujourd'hui : la chapelle priorale ; l'autre, la salle des malades, a cédé son emplacement aux constructions de 1823. La chapelle qui sert aux élèves du Séminaire, personne de vous ne l'ignore, est contemporaine du chœur de notre Cathédrale : ses lancettes géminées, avec colonnettes en avant, les crosses de ses chapiteaux, les fûts des colonnes et les nervures des voûtes lui donnent nettement le caractère du XIII[e] siècle. C'est le XIII[e] siècle, sobre, solide, ayant toute l'humilité qui convient à une communauté servante des infirmes et des pauvres : le porche seul, devenu l'oratoire

de la Vierge, a plus de richesse et d'élégance que le vaisseau lui-même. Ce qui caractérise le sanctuaire de notre prieuré-hospice, c'est sa double abside avec ses lancettes étroites. Elle seule mériterait l'attention du curieux et de l'archéologue.

Et l'autre partie de notre antique Maison-Dieu, qu'était-elle ? La grande salle de l'hospice d'Ourscamp, celle d'Angers, les salles de Beaune, sont les types les plus vantés des salles de malades dans les anciens hospices : la grande salle de Bayeux aurait fait toute aussi belle figure à côté d'elles, que notre Cathédrale à côté des autres belles Cathédrales de France. Comment vous reproduire cette ancienne bâtisse ? Gravissez avec moi, par la pensée, notre fameux Mont Phaunus. Dans les restes du monastère élevé par Saint-Vigor et par Odon de Conteville, une construction se distingue des autres par son ampleur et sa simplicité : j'ai nommé la grange monacale des bénédictins de Saint-Vigor ; aujourd'hui, avec ses deux rangs de piliers et ses gâbles à rampants inclinés, elle est devenue une noble et digne église de moniales. La disposition qu'elle présente est, à peu près, celle de la grande infirmerie de notre Maison-Dieu, que nous essayons de reconstituer sous vos yeux. Les devis de ceux qui la complétèrent en 1751, sous Mgr de Rochechouart, les procès-verbaux des chirurgiens visitant l'hospice et les malades en détresse, aux mauvais jours de la Révolution, vont nous permettre d'achever ces quelques données.

La grande salle des malades était divisée par une balustrade qui séparait les deux sexes. Elle était ornée d'un double rang de piliers au nombre de quatorze, avec un autel à son extrémité, contre le gâble faisant face à la rue Saint-Vigoret. Dix lancettes l'éclairaient : quatre au couchant, quatre sur la rue et deux sur l'impasse du Séminaire. La partie du couchant avait été ajoutée, en 1751, par l'entrepreneur Nicolas-Thomine Hamelin. Cette salle a été remplacée, nous l'avons dit, par les salles actuelles, inaugurées par M. Conseil, le 20 mai 1823. Nous sommes donc bien, si nous en croyons le style de la chapelle encore debout, et de la salle maintenant disparue, en présence de constructions du XIIIe siècle. Quels en furent les vrais fondateurs ?

Une charte du mois d'août 1208 fait mention du P. Prieur de la Maison Dieu de Bayeux et des frères dudit couvent. Dès 1205, *Herbert*, doyen ; *Hugues*, chantre, et *Raoul Morin*, haut vicaire de la Cathédrale, s'étaient unis à *Robert* des Ablèges, évêque de Bayeux, pour aviser au service des malades. Wace, historien du XIIe siècle et chanoine de Bayeux, nous

avait bien révélé leurs diverses infirmités. Il parle des *mes haigniez* (estropiés), des *non poans* (impotents), des *langoros* (infirmes), et en dernier lieu, des *non veanz* (aveugles). Au désir des fondateurs sus-nommés du prieuré de Sainte-Marie et de Saint-Jean l'Evangéliste de la Maison-Dieu, le prieur, six religieux et un novice, composant la communauté, devaient s'occuper des malades ; l'évêque, fondateur, déléguait comme administrateur des biens le haut vicaire Raoul Morin. L'évêque, utilisant quelques revenus attribués aux pauvres par Guillaume-le-Conquérant, fit commencer les bâtiments. Thomas de Fréauville et Guy, ses successeurs, achevèrent ces premières bâtisses qui furent complètes en 1248. Saint-Louis donna, par charte du 9 avril 1256, la chapelle Sainte-Marguerite de la Halle au blé, avec les droits de cette halle, au Prieur et aux pauvres de la Maison-Dieu. Philippe-le-Bel confirma, en 1296, cette générosité de son aïeul, et le 18 juin 1365, Charles le Bel interdit toute vente de blé en dehors de la halle, pour ne point frustrer les religieux et les malades de leurs ressources.

VI. — L'HOSPICE DES PAUVRES RENFERMÉS OU HOPITAL GÉNÉRAL

L'Hôpital Général qui s'étend entre les rues Saint-Exupère, du Petit-Rouen et Saint-Jean, commença très humblement. Le 31 juillet 1666, Monseigneur de Nesmond, de charitable mémoire, installa douze pauvres vieillards dans l'hospice de Saint-Gratien où il ne se trouvait plus qu'un seul aveugle nommé Laurent Le Vasnier. Le nombre des vieillards augmentant, Mgr de Nesmond loua, près de la fontaine Cantepie, des immeubles, de messire Dubreuil, escuyer, et du sieur Le Breton, dit la Guesterie, notable bourgeois de la Madeleine, pour y fonder officiellement, au désir des édits de 1662 et 1664, l'Hôpital Général. Cette organisation dura de Noël 1666 à 1672. En 1673, par acquêts nouveaux d'immeubles voisins de l'hôpital Saint-Gratien, les pauvres purent revenir s'établir définitivement, à Noël, dans cet hôpital.

Ses premières constructions, dirigées par M. Baucher, syndic, et chanoine de la Vieille, furent faites par Pierre Le Sage, maçon, de Saint-Vigor-le-Petit, Jacques Savary, de Saint-Sauveur, menuisier, et le serrurier Jean Lesseline, du faubourg Saint-Loup. Les propriétés Tobie Le Gras, Maloisel et l'hôtel de la Rémondière, vinrent encore donner l'air, l'espace et permettre d'édifier les logis répondant au grand nombre des pauvres et aux charitables intentions de Mgr de Nesmond, dont l'archi-

tecte Moussard secondait le zèle. Mgr de Nesmond avait acquis, à Commes, la seigneurie du Bosq, en janvier 1687. De cette seigneurie, l'évêque fondateur de l'Hôpital-Général détacha la ferme de la Candelle ; il y ajouta l'herbage sec ou Pré d'Eyric, les petits prés de Moon, appelés aujourd'hui les prés de Ryes et les Monts de Ryes, qu'il avait acquis d'Abraham, sieur de Saint-Aubin, pour aider à faire la rente de 200 livres à perpétuité aux deux religieuses de la Providence de Rouen appelées par le donateur, en 1676, pour instruire gratuitement les jeunes filles de cet établissement.

Les Sœurs grises ou Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, qui desservaient les pauvres depuis l'origine de cet hospice, étaient restées très populaires à Bayeux, sous le nom de Sœurs du Pot, ainsi dénommées parce qu'elles portaient les soupes de l'Œuvre des Marmites aux indigents. Les supérieures de l'Hôpital-Général furent, de 1733 à 1792, les dames *Cauvin*, *Gouin*, *Delaplanche*, *Colin*, *Brisard*, *Valennes* , *Dagnon*, *Poinsignon*, *Cuissin*, *Robert*, *Raux*, *Vallée* et *Miquelard*. Cette dernière crut devoir garder, avec les membres de sa communauté, aux mauvais jours de 1793, leur costume traditionnel. La Société Populaire, ou club de Bayeux, s'indigna de tant d'audace. Les infortunées et dangereuses sœurs furent dénoncées aux autorités locales. Le Conseil Général de la ville répondait, le 18 avril 1793, à la Société Populaire : « Nous avons reçu, citoyens, votre lettre du jour d'hier par laquelle vous nous dénoncez deux objets qui blessent les regards des patriotes. Le premier est relatif au costume des ci-devant Sœurs grises de l'Hôpital-Général... Nous avions prévu, depuis longtemps, votre sollicitude relativement au costume des ci-devant Sœurs grises, et, sur notre demande, elles ont consenti à le changer sur-le-champ, en leur fournissant les moyens de pouvoir s'habiller autrement, ce qui est juste et nous paraît facile, si vous voulez leur subvenir en leur procurant le paiement de leur traitement. » Leurs facultés ne leur permettant pas, non plus, de se procurer elles-mêmes des cocardes, elles demandent « que la commune veuille bien en faire les frais et que deux membres du Conseil aillent les leur placer ». Les citoyens Delarue et Maistrel cocardèrent donc les sœurs, le 8 octobre 1793. Le 23 juin 1807, les religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve, ayant pour supérieure Madame de Kéraudren, remplacèrent ces Filles de la Charité. Elles sont encore à l'Hôpital-Général.

A. LE LIÈVRE,

Chanoine honoraire, Curé de Saint-Laurent.

XVI[e] SIÈCLE

ABJURATIONS PROTESTANTES

A

BAYEUX

Condé et Coligny venaient à peine de conclure la paix séduisante mais périlleuse de Longjumeau, que déjà la guerre à l'hérésie était, de nouveau, prêchée par les Jésuites et que les persécutions recommençaient.

Le 28 septembre 1568, deux édits royaux jetèrent la terreur parmi les sectateurs de Calvin. L'un défendit, sous peine de mort, l'exercice de toute autre religion que la Catholique, ordonna aux ministres de l'Evangile de quitter la France dans quinze jours, interdisant, toutefois, de « rechercher en leurs consciences » ceux qui avaient professé la religion prétendue réformée et qui se tiendraient tranquilles en leurs maisons. L'autre enjoignait aux Protestants de se démettre, également dans quinzaine, de leurs offices de judicature et de finance et astreignait les membres des Universités et des Parlements à prêter serment de catholicisme.

Abjuration ou misère : telle était l'alternative offerte. Aussi vit-on les fidèles menacés par les édits, renoncer à leur foi, des lèvres le plus souvent, afin de conserver le pain quotidien pour eux et leurs familles. Il est à remarquer, toutefois, que beaucoup d'entre eux, surtout en province et aux champs, et aussi parmi les humbles des villes, se contentèrent de s'effacer prudemment pendant l'orage, espérant désarmer ainsi leurs mortels ennemis.

Mais ceux qui avaient dû se dépouiller de leurs offices n'acceptaient pas si facilement un changement de fortune qui les faisait déchoir et privait leurs frères de leur protection. D'un autre côté, la privation de ses ministres parut insupportable à la longue à toute l'église évangélique. De plus, quelques violences sanglantes exercées par les catholiques excitèrent les esprits. Bref, l'épée sortit à nouveau du fourreau et il s'ensuivit

une guerre terrible, terminée, grâce à l'énergie indomptable de Coligny, par la paix « boiteuse et mal assise » de Saint-Germain que Catherine fut trop heureuse de voir accepter.

Comme, par suite de cette paix, il avait été accordé une amnistie pleine et entière ; comme nul ne pouvait être recherché ni astreint à faire chose contre sa conscience pour le regard de la religion ; comme une certaine latitude avait été accordée pour son exercice; comme, en Basse-Normandie, Carentan avait été ajouté aux lieux de prêche ; comme les Normands pouvaient récuser six juges du parlement de Rouen, — les abjurations allèrent se raréfiant, du mois d'août 1570, à pareil mois de l'année 1572, c'est-à-dire jusqu'à la Saint-Barthélemy.

Inutile d'insister sur les évènements de ce jour néfaste à jamais et qui fit à la France une plaie dont elle saigne peut-être encore !

Après l'horrible massacre de Paris se déroulèrent ceux de province, moindres parce que l'ordre de tuer ne fut envoyé qu'aux chefs des corps de ville, et aux gouverneurs sur qui l'on croyait pouvoir compter. Toutefois, l'ordre de s'assurer des huguenots un peu notables fut envoyé partout.

Le roi écrivit à Matignon, son lieutenant-général en Basse-Normandie, de faire prendre Montgommery, que Catherine poursuivait toujours depuis la mort d'Henri II, « mais », ajoutait-il, que l'on ne sache pas que je vous écrit ».

Matignon, « un très-fin et trinquat normand », suivant Brantôme, favori de Catherine, quoique son haleine, d'après Mme de Dampierre, sa parente, « puât plus qu'un anneau de retraict », n'écouta que l'humanité de son cœur, et en ces jours de sanglante réaction, sut couvrir ses ennemis de son égide et maintenir le bon ordre dans son gouvernement.

Ses administrés en furent quittes pour la peur et n'eurent qu'à se soumettre aux ordres de la Cour qui interdisaient toutes assemblées. Apeurés, « ils se laissèrent mener par troupeaux aux églises catholiques ».

Ces défaillances, très compréhensibles, furent enregistrées avec soin par le clergé d'alors ; mais, soit qu'ils aient disparu à la Révolution, soit que les intéressés les aient supprimés, les instruments où ils furent consignés sont devenus des plus rares, et c'est toujours une bonne fortune d'en rencontrer quelqu'un.

Un de ces instruments, un registre de l'ancienne Officialité de Bayeux, échoué, on ne sait comment, aux archives de cette ville, et que nous avons eu sous les yeux, nous permet de mettre au jour les noms de nos

compatriotes qui abjurèrent, en ces jours de deuil, entre les mains de l'Official de Bayeux ou de ses délégués.

Ce registre, de moyen papier, porte sur le plat supérieur cette simple mention : *Registre des abjurations protestantes.*

La feuille de parchemin, qui lui sert de couverture, et dans laquelle on a relié ce qui en reste, est occupée, à l'intérieur, par un acte de 1569, donné dans la Cathédrale de Bayeux, en présence de l'un des prêtres heuriers ou chantres, dont le nom est illisible, et de Me Olivier Le Bas, par vénérable et discrète personne, Jehan de Bourges, prêtre, archidiacre d'Hyesmes. C'est une invitation au doyen de Condé-sur-Noireau de mettre en possession réelle du bénéfice de Saint-Médard de Cully, un religieux de l'abbaye bénédictine de Saint-Etienne de Caen, en remplacement de Jehan Suhard, clerc. Le nom du titulaire ne se lit plus à cause d'un trou dans le parchemin.

Ce document, très difficile à déchiffrer par suite de l'action de l'humidité, comprend cinq cahiers et cinq feuillets doubles, formant un total de 160 feuillets, écrits des deux côtés et numérotés au seul recto, pour les premiers seulement. Ce foliotage permet de constater et de regretter l'absence des trente-six premières pages, dont le contenu n'aurait certes pas été sans intérêt pour étudier la progression des abjurations.

Il est vraisemblable, en effet, que la partie perdue remontait à 1562 ou 1563, époque à laquelle Me Anthoine Gayant, déjà official du sieur évêque, avait dû se cacher pour éviter la fureur des Protestants. Béziers raconte, en effet, avoir lu dans un registre de comptes appartenant à Thomas Bertrand, bourgeois de Bayeux, cette quittance : « Le vendredi 17 jour de décembre 1562, reçu de Me Gayant, official du sr euesque de Baïeux, deux pistoles pour l'avoir reçu en la chambre de ma maison, et mis son cheval à mon écurie, durant le temps des troubles en cette ville, à savoir depuis le mois de février jusqu'à ce jour, que ses meubles ou partie d'iceux, sont encore en ma dite chambre. »

Gayant, gd archidiacre de Baïeux et official de Monsieur de Humières, évesque dudit lieu, présenta, le 19 août 1563, au nom du Clergé de Bayeux, à MM. les Commissaires pour l'état de paix, requête constatant dans ses divers articles les excès de toute sorte commis par les protestants.

Il y avait deux formules d'abjuration distinctes : l'une pour les laïques, l'autre pour les ecclésiastiques. Les premiers promettaient « ouyr la Saincte Messe, les sermons, etc. » ; les seconds, « dire et cellébrer la saincte messe et aultre divin service, ouyr les sermons, etc. »

La première abjuration, du 23 mars 1570, contient la formule complète pour les laïques, et on trouvera, sous la date du 6 avril ensuivant, dans l'abjuration du prêtre Martin Bunouf, l'adjonction qui y était faite pour les ecclésiastiques.

Les formules d'abjuration, dont quelques-unes seulement, et parmi les premières sont rédigées en latin, étaient souscrites par ceux qui les prononçaient et par les témoins de leur acte.

Notre registre va du 23 mars 1570 au 18 août 1573. Il renferme donc toutes les abjurations qui suivirent la Saint-Barthélemy. Elles sont au nombre de 1847, dont 18 d'ecclésiastiques. Voici comment elles se répartissent chronologiquement : en 1570, 36 ; — en 1571, 7 ; — en 1572, jusqu'au 24 août, 2 ; en septembre, 801 ; en octobre, 542 ; en novembre, 172 ; en décembre, 107 ; au total, 1.624 ; — en 1573, janvier, 62 ; février, 43 ; mars, 67 ; avril, 1 ; mai, 1 ; juin, 4 ; juillet, 1 ; août, 1 ; au total, 180.

Voici maintenant le nombre décroissant des réformés dans les paroisses de la ville de Bayeux, siège de l'évêché : St-Malo, 98 ; St-Sauveur, 52 ; St-Symphorien, 41 ; St-André, 36 ; St-Martin, 33 ; St-Patrice, 24 ; St-Laurent, 20 ; St-Loup, 17 ; St-Floxel, 16 ; Ste-Madeleine, 14 ; Notre-Dame des-Fossés, 13 ; St-Georges, 12 ; Notre-Dame de la Potherie, 7 ; St-Vigor-le-Petit, 4 ; St-Exupère, 3 ; St-Ouen, 2 ; St-Nicolas, 1 ; en tout, 393.

Dans les Mémoires de la Société de Saint-Lô, dont il est maintenant le Président, M. G. du Boscq de Beaumont, notre distingué compatriote, publia jadis une courte et intéressante étude sur notre registre, dont il ne signalait toutefois que les noms de nobles et de notables. Ce travail appelait donc un complément : le voici.

Notre publication intégrale de tous les noms d'abjurants, contenus au *Registre des abjurations protestantes*, avec, en italiques, les noms de ceux qui y apposèrent réellement leurs signatures, et non un simple merc, justifie pleinement ces lignes de notre grand historien national : « L'effroi des périls toujours renaissants, la prostration où bien des esprits étaient plongés depuis la St-Barthélemy, la conviction de la ruine de la cause entraînèrent les abjurations en grand nombre, non seulement dans les contrées qui avaient été le théâtre des massacres, mais dans plusieurs des provinces qui en avaient été préservées ». (Michelet.)

E. A.

ABBRÉVIATIONS

Bourg.	—	Bourgeois.
Ch.	—	Chanoine.
Chap.	—	Chapelain.
D.	—	Dit.
Dam.	—	Damoiselle.
Dem^{t}	—	Demeurant.
Disc.	—	Discret, — ète.
Eccl.	—	Ecclésiastique.
Esc.	—	Escuier.
F.	—	Femme.
H.	—	Homme.
Hon.	—	Honorable.
M^{e}	—	Maître.
N.	—	Noble.
Not.	—	Notaire.
Off.	—	Officier.
Par.	—	Paroisse.
Pbre	—	Prêtre.
Pers.	—	Personne.
Pns.	—	Présents ou présentes.
Prat.	—	Praticien.
Séc.	—	Séculier, — ère.
S^{r}	—	Sieur.
Sgn^{r}	—	Seigneur.
Tesm.	—	Témoins.
V^{e}	—	Veuve.
Vén.	—	Vénérable.
Vic.	—	Vicaire.

Les noms propres, en *italiques*, sont ceux des personnes ayant signé leur nom.

Registre des Abjurations protestantes

1570

23 Mars. — « Nous, Louys Binet, Michel Raullètes, Noël *Picquays*, Mariète Massieu, Tésart *Picquays* (1), « réduictz par la grâce du Sainct Esprit en l'Eglise de Dieu, saincte, catholicque, romaine et apostolicque, de laquelle nous nous estions esgarez, abiurons et anathématizons l'hérésie de Luther et Caluin, et toute aultre doctrine erronée et damnable à quoy nous avons adhéré par cy devant, et au lieu dicelle nous embrassons, croyons et maintenons avec grant contrition de cœur et vifue foy le Sainct Euangile de Jhésus Christ, ses sainctz et diuins commandementz et générallement tout ce que croyt et tient nostre mère Saincte Eglise, en laquelle nous protestons viure et mourir comme vrayz enffantz dicelle, nous submettanz à toute canonicque correction en cas que nous récidiuerions en hérésie, dont Dieu par sa grâce nous vueille préseruer, promettanz fréquenter l'église et aultres lieux vénérables, ouyr la saincte messe, les sermons et sainctes prédications, et générallement faire tous aultres actes de bon catholicque, sur les peines que dessus. En tesmoing de quoy, nous auons signé ceste présente nostre protestation de foy », ce xxiij^{e} jour de mars mil v^{cc} lxx. » Présents Me Jehan *Lesnarey*, curé de Longue-Raye et Estienne *Ancquetil* de Saint-Saulveur de Bayeux.

Jehan *André*, de Longueraye, abjure le même jour et an, présence des mêmes témoins. (La formule est en latin et presque illisible.)

Anno et die predictis, Johannes *Gernays*, de Ageio, qui, in antea, secutus est heresim in publicis congregacionibuz et dogmatizationibus et cenis ministrauit, nunc... abiurauit heresim et fecit protestacionem fidei in forma... obtinuit absolutionem iuxta... Actum et factum (coram) domino Gayant, vicario et presentibuz magistro Johanne Lesnarey et Stephano Ancquetil, sancti Saluatoris baiocensis.

25 Mars. — ?...le xxve jour de mars mil v^{cc} lxx, présence de Richard *Bonamy* de St-Saulveur de Baieux et de Allain *Louvet* de Veaussieux.

(1) Formule générale laïque, au pluriel ou au singulier, selon le cas.

L'an et jour dessus diz, François de *Govetz*, abiura comme dessus, — présence desdicts tesmoins.

Vendredy 31 Mars. — Pierre *Jamet*, de Viane, le derrain mars 1570, — pns vén. pers. Me Chérubin *Vaultier*, curé de Loucelles et Me Martin *Houlbec*, doyen de Fontenay.

Jeudi 6 Avril. — Martin *Boyvin*, d'Anéelles, le 6 avril 1579, — pns Me Gilles *Lebois*, heurier et chap. en l'église de Baïeux et Me Guille *Marescot*, curé dudit lieu d'Anelles.

Le même jour et même présence, Simonne f. de Noel du Chef-de-la-Ville, par. de Sommervieu.

Robert *Aude*, le jeune, de St-Symphorien de Baïeux, même an et jour, a abjuré et faict protestacion de foy en la forme et manière que dessus. Faict devant nous ledict Gayant, pns Me Nicolle Dubosc, curé de St-Georges de Baïeux, Me Jacques *Lefrançois*, curé de St-Symphorien de Baïeux et de Me Anthoyne *Gayant*, le jeune.

Julliane, ve Thomas Legrand, de la par. de St-Exupère de Baïeux, a abiuré et faict protestacion, comme dessus, et par ce moyen a obtenu le bénéfice de l'absolution en la forme de droit, — pns Me Gayant, grand vicaire et official de Baïeux ; pns aussi, vén. pers. Me Chérubin *Vaultyer*, grand vic. en l'église Cathédrale de Baïeux et Me Jehan Lesnarey.

Moi, Martin Bunouf, pbre, de la parr. de la Potherie de Baïeux (1), réduict par la grâce du Sainct Esprit en l'Eglise de Dieu, saincte, catholicque, romaine et apostolicque, de laquelle je m'estois esgaré, abiure et anathématize l'hérésie de Luther et Caluin, et toute aultre doctrine erronée et damnable à quoy j'ay adhéré par cy-devant, et au lieu dicelle, je embrasse, crois et maintiens avec grant contrition de cœur et vifue foy le Sainct Euangile de Jhésus Christ, ses sainctz et divins commandementz et generallement tout ce que croit et tient nostre mère Saincte Eglise en laquelle je proteste viure et mourir comme vray enffant d'icelle, me submettant à toute canonicque correction en cas que récidiuerois en hérésie, dont Dieu, par sa grâce, me vueille préseruer, promettant fréquenter l'église et aultres lieux vénérables, dire et cellébrer la saincte messe et aultre diuin seruice, ouyr les sermons et sainctes prédications et générallement faire tous aultres actes de bon catholicque, sur les peines que dessus. En tesmoing, etc. », — pns Me Chérubin Vaultier, Mes Artur Colleville et Jehan Le Sommetyer, not. en court eccl.

(1) Formule générale ecclésiastique, aussi au pluriel ou au singulier, selon les cas.

11 Avril. — Richart Blondel, de la par. du Dézert, diocèse de Baïeux, — pns n. et disc. pers. Me Maglore *Hue*, advocat en court séc. à Baïeux et Pierre Caigny, natif du Dézert, demt à Vire.

15 Avril. — Pierre Guerard, de Baynes, pns disc. pers. Me Robert *Sabine*, curé de Beynes et Guille Philippine, de Loucelles.

Françoys Thymois, pbre, de Bernières sur la mer, — pns Me Jehan Lesnarey, Gracien Regnauld, pbres, Jehan Le Sommetier, Françoys Bertran, not. et prat. en court eccl. et plusieurs aultres tém.

21 Avril. — Anno Domini millesimo quinquagesimo septuagesimo, die xxja aprilis, Dionysia, vidua Ogeri de la Perrelle, è parochia de Thaon, obtinuit absolutionem à censuris ecclesiasticis quas de jure promeruit propter heresim quam, in antea, secuta est et submissionem abiurandi dictam heresim et protestacionem fidei faciendi... ab ea... qua nunc detinetur... Presentibus magistro Petro Gouis, curato de Thaon...

23 Avril. — Jacques *Cappon*, demt à St-André de Baïeux, — pns vén. pers. Me Richart *du Rozel*, curé du lieu et Guille *Libore* dudit lieu.

26 Avril. — Jehan *Olivier*, demt à Cerisy, — pns disc. pers. Me Robert *Sabine* et Pierre Housset de N.-D. de St-Lô.

Michel Bernart, de St-André de Baïeux, — pns Révérent père en Dieu, et sgr, Pierre Estienne *Heuste*, abbé d'Evrecy, et Nicollas Anthoisne *Gosseaume*, de St-André.

10 May. — Guillemeta, filia Guillermi Piédooe, defuncti parrochia de Blado, abiuravit heresim quam secuta est in publicis congregacionibuz, fecit protestacionem fidei, et eo medio, obtinuit absolutionem à domino vicario generali, — presentibuz magistro Roberto Sabine, curato de Benis, et Petro Duval, Alano Habarel, presbyteris B. Mariæ de Potheria, testibuz.

Margarita, filia defuncti Guillelmi Moysent de Bucello, abiuravit heresim quam secuta est in publicis congregacionibuz et protestacionem fecit fidei coram domino Gayant, vicario generali Kathedralis de Baiocis et hoc medio obtinuit absolutionem, — presentibuz Ricardo *Mériel* Sti Audoeni, in suburbio baiocensi et Germano *Bunouf*, curato de Bucello, testibuz.

21 May. — Henry *Cauchoys*, chirurgien juré en la ville et banlieue de Baïeux, — pns Charles *Paysant*, de la Magdeleine de Baïeux et Robert *Lescallyer* de St-Exupère.

7 Juin. — Noeile, fille Pierre Le Vavasseur, de la Magdeleine, — pns disc. pers. Me Nicolle *du Bosc*, curé de St-George de Baïeux et n. h. Jehan *Béchevel*, sr de la Gruerye.

10 Juin. — Lancellot *Castel*, de Banville, — pns hon. h. Michel *Mosque*, de Carcagny et Charles Lecoq, de Banville.

16 Juin. — Claude *Lefrancdin*, pbre, de St-Agnen-le-Malherbe, — pns disc. pers. Mes Lesnarey, Thomas Brandacyer, Gracien Regnauld, pbres, Jehan Le Sommetyer, Artur Colleville, not. et prat. en ladite court, pns en jugement, lors de ladite protestacion de foy.

1er Juillet. — Michel *Le Moullinet*, de Sermentot, — pns Me Raoul *Pellevey*, de St-Saulveur de Baïeux et Jehan Collète de Croay.

17 Juillet. — Pierre Cauvyn, de St-Georges Daulnay, — pns Me Marguerin *Dorval*, curé de Castilly, et *Robert Le Jeune*, demt à St-Saulveur.

20 Août. — *Jehan Fermine*, d'Estrehan le Perreux, — pns Me Martin *Sauvegrain*, demt à Molles, et Me Anthoyne *Gayant*, pbre, demt à St-Saulveur.

6 Octobre. — Jehan *Pellevey*, de St-Martin de Baïeux, — pns Me Jehan *Hamel*, pbre, heurier en ceste église (Cathédrale), et *Philippes de la Motte*, demt à St-Patrice.

12 Octobre. — Roger *Dacher*, de Castilly, — pns disc. pers. Me Jehan *Le Paulmyer*, curé de St-Flocel, Me Marguerin *Dorval*.

16 Octobre. — *Jehan Delahaye*, de Banville, — pns Me Guille *Dupont*, bourg. de St-Mâlo de Baïeux, et Guille Le Foullon, de St-Quentin-d'Elle.

22 Octobre. — Michel *Bonamy*, de St-Mâlo de Bayeux, pbre, — pns disc. pers. Mes Jehan Lesnarey, promoteur de Mgr le Doyen, Thomas Brandacyer, curé de la Rocque, Gracien Regnauld, pbre, Artur de Colleville, Jehan Le Sommetyer, Francoys Bertran, not. en court eccl., — pns en jugement, lors de ladite abjuration et protestacion, et plusieurs autres.

29 Décembre. — Jehan *Vitard*, le jeune, de Parfouru-Lesquelin, — pns Mes Vincent *Le Carpentier*, curé du lieu, et Allain *Le Vavasseur*, curé de Vendes.

1571

3 Janvier. — Robert *Jouenne*, de Barbeville, et Claude du Douet, de N.-D. de la Potherie, — pns, Me Jehan *Le Bourgeois*, curé de Renchy et Jehan *Taillepied*, dudit lieu.

20 Janvier. — Jehan *Losthellier*, de la Magdaleine, — pns, Pierre *Verdun*, de St-Saulveur, et Françoys *du Vey*, de la Magdaleine.

15 Février. — Marin de *Lyesselline*, esc., de Trungy, — pns hon. h., Jullien *Baudin*, bourg. de Caen, par. St-Pierre, et Louys Le Chigouesnel, de Sommervieu.



12 Avril. — Guille Guesdon, de St-Vigoret, — pns Mes Jehan Lesnarey et Jehan de Beaumont, chap. et vic. de l'église Cathédrale.

17 May. — Thomas *Bailleul*, du Mollay, — pns disc. pers. Me Guille Le *Liepvre*, ch., et Me Symon *Siquot* ou *Piquot*, de Praeres, (Préaux).

23 Juin. — Charles Bouillot, le jeune, de Teil, — pns Me Nicolle du *Bosc* ou *Dubosq*, curé de St-George, et Robert *Le Jeune*, demt à St-Saulveur.

1572

26 Janvier. — Jacques *Colibert*, de Saon, — pns Mes Jehan Vérité, not. en court eccl. et Guille *Noel*, prat. en ladite court.

27 Juin. — *Nicolle Lyon*, alias de *Percy*, pbre, de Maisy, — pns disc. pers. Mes Jehan Lesnarey, Thomas *Brandacyer*, pbres, Mes Jehan Le Sommetyer, Françoys Bertran, Jehan Vérité et plusieurs aultres.

Lundi 1er Septembre. — Pierre *Benoist*, de St-Laurens près Baïeux, — pns Me Philippe *Quétil*, curé du lieu, et Thomas *Benoist*, de St-Syphorien de Baïeux.

Charles Thyot, d'Estrehan le Perreux, — pns disc. pers. Me Gaultier *Gilles*, ch. de Baïeux en la prébende de Cartigny, et Me Guille *Rogier*, not. en court ecclés.

Mardi 2 Septembre. — Jehan *Challes* de St-Lou, près Baïeux, — pns vén. pers. Me Jehan *Scelles*, curé de St-Amator et hon. h. Me Guillaume *Jehan*, sr de .....

Regnobert Lhostellyer, de la Magdalène, — pns disc. pers. Me Charles *Durant*, chap. de St-Nicolas des Courtils, et Me Jehan *Hue*, doyen de Creully.

Mercredi 3 Septembre. — Jacques Pitet, bourg. de St-Simphorien, — pns Me Anthoyne Gayant le jeune, ch. de Bréthevillc, et Jehan de Crux, de St-Lou.

Jeudi 4 Septembre. — Pierre *Le Vavasseur*, de la Magdalène, — pns vén. pers. frère Gilles *Le Rocqueys*, religieux de St-Nicollas de la Chesnée, et Me Jehan *Maloysel*, bourg. de Baïeux.

Guillaume du Jardin, bourg. de Baïeux, — pns n. et disc. pers. Me Anthoyne *Le Mercier*, licentié aux loix, lieutenant de mons. le bailly de Caen, et Me Pierre *Gires*, bourg. de Baïeux.

Vendredi 5 Septembre. — Guillaume Sauvegrain, de St-André, — pns Michel Liboire du lieu et Ogier *le Daneys*, bourg. de Baïeux.

Samedi 6 Septembre. — Pierre *Gervays*, advocat en court séc. à Baïeux, — pns n. et disc. pers. Me Gieffrey *Asselin* et Me Gabriel *Suhard*, advocats en ladite court.

Lundi 8 Septembre. — Jehan *Durand*, enquesteur de Baieux et Barbe Descrametot, sa femme, — pns hon. h. Mes Jacques *Pytet* et Denys *Dufresne*, bourg. de Baïeux.

Anno et die predictis, abiurauit Barbara, uxor predicti, et fecit protestacionem fidei, in presencia, etc.

Philippes *Mannoury*, bourg. de Baïeux, de St-Malo, — pns Mes Jacques *Pytet* et Denys *du Fresne*.

Jacques *Raould* et Jehenne Chuppin, sa femme, de St-Exupère, près Baïeux, — pns vén. pers. Mes Jehan de *Beaumont*, vic. de l'église de Baïeux, et de *Damigny*, pbre, curé de St-Exupère.

Mercredi 10 Septembre. — Nicollas *Philippes* et Michelle *Duriez*, sa femme, de St-George de Baïeux, — pns disc. pers. Anthoyne *Gayant*, ch. de Brétheville et Jacques *Le Crosnier*, bourg. de Baïeux.

Jeudi 11 Septembre. — Richard *Biet*, de Tour, — pns vén. pers. Me Guillaume *Durand*, curé du lieu, et Robert Le Jeune, de Baïeux.

Jacques *Blondel*, esc. sgnr de Ryes, — pns disc. pers. Me Anthoyne *Gayant*, ch. de Brétheville et Me Jacques *Gohier*, sr de Cromelles.

Vendredi 12 Septembre. — Pierre *Foucquerays*, de St-Mâlo, — pns hon. pers. Jehan *Constans*, bourg. de Baïeux, et Thibault de la Conté, de N.-D. des Fossés de Baïeux.

Samedi 13 Septembre. — Françoys Dudoict et Perrette Dudoict, sa f., de St Lou, — pns Me Pierre *de Baussy*, pbre, curé du lieu, Me Jehan *Vérité*, et Pierre Carel.

Estienne *Eustace*, pbre, de Blay, — pns Mes Jacques Le Febvre, Bernard Le Magnen, et Michel Bunel, chanoines de Baïeux.

Jeudi 18 Septembre. — François *Toustain*, de St-Saulveur, — pns Me Gieffrey *Duchemin*, pbre, et aultres.

Jehan et *Guillaume Blondel*, de St-Saulveur, Thomas Bertran, de St-Mâlo, — pns hon. pers. Mes Jacques *Gohier*, sr de Cromèles, Hervé *Deszerville*, esc., et Françoys *Bertran*, appariteur, de St-Saulveur.

Vendredi 19 Septembre. — Baptiste *de Vaulx*, de St-Patrice, et Guille *Le Cloustier*, de St-André, — pns disc. pers. Mes *Gilles de Booz*, grand cousteur en l'église de Baïeux, et Jehan *de Beaumont*, l'un des 6 vicaires de l'église Cathédrale.

Samedi 20 Septembre. — Pierres *Pothevin*, huissier, de St-Mâlo; Michel *Mignet* et Martin Eurry, de St-André; et Loys *Le Romain*, de St-Patrice, — pns hon. h. Me Jehan *Descrametot*, bourg. de Baïeux, et Nicolas *Golseaulme*, de St-André. — Barbe f. Eurry, Loyse f. Le Romain, mêmes témoins.

Collasse, fille André Brichault, défunt, de St-André, — pns Me Jehan Françoys de Housteville, esc., et Me Gilles Lebois, heurier, de St-André, et Jehan de Tour, dudit lieu de St-André.

Berthelot *Le Robineux*, de St-Lou ; et Regnauld *Le Febvre*, de St-Symphorien, — pns hon. h. Hugues Duruel, de Cerisy-l'Abbaye, et Nicolas de Croq, de la Magdalène.

Damoiselle Guillemette *Thibout*, veuve n. h. Me Anthoyne Lescallé (1), vivant advocat pour le Roy à Baïeux, de St-Saulveur, — pns n. et disc. pers. Me *Augustin Ravascher* (2), maistre-escole, ch. de Baïeux et n. h. Jacques *Hébert*, demt audit lieu.

Françoys *André*, esc., sr de Monceaux, et *Marie du Bosc*, femme n. h. Pierre Lescallé, sr de Dorval, — pns *Augustin Ravascher*, maistre escole, Bertin Osmont, demt à St-Saulveur, et Me Marguerin *Dorval*.

Jehan *Mainfroy*, de N.-D. des Fosseys, — pns hon. h. Me Denys *Dufresne*, esc., bourg. de Baïeux, et Me Guillaume *de Vaulx*, pbre, custoz de l'église Cathédrale.

Michel *Renard*, advocat, en court séc. et Jehan *Barbey*, bourg. de Baïeux, — pns vén. pers. Me Guille *Dandin*, pbre, chap. de N.-D. en l'église de Baïeux, et Henry *Méryel*, de St-Ouen ès-fausbourgs.

Jacques *Le Chartier*, demt à St-Saulveur et quelquefois à St-Lou, — pns Me Guille *Dandin* et Nicollas Foubert, de St-Mallo.

Michel Morice, de N.-D. de la Potherye ; Jehan *Barbey*, Charles Barbey et Jehan Le Roux de St-Mâlo ; — pns hon. Me Jéhan *Vérité*, appariteur en court eccl. et Michel Le Bret, de St-André.

Jehan *Lorier*, de St-Patrice, Anthoyne Le Mègre de St-Malo ; Louys *Hamon*, de St-Patrice ; Dionys *Pastey* de St-Lou ; Nicolas Couppeaux et Raoullet *Rogier* de St-André, — pns Guillaume *Baudin*, de St-Patrice, Gilles Lavalley, et Claude *Lefebvre* de St-André.

Jehan *Engoulland*, lieutenant des sieurs élus à Baïeux et Jehan *Le Meigre*, advocat juré en court séc. — pns Guille Baudin, de St-Patrice et Claude du Vey, de St-André.

Dimanche 21 Septembre. — Georges *Grosourdy*, Jacques Daon de St-Vigor ; Jacques Bonnel, de St-Saulveur ; Pierres Le Vavasseur de la

(1) Ce Lescalley était présent, le 12 mai 1562, à « la dévastation de la Cathédrale par les sieurs d'Agneaulx et Columbières de Bricqueville, avec grant nombre de gentz portantz armes, tant de ceste ville (Baïeux) et la ville de Caen que de Saint-Lô et autres lieux ».

(2) Ce Ravascher avait été nommé, en 1569, par Annibale Milano, à la chapelle de Ste-Catherine de Bur-le-Roy.

Magdaleine ; Gilles *Lehot* de St-Mallo ; François Dagy de St-Floscel, — pns n. h. Mes Magloire *Hue*, Jehan *Pothier*, advocatz en court séc., Gilles Vasnier de St-Saulveur et Me Robert *Le Laboureur*, de la Magdalène.

Lundi 22 Septembre. — Jehan *Dupuys*, Jacques Laysney, Gieffin Maloysel, Guillaume Pigace, Regnauld Pierre et Jane Piémolley, sa f., Pierre et Guille dictz de la Rue, *Pierre* et Laurens dictz *Maloysel*, Girète f. dudict Laurens, Jehan Constans et Mariète sa f., Jehan Le Cousteur et Jacquète sa f., Regnauld *Le Febvre*, tous de St-Symphorien, — pns disc. pers. Me Jehan Hue, doyen de Creully et Me André *Cabert*, de Magny.

Jehan *Le Gouppil*, Gilles *Soufflant*, Allain Maillard, Pierres Pillet, Jehan Guelles, tous de St-Floscel ; Adam *Pierre* de N.-D. des Fossés ; *Jehan Couillard* de St-Patrice ; Rémon *Le Moyne*, de St-Martin, — pns Me Jehan Hue et André Cabert.

Jehan Guillemette, Robert *Bunouf*, Gires Laloe, Girette f. Jehan Dubosc, touz de St-Patrice ; Barbe ve Gires Savigny, Jehan *Daon*, Jehan Trubert, Noel *Gellin*, touz de St-Mallo ; Bonfins *Hubert*, de St-Lou ; Louys Baudin de St-Laurens ; Christofe du Bosc de St-Flocel ; — pns Mes Jehan Hue et André Cabert, curé de Magny.

Gaultier Vivier, et Jane Vivier, sa f., Jehan Carrel, Françoyse f. Guille Pigace, Briand *Senot*, de St-Symphorien ; Jehan *Hardouin*, Anthoyne *Touffaire* de la Magdaleine ; Jehan *Cabieul* et Jehan Maugier, de St-George ; *Guille* et *David Foncquerays* de Magny ; Jehenne, f. Jehan Trubert, Guille Adeline, Gaultier Le Marchand, de St-Martin ; — pns Mes Jehan Hue et André *Cabert*.

Gille *Hardouyn*, Jehan *Fallé* et Guille *Yvon*, de St-Saulveur ; Philippes Barbé, Jehan *Goujon*, Jehan Pellerin et Jehan *Le Marchand*, de St-Martin ; — pns disc. pers. Me Nicolle *Robidas*, curé de St-Martin, Me Ogier *Le Daneys* et plusieurs.

Romain *Desessardz*, *Jehan* (1) et *Haimon Lhonorey*, de St-Mallo ; Richard

(1) « Et à l'instant du partement dudict sieur (évesque, Charles de Humières de Picardie), Jehan Lhonorey, dict Jacob, maistre de *La forte Main* de ceste ville, osta par force et tyra des mains de la femme maistre Michel Verite, concierge et garde des prisons dudict sieur évesque, demeurant pour lors en la maison épiscopale, les clefz d'icelle... Lequel *La forte Main* print de son auctorité et fit emporter toutes les provisions..., tant foin, fagotz que gros boys et plusieurs meubles ; et desquelles clefz il est toujours demeuré saisy, jusqu'à ce qu'il eust le tout emporté.

« Depuis ledict temps, les clefz d'icelle (église) baillées audict Jehan Jacob, desquelles il s'est tenu pareillement saisy jusques à l'entrée du moys de septembre, que nouvelles arrivèrent

de Bailleul, de St-André ; Gervays Langloys, de St-Mallo ; *Artur Le Cavey*, esc. de N.-D. des Fossés ; *Françoys*, *Thomas* et *Philippes Le Cavey*, esc. de St-Mallo ; Jehan *Pitard*, et Cardine sa f. de St-Saulveur ; Pierre Thiélocques, de Russy ; — pns vén. pers. Me Marguerin *Dorval*, et Me Jehan *Vérité*.

André *Bouillot* et Pasquète Fromond, sa f., de St-Saulveur ; Françoys *Guesnon*, de Bussel ; Maurice *Dessolliers*, esc., sgr de Brémoys ; Mariète, f. Jacques Hébert, de St-Lou ; *Noel Leprince*, de St-Mallo, et Françoyse, sa f. ; — pns Mes Marguerin *Dorval* et Jehan *Vérité*.

Jehan *Hubert*, de St-André ; Jacques *Le Petit* et Girète, sa f., de St-Laurens ; Mariète, f. Pierres Pillet, de St-Floxel ; *Lambert Cappon*, de St-Mallo ; Catherine, veuve Richard Le Baron, de St-Saulveur ; Richard *Le Sapvoureux*, sr de St-Clair, à Subles ; Marc *Barbey* (1), docteur en médecine ; — pns Nicollas Decrocq, Ogyer Le Daneys, et n. et disc. pers. Me Martin Varin, procureur du Roy à Baïeux et Me Michel *Toustain*, sgr de la Mare, tesm. au regard de Le Sapvoureux.

Pierres Bourrey, Michelle, sa f., de St-Laurens ; Olivyer Lange, Jehan Lecoq, dudit lieu ; Julliane ve Louys Alexandre, de St-Lou ; Charles Le Peigney, de St-Mallo ; *Charles Larchier*, de St-Clément-sur-le-Vey ; Alips Rigault, de St-Saulveur ; — pns Michel Toustain, sr de la Mare, avocat en court séc. à Baïeux et Ogier le Daneys ; tesm. en l'abjuration desditz

de Monsieur le duc d'Estampes. Pendant lequel temps il s'est fait en ladicte église grandes pilleryes, demolitions.

Cet homme était dit *La forte Main*, de l'enseigne de l'auberge qu'il tenait rue Saint-Mâlo, sur l'emplacement de la maison aujourd'hui occupée par la librairie Tostain. Il avait été associé, en 1540, avec Laurentie Charlotte, sa femme, à la confrérie de la Sainte-Vierge, fondée en l'église Saint-Patrice de Bayeux.

Lhonorey et sa femme couchaient dans un lit dont les tentures, courtines et couvertures avaient été taillées dans des « ornementz de drax d'or et vellours cramoysy, ...prinz par force et emportés par aulcuns ». (Requête présentée par le clergé).

(1) Les ligueurs ayant été attaqués d'une maladie contagieuse, pendant qu'ils tenaient Bayeux contre le roi, en 1589, un médecin très habile, Marc Le Barbey (celui dont il est ici question), plus tard docteur régent de la faculté de médecine, né à Bayeux, d'une famille des plus honorables, qui prodiguait ses soins et de prompts remedes à ses concitoyens, refusa de soigner les rebelles. Prières, menaces, tout fut inutile. On pilla ses meubles et sa maison. Age de 60 ans, il préféra quitter la ville plutôt que de prêter le secours de son art aux ennemis du Roy. Peut-être aussi y eut-il en lui un regain de confraternité calviniste pour Henri IV, encore huguenot alors. Dans tous les cas, celui-ci reconnaissant, le choisit pour un de ses médecins, et l'anoblit avec sa descendance, en novembre 1594. Il devint sgr de Bussy et de Fontenailles.

Larchier et v^e d'Alexandre; hon. h. Jacques *Pytet*, sergent royal à Baïeux et Me Jehan *Vérité*, bourg. du lieu. Pns en l'abiuration de ladicte Rigault, Me Françoys *Legrain*, curé de Loupvières, et Me Jehan *Le Sommetyer*.

Marie, f. Guille Dorléans, Georges Carrel, Martin *Truffault*, Richard Néel, Gilles Hardoin, Jacquemin Longuerays, de St-Mallo; Marie Hudebert, v^e Jacques Foison, de St-Symphorien ; — pns n. pers. Me Jehan *le Fillastre*, ch. de Baïeux, et Jacques *Herbellinne*, de St-Symphorien.

Mardi 23 Septembre. — Gilles *Duriez*, de St-George ; Jacques *Bunouf*, de St-Mallo ; Jehan *Héroult*, Marguerite sa f., Jacques *Regnault*, de St-Symphorien ; Lambert *Ouenne*, et Marie Marandre, sa f., de St-Saulveur ; Gilles Graveron, de St-Mallo ; Jacquellinne, f. de Brix Eude, de St-Simphorien ; — pns vén. pers. Mes Jehan *Hue* et Gieffrey *Melline*, pbres, de St-Simphorien.

Martin Vaujouard et Thomasse, sa f., Raoulline, v^e Richard Le Petit, Jehan Le Coq et Jane sa f., Olivier Lange, de St-Laurens ; Guille *Bynet*, de la Magdalène ; Jehenne Bunouf, f. Richard Bailleul, de St-André ; Nicolle Vignon, v^e Guille Henry, Guillemète Le Marcant, f. Me Guille Blondel, de St-Saulveur ; — pns Me Nicolle *du Bosc* et n. et disc. pers. Me Marin *Benoist*, conseiller pour le Roy en sa court de Parlement.

Durand et Toussainctz dictz Baudin, frères, de St-Laurens ; Guille Leston, d'Argouges ; Martin Gallien et Catherine, sa femme, de St-Simphorien ; Magdalène Dumont, v^e Rémon *Lesnerey* et Anne Lesnerey, v^e Me Henry Noel, de St-André, et Massinotte f. Durand *Baudin* ; — pns vén. pers. Me Nicolle Robidas et Philippes *Quétil*, pbres, curés de St-Martin et de St-Saulveur.

Hamon *Duriez*, de St-George ; *Nicolas Tappin*, de St-Simphorien ; Jehan Grisellays, Jacques Ménard et Pierre Legrand, de Vaulx sur Aure ; Collasse, f. Tappin, Pierre *Dumont*, d'Arromanches ; Philippes Le Préfault, de St-Martin ; Jehan du Mont, de St-Martin ; Marguète, v^e Noel Hubert, et Guillemette f. Alain Menard, de St-Floxel ; — pns disc. pers. Me Gieffrey *Asselin*, ch. de Goupillières et Martin *Sordeval*, de St-Saulveur.

Robert *du Hamel*, advocat en court séculière à Baïeux, et Marie Vérard, sa f., de St-Patrice ; Alliz, v^e Couillard, de St-Mallo ; Jehan Personnier, de Broay ; Perrine, fille Richard *Toustain*, de Broay ; Jullyen, de Meveyne, dem^t à Baïeux ; Richard *Pépin*, de Rye ; — pns Mes Rogier *Le Roy* et Jehan *Ricteus*, bourg. de Baïeux et aultres.

Richard *Néel*, de Tour ; Françoys, Robert et Denys dictz *Foucquerays*, *Nicole*, *Guille* et Jehan dictz *Bernard*, tous de Rye ; Jacquemine f. Louys

Hamon, de St-Patrice ; Françoys Vrard, sgr de Fontenailles ; Francoys *Héroult,* de St-George, — pns Jehan Cingal, bourg. de Baïeux, et Me Jehan *Véritey.*

Olivier *Desmaires*, sgr d'Audrieu, de St-André ; Guillaume *Pellerin*, de St-Mallo ; Françoys Collet, Thomas *Lalloe*, et Philippine, sa f., de St-Patrice ; Jehan *Boudet*, de St-Lou ; Jacques *Bunouf*, de St-Mallo ; Jehan *Le Saige*, de St-Martin ; Cardine, ve Gires Aulnoys, de St-Saulveur ; Celline ve Pierres Raoul, de la Magdalène ; Jehenne, f. de Guille Clostier et Michel Roulland, de St-André ; — pns Noel Le Prince et Jehan de Tour, bourg. de Baïeux.

Jacques *Bernard*, Michel *Foucquerays*, Thomas *Touffayre*, de Rye ; Gilles *Le Parcquoys* de St-Saulveur ; Robert *Maunoury* de St-Mallo ; Aelizon Richet, f. Me Adam Pierre, de N.-D. des fossés ; — pns Me Adam Pierre, et Richard *du Manoir*, esc., sgr du lieu.

Rémon *Adelinne*, advocat en court séculière et damelle Jeanne Delessart, sa f., et Marguerite Philippe, f. Me Jehan Blondel, de St-Saulveur ; Guillemine, f. Jehan Guillebert, de St-Patrice ; — pns vén. et disc. pers. Me Michel *Herbeline*, ch. de Mathieu et Jehan *Cingal.* — Pns à l'abjuration et protestacion desdits Gohier et Guillemyne Guillebert, Me Martin *Ménard*, vic. de St-Patrice et Jehan Cingal.

Mercredi 24 Septembre. — Devant nous, official de Baïeux, le siège épiscopal vacant :

Marguerite Fallet, f. Guille Adelline, de St-Martin ; Louis *Fallet* et Pierres *Bonnet*, et Robine Fallet, f. Nicolas Bonnet, de St-Saulveur ; David Amfrie, de Rye ; Symonne, f. Charles Le Gras, de St-Martin ; — pns Me Nicolle *Robidas* et Me Martin *Ménard.*

Thomas *Dodin*, de St-Lou, et Guillemète sa f. ; Lagrue, f. Jehan Le Goupil, de St-Flocel, Girette, sa fille ; Françoyse, f. Me Allain Colleville, de St-George ; Marye, f. Georges Carrel, et Jehenne, f. Richard Noël, de St-Mallo.

Nicollas *Laisney*, de la Potherye ; Girète f. Françoys Dagy, de St-Floxel, *Jehenne*, f. Me Jehan *Daon*, advocat, Lucette f. Me Noel Gelin de St-Mallo ; Pierres Leconte de St-Saulveur, Marye Micques, fille Michel, Simonne ve Jehan Dujardin, de St-André ; Françoys Ménard et sa femme, Jenne f. Jehan Griselles, de Vaulx-sur-Aure ; Cardine f. Regnaud Lefebvre, de St-Siphorien ; Catherine, f. Pierre Thiélocque, de Russy ; Pierres Le Bourgeoiz, de Manneville ; Françoys Piccot, de Tour ; Mariète Hérout, de St-George.

Jehan *Fromond*, de St-Mallo ; Françoys *Leclerc*, de Gueron ; Alexandre *Le Petit*, de St-Saulveur ; n. h. Louys *de Pierrepont*, sgr de Lamberville ; Thomas *de Cabazac*, esc., sgr de Gueron ; Jacques Nicolle, serviteur dudit sgr de Lamberville.

Pns disc. pers. Mes Guille *Fromond*, advocat en court séc. à Baïeux, et Nicolle *Dubosq*.

Me Françoys *du Vivier*, esc., demt à Cottun ; Me Philippe *Lambert*, esc., sr du Fresne ; Thomas *Pothier*, fils Thomas de St-Mallo ; Me Jehan *du Val*, de N.-D. des Fossés, de présent demt à Engranville ; Jehan Pierres d'Agnerville ; Thomas *Picquenot*, de Saonnet ; Jehan *Le Petit*, de St-Saulveur ; Gabriel Thiélocques, de Russy ; Gilles Le Sesne, d'Estrehan le Perreux ; Pierre Briscart, d'Estrehan ; Me Guillaume *Richier*, fils Germain, de Cotun ; Pierre *Fermine*, demt à St-André ; Michelle Robert, Anne ve Jacques Robert, de St-André ; Pierre Hamon, Christofe Préaux, d'Agnerville ; Pierre et Guille Langevyn, de Trévières ; Jacques Regnauld, Barbe, f. Jehan Féron, de Maisons ; Nicollas Gibert, de St-Simphorien ; Nicolas Belliart, de St-Patrice ; Jehan Basley, de Vaulx-sur-Aure ; Me Richard Aubril, de Rye ; Marye Delessar, ve Jacques Bénard, de St-Laurens ; Jacques *Lhonorey*, Guillaume Le Meigre, et Loyse, sa f., Raoullet Le Peigneur, Me Richard Thouesny, advocat en court séc., Jehan Passard, Guillemette Noel, ve Symon Truffault, Catharine Savigny, de St-Mallo ; Guille de la Ferrière, esc., baron de Viane ; Guille Bessin et Mathurine, sa f., de StOuen-du-Chasteau ; Perrine La Grande, ve Jacques Marchand, Nicollas Mallet, de Vaulx-sur-Aure.

Pns Mes Pierres *Costentin*, de St-Patrice, et Robert *Le Jeune*.

Charlotte Pellevey, Jehenne, f. Nicolas Noel, de St-Mallo. Pns R. Le Jeune et Ogier le Daneys.

Pierre Danebey, Jehan Bénard, de St-Flocel ; Louys *Lechartier*, de la Potherye ; Mariète, f. Gilles Hardouin, de St-Saulveur ; damlle *Jenne* de Basly, ve Me Thomas *Desmaires*, Yvellinne, f. Me Jacques Grandin, Jenne f. Raoullet Hyver. — Pns Me Gilles *Hardouin* et Me Pierres *du Jardin*, de St-Saulveur.

Damlle Ysabeau Cacherat, f. Jehan Duhamel, sr de Baussy, damlle Marguerite Lescalley, f. Me Françoys André, esc., Blance du Jardin, f. Me Michel Regnard, Marguerite f. Guille Pellevey, ledict *Duhamel*, sgr de Baussy, de St-Mallo ; — pns ledit *Renard* et Françoys *Dagy*, de St-Flocel.

Jehan Pothier, de St-Mallo, — pns ledit *Renard* et Jehan *Bougourt*, de St-Lou.

Louys *Noel* et la dam[lle] *Perrette Hue*, sa f., de St-Mallo ; M[e] Jehan *du Vey* et Renée Meslier, sa f., de St-Symphorien ; Girette Le Masurier, f. Allexandre Le Petit, de St-Saulveur ; — pns M[e] Anthoyne *Gayant*, ch. de Brétheville et M[e] Marguerin *Dorval*.

Jeudi 25 Septembre. — Devant l'Official de Baïeux, vicaire général de l'évêché de Baïeux, le siège vacant.

Jenne Richard, fille Robert de St-Laurens ; Guille *Briscard*, d'Estrehan ; Jean *d'Amours*, esc., sg[r] de Fontenay-sur-le-Vey, de St-Martin ; Bernard d'Amours, esc., dudit Fontenay : Robert *de Méhérenc*, esc., sg[r] de Lestanville ; Jehan *Pesquerel*, Charles *de Mellun*, Jehan *de Mellun*, filz Guille, de Lestanville ; Nicolas *Aubet*, de la Cambe ; Gires *Gosset*, d'Estrehan ; Guillemine et Anne Toustain, filles défunt Nicollas, esc., de St-Martin ; Richard Moustier, Jehan et Françoys Moustier, Raollet Noël, d'Estrehan ; Michel Melier, de Vaulx-sur-Aure. – Pns disc. pers. M[e] Anthoyne Gayant, ch. de Brétheville, et M[e] Gabriel Suhard, sg[r] de Vaulx.

Jehenne, f. Jacques Daon et Richard Daon, leur fils ; Jehenne, f. Georges Grosourdy, de St-Vigoret ; n. h. Pierre *Le Héricy*, sg[r] d'Estreham ; — pns M[es] Guille *Gouye* et Michel *Herbellinne*, de Baïeux.

M[e] Nicolle *Philippe*, grenetier du grenier à sel (1), de St-Patrice, et dem[lle] Gervaise Blondel, sa f.; — pns Anthoyne Gayant et ..... Damian, de St-Saulveur.

Jehan *Briscar*, d'Estreham ; Richard Couppey, de Sully ; Laurence, f. Jacques Regnauld, de Maisons ; Mariète, v[e] Michel Bertauld, de St-Mallo ; Jacquelline, f. Pierres Levavassor ; Perrette, f. P. Levavassor, Roullin, de la Magdalène.

Richard Lhostellier, de St-Martin ; Nicollas Ernouf, dit Marigny, de St-Lou ; Léon *Senot*, esc., s[r] de la Londe, de Caenchy ; Charles Maresc, de Tour ; Françoys *de Macaire*, esc., de Creuly ; Jehenne, f. Pierre Le Vacher, de St-Mallo ; Jehan Senot, esc., dem[t] à St-Saulveur ; Guillaume Morel et Mariète, sa f., de Cardonville ; Gervays *Carrel*, id. ; Jacques

(1) « D'avantage, viron le xxviii[e] de mars dernier, deux officiers de ceste ville, assçavoir M[e] Guillaume Le Husterel, controlleur des toilles, et M[e] Nicolle Philippe, grenetyer, saisys pour lors des clefs de ladicte église, avec grand nombre d'aultres personnes, rompirent dix cloches de ladicte église du nombre de douze ; duquel nombre, ilz en ont lessé une moyenne et la plus petite, lesquelles cloches rompues estoient de telle grosseur et pesanteur qu'il estoyt requis avoir vingt sept hommes pour les sonner. Et ont este tant à rompre lesdictes cloches, descendre et vuyder lesdicts methaulx de ladicte église, porter et faire pezer au poys le Roy, l'espace de quinze jours et plus, puys apprès en ont dispozé lesdictz officiers à leur plaisir. » (Requête presentee par le clergé de Baïeux en 1563 aux Commissaires pour l'état de paix).

Genas, de St-André ; Pierre *Osber,* de St-Nicollas ; Jehan *Destampz,* de Molles ; Guillaume Mallet, demt à Vaulx-sur-Aure ; Richard Quenyvet, de Cottun.

Robert Richard, de St-Laurens ; Martin *Le Forestier,* sr de la Bertine (Bertinière ?), à Listry ; Jacques de *Monfréard,* esc., sgr de Listry ; Richard *Dargouges,* esc., sgr de Brétheville (?) et de Valbadon ; Michel *Guillot,* de Cerisy ; Pierre *Normendye,* de Maisons ; Jehan Lamendé, de Broay ; Raolin *Le Maroys,* de St-Saulveur ; Charles *Le Villain,* Jehan *Lamy,* de Vaulx-sur-Aure ; Estienne de la *Dangye,* esc., de Russy.

Pns Me Robert Bunouf, bourg. de Baïeux, et Gilles Le Vasnier, de St-Saulveur.

Claude *Le Forestier,* esc., Anne, f. Me Gilles Grandin, de St-Mallo ; Jehenne, ve Justin Pellerin, de Maisons, — pns Me Anthoisne Gayant et Robert Le Jeune.

Jacques *de Cussy,* esc., sr de Vercquereul, de St-Saulveur, — pns Jacques *de la Rivière,* che de Missy et Me Richard *Durand,* curé.

Guille *de Sainct Jehan,* Guillemette, f. Richard Byet, de St-Martin ; Collette, fille Guille Eustace, de St-Flocel ; Perrine, ve Gabriel Thiéloc-que, de Russy ; Thomas et Estienne *La Niepce,* de Maisons ; Jacquelline Le Héricy, f. Me Guille du Jardin, de St-Mallo ; Jehan Thomassin, Nicolas *Dubousquet,* esc., de St-André ; Jehan *Le Gras,* Anthoyne *Le Gras,* Pierre de la Marre, de Creully ; Guille Le Sauvage, de Rye ; Agnès, f. Richard Le Choleur, de St-Martin.

Jehenne *Dessolliers,* f. Me Robert Bunouf, de St-Patrice ; Françoys *du Vivier,* esc., de Cottun ; Guille Fontaine, Jehan Le Boursier, d'Estreham ; Jehenne, ve Guille Piédoe, de Blay.

Pns n. et disc. pers. Me Jehan Duchastel, ch. d'Escay, et Me Jehan Vérité.

Catherine Dalléchamp, ve Gaston de Lestre ou de Lestard, damlle *Blanche de Lestard,* f. n. h. Me Jehan Lambert, esleu, de St-Mallo ; — pns M Anthoyne *Gayant* et Guyon de Près, esc., sr de Condé, demt à Baïeux.

Vendredi 26 Septembre. — Devant nous Official et vicaire dessus dit ;

Robert et Nicolas *de Magneville,* de Creully ; Pierre Eude, de St-Saulveur ; Françoyse, f. Philippe Tostain, de Sommervieu ; Pierre *de Baussy,* esc., et damlle Guillemette de Baussy, sa f., Nicolles le Boscain, de St-Lou ; Symonne Le Brethon, f. Germain Richard, de Cottun ; Anne, f. Me Jehan Engoulland, Thomine fille Gilles Lehot, Jehenne, f. Martin Truphaut, de St-Mallo ; Jehan Rebarbe, de Cussy ; Me Guille *Flambard,*

esc., de Bernières-Boscage ; Mathieu *Lescellinne*, de Trungy ; Guille Eustace, de Blay ; Guille Boytard, d'Estrehan.

Hypolite Hue, de Trévières ; Me Jehan *de la Rivière*, esc., lieutenant à Baïeux, de St-Saulveur ; Jehan Fermine et Thomasse, sa f., Clémence, ve Eustace Pierre, Raoullette, f. Jehan Fermine, de Tour ; Jehan Le Boix, de St-Mallo ; Richard Auber, de Molles ; Richard *Eustace*, de Tour ; Robert *Carron*, de Cardonville ; Raoulin Jehan, de Coulombières, Thomas *Le Guellinel*, Guille Paysant, Germain *Ribort*, de Campigny.

Pns Anthoyne Gayant et Jehan Hue, de Baïeux.

N. h. Gilles de *Cingal*, sgr de Ducy ; n. h. Nicolas de la Motte, d'Audrieu ; n. h. Jehan *de la Faye*, de Choing. — Pns disc. pers. Me Guaultier *Gilles*, ch. de Bayeux et Guille Achard de Ducy.

Christofe Dupuys, Guaultier Fermine, Pierre Fermine, Pierre *Boursier*, d'Estrehan ; Mathieu *Estienne*, Jehenne f. Raoulin Marye, de St-Saulveur ; Pierre Asselin, de Commes ; Denys de Loupvières, esc., de Vaulx sur Ore ; Guille *Gosselin*, Laisné dict Laurent Laisné, d'Isigny ; Laurens Douesnel, de Coulombiers ; damoiselle Magdalène Auffray, fe Me Jacques Blondel, de Rye. — Pns n. et disc. pers. Me *Jehan du Chastel*, ch., et Michel *Lybore*, de St-André.

Marie, f. Pierre Lesage, Marguerite fille Pierre Desmaires, de St-Martin, — pns Anthoyne *Gayant* et Jacques *Le Dancys*.

Me Jacques Dufresne et Jacqueline Mainfrey, sa f., de St-Mallo ; Me Sanxon Richier, serg. royal à Bayeux, de St-Symphorien.

Samedy 27 Septembre. — Devant nous, official et vicaire dessus dit : Gilles *du Pont*, esc., sgr de Montfiquet ; Gilles *du Pont*, esc. de St-Germain du Pert ; Marguerin Henry et Jehenne, sa f., de St-Patrice ; Jacques *Damours*, esc., de Fontenay sur le Vey ; Jehan *Paris* de Formigny ; Jehan Mareschaulx, de St-André ; Nicolas Goubot, de St-Saulveur ; — pns vén. pers. Me Thomas *Brandacyer*, pbre, curé de la Rocque et Me Olivier *Heuste*, sr de la Motte, advocat présent en la court.

Marguerite Le Noble, f. Philippes Gervays, de St-André ; Ysabeau Philippe, f. Thomas Bertran, de St-Mallo ; Marin Bénard, André Bénard, Robert Segneurye, Pierre Nicolle, Thomas Foucques l'aisné, de Formigny ; Guillaume du Jardin et Catherine, sa f., de la Magdalène ; Richard Sandres, de Vaulx sur Aure ; Olivier *Le Chevallier*, esc., Jacques *Le Chevallier*, esc., Françoys *Le Chevallier*, esc., Jehan Le Chevallier, le jeune, d'Engranville ; Thomas *Guilbert*, de St-Saulveur ; — pns vén. Me Gieffrey *Gosselin*, ch. et Me Jehan *Vériter*.

Paoul *des Essars*, dict Caumartin, esc., de la Vacquerie; Jehenne, f. Pierre Lamare, de Creully; Guille *Le Roy*, Guille *Fermine*, Marin Housteville, Marie, f. Richard Aubert, de Molles; Françoys Unffroy, Toussains Unffroy, Gilles Le Pelley, de Véret; Jehan Hébert, de Formigny; Marin Hébert, de Loupvières; Gilles Le Gentil, de St-Saulveur; Françoyse, f. Pierre Fermine, d'Estrehan; Girette, f. Richard Eustace, de Croay; — pns Me Jehan du Chastel, ch., et Me Guille *Noël*, de St-Saulveur.

Damlle Catherine Le Gras, f. Me Arthur Le Cavey, esc, de la Potherie; Magdalène *Gallichant*, de St-Mallo, demt à Engranville; Adrien *Harel*, Guillemin Pys, d'Estrehan; Pierre *de Sieurrain*, esc., Richard et Hector, dicts de Sieurrain, esc., d'Engranville; Regnouf Aubert, de Magneville; Collette, f. Guille Le Sauvage, de Magneville; — pns Me Jehan *Veritey* et Guille *Busnel*, bourg. de Baïeux.

Thomas Lenepveu, Olivier *Sanxon*, Nicolas Grésille, de Trévières; Robert Le Canu, de St-Suplix; Pierre Losnorey, Christofe de la Marre, Loys de la Marre, Guille de Manneville, Jacques Tanquin, Denys Le Charmel, Pierres Allain, de Creully; Françoys et Robert Vaucquelin, d'Engranville; Michel Quesney, du Manoir; Françoys Pillet, de Trévières; — pns Me Guiffrey Asselin, ch. et Guille Pellehaste, de Trévières.

Guille *de Reviers*, esc., demt à St-Martin de Blagny; Jacques *Damours*, esc. à St-Symphorien; Jehan *Désestables*, de Molles; Arthur *de Magneville*, esc., sgr de Guieffosse; Olive, f. Guille Hélye, de Rye; *Jehan Le Barbyer*, de Trévières; Jehan de la Musse, de Neufville sur Port; Françoys Onffroy, de Véret; Marin Hubert, de Loupvières; Thomas *Le Vavasseur*, de Longueraye; damoiselle Guillemète Le Prestre, f. de n. h. Claude Le Forestier. Jehan Hébert, de Formigny; Guille Papin, de Port; Yvon *Blanlot*, Marguerite, sa f., de Crépon; Me Pierre *Lescalley*, esc., sgnr d'Orval, de St-Martin; — pns. n. h. Me Jehan *Duchastel*, ch., et Me Symon *Le Haribel*, pbre, de Choing.

Françoys de Chaumontel, d'Audrieu; Toussainctz *Le Rey*, de Ste-Honorine des Pertes: Jacques Grand Val, esc., à Neufville; Jacques *Burel*, à St-Samson d'Aulnay; René Vimard, de Molles, et Denise, sa f.; Jacques *Morel*, Phelips Fauvel, Richard Le Gay, Gervays *Boyteux*, de Saonnet; Guille Maresc et Jacqueline, sa f., d'Estrehan; Jehan Heullin, de Formigny; Nicolas *Bordel*, de Tilly; Pierre Thinet, de Tour; Estienne Vaultier, esc., sgr d'Avaulaville, de Maisons; Françoys *de Gouberville*, dict

Picot, esc., sgr de Sordeval, Anthoine *de Russy*, esc., demt à Ste-Honorine des Pertes ; Jehan *de La Ferté*, esc., demt à Magneville ; — pns Mes Guieffrey Asselin, ch., et Thomas *Chouet*, curé de St-Symphorien.

Marin Foucques, Pierres *Le Caen*, de Tierceville ; Estienne *Noël*, d'Osmanville ; Thomas *de Méhérenc*, esc., de Housteville ; Jacques Moysant, de Bucéels ; Romain *Le Hédoys*, de Rubercil ; Jehan *Jehan* et Guillemète, sa f., de Coulombières ; Pierre *Hamon*, du Manoir ; Martin du Pré et sa f., de Formigny ; Nicolas *Danctoville*, de Tracy ; Nicolas *Bénard*, Marin Mabire, de Formigny ; Charles *Pierres*, Allain Dellays, du Manoir ; Philippes de Bonnayre, Jacques *de Reviers*, esc., de Costun ; Philippine, f. Jehan Basley, de Vaux sur Aure ; Nicolas Fabre, de Marigny ; Supplix Merlotte et Jacquemine, sa f., Jehan *Larcange*, de Manneville ; Guille Fontaine, d'Estrehan ; — pns Me Marguerin *Dorval* et Me Pierre *Osmont*, heuryer en l'église de Baïeux.

Thomas *Dargouges*, esc., sgr des Essartz de Vaulbadon ; Me Robert *du Mesnil*, de Virville ; Me *Le Touzey*, de St-Georges du Bois d'Elle ; — pns les mêmes.

Jehan *Girard*, de Maisons ; Nicolas Rouxel, de Creully ; Jehan de la Motte, esc., d'Audrieu ; Gieffroy *Le Sage*, d'Annelles ; Pierre Durand, de Tour ; Françoys *Postel*, de Creppon ; n. h. Olivier *de St-Ouen*, sgr de Tordoict et de Magny ; David *Hudebert*, sgr de la Noe et de Tracy sur la mer ; Pierre *Le Blays*, esc., sgr du Quesnay ; Jehan de la Court, de Magny. — Pns pour St-Ouen, Hudebert, Le Blays et de la Court, n. h. Jehan *Duchastel*, ch., et Jacques *Herbeline*, bourg. de St-Syphorien.

Louys Geoffroy, d'Audrieu ; Michelle, f. Jehan Brucostey, de Manneville ; Catherine, f. Michel Quesnet, du Manoir ; Marie *Légier*, Catherine Le Boutillier, *Catherin de Laulney*, Pierre Regnauld, de Martragny ; Thomas Lefebvre, Françoys Hermerel, de Trévières ; Marin Pynet, de Planquery ; Gilles *Borel*, Richard Le Gras, de Surrain ; Me Robert *Bernard*, procureur en court de Parlement à Rouen, de présent demt à Baïeux ; *Jehan Larchier*, d'Osmanville ; Jehenne Piédoe, ve Guille Piédoe, de Blay ; *Philippe Parys*, *Noel Parys*, de Hotot ; *Jacques Fleury*, de Noyers ; Jehan *Le Page*, de Vendes ; — pns vén. pers. Me Jehan *du Chastel* et n. h. Marin *du Boys*, sgr de Nouvers.

Richard....., de Vaucelles ; ......Martel, de Coulombières ; Pierre Regnard, de Maisons ; Louys *du Chef de la Ville*, de Sommervieu ; Jehenne, f. Jehan Harel, de Vaucelles ; Raulline, f. Pierre Legras, de St-Saulveur ; Guille Guenne, de Tour ; Ysaac de la Marre, de Creully ; Gires

du Bosc, sgr de Feugères, de Manneville; damlle Francoyse Lucas, de Campigny; Gires Obert, de Molles, et Catherine, sa f.; — pns Me Jehan *du Chastel* et Jehan *Veritey*.

Nicolas *Toustain*, de Housteville; Charles Lubin, du Mesnil-Patry; Pierre *Le Personnyer*, de Broay; Charles *Foucques* et Pierre Foucques, de Molles; Ysabeau, f. Richard Le Sapvoureux, de Subles; Gilles Regnauld, de Martragny: Gilles Bourgeois, de Rye; Morice Auber, Me Jehan et Gilles Fermine, frères, de N.-D. des Fossés; Gyrot et Thomas *de Molles*, du Breul; Jehan Vaultier, de Maisy; Thomas *Gosset*, de Campigny; Martin et Pierre *Benoist*, Gilles Pytet, Henri Durel, de Maisons; — pns Me Jehan Benoist, grenetier à Baïeux et Jehan *Brichard*, fils Pierre, bourg. du lieu.

Christofe *James*, de Housteville; Robert *du Désert*, de Fresné sur la Mer; Sanxon *Richier*, à St-Symphorien; Jehenne, f. Rauline Marie, à St-Sauveur; — pns Me Pierre *Osmont* et Me Thomas *Brandacyer*.

Guille *Hudebert*; Mariète, ve Charles Tanquyn, de Rye; Barthélémy *Genas*, du Manoir; Henry *de Vaulx*, de St-Germain du Pert; Charles du Bosq, de St-Martin; Guille Gosset, d'Estreham; Pierrète, f. Jehan Barbe, de St-Mallo; Thomas de Molles, de Saon; — pns Jehan *Brichard* et Robert *le Jeune*.

Jehan *de Fontaines*, esc., sgr de Cardonville, d'Osmanville; Thomas Levesque, sgr et patron de Fontenay sur le Vey; *Hugues Le Paisant* et Richard Trublart, de Fonteney; Me Jehan Philippes, advocat, de St-Pierre de Caen; — pns n. et disc. pers. Me Charles *Marguerye*, prieur de St-Vigor-le-Grand et ch. de Bayeux, et Me Pierre *de Bailleul*, bourg. du lieu.

Catherine, f. Jehan Le Rouxel, de St-Mallo; — pns Me Anthoyne *Gayant* et *Robert Le Jeune*.

Lundi 29 Septembre. — Devant nous Official, etc.

Richard Baron, de Ste-Honorine du Fay; Jehan Richome, de Campigny; Grieffrey de Vandeiles, de Molles; Jacques Henry, de la Potherie; Toussains Julien, Pierre *Fromond* et Françoyse, sa f., de St-Mallo; pns Gabriel *Saffrey*, de St-Vigoret, et Thomas *Lecrosnyer*, de St-Martin.

Nicolas *Lerochays*, Françoys Cavyaur, Jacques Le Verrier, Gilles Le Balnoys, Guille *du Molin*, de Lestanville; Julien Morel, de Cardonville; damlle Bonadventure Desguerrez, f. Me Jehan Le Meigre, Barbe Vaucquelin, de St-Saulveur; Jehan Foucquerel, Guillaume Foucques, de Formigny; Jacques Godeffroy, Jehan, Guillaume, Gires et Alain dictz Acard,

Durand Le Fournier, de Cardonville ; Mariète, f. Nicolas Goubot, de Saon ; — pns Me Estienne *Eustace*, pbre, de Blay ; Me Jehan *Véritey* et Gilles *La Valley*, de St-Patrice.

Catherine, f. Françoys Moustier. Thiennète, f. Richard Moustier, d'Estrehan ; Jehenne, f. Guaultier, Fermine et Jehenne, sa fille, Marie de Tour et Mariète, sa f., Jacques *Menard* et Collète, sa f., Maria, fille Thomas Le Mareschal, Jehan *Buhot*, Pierre Le Mareschal, de Maisy ; Pierre Le Grain, Guille Foucques, de Housteville ; Michel Liéger, Jehan *Sanxon*, de Lestanville ; Bertin *Vimart*, de Maisons ; damlle Anne, f. Guille Lentrin, esc., de St-Vigor Le Grand ; *Jullye*, f. Noel Vaucquelin, de Molles ; Pierre Gibert et Girète. sa f., de Colleville-sur-Mer ; Tassin Morel, de Ste-Honorine-des-Pertes ; Jehenne. f. Jehan de la Musse, de Neufville sur Port ; Guille Gallyen, de Maisons ; — pns Me Thomas *de Molles*, vic. de Colleville et Pierre *de Bailleul*.

Christine, f. Pierre de Courteleys, esc., de Cussy ; Girètes, f. Pierre Vaucquellin, d'Engranville ; Jehenne Gueroult, de Cerisy ; Nicolas de Condey, de Condé-sur-Seulles ; *Lamech* Lefrançoys et Michelle, sa f., d'Estrehan ; Raullin Chasles, de Maisons ; Henri Fontaine, d'Estrehan ; Raymond Vérard, Valentin *Le Sage*, Raoul Costil, de Neuville ; Jacques Foison, de St-Lou ; *Marcel Onffrey*, esc., sgr d'Agnerville ; *Jehan Vnffrey*, esc., sgr de St-Laurens sur la Mer ; Gilles *Marguerye*, esc., de Colleville-sur-Mer ; — pns vén. et disc. pers. Me *Charles Marguerie*, prieur de St-Vigor, ch. de Bayeux, et *Olivier Conseil*, sgr de Cabour.

Thomas Buot, de Trévières ; Pierre Faguz, de Ste-Croix Grant Tonne, demt à St-Mallo et Renée, sa f. ; Thomas Sieurreau, sgr de Farceaux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, estant de présent en mission dudit Seigneur près de Mgr de Mathignon, son lieutenant en Normandie.

Pierres *Larcher*, Symon de Martel, de St-Clément ; Henryette, ve Jehan Vimard, de Molles ; Me Louis Noel, à St-Mallo ; Collasse, ve Sandrin *Noël*, de Cussy ; Anne, f. Jehan Moustier, d'Estrehan ; Robert de Launay, *Louys Le Boutillier*, Jehan le Mercyer, de Martragny ; Guillain *Gonet*, Thomas Le Terrier, Catherine, fille Michel Le Terrier, de Manneville ; Richard Mallet, de Creully, damlle *Jehenne*, f. Me Françoys du Vivier, de Cottun ; Louys *Buron*, de Condé ; Thomas Buhot, de Trévières ; Gilles *Regnauld*, esc., sgr de Bazanville, demt à Banville ; — pns Me Rogier *Colleville*, not. ecclés. et Jehan Hallart, de St-Symphorien.

Jehan *Philippe*, fils Me Thomas, de St-Martin ; Marin Champdavoine,

de Gueron ; Jehan *Harel*, Jacques Verrolles, de Vaucelles ; — pns Jehan Taillefer, de St-Saulveur et Guille *Le Maroys*, le jeune, de St-Lou.

Mardy dernier jour de Septembre. — Gille de *Hostot*, esc., sgr et chastellain de Beaumont ; Michel *Guillebert*, Jehan *Galloppin*, Marin Le Bouchier, de Lestanville ; Françoys Regnard, Symon *Anffrie* et Jehan, son fils, de St-Nicolas de Grandcamp ; Pierre Pillet, de Trévières ; Jullien Martin, de Grandcamp ; *André Noel*, Pierre Lecordier, de Maisy ; *Guille Mabire*, Thomas Foucques, Guille Le Seneschal, esc., Jehan *Fallet* et Jenne, sa f., de Formigny ; — pns Me *Nicole Dubosc*, curé de St-George, et Nicollas Foulon de St-Mallo.

Pierre *Beaunoys*, de Lingièvres ; Jacques et Nicolas Guesnon, Martin *Le Moygne*, Pierre Foucques, d'Osmanville ; *Robert Néel*, de Fontenay-sur-le-Vey ; Guillaume *Estrevaulx*, Pasquète, sa f., et Richard Moustier, d'Estrehan ; Françoys *Godeffroy*, Gire Gisles, et Jullien *Philippes*, de Cardonville ; Jacques Mérienne, d'Isigny ; *Marcel de Sieurrain*, esc., et damlle Guillemette, sa f., d'Engranville ; Guille Le Brethon, de St-Clément-s/-le-Vey ; Maurice Hardy, Marin Vimart, de Molles ; Jehenne, ve Pierre Laisné, de St-Lou ; — pns Jehan Fallet, de Formigny et Jehan Philippe, d'Osmanville.

Françoys *Thézard*, esc., sgr de Croay ; *Denys d'Aignerville*, esc., sgr du lieu ; — pns vén. et disc. pers. Me Michel *Le Verrier*, archidiacre des Vez et Françoys de Gouberville, esc., sgr de Sordeval.

Guille Le Brethon, Marin *Pynet*, de Planquery ; Marin de Manneville, Nicolas de Manneville, de Creully ; Pierre *Courtelays*, esc., de Molles ; — pns Me Nicolle *Suhard*, curé de Fontené-sur-le-Vey, et Pierres *de Baussy*, esc., de St-Lou ; Guisle *Gisle*, de Cartigny ; Estienne *Poneton*, *Germain Noel*, *Jehan Golseaume*, de Fontenay ; — pns Mes Anthoyne Gayant et Robert *du Jardin*.

Jehan Carrel, *Jehan Huart*, de Maisy ; Jehan Le Françoys, de Manneville ; *Jehan Adam*, de Tessy ; Me Thomas *de Basly*, de Longueville ; Martin *Pigache*, de Viane ; Anthoyne Hermann, de Formigny ; Bonaventure Gassion, Me *Pierre Gallon*, esc., sgr de la Mutte, de St-Malo ; — pns Me André *Bouïllot*, de St-Mallo, et Henry Pigace, de Viane.

Calevin Picart, de Martragny.

Mercredi 1er Octobre. — Devant nous, etc.

Renée, f. Gieffin Maloysel, de St-Symphorien ; *Richard La Niepce*, de Mevènes ; Thomas Ousouf, David Ouzouf et Magdalène, sa f., de Bazenville ; Guillemine Moysant, f. Germain Bunouf, Perrine f. Jacques Moy-

sant, de Bucéels ; Benoiste f. Charles Légier, Loys Légier, Martine f. Michel Légier, de Lestanville ; Gabriel Yérosme. Richard Foullon, André et Françoys Pouchin, de Guieffosse ; Hébert du Maresc, Gilles Ouel, de Maisy ; Bastien Desplancques et Renée sa f., *Symon Marc*. Jehan Bourgoys, de Colombiers sur Seulles ; Jacques Regnard, d'Amblye ; Thomas Le Couppey, de Maisons ; Guillaume Loslyer, de Molles ; François *Le François*, Mathurin *Ruppaley*, de Mandeville ; *Jehan Auber*, de la Cambe ; Georges Thiélocques, de Russy. Anthoyne de Marcillac, baron de Courceulles ; *Richard Pigache*, esc., sgr de la Champagne, demt à St-Cyr, de Courceulles ; *Jacques Le Sens*, esc., sgr d'Yvrande, demt à Reviers ; — pns Me *Richard Thouesny*, advocat séculier à Baïeux et Me *Nicolle Ruge*, religieux de la Chesnée, pour de Marcillac, Pigache et Le Sens. — pour les autres Mes *Marguerin Dorval* et *Nicolle Dubosc*.

Jehan *Le Vicomte*, esc., sgr de Sermentot ; Nicolas Langloys, de la Cambe ; *Jacques du Bosc*, esc., sgr de Maisy et de Manneville ; Marguerin Le Bret, de Tracy ; Olivier *Le Febvre*, de la Cambe ; Thomas *Borel*, de St-Marcouf ; — pns vén. pers. Me Michel *Herbelline*, ch. et Hervé Buhot, appothécaire.

N. h. *Guille du Chastel*, sgr de Lizon et de la Mare, demt à présent à Lizon ; — pns Me *Noel Gelin*, advocat séculier et *Robert Foucher*, de Monts.

Jeudi 2 Octobre. — Devant nous, etc.

Adrien *Suchard*, curé de Canon et Thomas *Vaucquellin*, pbre, d'Engranville.

Guille de Hotot, esc., sgr de St-Cler ; *Pierre Le Rochays*, Thomas Pesquerel, de Lestanville ; Richard Richier, Robert Burin, Morice Voisin, de Cardonville ; Germain Le Groz, de Sieurrain ; Thomas Hébert, demt à Formigny ; *Michel Lavalley*, de St-Marcouf du Rochy et *Guille Lavalley*, l'aisney ; François *de Loucelles*, de Campigny ; damlle Marye Moger, demt à Bucéel ; Françoys Morel, Françoys Enguenard, de Brécy ; — pns Me *Jehan Morin*, pbre, curé de Grandcamp et Gilles *Le Sauvyer* de St-Mallo.

Guille *Parys*, Laurens Parys, Jehan de la Lande, Laurens de la Haye, Laurens Rieul ou Rivet et Michelle Rieul, sa mère, Jacques Gallon, esc., Allain La Lande, Yves Le Vavasseur, Françoyse, f. Gilles Le Soullays, Guillemète, f. Philippin de Vermont, de Vendes ; *François Le Conte*, Charles et Jehan Le Conte, de St-Marcouf ; *Nicolas Jouenne*, de Cerisy l'abée ; — pns Me Mathieu de Vernueul, des Vez, Robert le Jeune et Me Jehan *Vériter*.

Guillaume *Franc*, de Housteville ; Richard de Molles, de Sieurrain ; — pns Me *Guille Pépin*, de Port, et *Jehan Le Grain*, de Housteville.

Vendredi 3 Octobre. — Devant nous, etc.

Jehan Dallain, Nicolas Pommyer, Thomas Hacquebec, de Maisy ; — pns Me Pierre *de Bailleul*, bourg. de Baïeux et Richard Frandemiche de St-Saulveur.

Martin *Le Gras*, de Crouay ; n h. *Jehan Le Bachellais* et *Jean Le Bachellais*, de Saon ; Nicolas *Vaucquellin*, de Molles ; Robert Le Couturier, de Formigny ; Michel Hérard, de St-Mallo ; — pns Me *Pierre Osmont*, heurier et Me *René Legras*, esleu juré à Baïeux.

Louys *Picquenot*, de Croay ; Richard Mallet, de Creully ; — pns frère *Nicolle Ruge* et Henry *Le Rocquays*, de St-Nicolas.

Samedy 4 Octobre. — Gilles *Le Bas*, de Couvert ; Catherine ve Mathieu Gallot, de Cerisy l'abbée; François Destrevaulx, d'Estrehan ; — pns Richard *Le Haribel*, de Choing, et Pierre Le Jeune, de St-Saulveur.

Me *Marc de Colleville*, de St-Saulveur; Simon *Nicolle*, Mathieu Caillouey, de Coulombiers sur Seulles et Mathieu de Reviers et Michel Bourse ; Françoys *Savary*, Michelle, f. Pierre Nicolle, de Formigny ; Estienne Gervays, de la Cambe ; Jehan Vicques, de Tessel ; Jehan *Golseaume*, esc., sgr de Rucqueville, du Quesnay-Guesnon ; Philippe Pellevey, du Brieul ; Geruays *Foucques*, Mathieu *Le Vigoreux*, Germain La Roze, Raoullet Collète, Robert La Roze, de St-Marcouf du Rochy ; Catherine Coueffin, d'Engranville ; Jehenne Buisson, f. Symon Guille, de St-Patrice ; n. h. Jehan de Creully, sr de la Motte, de St-Clair ; *Louys de Manvieux*, sr de Tracy ; Perrine, f. Guille Ouenne, de Tour ; Michel et Pierre Regnard, Pierre Le Françoys, fils Jacques, Jehan Lemoine et Jehan de Douvre, de Lestanville ; Robert Costard, de St-Clément ; Richard Le Senescal, de Rubercil ; Estienne *Lespicier* et Jehenne, sa f., de Longueville ; n. h. Charles de Tresseauville ; sgr de la Couldenare (Couldraie) (?), de Torteval ; Jacques Gast, Nicollas Rouxel, de Creully ; Guille *Dargent*, de Rye, Françoys Pothier, esc., sgr de Longues, de Cerisy ; *Raoul Leclerc*, esc., sgr du Mesnil, de Dampierre ; — pns Me Richard du Rozel, curé de Campigny et Me Jehan *Veritey*.

Thomas du Pont, de St-Laurent sur la Mer ; Me Castellan Le Sage, de de Noiyers ; Gilles du Pont, Jehan du Pont, Richard *Gouye*, *Guillaume Yver*, Robert Hélyes, Allain Yver, Thomas Furon, de St-Laurens sur la mer ; *Jehan Guerard*, de Bayeux ; Georges Billet, d'Engranville ; Michel Painte et Jacqueline, sa f., de Molles ; Jehan de Mathen, Gieffrey Des-

terville, Nicolas, Jean et Pierre Desterville, Françoys Vnffrey, de Mouen ; Hélaine, f. Thomas Le Guellinel, de Campigny ; Perrine, f. Gilles Brisecar, Blancia, f. Pierre Brisecar, d'Estrehan, et Barbe, f. René de Miscomyn, esc., Nicollas Hamon, de Formigny ; Loyse, fille Pierre Havard, de Blagny ; Jehan de St-Gire, esc., de Tessel p. St-Gilles ; Henry *Le Vigoreux*, Jehan et Françoys Rogier, de Cardonville; Guille des Louveaux, esc., du Molley ; — pns Me Bernard *Le Maignen*, ch., et Me Guille Noël, not. ecclés.

Lundi 6 Octobre. — Marin Allain et Jehan Adam, pbres, de Courseulles ; — pns Me Gratien Regnauld, pbre, Jehan Le Sommetier, Pierre Bertran, not. eccl. et plusieurs aultres.

Thomas Lepetit, Hervé Lefèvre et Juliane, sa f., de St-Marcouf du Rochy ; Julien Lagnel, de Manvieux ; — pns Lancelot *de la Berterye*, sr des Mottes et Robert Le Jeune.

Dam. *Jeune de Lestage*, ve Guille de Bourgueville, esc., sgr patron d'Escay, de St-Pierre de Caen ; André *Le Bedel*, esc., fils de ladite dam., aujourd'hui demt à Bény ; — pns Mes Richard *du Rozel*, pbre, et Pierre *de Bailleul*, bourg.

Mardy 7 Octobre. – Gilles Le Petit, de Cartigny ; Anne, f. Anthoine Challes, de Villiers le Sec ; Guillaume Borel, de St-Marcouf ; Françoys Enguehard et Thiennette, sa f., Françoys Morel et Renée, sa f., Louys Brasin et Jehenne, sa f., Jacques Morel, *Allain Morel*, Martin Labbé, l'aisné, de Brécy ; Guillaume *Herbeline*, de St-Saulveur ; Richard Le Dard et Adriane, sa f., Massiote, fille André Le Dard, de Tracy : — pns Me *Henry Brasin*, pbre, de Villiers le Sec, et Estienne *Le Daneys*, bourg.

Dam. Catherine Borel, f. Me François Postel, de Crépon ; — pns Mes André *Mérilley* et Jehan Véritey, bourg.

Guille Borel, de Saonnet ; — pns Me Jacques *Jouyn*, pbre du lieu, et *Jehan Herbeline*, de Blay.

Mercredy 8 Octobre. — *Gilles Béchevel*, esc., sgnr de la Grurye, (Gourye?) demeurant à St-Martin de Blâgny ; — pns n. et disc. pers. domp Jacques *Le Pelletier*, prieur de Pierre Sollain, et Jehan *de Cussy*, sgnr d'Estrehan.

Alix Ulin, d'Amblye, et Guillemète, sa f. ; Thomas Dufayel, esc., de Collombière, Pasquète Adelline, ve Philippe du Brieul, de St-Saulveur ; Abel *Collet* et Jacqueline, sa f., de Nouyers ; Raoullin Le Véel, d'Audrieu ; Richard Lamendey, de Cristot ; Pierre de Creully, de St-Clair ; — pns domp Jacques *Lepelletier* et Me Jacques *Fleury*, de Noyers.

Catherine Huey, v^{e} Raimon Le Moyne, de St-Martin ; — par devant Me *Nicolle Robidas*, curé de St-Martin, commissaire député de MM. du Chapitre ; — pns Robert Dupuy, de St-Martin, et Thomas Nicolle, de St-Laurens.

Jeudi 9 Octobre. — Laurens *Le Fort*, Ursin Fagué et sa f., *Louys Quiédeville* et Collète, sa f., Robine Quiédeville v^{e} Raoulin Quiédeville, Anthoyne Le Bertheys, Louys Letual, Martin Richard et Anne, sa f., Jehan de la Haye, Jéhenne v^{e} Jehan Tétrel, Pasques *Hébert*, de Coulomp ; Olivier Renouvin et Cardine, sa f., d'Escay ; Allexandre de la Mancellyère et Catherine, sa f., Jehan Le Large, de Tierceville ; *Jehan Osmont*, d'Amblye ; Drouyne Rommy, f. Jehan Lamendey, de Broay ; dam^{lle} Perrine, f. Thomas Le Cavey, de Monceaux ; Philippine Desprey, de St-Patrice ; Guille Clément, de Loupvières ; Catherine v^{e} Martin Lamendey, de Cristot ; Marin Lair, de Vendes ; — pns *Charles Le Gras*, bourg. de Baieux, Robert Le Jeune et Me Jehan Duhamel, pbre, vic. de la Cathédrale.

Thomas de Lyens, de Fresné le Croteux ; Laurentie, f. Jehan Lhonorey, de St-Mallo ; Guillemine, f. Adam Lamendey, de Cristot ; Marguerite, f. Thomas Lamendey, de St-Vigoret ; — pns Mes Jehan *Duhamel* et Jehan *Rosey*, choriste à St-Saulveur.

Vendredy 10 Octobre. — N. h. Louys Thézard, sg^{r} de Fourneaux ; Thomine, v^{e} Pierre Desmares, de St-Mallo ; *Guille* et *Jehan Chippel*, Guillaume Legrand, Richard Le Richer, de Lestanville ; Gieffrey Le Monnyer, de Fresné le Crotteur, et Tiphane, f. Thomas de Lyens ; Jehan *de Reviers*, esc., s^{r} de Clairemont, du Manoir ; dam^{lle} *Catherine Lescaley*, f. n. h. messire Jehan de la Rivière, de N. D. des Fossés ; dam^{lle} Guillemette Adigard, f. Pierre Osmont, esc. de Mestry ; Laurens *Dumont* et Françoyse, sa f., de Cristot ; Georges *Layrot*, Philippe *Layrot*, *Syméon Le Foullon*, de Bény sur Mer ; Gires Le Foullon, de St-Georges d'Aulnay ; Raullin Le Prieur et sa f., de Longvillers ; *Jehan Thyment*, de Bernières sur Mer ; Martin *Le Révérend*, de Fourneaux ; *Thomas Le Foullon*, de Longvillers ; — pns n. h. et disc. pers. Me *Estienne Feuguet*, ch., et Jehan Cingal, bourg.

Samedy 11 Octobre. — *Jehan Gouye*, de St-Laurens sur Mer, *Jehan Coesnon*, *Vincent Picques*, Jehan Bourgoys, Jacques Pellefresne, Richard Verdmont, Jehan Laloe, Raoul le Quesne, Marie f. Jehan Thyment, Jehan Le Baz et sa f., Jehan Gilles et sa f., Charles Thyment, de Bernières sur Mer ; Estienns *Lefebvre*, André *Lefort*, de Coulombiers ; Gires et ***Fran-***



coys, dits de Cuves, esc^r, de Longueville ; Guille Rogier, de Fresney ; Guille Foucque. Nicolas de Reviers, esc., sg^r du Manoir, de Tierceville ; Michel de Brétheville, esc., s^r de Thaon. Marin Mabire, de Formigny ; Claude Despinoze, esc. des Obeaux ; Pierre Halloe, Martin Gambier, Raoul Lefebvre, de Courceulles ; Françoys Le Parsonnyer, de Broay ; Gires Besiers et Jehan Le Chigouesnel, de la Vacquerie ; Guille et Jehan Foucquault, Toussains Nicolle et Béatrix, sa f., Jehan Le Febvre, Jehan Le Gabelloux, Jeanne Engoulland, v^e Pierre Engoulland, Jehan Engoulland, d'Amblye ; Me Michel Le Petit et Marguerite, sa f. ; Roger Nicolle, de Neully Levesque ; Louys Gallein, de Mevène ; Jehan le Cuuour, de St-Clair ; Raoullin de la Croix, de Thaon ; Martin Jouvin, Jenne, f. Guille Labbé, de Fontenailles ; Symon Guillebert, de Trévières ; dam^{lle} Marguerite Bourdon, de Tessel ; Louys du Four, du Fresne ; Jehan Castel, de Maisy ; Guille Le Dard, Françoyse f. Nicolas Danctoville, de Tracy ; Charles *Damours*, esc., de Molles ; Gires Foullon, de Vendes ; Françoys Poutrel, de Castilly ; — pns Mes *Thomas Groult*, curé de Formigny, et Loys *de Hotot*, curé d'Asnières.

Adam Piccot, *Symon de la Motte*, Richard Vincent, Philippe Destriac, esc., de Cristot ; Guille Bougon, de Tracy ; Robert de Chaumontel, esc., sg^r d'Audrieu ; *Jehan Buret* et Guillemète, sa f., Jenne v^e Gires Buret, Cardine f. Robert Rocques, de Coulomb ; Olivier Lamendey, de Cristot ; *Jehan de Launay*, de Trévières et Charles *Le Nepveu* ; — pns Me Gille *Noel* et Robert *Thorel*, bourg.

Thomas et Françoys Laval, de Coulombières ; Nicollas Fallue, de Préaux ; — pns *Nicolas Danctoville*, de Tracy, et *Jehan Buret*, de Coulombières.

Jehan Lagniesce, Jehan Chazalète, de St-Clair ; Guille Mallet, de Trévières et Martin Mallet ; — pns Me *Pierre Osmont*, soubzdyacre à la Cathédrale et *Gilles Fumée*, bourg.

Michelle Le Noble, f. Me Jehan Fumée, Perrette Fumée, Jehan Jauel, de N.-D. des Fossés ; — pns Me Jacques *Dufresne*, apothicaire et Jehan *Hardouyn*, bourg. de la Magdalène.

Lundy 13 Octobre. — Devant Me Jacques Le Verrier, archidiacre des Veys, vic. gén. en spirituel de l'évesché de Baïeux, le siège vacant.

N. h. Lambert Lescalley et dam^{lle} Françoyse de Brunville, sa f., de St-Saulveur et dam^{lle} Jenne Lescalley f. n. h. mess. Jacques de Cussy, sg^r de Vercquereul ; *Loys Cordier*, de Cahagnolles ; Léon Picard, de Martragny ; Guillemine, f. Catherine Le Bouttilliyer, Guillemète, f. Jehan Le

Boutillyer, de Martragny ; — pns vén. pers. Me Gilles *Le Liepvre*, ch. et Catherine Le Boutillyer.

Mardy 14 Octobre. — Devant le même.

Jehan Maheust, de Fonteney ; Olivier Vaucquelin, de Cardonville ; Jehan du Mesnil, Estienne Lequesne, de Bernières ; Guille Jehan, d'Amblie ; — pns Mes Pierres *de Baussy*, curé de St-Lou et *Jehan Hue*, doyen de Creully, pbres.

Jehan *de la Haye*, de Vendes ; Guille Hue, de Fresné le Croteux ; n. h. *Jacque Le Sens*, sgr de la Rozière, de Reviers ; Guille Troppey et Colasse, sa f., de Lanteuil ; — Me *Martin de Longueville*, curé de Nonant et Me *Richard Constant*, de St-Saulveur.

Jehan *de Clinchamp*, esc., Jehan *Le Nourricier*, Robin Ysabel, Guillaume Hamel, de St-Clair ; — pns Me *Rémon Tillard*, choriste de St-Mallo et Me *Gille Fumée*, de N.-D. des Fossés.

Mercredy 15 Octobre. — Gille de Croisilles, esc., sgr des Fossés, à Mutrécy ; — pns vén. pers. Mes Guille Bazire et Anthoyne Gayant, le jeune, ches.

Richard Le Gay, de Montz ; Jehan Dillays, de la Basocque ; — pns pour le premier, Anthoyne *Ancquetil* et Jullien de la Croix, de St-Saulveur, pour le second, Mes Mathurin Raoul, chap. de St-Nicollas des Courtilz et Jehan Hamel, vic. de la Cathédrale.

Pierre Perrée, de Bricqueville ; — pns les deux derniers témoins.

Jeudi 16 Octobre. — Devant le même.

Thomas Le Febvre, Pierre Louet, Jacques Douelle, Léonard Le Liepvre, Louis Dorin et Catherine, sa f., de Bernières ; Jacques de Locquemar (Longuemare ?), de Vendes ; pns Me Richard *du Rozel* et *Pierres Le Maistre*, bastonnyer à la Cathédrale ; Jeune Le Noble, f., Me Jehan Duval, de N.-D. des Fossés ; — pns Me Jacques *Bunouf*, bourg. et Guille *de Troys*, de N.-D. des Fossez.

Vendredi 17 Octobre. — Devant le même.

Charles *du Chastel*, esc., de Neully Leuesque ; *Jehan Fumée*, de N.-D. des Fossés ; n. h. Joachim *Hébert*, sr de Grosmesnil, de St-Germain-d'Elle, et n. h. Gilles Hébert, sr de Cauldlieu ; Raoullet Lebeuf, de Cormollain ; damlle Marie Boisard, de Bretteville-sur-Laize ; Marguerite, f. Laurens Rougier, et Jehan sur le Fare (?) de la Basocque ; Valentin Hébert et Mariète, sa f. de Banville ; — pns Mes *Jehan du Hamel*, vic. de la Cathédrale et *Roger Colleville*, bourg.

René Heuste, de Coullombiers-sur-Seulle et Jehan Le Boullengier ; —

pns Mes *Rémon Le Gras*, chirurgien juré à Baïeux et *Roger Colleville.*

Samedi 18 Octobre. — Devant le même.

Jehan Le Butillier, de Martragny ; Jehan Loysel et Martine, ve Jacques Loysel, sa mère, de Juvigny ; Symon Le Parsonnyer et Agnès, sa f. de Broay ; *Thomas Grosourdy*, de Columbiers ; Laurens Lamendey, Jenne, f. Richard Toustain, de Broay ; Germain Bunouf, de Bucéels ; Vigor et Christofe dictz *Le Guilbert*, de Coullombiers ; Michel Mocque et Mariète, sa f., de Ste-Marguerite-de-Ducy ; André Lair, de Broay ; Richard Lefebvre, de Coulumbiers ; *Claude Myeux*, de St-Clair ; Bardin Le Mare, de Tilly ; — pns vén. pers. Me Louys *Labbey*, curé de Maltot et Me Pierre *Lemaistre*, bastonnyer en la Cathédrale.

Laurens Le Rougier, de la Basocque ; Jacques Le Fort, Thomas Le Fort, Perrine, f. Pierre Le Fort, Vigor Bellyer, de Colombiers ; Louis Olivier, de Nouyers ; *Jacques André*, de Maisons ; Colasse, f. Pierre Hédine, de Martragny ; — pns *Ogier Le Daneys*, bourg., et Collin Maugier, de la Basocque.

Dimanche 19 Octobre. — Jehan Fauvel, sr de Fresné, d'Epinay sur Odon ; — pns Me Gieffrey Asselin, ch. de Goupillières et Pierre Lefebvre, demt à Baïeux.

Lundy 20 Octobre. — Devant nous, Leverrier, etc.

Me Jehan *Thouesny*, de St-André, *Allain Colleville*, maréchal de l'escurie du Roy, de St-George ; Marthine, ve Jacques Thomine, de la Meauphe ; Me Laurens *Robillard*, de St-André ; Jehan *de Mondchare*, Gilles Chemin, Robert Poullyer, Michel et Jullien Hamellin, Me Léonard Hamellin, Michel Poullyer, Symon Girette ; Pierrète *Lesney* et Pierre dit *Chemyn*, Agnès, f. Pierre Laisney, *Michel* Lefebvre, Pierres Quiédeville, de St-Georges d'Aulnay ; Michel La Vieulle, de St-Mallo ; Jacques *Le Quen*, des Obeaux ; Jehan Brunet, Gilles *Masseline*, de Condé-sur-Vire, damlle *Florence Sosson*, de Brétheville, f. de n. h. Nicolas de Reviers, du Manoir ; pns Me *Ogier Le Daneys* et Michel Libore, de St-André.

Mardy 21 Octobre. — *Charles Lunel*, de Villers Bocage ; *Gilles Pigny*, esc., *Nicolas Chippel*, Symon Tuasne, des Obeaux ; Philippin Lequens, *Jehan Auber*, *Richard Jouve*, de Neully Levesque ; — pns Me *Pierre Le Maistre*, bastonnyer et *Pierre Bénard*, de la Cambe.

Damlle Blaize Thouesny, f. n. h. Nicollas Bousquet, sgr de Sallerbières, de Ryes ; Perrette Thouesny, fille Me Richart Thouesny, advocat séculier, de St-André ; — pns Jehan de Vaulx et Pierre Le Febvre, de St-Saulveur.

Mercredy 22 Octobre. — *Henri Gervays*, pbre, d'Agy ; — pns Me Gratien Regnauld, Thomas Hardouyn, curé de la Rocque, et plusieurs not. ecclés. et plusieurs autres.

Hugues de Launey, de Martragny ; Rogier de *la Perrelle*, de Bucéel ; Paul *Masure*, de Caumont ; — pns Me *Gieffrey Martin*, vic. de Caumont et Me *Guille Le Masuryer*, curé d'Arclais.

« Damlle Suzanne du Pont Bellengier, f. n. h. Jehan Denfernet, d'Arclays, nous a fait apparoir par attestacion de Me Guille Le Masurier, curé dudit lieu, commys en ceste partie, de l'auctorité de messires du Chapitre de Baïeux, le siège vacant, comme elle avoit abiuré et faict profession de foy, du 21e jour d'octobre, par deuant ledit Le Masurier et auoit esté ouye en sacrement de pénitence et confession auriculaire, aux fins d'obtenir par ladicte damoiselle absolucion en la forme de droict, ce que mesme nous attestons, nous, *Le Masurier*, soubsigné, les an et jour dessus diz. »

Jeudy 23 Octobre. — Jehan Noel, de Sully ; *Sébastien Philippe et Guille*, son fils, de Byéville ; *Denys Lefrançoys*, de Cormollain ; Jehan Le Vaurocquier, du Brieul ; — pns frère *Jacques Lhermite*, prieur de Cottun et Me *Philippe Quétil*, curé de St-Laurens.

Charles *Amé*, Guille *Haverin*, Adrien *Maheust*, Nicollas Maheust, de Fonteney sur le Vey ; René Adam, de Villy ; Philippes Loquet, Jacques Regnauld, de Martragny ; Philippin Baudre, de Coullumbiers ; — pns disc. pers. Me Gilles *de Boos*, gd couteur de la Cathédrale et Me *Jehan Véritey*.

Guillaume Cocquerel, de Beneauville, demt à St-Michel de Vaucelles.

Vendredy 24 Octobre. — *Philippes Osmont*, Allain *Hallée*, de Courseulles, et Jehan *Artur*, de Bernières sur Mer, pbres, et Guillaume *Le Grand*, dyacre, de Lestanville ; — pns Mes Gratien *Regnauld* et Thomas *Brandacyer*, pbres.

Guillaume du Four, de Fresney ; pns Me Ogier *Le Daneys* et *Jacques Le Petit*, de St-Laurens.

Samedy 25 Octobre. — N. h. Thomas *de la Bazonnière*, sgr du lieu de Voully ; damlle Collasse de Corpdouan, f. Jehan de St-Gilles, esc., de Tessel ; Philippe Loysel et sa f., de Juvigny ; *Claude Richier* et Aulbine, sa f., d'Arry ; Guillaume Trubot et Thomasse, sa f., demt à Tour ; *Jehan Moisant*, Laurens *Le Hagays*, de Bucéel ; Jehan Lemière, de Fresné le Croteux ; Raoul Adellane et Thiennote, sa f., Raoul Denys, du Fresne ; Michel de Baupte, de Coulumbiers ; Jehan Boullet, de Manneville ; Noelle, f. Thomas de Méhérenc, esc., sr de Housteville ; Pierre Genase, demt au

Manoir ; — pns Me Jehan *Poictevyn*, pbre de Ste-Honorine des Pertes, et *Olivier de Pelletas.*

Thomas du Hault Manoir, et Agnès, sa f., Jehan Le Chigouesnel, d'Ysigny ; Gilles Cardinet, de Magneville ; Jehan Senault et Mariète, sa f., du Mesnil-Patry ; Richard Bouillot, l'aisné, de Tour ; — pns Philippe Creveul, de Manneville, et Me *Guille Rogier*, prat. en court ecclés.

Germain Heuzé et Michelle, sa f., d'Argouges sous Baïeux.

Lundi 27 Octobre. — Louys Senot, esc., sr de la Londe, de Canchy ; *André Morel*, de Cardonville ; Françoyse de Grosourdy, fille Thomas, de Coulombières ; *Thomas Acastre*, de Saonnet ; — pns Symon *de Pierres*, esc., et n. h. Thomas *de Gueron*, sr de la Gronde, de Monfréville.

Mardy 28 Octobre. — Devant l'Official et vicaire dessus dit.

N. h. Jehan *de Brétheville*, de Sieurrain ; n. h. Léon Fallet, sr de Quesnet, et damlle *Avoye Pigache*, sa f., Jacques Hallot, Guille Hallot, Guillemète, ve Michel Hallot, Guille Baieux, Guille Guéret, Léonard Gille, Jacquète, f. Jaques Hallot, du Quesnet ; Guile Verdent, Richard de Bley, du Fresne ; Jehan Taillepied, Jehan Coueffin, Lucas Le Febvre, Gilles Dasnebet, Gilles Godeffroi, Robine f. Philippes Baudre, Robert Le Parfaict, Jehan Gellin, de Coullombières ; Louys Hardy, de Molles ; damlle *Francoyse Fresnel*, f. n. h. mess. Pierre Gallon, sgr de la Rivière, de St-Mallo ; — pns *Jehan Cingal*, bourg., et Me Anthoyne Gayant, ch.

Mercredy 29 Octobre. — Devant l'Official, etc.

Denys Viard, Jehan Raoullet, Pierre Raoullet, de Rubercil ; Guille *Collibert*, de St-Mallo ; Denys Dameuve, de Vouilly ; — pns Mes Nicolle *du Bosc* et *Jacques Collibert*, not. apost.

Jeudy 30 Octobre. — André et Vincent dictz de Cuves, escrs, de Longueville ; Regnauld Quiéderue, de Bérigny ; damlle Jenne du Fayel, f. Gilles Le Touzey, de St-Georges d'Elle ; Jehan *de la Mansellyère* et Jenne sa f., de Loucelles ; Robert Jourdain, Blaize Philippe et Thomine, sa f., Felix Le Bourgoys, d'Espinay sur Odon ; Allizon, f. Jehan Poictevyn, de Ste-Honorine des Pertes ; Michel Benoist, *Thomas Olivier*, Françoys Oubry, de St-Germain du Pert ; Louys Le Siurysien, de Manneville ; Tasine f. Marin de Housteville, de Molles ; — pns Me *Thomas Thoiret*, curé de Ste-Honorine des Pertes, et n. h. *des Louveaux*, du Molley.

Vendredy 31 Octobre. — Jehan Le Héricy, de Bénies ; n. h. Jehan de la Bazonnière et damlle Catherine, sa f., de Lizon ; Jehan Delamarre, esc., Jacques *Voisin*, de Castilly ; Mathieu Jouve, de Neuilly ; Germaine, f. Paoul Masure, de Caumont ; Jehan Vallée et Alips, sa f., Michel Val



lée, Pierre Poullain, de Neuville-sur-Port ; Gabriel et Gieffroy Housteville, *René de Miscommyn*, esc., d'Estrehan ; Germaine Le Vigoreux, de St-Marcouf ; Pasques André, d'Escay ; — pns Me Nicole Dubosc et Robert Le Jeune.

Jehan Poictevin, et Perrète, sa f., de Ste-Honorine des Pertes ; *Pierres Le Febvre*, et *Jehan Le Febvre*, demt à Englesqueville.

Dimanche 2 Novembre. — Devant l'Official, etc.

Jehan Marion et Marye sa f. ; Pierre Vouespied, de Neully-Levesque ; Benoist Guyard, des Obeaux ; Mariète, f. Françoys Mahieu, de Loucelle ; Marie, fille Louys Cabieul, de St-George ; — pns Me *Jehan Veritey*, Me Robert Marin Desmares, vic. de la Cathédrale, et Me *Nicole Duboscq*.

Lundi 3 Novembre. — Jehan Débonnaire et sa f., de Russy ; Pierre Gellin, Louys *de Coulumbières*, esc., Nicolas Le Grand, Gilles Brohier, Louys Le Tua(l), de Coulumbières ; Thomas *Pesquerel*, de Lestanville ; Jehan Vandelle, de Molles.

Mardi 4 Novembre. — Hon. h. *Pierre Le Vieul*, bourg. et eschevin de Vire.

Mercredi 5 Novembre. — Maurice de la Marre, esc., de Castilly ; Marin du Doué et Jacquelline, sa f., de Livry ; — pns Mes Jehan de Beaumont, vic. en la Cathédrale, et Michel Suhard, curé de Fonteney sur le Vey.

Jeudi 8 Novembre. — Regnauld Laval, de Coullumbières ; — pns Mes Jehan Hue, doyen de Creully, et Guillaume Troussey, de Quettreville, dyocèse de Coutances.

Pierres Engueran, de Maisy ; — pns les mêmes.

Samedy 8 Novembre. — Robert Le Cholleur, de Subles ; Robine f. Philippes Baudres, de Coulumbières ; Pierre Le Rosty, de Bernès ; Philippes Hébert et Christine, sa f., de Vidouville ; — pns Me Jacques Youf, curé de Montrabot, et Jehan Robert, du lieu.

Bertin Brucosté, de Manneville ; — pns Guille Borel, de Saonnet et autres.

Lundy 10 Novembre. — Pierre Jehan, de Clairefougères ; Fleurye du Trembley, de Mantilly ; — pns n. h. Me Jehan du Chastel, ch. d'Escay, et Marguerin Gallier, de St-Pierre d'Entre-Monts.

Mardy 11 Novembre. — *Jehan Varin*, de St-André ; — pns Me *Guillaume Senart*, dict Le Bresson, de St-Saulveur, et Robert Le Jeune.

Henry Baïeux, du Fresne ; Massiote, ve Gilles Bellier, Pierre *Graffard*, Jacques *Buret*, filz Louys, Estienne Bellyer, Pierre Lefort, Olivier Vauxi

et Perrine, sa f., Tiphangne, fille Robert Le Febvre, Blaise Raimbault, de Lantieul; Jehan de la Boullaye, *Guillaume Vincent*, de Coullumbières.

Jeudi 13 Novembre. — Pierre Benoist et Jenne, sa f., de Columbiers; Jehan Raimbault, de Creully, et Jehan de Firville; — pns Mes *Nicole du Bosc* et *Jehan Hue.*

Samedy 15 Novembre. — Jehan Blaizot, de St-Quentin d'Elle; Robine Gosselin, ve Jehan Gosselin, d'Ysigny; Jehan Le Rosty, de Bernès; Jehan Thouroulde, Symon Le Febvre et Daniel Mallet, de Creully; Philippin de la Haulle, de Coulombiers; Pierre Le Plieux, de Lantieul; Robert Rogier, de Listry; Pierre Durand, d Englesqueville; Raoul *de la Court*, de Montamys; — pns Me Pierre Osmont, soubz-dyacre en la Cathédrale, et Richard *Roger*, de Listry.

Lundy 17 Novembre. — Gires Capelle, filz André, de Rampaon, et Benoist Piédagnel: *Laurens de la Marc*, *Guillaume de la Mare*, Françoyse ve Jacques Duret, de Caenchy; Adam *Loysel* et Michelle, sa f., de Coulombières; Jacques Martin, de Vouilly; — pns Me Anthoyne Gayant et Robert Le Jeune.

Mardy 18 Novembre. — *Michel Gueroult*, de la Barre; *Julien Cottigny*, de St-Jehan des Baisantz; n. h. Jacques *Pigache*, sgr de Lamberville, et Jehan Philippe, du lieu; — pns n. h. Florimond *de Ste-Marye*, de Ste-Marye Losmont, et Jehan Cingal.

Ameline Croquevielle, de la Barre de Semilly; Charles *Le Conte*, de St-Marcouf du Rocher; Guillaume Le Provost et Marie, fille Robert Le Pelletier, de Bernières-sur-Mer; Phelipz, *Hendrien* et Robert *Thomine*, de Bernesc; Noel Auber, de Trévières; — pns Me *Pierre Le Maistre* et *Jacques Hébert*, de St-Lou.

Mercredy 19 Novembre. — Françoys Damours, esc., du Molley, et Jehan de Royville; Denys de Loupvières, esc., damlle Marguerite de Cingal, f. Guille de Loupvières, esc., de Vaux sur Aure; Louys Tallevast, esc., de Canchy; — pns Mes Jehan Hue et Pierre Le Maistre.

Jeudi 20 Novembre. — Fabien Martin, d'Isigny; Charles Faudemer, de Monfréville; — pns Me Germain *Le Ribedel*, pbre, curé d'Isigny, et Jehan *Girard*, de Monfréville.

Guillaume Raoul, de Broay; Robert *de St-Laurens*, Jacques Le Coquu, Nicolas Durand, Gires Durand, Georges Henry, de la Barre de Semilly; n. h. Richard *Levesque*, sr de Fontenay; Gires Lanoe, *Symon Le Coquu*, de St-Pierre de Semilly; Barbe, fille Jehan Auber, de Manneville; Collin Philippe, de Vidouville; Guille Jourdayn, de la Vacquerye; Jehan *Yver*, de

Loupvières ; n. h. René de Montficquet, de Voully ; *Françoys Symonneaux*, de Castilly ; n. h. Marguerin Le Vaillant, sr de la Ferrière, de Trévières ; Martin de la Marre, esc., de Castilly ; — pns n. h. messire *Richard Toustain*, recepveur du domaine et Marguerin Dorval.

Jehan Hébert, esc., de Caenchy ; *Jehan Le Pellerin, Bonaventure Vyolette*, de Castilly ; *Gires Le Petit*, de la Follye ; *Jacques Le Vaillant*, esc., sgr de Roucamp, de la Ferrière Harenc ; *Robert Marcadey*, esc., *Jehan Le Marcadey*, esc., *Françoys Le Saulvage*, esc., *Roger Hürel*, esc., sr du Broc, de Ste-Mère Eglise, exemption de Lieux Sainctz ; Jullien Coquard, de la Follye ; Jehan *Le Petit*, de St-Marcou ; Jehan *de Montficquet*, esc., sgr de N.-D. de Blagny.

N. h. *Jehan Cornet*, sr de Caugy, de St-Vigor le Grand, « lequel est enquis pour la rumeur qui pouuoit estre qu'il est promeu aux sainctz ordres, en parauant son mariage, lequel a iuré et asseuré qu'il n'en escheoit aucune chose, et qu'il en attendoyt toute juridiction qui en seroyt faicte — par ce moyen l'auons receu en son abiuration et protestacion de foy. »

Estienne Godeffroy, de Vidouville ; Jacques du Brieul, de Tournières ; Jacques *de Vérigny*, esc., Sanxon *du Fayel*, esc., Jehan de Montficquet, esc., de Coulumbières ; *Adrien Moysson*, esc., de St-George de Bois d'Elle ; *Jehan Voisin*, de Cardonville ; Jehan Henry, de Vidouville ; Gilles Guérin, *Regnauld Paisant*, *Roulland Le Chevallier*, de la Vacquerye ; — pns Mes *Raoult Frollet*, curé de St-Martin des Entrées, et Nicolas Dubosc.

Vendredy 21 Novembre. — Guille Perrès, d'Ysigny ; Me Jehan de la Court, esc., de Longueville ; Charlotte, f. Nicolas Couppeaux, de St-André ; damlle Aliénor de Forges, fille n. h. Françoys, de Tornières ; — pns n. h. Me Françoys *Eurry*, advocat en court lée et Robert Le Jeune.

Mardy 25 Novembre. — Devant nous Jehan de Bourges, pbre, soubz chantre et che de Baïeux, vic. gén. en spirituel de l'évesché dudit lieu, le siège vacant : Robert Le Saulvage, esc., de Ste-Mère Eglise ; Ysabeau Scelle, f. Jehan Le Roux, de Sermentot ; *Regnauld Buret*, de Columbières ; Guillaume Enault et Philippine, sa f., d'Audrieu ; — pns Mes Jehan Hamel, pbre, vic. en la Cathédrale, et *Pierre Dagy*, pbre, custos de Baïeux.

Mercredi 26 Novembre. — Louyse, f. Robert Le Paisant, de Coulumbières ; — pns Me Michel *Regnard*, advocat à Baïeux, et Noël *Le Brethon*, de St-Mallo.

Jehan Tuasne, de Monfréville ; *Denys Yllen*, Martin Douespié, *Gilles*,

André et Thomas *Pigny*, Nicollas Guyard, Denys Crosleboe, Symon Onffroy, Louys Guyard, des Obeaux ; — pns Me Pierre *Le Maistre* et *Guille Martin*, de St-Vigoret.

Louys James, dem' à Neufville ; — pns Mes *Pierre le Grusley*, curé de Neufville, et *Jacques de la Croix*, doyen de Vire.

Guillaume Le Mareul, de la Luzerne.

Jeudy 27 Novemrbe. — Martin Gallien, de St-Symphorien ; Françoys de la Lande, de Vendes ; — pns Me Thomas Brandacyer et Fleurens Costil et Loth Yvrey, de Ste-Croix sur Mer.

Vendredy 28 Novembre. — Lambert *Lescalley*, esc., et Jenne, sa f., dem' à Tournières ; — pns Me *Françoys Toustain*, bourg., et *Thomas Lhullyer*.

Pierre Darragon, de St-Nicollas de Grandcamp ; *Pierre Libore*, d'Ysigny ; — pns Me *Jehan Suhard*, advocat en court séc. et *Estienne Crestey*, de Montebourg.

Thomas Pothier, esc., de Voully ; — pns n. h. *René de Monficquet*, sgr de Voully, et hon. h. Me *Richard Rictens*, advocat en court séc.

Samedy 29 Novembre. — Richard *Desplancques* et Martine, sa f., Pierre Perrée et Ysabel, sa f., Jehan Blancpied et Perrète, sa f., Noel Bourgeoys et Françoyse, sa f., Jehan Caugy et Raullète, sa f., Laurens Douesnel, de Columbiers sur Sceulle ; Jacques Lalouey, de Castilly ; Jacques Rogier, du Fresne, dem' à Castilly ; Nicolas Le Capelain, de Cartigny ; Guillemète, f. René Heuste, de Colombiers sur Sceulles ; — pns Denys et *Jullien Rogier*, du Fresne.

Pierre Le Huby et Perrette, sa f., Guillemette f. Olivier Sanxon, de Trévières ; — pns *Pierre Costil* et Jehan du Bourgays, de Ste-Croix-sur-Mer.

Lundy 1er Décembre. — Ferrand Le Boullengier, Thomas Caugy et Tiphagne, sa f., Michel *Desplancques* et Martine, sa f., Jehanne, f. Louys Blancpié, de Columbiers-sur-Seulles ; — pns Me *Raoul Frollet* et Thomas Lhullyer.

Mardy 2 Décembre. — Gieffroy Le Cordier et Guillemète, sa f., de Cahagnolles ; Guillemète, f. Michel Hérard, de St-Mallo ; Louys Durand, de Montrabot ; Guille Nicolle, de Vouilly ; Estienne *Fauvel*, de Saon ; Jenne, f. Gilles Brisecar, d'Estrehan ; — pns Mes *Jehan Germain*, pbre, de St-Lou, et *Jacques Youf*, curé de Montrabot.

Estienne Mérye, de Cahagnolles ; damlle *Françoyse le Sens*, f. n. h. Charles de Monficquet, sr de Blagny ; — pns Me *Denys Huc*, advocat en court séc. et Me *Jacques Youf*.

Mercredi 3 Décembre. — Collète Le Doyen, f. Hamon de Riez, de St-George ; Pierre Crévecueur, esc., Robert Vyel, *Estienne Baudin*, Michel Le Blanc, Marin Le Cauchevs, *Rogier Le Francoys*, *Jehan Dathis*, René Thibault, de Ste-Mère-Eglise ; *Pierre Harel*, de Russy ; Jehenne Gisle, d'Estrehan ; Paoul Rachine, Barbe Follyot, vᵉ Denys Folliot, Adrian Richier et Jehan Rachine, de Chef du Pont ; *Perrette Aubraye*, fille Jehan, de Maisy ; Jacques Ogier, de Vretot, en Costentin ; — pns Mᵉ *Raoul Frollet* et *Thomas Lhullyer*.

N. h. *Arthur de Scymont*, sʳ de Ste-Mère-Eglise ; *Jehan Laisney*, de St-Symphorien ; Robert Gallichant, *Richard du Tot*, *Françoys Rigault*, Michel Frémyn, de Chef du Pont ; — pns Mᵉ *Raoul Frollet* et Pierres Le Conte dit Caillet, de St-Symphorien.

N. h. *Guille Rogier*, sʳ de la Pontherye, de Villiers-Fossard ; Jehan de la Lande, dit *Faulconnier*, Thomas Le Prestre, *Gilles Rouxelin*, de la Meaulphe ; — pns Mᵉ *Jehan Descrametot*, bourg. et *Raoul Rogier*, esc., de Viliers-Fossard.

Jeudy 4 Décembre. — Françoys *Philippe*, de Broay ; Jehan Piédooe, d'Estrehan ; *Gieffrey Gisles*, de Ballerey ; Jehan Cabieul, de Broay ; Jacques *Pillet*, de Trévières ; Perrine, f. Jacques Planche, de Cormollain ; Jehan Gosset, d'Estrehan ; damˡˡᵉ *Marie Lechevallyer*, f. n. h. Jehan de Monficquet, sʳ de Courmaceron, de Blagny ; — pns Thomas Lhullyer et Jacques *Regnault*, de St-Saulveur.

Jenne Le Poupinel, de Creully ; Roulland Desplancques, de Colombiers sur Seulles ; Martin *Moysant*, de Bucéel ; — pnt Mᵉ Pierre Estienne, soubz diacre en la Cathédrale.

Noel Bourdon, de Ste-Mère Eglise ; Robin Rogier, de Villiers Fossard ; — pns Mᵉ Germain *Guillebert*, heuryer en la Cathédrale, et Jehan *Leroux*, de St-Mallo.

Vendredy 5 Décembre. — *Jehan Desplanques*, l'aisney, Henry Le Boullengier, de Colombiers sur Sceulles ; Thomas du Four, d'Amblye ; Mariète La Marcande, vᵉ Jehan Lavallev, de St-Patrice ; *Charles Vallée*, d'Ysigny ; *Pierre Rouxelin*, *Pierre* et *Enguerrand Le Pegoe*, de la Meaulphe ; Pierre Labbé, de Moon ; Nicolas Richier, de Manneville ; Charlotte, f. Nicolas Couppeaux, de St-André ; — pns *Henry le Blond*, de St-Saulveur et Symon Noire Cappe, de Columbiers sur Sceulle.

Pierre Levesque, de la Meaulphe ; Pierre Esneys, de Moon ; Richard Picard, de Nouyers ; Garbriel Martel, de Coulombiers sur Sceulles ; — pns Thomas Lhullyer et *Raoul Frollet*.

Samedy 6 Décembre — Catherine, f. Olivier Martel, Pierre Regnaulde, de Coulombiers sur Sceulles ; Pierre Le Seneschal, d'Estrehan ; *Louys Laniepce*, de Meveyne ; Jacques Piccot, de Manneville ; Denys Bessin, Richard Blancpied, Pierre Le Magnen, Pierre Nicolle, *Estienne Lefort*, de Coulombiers sur Sceulles ; *Vincent Lefort*, de Maisons ; n. h. *Thomas de Holot* de Tessy ; Gieffroy Le Chevallyer, de la Vacquerye ; Philippe Aze, de Moonts ; Catherine du Bourgays, de Creully ; — pns Me Pierre Le Martinel, chapelain en la Cathédrale et Thomas Lhullyer.

Toussaintz Housteville, de Huppain ; Robert de Housteville, de Molles ; Louys Gouet et Michel Guilbert ; — pns Me *Raoul Frollet*, pbre, curé d'Agnerville et *Jacques Hallot*, de Baïeux.

Jehan et *Anthoyne Dasnebey*, de Bricqueville ; Gilles Senot, esc., de Saonnet ; Guillaume Bourey, de St-Laurens ; — pns *Raoul Frollet*, de St-Martin des Entrées et Me *Philippes Quétil*, de St-Laurens.

Mardy 9 Décembre. — Nicolas Martin, d'Ysigny ; — pns *Gabriel* et Thomas Saffrey, de St-Vigoret.

Damlle Jeanne de la Haye, ve n. h. Jacques de Royville, de St-Martin de Blagny ; — pns *Pierre Davyd*, pbre, custos en la Cathédrale ; Me *Regné Colleville*, bourg., et ...du Val, dict Harbarel, de N.-D. des Fosseys.

Mercredy 10 Décembre. — Louys de *Hacquebec*, *Pierre Cauvyn*, Nicollas Lecordier, Nicollas Laurens, Jehane Lecordier, f. Guille, de Maisy ; Jenne Trésor, f. Guille de St-Jehan, de St-Martin ; — pns Me *Raoul Frollet* et Jehan *Fantosme*, de St-Laurens.

Samedy 13 Décembre. — Louys Laire, du Perron ; Symon Poutrel, Cardine, ve Jehan Lemarcant, de Lestanville ; — pns ...*Leconte*, de Bernières le Patry et Me Françoys *Dupont*, esc., de St-Mallo.

Mardy 16 Décembre. — Rogier Clouaire, d'Ysigny ; et damlle *Denyse de Grand-Rue*, f. n. h. Jehan Scelle sr de Lestanville ; — pns *Jacques Le Quen*, des Obeaux et *Ogier le Daneys*.

Jeudy 18 Décembre. — N. h. *Guillaume de Loupvières*, de Vaulx sur Aure ; — pns Me *Jehan Hue*, pbre et *Ogier le Daneys*.

Mercredi 24 Décembre. – Pierre Vachier, de St-Mallo ; — pns Me *Thomas Brandacyer* et *Raymond Briard*, curé de St-Ouen des Forsbourgs.

1573

Sabmedy 3 Janvier. — *Guillaume Le Moigne*, pbre, de Ste-Mère Eglise, exemption de Lieussaintz, diocèse de Bayeux ; — pns Mes Gratien

Regnauld, Thomas Brandacyer, curé de la Rocque, Jehan Le Sommetyer, Françoys Bertran et Jehan Veritez, notaires ecclésiastiques.

Vendredy 2 Janvier. — Devant nous, Gayant, official, etc.

Rogier, de Virville, *Gilles Houyvet*, de Rubercy ; dam^{lle} Suzanne Grosourdy, f. Richard Beauvallet, d^{r} en médecine, de St-Mallo ; — la dite dame, pns Mes Augustin Ravascher *(Agostin Rauâs)*, maistre escolle et ch. et *Pierres Lescalley*, s^{r} de St-Vigor.

Mardi 6 Janvier. — Nicollas *de la Chapelle*, esc., de Rampan, s^{r} de Laveyssière ou Laveyspière.

Mercredi 7 Janvier. — Louys Vaultier, de Caenchy ; — pns Mes Richard et Michel *Guerey* dits *Rivière*, du lieu.

Lundy 12 Janvier. — *Olivier Bréard*, esc., de Ste-Mère Eglise ; — pns *Adam Quesnot* et *Germain Le Cerf*, d'Ondefontaine.

Richard de la Marre, de Caenchy ; — pns Jacques Vacquelin, de St-Patrice, de Tour, et Me *Jacques de la Croix*, pbre, doyen de Vire.

Mardy 13 Janvier. — *Pierre Osmont*, esc., s^{r} de la Baste, de Maistry ; — pns n. h. *Richard Le Sapvoureux*, s^{r} de St-Clair et *Ogier le Daneys*.

Vendredy 16 Janvier. — Estienne Bonhomme, de Rucqueville ; — pns Me *Jacques Blouet*, dyacre, heuryer en la Cathédrale, et Robert Le Gabilleux, de Vaussieu.

Roger Goubot, de St-Martin de Blagny ; — pns Me *Guillaume Couespel*, lieutenant de Cerisy, et *Guilbert Javallet*, de St-George.

Lundy 19 Janvier. — *Jehan Ferrand*, Françoys Le Mière, Robert Hébert, Denys Fleury, de Banville ; — pns *Jehan Davy*, pbre, custos, et *Pierre Le Maistre*.

Mardy 20 Janvier. — Alexandre Tourgie, André Hébert, Marin Légier et Marie, sa f., Michel Ferrand, de Banville ; — pns Me Pierre Le Maistre et Fleurent Costil, de Ste-Croix sur Mer.

Mercredy 21 Janvier. — Nicolas Douespié, des Obeaux ; Raoul Allan, d'Ysigny ; — pns Charles Douespié, des Obeaux, et Robert Le Jeune.

Agnen Hélye, de Trévières ; Jehan Le Séjourney, Nicolas Le Canu, Jacques Onfroy, de Columbières ; — pns Olivier Guérin, de St-Saulveur, et Robert Le Jeune.

Jeudy 22 Janvier. — Jehan de Lespiné, de Voully ; — pns *Gilles Enguerrand*, de St-Patrice, et Robert Le Jeune.

Guillaume Hermerel, de Trévières ; Noël Boscain, Rogier Boscain, Charles Guersen, Richard Hyeust, d'Osmanville ; Jehan Houyvet, d'Isigny ; — pns Me Anthoine Gayant et Robert Le Jeune et n. et disc. pers.

Me Jehan du Chastel, ch., et Me Jehan Veritey avec Me *Ogier le Daneys.*

Vendredy 23 Janvier. — Jehan et Guille Sandrine, Jehan Girard, Jehan Poincheval, Roger Pellecoq, Jehan et Robert Le Quesne, du Molley ; *Jehan Fieffey*, de Ver ; *Symon Fueillet*, Philippin Martin, Thomas Le Paisant, de Columbières ; — pns *Jullien Bynet*, de Vire, et Robert Le Jeune.

Samedy 24 Janvier. — Jehan Baudouyn, de Maisy ; — pns *Ogier Le Daneys* et *Jacques Le Febvre*, de Lizon.

Robert Hérard, de St-Martin le Vieil ; Thomas, de Bernesc ; *Jacques Le Painteur*, esc., du Molley ; damlle Charles Le Valloys, ve Phillppes Chrestien, d'Anelles ; Thomas Langloys, du Molley-Bacon ; Françoys Jehenne, de Creppon ; Philippes Le Goupil, de Ver ; Charles Le Vigouroux, de St-Marcouf ; Françoys Fermine, d'Estrehan ; — pns n. et disc. pers. Me *Jehan du Chastel* et *Gualtier Gilles*, ches, et Me *Jehan Marescot*, curé d'Anelles.

Robert Hastaïn, de Rubercil ; Pierres Coueffin, de Bricqueville ; Laurence, ve Bertin Coueffin, de Colombières ; — pns Mes *Richard Noël*, de Croay, et *P. Le Maistre.*

Jeudy 29 Janvier. — *Louys Robin*, d'Escay ; — pns Mes *Pierres Osmont* et Me *Symon Taillepied*, de Norey.

Samedy 31 Janvier. — Thomas Le Grix, Robert Lavalley, de Columbières ; Thomas *de Molles*, de Saon ; — pns Robert Le Jeune et Me Nicolle du Bosc.

Adrien Féron et Catherine, sa f., de Russy ; Pierre Villey et Guillemète, sa f., Pierres Huillard, du Manoir ; Martin Fellecoq, de Trévières ; Jehan Malherbe, esc., de Manvieux ; — pns Robert le Jeune et Me Nicolle du Bosc.

Lundy 2 Febvrier. — Girète, f. Pierre Le Rochays, de Lestanville ; — pns Me Gieffroy *Duchemyn*, pbre, choriste de St-Saulveur, et Robert Le Jeune.

Jehan Martin, d'Osmanville ; — pns Me *Charles Larchier*, bourg., et Robert Le Jeune.

Mardy 3 Febvrier. — Léon Le Poutrel, *Michel Goubot*, *Jehan Le Sauvyer*, Pierre Le Poutrel, Léon Le Poutrel filz Pierre, *Jehan Foubert*, Symon de Douvre, Robert Légier, de Lestanville ; — pns Me Dubosc et Robert Le Jeune.

Catherine, f. Pierre Hamon, Marie, f. Charles Périers, du Manoir ; — pns *Pierre Hamon*, du lieu, et Robert le Jeune.

Mercredy 4 Febvrier. — Thomas et Françoys de Melun, de Lestanville ; — pns Me Nicolle du Bosc et Robert le Jeune.

Jeudy 5 Febvrier. — Toussaints Bertault, *Françoys Noel*, de Maisy ; Marguerin Le Bouchier, Thomas Chippel, de Lestanville ; *Françoys Houel*, Guille et Françoys *de Bédiers*, Jehan Onffroy, *Nicollas Quenivet*, Clément de Paris, Pierre Droué, Pierre du Fort, de Maisy ; *Gabriel de Briouze*, de Clouay ; Laurens La Forge, de St-Clair ; — pns *André Martin*, de Maisy, et Me Jehan *Morin*, pbre, curé de Grandcamp.

Vendredy 6 Febvrier. — Guillaume Légier, Pierres Hallot, Guille Pesquerel, Noel Légier, *Guille Troppey*, de Lestanville ; Guille Bourgoyse, de Rye ; — pns Thomas Féron, de St-Patrice, et Me *Guille Rogier*, prat. en court ecclés.

Jeudy 12 Febvrier. — Mathurin Lesnarey, de Trévières ; — pns Me Nicolle du Bosc et Robert Le Jeune.

Vendredy 20 Febvrier. — Martin Regnauld et Philippes Fossey, de Martragny : — pns vén. et disc. pers. Me *Jehan du Chastel* et *Richard Flambard*, de St-Saulveur.

Samedy 21 Febvrier. — *Guille Le Bret*, de Bernesc ; — pns Me *Artur Colleville*, bourg., et Me *Jehan Macquerel*, bourg.

Jeudi 26 Febvrier. — Denise Lefebvre, de Jurques; — pns Me du Bosc et Françoys Lestourmy, de Baïeux.

Sabmedy derrain Febvrier. — Jenne, f. Jehan Le Gras, Françoyse, f. Richard Mallet, de Creully ; Suzanne, f. Robert du Désert, de Fresney ; — pns Me Pierre Le Gruley, curé de Creully, et Jehan Le Gras, du lieu.

Sabmedy 7 Mars. — Anne Leforestier, f. Marin Pyver, de St-Laurens sur Mer ; — pns René Leforestier, du lieu, et Robert Le Jeune.

Jenne, f. Marin Artur, de Bazenville ; — pns Me Nicolle *du Bosc* et Robert Le Jeune.

Lundy 9 Mars. — Jehan Le Bourgays, de St-Mallo ; — pns Mes Nicolle du Bosc et Marguerin Dorval.

Mardy 10 Mars. — Pierres Lamendey, Perrète, f. Laurens Lamendey, Magdalène, fille Jehan Lamendey, Thyphagne, ve Jacques Le Personnyer, de Broay ; — pns Françoys Lestourmy, et Jehan Lamendey, de Broay.

Catherine, f. Philippe Légier, Suzanne, f. Martin Basley, Lucienne, f. Gilles Regnauld, de Martragny ; Adam Lamendey, *Guille* et Adam *Le Personnyer*, de Broay ; — pns Me Françoys Lestourmy, et Gilles Regnauld, de Martragny.

Mercredy 11 Mars. — Louys *Lefebvre*, fils Gires, de Fontenailles ; — pns Me Françoys *Lestourmy* et Michel Libore, de St-André.

Jeudi 12 Mars. — Pierre *Patrice*, esc., sr de Sully, de présent à Asnelles ; Louys Le Marchand, de Molles ; Hélaine, f. Yves Le Vavasseur, de Vendes, et Collète, f. Laurens Rivey ; — pns Mathieu de Vermont, de Vendes, et Françoys Lestourmy.

Sabmedy 14 Mars. — Guillemète, f. Jehan Thouroude, de Creully ; — pns Me Pierre Osmont et Me Françoys Lestourmy.

Hugues de Laulney et Jacqueline, sa f., de Martragny ; Nicollas Foucher, d'Estrehan ; — pns Me Paoul Onffroy, accolythe en la Cathédrale et Françoys Lestourmy.

Mardy 17 Mars. — Mariète, ve Jacques de la Marre, Marguerite et Philippine, filles Pierre de la Marre, de Creully ; Pierre Lamy, de Thaon ; Louys *Buret*, de Coulomb ; Allain Lair, de Vendes ; — pns Me *Pierre Osmont* et Me *Louys Labbé*, doyen de Maltot.

Mercredy 18 Mars. — Marguerite Le Conte, de St-Martin de Blagny ; — pns Me ... Godeffroy, chr, et Françoys Lestourmy.

Jehan *Tanquin*, Marie Tanquin et Michel Tanquin, enfantz Richard, de Rye ; — pns Thomas Le Marchand, de Rye, et Robert du Désert, de Fresné.

Jeudy 19 Mars. — Robine, f. Jacques Gast, de Creully ; Lyson, fille Yvon Blanlo et Thomasse, sa sœur, de Creppon ; damlle Jehenne Le Moisy, de Valbadon ; — pns Me Pierre Barbey, chap. en la Cathédrale, et Germain Le Moisy, de Valbadon.

Pierres Maresc, d'Estrehan ; Girète, f. Jehan Le Marchand, de Rucqueville, et Estienne *Le Marchand ;* Jacques Buret, de Coulombs ; *Jacques Le Dyacre*, de Martragny ; — pns Me Jehan Véritey et Richard Paysant, bourg.

Martin Fossey, de Martragny ; Michel de Manneville, de Creully, Nicolas Deschamps, de Carville, demt à Osmanville ; Perrine, f. Jehan Potier, de St-Mallo ; Margarète, chambrière de Jehan Potier ; Jehan Marin, l'aisney, de Creully ; — pns *Richard Herbelline* et Françoys Lestourmy.

Vendredy 20 Mars. — Damlle Marie de Colar, ve n. h. Roulland de Tailleboys, sgr de Viane, de lad. paroisse ; — pns Me Pierre Le Grulley, pbre, vic. en la Cathédrale et Me Jehan du Vey, bourg.

Guillaume Massienne, d'Estrehan, et Gilles Maroys ; Françoyse, f. Berthelot Le Paulmyer, de St-Lou ; — pns Me Nicolle du Bosc et Françoys Lestourmy.

Sabmedy Saint 28 Mars. — Laurens Vaultier, de Cahengnolles; Lucrèce de Montrabot, de Valbadon ; Estienne Lair, de Vendes ; Marguerite, f. Laurent Fort, Jacquelline, f. Robert Graffart, Robert Le Fort, de Coullumbiers ; Gaston Postel, de Creppon ; *Mathieu Varignon*, de Creully, et Rogier Mallet ; Noel Picquot, de Tour ; Charles Regnard, de Banville, *Guirre Symon*, dem' à St-Sauveur ; — pns Me Jehan du Chastel et Me *Pierre Osmont*.

Guillemine, f. Robert..., de Martragny; damlle Marie, ve Olivier de Lesseline, de Trungy; Gilles Le Vieul, esc., de Manneville; Honoré Bacot, de Lantieul ; Thomas Huault, de Creully ; — pns Françoys Fresné, de Sully, et Robert Jan, d'Amblye.

Lundy 20 Avril. — Pierre *La Gouche*, de Ste-Mère-Eglise ; — pns Jacques Poullain, du lieu, et Françoys *Lestourmy*.

Sabmedy 9 May. — Françoys Mahieu, de Loucelles ; — pns *Robert Gouet* et *Anthoyne Cabieul*, de St-George.

Jeudy 4 Juin. — Guillaume Le Boys, de St-Pierre-du-Mont ; — pns Me Jehan *Morin*, pbre, curé de Grandcamp, et Me Nicolle du Bosc.

Lundy 8 Juin. — Jehan Ernouf, de Maisy ; — pns André Marin et Jehan Gallopin, du lieu.

Dymanche 21 Juin. — Devant nous, Me Richard du Bosc, heuryer en la Cathédrale, commys de Mgr l'Official.

Michelle, f. Christofe du Boys, de Putot ; — pns Jehan Gouet et Jehan Cabieul, de St-George.

Mardy 23 Juin. — Catherine, f. Richard Le Couppey, de Sully ; — pns Ogier le Danoys et Me Roger Colleville.

Jeudy 6 Juillet. — Robert de Bédiers, de Maisy ; — pns Nicolle Le Grand, de St-Vigoret, et Thomas Lhullyer, y dem'.

Vendredy 18 Août. — Jacques Le Dolley, pbre, du dyocèse de Coustances, dem' à Baïeux ; — pns disc. pers. Me Guillaume Gouye, pbre, licentié en droict, advocat en court eccl., et Me Jehan Véritey, not. et appariteur en ladite court.

(Ici se termine le Registre.)



LISTE DES PERSONNES NOTABLES

TÉMOINS

AUX ABJURATIONS CI-DESSUS

1° ECCLÉSIASTIQUES

Mes

Adam, pbre ;
Gieffrey Asselin, ch. de Goupillières, c. d'Engranville ;
Pierre Barbey, chap. en la Cathédrale ;
Guille Bazire, ch. ;
Pierre de Baussy, c. de St-Loup ;
Jehan de Beaumont, chap., c. d'Englesqueville, et vic. en la Cathédrale ;
Raymond Bernard, c. de St-Ouen des forsbours ;
Françoys Bertran, not. et prat. en court eccl.
Pierre Bertran, not. eccl. ;
Jacques Blouet, dyacre, heuryer ;
Nicole Dubosc, c. de St-George ;
Richard Dubosc, heuryer ;
Disc. pers. Gilles de Boos, gd couteur ;
Thomas Brandacyer, pbre, c. de la Rocque ;
Henry Brasin, pbre, de Villiers le Sec ;
Michel Bunel, ch. ;
Germain Bunouf, c. de Bucéels ;
André Cabert, c. de Magny ;
N. h. Jehan du Chastel, dyacre, ch. d'Escay, c. de Manneville ;
Thomas Chouet, c. de St-Symphorien ;
Artur de Colleville, not. eccl. ;
Rogier Colleville, not. apost. ;
Jacques Collibert, not. eccl. ;
Artur Dagy, pbre, c. d'Amblye ;
de Damigny, pbre, c. de St-Exupère ;
Guille Dandin, pbre, chap. de N. D. ;
Pierre Davy, pbre, custos de la Cath. ;
Jacques de la Croix, doy. de Vire ;
Robert Marin Desmares, vic. en la Cath. ;
Marguerin Dorval, c. de Castilly ;

Gieffrey Duchemin, pbre, choriste à St-Sauveur;
Jehan Duchesne, ch. ;
Jehan Duhamel, pbre, vic. en la Cath. ;
Charles Durand, chap. de St-Nicolas ;
Guillaume Durand, c. de Tour, doy. de Campigny ;
Richard Durand, c. de St-Sauveur ;
Pierre Duval, pbre, de la Potherie ;
Pierre Estienne, soubz dyacre en la Cath. ;
Estienne Eustace, pbre, de Blay ;
N. et disc. pers. Estienne Feuguet, ch. ;
Raoul Froslet, c. de St-Martin-des-Entrées ;
Anthoyne Gayant, ch. de Brétheville, grand vicaire et official, prieur de St-Nicolas de la Chesnaye, en 1566, par permutation avec la cure de Lacy, n'étant alors que clerc. Mort en 1573.
Anthoyne Gayant, le jeune, pbre, vic. en la Cath. ;
Jehan Germain, pbre, de St-Loup ;
Guaultier Gisles, ch. de Cartigny ;
Thomas Godeffroy, pbre, ch., c. de St-Martin de Blagny ;
Gieffrey Gosselin, ch. ;
Pierre Gouis, c. de Thaon ;
Guillaume Gouye, pbre, lic. en droit, ch., av[t] en court eccl., c. de Colleville-sur-Mer ;
Thomas Groult, c. de Formigny ;
Germain Guilbert, heurier ;
Alain Habarel ou Harbarel, pbre, de la Potherie ;
Jehan Hamel, pbre, heurier, vic. en la Cath. ;
Thomas Hardouyn, c. de la Bazoque, not. eccl. ;
Gilles Haurier, chap. en la Cath. ;
Michel Herbelline, ch. de Mathieu, c. de Rubercy ;
R. P. en Dieu et Seigneur, fr. Pierre Estienne Heuste, abbé d'Evrecy ;
Loys de Hotot, c. d'Asnières ;
Martin Houlbec, doy. de Fontenay ;
Jehan Hue, doy. de Creully ;
Jacques Jouyn, pbre, de Saonnet ;
Louys Labbé, c. et doy. de Maltot ;
Gilles Lebois, heurier ;
Jehan Le Bourgeoys, pbre, de Ranchy ;
Vincent Le Carpentier, c. de Parfouru Lesquelin ;

Jacques Lefebvre, ch. ;
N. pers. Jehan Le Fillastre, ch. ;
Jacques Le Françoys, c. de St-Symphorien ;
Françoys Le Grain, pbre, c. de Loupvières ;
Pierre Le Grulley, vic. en la Cath. ;
Simon Le Haribel, pbre, de Choing ;
Vén. pers. Gilles Le Liepvre, ch. ;
Martin de Longueville, c. de Nonant ;
Bernard Le Magnen, ch. ;
Pierre Le Maistre, bastonnyer en la Cath. ;
Pierre Le Martinel, chap., ibidem ;
Guille Le Masuryer, c. d'Arclais ;
Jehan Le Paulmyer, c. de St-Floscel ;
Vén. pers. fr. Gille Le Rocqueys, relig. de St-Nicolas de la Chesnaye ;
Jehan Lesnarey, pbre, promoteur du Doyen, c. de Longueraye ;
Jehan Le Sommetyer, not. eccl. et public ;
Allain Levavasseur, c. de Vendes ;
Michel Leverrier, archid. des Veys ;
Guille Marescot, c. d'Asnelles ;
N. et disc. pers. Me Charles de Marguerye, prieur de St-Vigor et ch. ;
Gieffrey Martin, vic. de Caumont ;
Gieffrey Melline, pbre, de St-Symphorien ;
Martin Menard, vic. de St-Patrice ;
Thomas de Molles, vic. de Colleville ;
Jehan Morin, pbre, c. de Grandcamp ;
Guille Noel, prat. et not. eccl. ;
Raoul Onfroy, acolythe ;
Pierre Osmont, soubz dyacre, heuryer et chap. en la Cath. ;
Dom Jacques Pelletyer, prieur de Pierre Solain ;
Jehan Poictevyn, pbre, de Ste-Honorine des Pertes ;
Philippe Quétil, c. de St-Sauveur ;
Mathurin Raoul, chap. de St-Nicolas des Courtils ;
N. et disc. pers. Me Augustin Ravascher, ch., maistre-escolle ;
Gratien Regnauld, pbre ;
Germain Le Ribedel, pbre, c. d'Ysigny ;
Jacques de la Rivière, ch. de Missy ;
Nicole Robiddaz, c. de St-Martin ;
Guille Rogier, prat. en court eccl. ;

Richard du Rozel, pbre, c. de Campigny ;
Richard du Rozel. c. de St-André ;
Jehan Rozey, choriste à St-Sauveur ;
Nicolas Ruge, relig. de la Chesnaye ;
Robert Sabine, pbre, c. de Baynes ;
Jehan Scelle, c. de St-Amator ;
Michel Suhard, c. de Fontenay sur le Vey ;
Thomas Thoiret, c. de Ste-Honorine des Pertes ;
Rémon Tilliard, choriste à St-Mâlo ;
Chérubin Vaultier, pbre, c. de Loucelles, vic. de St-Martin en la Cath. ;
Guille de Vaulx. pbre, custos de la Cath. ;
Jehan Véritey, not. et appariteur eccl. ;
Jehan Youf, pbre, c. de Montrabot.

2e LAÏQUES

Me Pierre de Baussy, esc., de St-Lou ;
Me Marin Benoist, conser pour le Roy en sa court du Parlement ;
Me Jehan Benoist, grenetier à Baïeux ;
N. h. Jehan Béchevel, sr de la Groueryе ;
N. h. Lancelot de Berthery (Bertheny ?), sr des Motes ;
Hervé Buhot, apothicaire ;
N. h. Olivier Conseil, sr de Cabourg ;
Guillaume Couespel, lieut. de Cerisy ;
Jehan de Crux, de St-Loup ;
Jehan de Cussy, esc., sgr d'Estrehan ;
N. h. ..... Deslouveaux, de Molles ;
Hervé Desterville, esc. ;
N. h. Marin Duboys, sgr de Noyers ;
Me Denys Dufresne, esc., bourg. de Baïeux ;
Me Jacques Dufresne, apothicaire ;
Me Françoys Eurry, avt ;
Me Guille Fromond, id.
Me Noël Gelin, id.
Me Jacques Gohier, sr de Cormelles ;
N. h. Jehan de Gueron, sr de la Gronde, de Monfréville ;
Françoys de Gouberville, esc., sr de Sordeval ;
N. h. Jacques Hébert, de Baïeux ;

Me Olivier Heuste, s^{r} de la Motte, av^{t} ;
Me Jehan François de Housteville, esc. ;
Me Denys Hue, av^{t} ;
Me Magloire Hue, id.
Me Rémon Legras, chirurgien juré ;
Me René Legras, esleu juré ;
Vén. et disc. pers. Me Anthoyne Lemercier, lic. aux loix, lieut. du bailly à Bx ;
Pierre Lescalley, s^{r} de St-Vigor ;
N. h. Richard Le Sapvoureux, s^{r} de St-Clair ;
Richard du Manoir, esc., s^{gr} du lieu ;
René de Monfiquet, s^{gr} de Vouilly ;
Symon de Pierres, esc. ;
N. h. Me Jehan Potier, av^{t} ;
Guyon des Prés, esc., s^{r} de Londe (ou Condé ?) ;
Jacques Pytet, serg^{t} royal ;
Me Michel Regnard, av^{t} ;
Me Richard Rictens, id.
N. h. Florimond de Ste-Marie, de Ste-Marie-Laumont ;
N. et disc. pers. Me Gabriel Suhard, s^{r} de Vaux, av^{t} ;
Me Jehan Suhard, id.
Me Richard Thouesny, id.
Michel Toustain, s^{r} de la Mare, id.
Messire Richard Toustain, recev^{r} des domaines ;
Me Martin Varin, proc^{r} du Roy ;
Me Mathieu de Vernneul, les Vez.

ECCLÉSIASTIQUES *QUI ABJURÈRENT*

Jehan Gervays,	pbre,	d'Agy ;
Martin Bunouf,	id.	de la Potherie ;
Françoys Thymois,	id.	de Bernières-sur-Mer ;
Claude Lefrancdin,	id.	de St-Agnen le Malherbe ;
Michel Bonamy,	id.	de St-Malo de Bx ;
Nicolle Lyon, aliàs de Percy,	id.	de Maisy ;
Estienne Eustace,	id.	de Blay ;
Adrien Suhard,	c.	de Canon ;
Thomas Vaucquellin,	pbre,	d'Engranville ;
Marin Allain,	id.	de Courseulles ;
Jehan Adam,	id.	id.
Henry Gervays,	id.	d'Agy ;
Philippes Osmont,	id.	de Courseulles ;
Allain Hallée,	id.	id.
Jehan Artur,	id.	de Bernières-sur-Mer ;
Guillaume Legrand,	diacre,	de Lestanville ;
Guillaume Le Moyne,	pbre,	de Ste-Mère-Eglise ;
Jacques Le Dolley,	id.	du diocèse de Coutances, demt à Baïeux.

NOBLES ET PERSONNES NOTABLES

PARMI

LES ABJURANTS

Adelinne, Rémon, avt, et Jeanne Delessart, sa f. ;
Dlle Adigard Guillemette, f. Osmont, Pierre, escr, Mestry ;

D'Aignerville, Denys,	escr,	sgr du lieu ;
D'Amours, Charles,	id.	Mosles ;
D'Amours, Bernard,	id.	Fontenay sur le Vey ;
D'Amours, Françoys,	id.	Le Molay ;
D'Amours, Jacques,	id.	Fontenay sur le Vey ;
D'Amours, Jacques,	id.	St-Symphorien ;

D'Amours, Jean,	esc.	sgr de Fontenay sur le Vey ;
N. d'Amours,	id.	de St-Martin ;
André, Françoys,	id.	sgr de Monceaux ;
D'Argouges, Richard,	id.	sgr de Brétheville et Valbadon ;
D'Argouges, Thomas,	id.	sgr des Essarts de Valbadon ;

Angouland, Jehan, lieut. des élus de Bx ;
N. h. Le Bacheller, Jehan, Saon ;
Le Bacheller, Jehan, Saon ;
Me de Basly, Thomas, Longueville ;
de Basly, Jeanne, ve Thomas Desmaires ;
Barbey, Marc, dr en médecine ;
de Baussy, Pierre, escr, et Guillemète, sa f., St-Loup ;
N. h. de la Bazonnière, Jehan, et Catherine, sa f., Lizon ;
N. h. de la Bazonnière, Thomas, sr du lieu, Vouilly ;
Beauvallet, dr en médecine, et dlle Grosourdy, Suzanne, sa f., St-Malo ;
Béchevel, Guille, esc., sr de la Grourye, St-Martin-de-Blagny ;
Me Bernart, Robert, proc. en court de parlement à Rouen ;
Blondel, Jacques, esc., sgr de Rye, et Auffray, Magdalène, sa f. ;
Boisard, dlle Marguerite, Brétheville sur Laize ;
Dlle Borel, Catherine, f. Me Françoys Postel, Crépon ;
du Bosc, Marie, f. n. h. Pierre Lescallé, sr Dorval, St-Sauveur;
du Bosc, Gires, esc., sr de Feugères, Mandeville ;
du Bosc, Charles, de St-Martin de Bayeux ;
Bréard, Olivier, esc., Ste-Mère-Eglise ;
N. h. de Brétheville, Jehan, esc., Sieurrain ;
de Brétheville, Michel, esc., sgr de Thaon et de Formigny ;
de Brétheville, dlle Florence Sosson, f. n. h. Nicolas de Reviers, Manoir ;
Brucosté, Bertin, Mandeville ;
Brucosté, Michelle, f. Jehan, Mandeville ;
de Brunville, dlle Françoyse, f. n. h. Lambert Lescalley, St-Sauveur ;
Bunouf, Jehenne, f. Me Richard Bailleul, St-Sauveur ;
de Cabazac, Thomas, esc., sgr de Gueron ;
Cacherat, dlle Ysabeau, f. Jehan du Hamel, sr de Baussy et son mari, St-Mâlo ;
de la Chapelle Nicolas, sr de Laveyssière ou Laveyspière, Rampan ;
N. h. du Chastel, Guillaume, sgr de Lison et de la M(eaufle), Lison ;
du Chastel, Charles, esc., Neully-Levesque ;
de Chaumontel, Robert, esc., sgr d'Audrieu ;

de Chaumontel, Françoys, esc., Audrieu;
de Cingal, d^{lle} Marguerite, f. Guillaume de Loupvières, esc., Vaux sur Aure;
N. h. de Cingal, Gilles, sg^{r} de Ducy;
de Clinchamp, Jehan, esc., St-Cler;
de Colar, d^{lle} Marie, v^{e} n. h. Roulland de Tailleboys, sg^{r} de Viane;
de Colleville, Me Marc, St-Sauveur;
Colleville, Allain, maréchal de l'écurie du roy, St-Georges;
Jehan de la Cour, sg^{r} de Longueville?
de Condey, Nicolas, Condé sur Seulles;
N. h. Cornet, Jehan, s^{r} de Caugy, St-Vigor;
de Corpdouan, d^{lle} Collasse, f. Jehan de St-Gilles, esc., Tessel;
de Coulumbières, Louys, esc., Coulumbières;
de Courtelays, Christine, f. Pierre, esc., Cussy;
Courtelays, Pierre, esc., Mosles;
N. h. de Creully, Jehan, s^{r} de la Motte, St-Cler;
Crèvecueur, Pierre, esc., Ste-Mère Eglise;
de Croisilles, Gilles, esc., s^{r} des Fossés, Mutrécy;
de Crux, Jehan, de St-Loup;
de Cussy, Jacques, esc., s^{r} de Vercquereul, St-Sauveur;
de Cuves, André, esc., Longueville;
de Cuves, Françoys, id.
de Cuves, Gires, id.
de Cuves, Vincent, id.
de la Dangye, Estienne, esc., Russy;
Jehanne, f. Jacques Daon, de St-Vigor de Bayeux;
Me Daon, Jehan, av^{t}, St-Malo, et Jehenne, sa f.;
Richard Daon, leur fils;
Delamare, Jehan, esc., Castilly;
Delamarre, Maurice, id.
de la Marre, Martin, id.
Descrametot, Barbe, et Me Jehan Durand, enquesteur à Bayeux, son mari;
Deslouveaux, Guille, esc., Le Molay;
Desmaires, Olivier, s^{r} d'Audrieu;
Despinoze, Claude, esc., Obeaux;
Dessolliers, Maurice, esc., s^{r} de Brémoys;
Dessoliers, Jehenne, f. Me Robert Bunouf, St-Patrice;
Destriac, Philippe, esc., Cristot;

Desterville, Hervé, esc.
Desterville, Gieffrey, Mouen ;
Desterville, Nicolas, id.
Desterville, Jean, id.
Desterville, Pierre, id.
Dubousquet, Nicolas, esc., St-André ;
Dufayel, dlle Jeanne, f. Gilles Le Touzey, St-Germain d'Elle ;
Dufayel, Sanxon, esc., Coulombières ;
Dufayel, Thomas, id.
Duhamel, Robert, avocat, et Marie Vérard, sa f., St-Patrice ;
Dupont, Gilles, esc., sgr de Montficquet ;
Dupont, Gilles, esc., de St-Germain du Pert ;
des Essarts, Paul, d. Caumartin, esc., La Vacquerye ;
N. h. Fallet, Léon, sr du Quesnay, et dlle Avoye Pigache, sa f. ;
N. h. de la Faye, Choing ;
Me Fermine, Gilles, fr., N.-D. des Fossés ;
Me Fermine, Jehan, id.
de la Ferrière, Guille, esc., baron de Viane ;
de la Ferté, Jacques, esc., Mandeville ;
Me Flambard, Guille, esc., Bernières-Bocage ;
de Fontaines, Jehan, esc., sr de Cardonville, Osmanville ;
des Forges, dlle Aliénor, fille n. h. Françoys, Tournières ;
Fresnel, dlle Françoyse, et n. h. messire Pierre Gallon, esc., sr de la Rivière, son mari, St-Malo ;
Gallon, Jacques, esc., Vendes ;
Gallon, Pierres, esc., sr de la Mutte, St-Mâlo ;
Me Gelin, Noel, et Lucette, sa f., St-Mâlo ;
Me Gervays, Pierre, avt ;
Golseaulme, Jehan, esc., sr de Rucqueville, Quesnay-Guesnon ;
de Gouberville, Françoys d. Picot, esc., sr de Sordeval ; (de Ste-Honorine des Pertes ?)
Me Grandin, Anne, f. Gilles, St-Mâlo ;
Me Grandin, Yvelline, f. Jacques, St-Mâlo ;
de Grand-Rue, Denyse, f. n. h. Jehan Scelles, sr de Lestanville :
de Grandval, Jacques, esc., Neuville sur Port ;
Grosourdy, Jehenne, f. Georges, St-Vigoret ;
de Grosourdy, Françoyse, fille Thomas, Colombières ;
Guienrreau, Thomas, esc., sr de Farceaux (?) ;

Hébert, Jehan, esc., Caenchy ;
N. h. Hébert, Gilles, sr de Caudlieu, St-Germain d'Elle ;
N. h. Hébert, Joachim, sr de Grosmesnil. St-Germain d'Elle ;
Hermerel, François, de Trévières ;
de Hotot, Gilles, esc. St-Cler ;
de Hotot, Gilles, sgr et châtelain de Beaumont ;
N. h. de Hotot, Thomas, Tessy ;
Hudebert, David, sgr de la Nooe et Tracy ;
Hurel, Roger, sr du Broc. Ste-Mère Eglise ;
du Jardin (Blance) et Me Michel Regnart, avocat, son mari, St-Mâlo ;
de Lafferté (?), Jehan, esc., demt à Magneville ;
de Laboulaye, Jehan. Lantieul ;
de la Haye, dlle Jenne, ve Me Jacques de Royville, St-Martin de Blagny ;
Me Lambert, Jehan, esleu, St-Mâlo ;
Me Lambert, Philippe, esc., sgr du Fresne ;
Le Bédel, André, esc., Bény ;
Le Blays, Pierre, esc., sr du Quesnay ;
Perrine, f. Thomas Le Cavey, de Monceaux ;
Le Cavey, Artur, esc., et Catherine Le Gras, sa f., N.-D. des Fossés ;
Le Cavey, Françoys, esc. de St-Mâlo ;
Le Cavey, Philippe, id.
Le Cavey, Thomas, id.
Le Chartier, Jacques, St-Sauveur ;
Le Chevallier, Françoys, esc., Engranville ;
Le Chevallier, Jacques, id.
Le Chevallier, Jean (?), id.
Le Chevallier, Olivier, id.
Le Chevallyer, dlle Marie, f. n. h. Jehan de Montfiquet, sr de Courmarceron, St-Martin de Blâgny ;
Leclerc, Raoul, esc., sr du Mesnil, Dampierre :
Leforestier, Claude, esc., St-Mâlo ;
Leforestier, Martin, sr de Bertinière, Littry ;
N. h. Lehéricy, Pierre. sgr d'Estrehan le Perreux ,
Lehéricy, Jacquelline, f. Guille du Jardin, St-Mâlo ;
Le Meigre, Jehan, avt juré, et dlle Bonadventure Despinoze, sa f.
Le Moisy, dlle Jehenne, Valbadon ;
Le Noble, Jenne, f. Me Jean Duval, N.-D. des Fossés ;
Le Noble, Michelle, f. Me Jehan Fumée, N.-D. des Fossés ;

Le Sapvoureux, Richard, s[r] de St-Cler, et Ysabeau, sa f., Subles ;
Le Painteur, Jacques, esc., Le Molay ;
Le Personnier, Symon et Françoys, de Broay ;
Lentrin, d[lle] Anne, f. Guille, esc., St-Vigor ;
Leprestre, Guillemette, f. n. h. Claude Leforestier, Formigny ;
Le Saulvage, Françoys, esc., Ste-Mère Eglise ;
Le Saulvage, Robert, id.
Lescalley, Pierre, esc., s[r] d'Orval, St-Martin ;
Lescalley, d[lle] Jenne, f. n. h. mess. Jehan de la Rivière de N.-D. des Fossés ;
N. h. Lescalley, Lambert, St-Sauveur ;
Lescalley, d[lle] Jenne, f. n. h. messire Jacques de Cussy, s[r] de Vercquereul, St-Sauveur ;
Lescalley, Marguerite, f. M[e] Françoys André, St-Malo;
Lescalley, Lambert, esc., et Jenne, sa f., Tornières ;
Le Seneschal, esc., Formigny ;
Le Sens, Jacques, s[r] d'Yvrande, à Reviers ;
N. h. Le Sens, Jacques, s[r] de la Rivière, Reviers ;
Le Sens, Françoise, f. n. h. Charles de Montfiquet, sg[r] de St-Martin-de-Blagny ;
Lescellinne, Mathieu, Trungy ;
Lesseline, d[lle] Marie, v[e] Olivier, de Trungy;
de Lyesselline, Marin, esc., Trungy ;
Lesnerey, Anne, v[e] M[e] Henry Noël, St-André ;
de Lestage, Jenne, v[e] Guille de Bourgueville, esc., sg[r] et patron d'Escay, de St-Pierre de Caen ;
de Lestard, Blanche, f. n. h. Jehan Lambert, esleu, St-Malo ;
Levaillant, Jacques, esc., de la Ferrière-Harenc ;
N. h. Le Vaillant, Marguerin, s[r] de la Ferrière, Trévières ;
Le Valloys, d[lle] Charles (?) v[e] Philippe Chrestien, Asnelle ;
N. h. Levesque, Richard, s[r] de Fontenay ;
Levesque, Thomas, sg[r] et patron de Fontenay ;
Le Vicomte, Jehan, esc., sg[r] de Sermentot ;
Le Vieul, Gilles, esc., Mandeville ;
Le Vieul, Pierre, bourgeois et eschevin de Vire ;
Lhonorey, Jacques, St-Malo ;
Lhonorey, Jehan, et Laurentie, sa f., St-Malo ;
de Loupvières, Denys, esc., Vaulx-sur-Aure ;

N. h. de Loupvières, Guillaume, Vaulx-sur-Aure ;
Lucas, d^{lle} Françoyse, Campigny ;
de Lyens, Thomas, et Tiphagne, sa f., Fresné le Croteux ;
de Macaire, Françoys, esc., Creully ;
N... de Magneville, esc.
de Magneville, Artur, esc., sg^{r} de Geffosses ;
de Magneville, Robert, Creully ;
de Manneville, Marin, id.
de Manneville, Nicolas, id.
de la Mancellière, Alexandre, et Catherine, sa f. ;
de la Mansellyère, Jehan, et Jenne, sa f., Loucelles ;
N. h. de Manvieux, Louys, sg^{r} de Tracy sur la Mer ;
Le Marcadey, Jehan, esc., Ste-Mère-Eglise ;
Marcadey, Robert, id.
N. h. Marcillac, Anthoyne, baron de Courseulles ;
Marguerye, Gilles, esc., Colleville sur Mer ;
de Mathen, Jehan, Mouen ;
de Méhérenc, Robert, esc., Lestanville ;
de Méhérenc, Noëlle, f. Thomas de, esc., s^{r} de Housteville ;
de Miscomyn ou Myscommyn, René, esc., Estrehan ;
de Miscomyn, Barbe, f., de, Formigny ;
de Monficquet, Jehan, esc., Coulombières ;
de Monficquet, Jehan, esc., St-Martin de Blagny ;
N. h. de Monficquet, René, de Vouilly ;
de Monfréard, Jacques, esc., sg^{r} de Littry ;
de la Motte, Jehan, esc., Audrieu ;
N. h. de la Motte, Nicole, Audrieu ;
Moysant, Jacques, et Perrine, sa f., de Bucéels ;
Moysson, Adrien, esc., St-Georges de Bois d'Elle ;
Néel, Robert, de Fontenay sur le Vey ;
Noël, Me Louys, St-Mâlo ;
Onfroy, Jehan, esc., de St-Laurent sur Mer ;
Onffroy, Marcel, esc., sg^{r} d'Aignerville, de la parroisse de Veret ;
Osmont, Pierre, esc., s^{r} de la Batte, Mestry ;
Patrice (Patry ?) Pierre, esc. s^{r} de Sully ;
Me Philippe, Jehan, av^{t}, St-Pierre de Caen ;
Philippe, Marguerite, f. Me Jehan Blondel, St-Sauveur ;
Me Philippe, Nicolle, grenetier, et d^{lle} Gervaise Blondel, sa f., St-Patrice ;

N. h. de Pierrepont, Louis, s^r de Lamberville ;
Pigache, Pierre, esc., s^r de la Champagne, Courseulles ;
N. h. Pigache, Jacques, de Lamberville, sg^r du lieu ;
Pigny, André, les Obeaux ;
Pigny, Gilles, esc., les Obeaux ;
Pigny, Thomas, les Obeaux ;
du Pont-Bellengier, Suzanne, f. n. h. Jehan Denfernet, d'Arclays ;
Pothevin, Pierre, huissier, St-Mâlo ;
Pothier, Françoys, esc., s^r de Longues, Cerisy ;
Pothier, Thomas, esc., Vouilly ;
Regnauld, Gilles, esc., sg^r de Bazanville, Banville ;
de Reviers, Guille, esc., St-Martin de Blâgny ;
de Reviers, Jacques, esc., Cottun ;
de Reviers, Jehan, esc., s^r de Clairemont, Manoir ;
de Reviers, Nicolas, esc., sg^r du Manoir ;
Me Richier, Sanxon, sergent royal à Bayeux ;
Me de la Rivière, Jehan, esc., lieutenant, St-Sauveur ;
N. h. G. Rogier, s^r de la Pontherye, Villiers Fossard ;
de Royville, Jehan, esc., Le Molay ;
de Russy, Anthoyne, esc., Ste-Honorine des Pertes ;
N. h. de Scymont, Artur, s^r de Ste-Mère Eglise ;
Senot, Briand, St-Symphorien ;
Senot, Louis, esc., s^r de la Londe, Caenchy ;
Sieurreau, Thomas, s^r de Farceaux, gentilhomme de la chambre du Roy ;
de Sieurrain, Pierre, esc., Engranville ;
de St-Gires, Jehan, esc., Tessel ;
N. h. de St-Ouen, Olivier, sg^r de Tordoict et Magny ;
Tallevast, Louis, esc., Caenchy ;
Thézard, Françoys, esc., sg^r de Croay ;
N. h. Thézard, Louys, s^r de Fourneaux ;
Thibout, Guillemète, v^e n. h. Anthoyne Lescalley, av^t du Roy, à Bayeux ;
Thouesny, Perrette, fille Me Richard Thouesny, avocat, St-André ;
Thouesny, d^lle Blaize, f. Nicolas Bousquet, s^r de Sallerbières, Ryes ;
Me Tostain, Michel, s^r de la Mare, St-Sauveur ;
Toustain, Anne, fille feu Nicolas, esc., s^r de St-Martin ;
Toustain, Guillemine, id. id.
du Tremblay, Fleurye, de Mantilly ;
N. h. de Tres(Trous)seauville, Charles, s^r de la Couldraie, Torteval ;

Unffrey, esc., St-Laurens sur Mer ;
Unffrey, François, Mouen ;
Varin, proc^r du Roy à Bayeux ;
Vaucquelin, Barbe, St-Sauveur ;
Vaultier, Jehan, esc. ;
Vautier, Estienne, esc., sg^r d'Avaulaville ;
de Vérigny, Jacques, esc., Colombières ;
de Vermont, Guillemète, f. Philippin, Vendes ;
du Vivier, Françoys, esc., et d^lle Jehenne, sa f., Cottun ;
Vard, Françoys, sg^r de Fontenailles.

EUGÈNE ANQUETIL,
Avocat,
Correspondant du Ministère des Beaux-Arts.

NOTE

En 1662, il y avait, dans le diocèse de Bayeux, 17 prêches, dont 16 de fondation et un de bailliage, Trévières.

Douze furent abattus, à des dates différentes, par jugement du Conseil, à la poursuite du clergé catholique.

En 1685, eurent le même sort : par arrêt du Parlement de Normandie, celui de Caen ; et par arrêt du Conseil, pour n'y avoir pas le nombre suffisant de familles d'hérétiques, ceux de Bernières et de St-Vast.

Trévières et St-Sylvain, dont l'exercice avait été interdit par arrêt du Conseil, furent détruits à la suite de la révocation de l'édit de Nantes.

A cette époque, le diocèse, qui comptait 200,000 âmes et 615 paroisses, ne renfermait pas 6,000 hérétiques.

A Caen, ville de 30,000 âmes, il n'y avait pas 3,000 hérétiques, comprenant seulement 5 à 6 familles nobles ; le reste se composait de marchands, d'artisans et de pauvres.

A Bayeux, 10,000 habitants, il n'y avait que 12 ou 13 familles hérétiques, dont 3 nobles, celles de Bussy, de Bellefontaine et du Mesnil.

Dans un rayon d'une ou deux lieues, vivaient aussi 7 ou 8 autres familles nobles.

Nul hérétique parmi les 9,000 âmes de Vire.

Les 15 doyennés renfermaient deux mille six à deux mille sept cents hérétiques.

Onze cents d'entre eux, au doyenné de Condé, étaient répartis dans les paroisses de Condé, Athis, Ste-Honorine et Fresnes. Il y avait parmi eux 3 ou 4 familles nobles.

Les doyennés de Trévières et des Veys comptaient 400 hérétiques dont 30 familles nobles.

Celui de Douvres en comptait 300, dont 6 à 7 familles nobles.

A Vaucelles, il y avait 5 à 6 familles nobles et 200 hérétiques.

Dans les autres doyennés étaient disséminées 60 familles nobles.

L'exemption de Ste-Mère-Eglise, dont le prêche avait été abattu depuis plusieurs années, renfermait, dans ses 5 paroisses, 55 hérétiques et 3 familles nobles : celles de Courtomer-le-Cadet, Sigoville et Marcadé.

(Ces renseignements sont extraits d'un manuscrit de l'Evêché intitulé : Mémoires lors de la révocation de l'édit de Nantes.)



Compte-Rendu des Séances

Séance du Jeudi 6 Juillet 1905

Présents : MM. Joret-Desclosières, président ; Delmas, maire de Bayeux ; Anquetil, vice-président ; Le Lièvre, secrétaire honoraire ; Garnier, secrétaire ; Loisel, trésorier ; R. de Gomiecourt, vice-archiviste-bibliothécaire ; Bazire, Dumans, Etienne, Fagart, Guisle, Le Maître et Verdier.

Absents excusés : MM. Dodeman et Lefébure.

M. Anquetil dépose sur le bureau le 8e volume des Mémoires et le portrait de M. le Bon Gérard, à annexer au volume précédent.

M. Loisel expose la situation financière de la Société ; il reste en caisse 2.587 fr. 22.

On vote, pour la restauration de la tête de cheminée, dite *Lanterne des Morts*, près de la Cathédrale, une subvention dont le montant sera à déterminer d'après le devis des travaux à exécuter ; même décision en ce qui concerne la restauration du *Mille Romain*, du Manoir.

M. le Président Desclosières présente trois communications sur sa conférence : *d'Azincourt à Formigny*, la biographie *d'un Explorateur Bas-Normand, Jean Duchesne-Fournet*, et la fondation à Paris de l'*Union Bas-Normande*.

M. le Chanoine Le Lièvre donne lecture d'une poésie sur *un Miracle de Saint-Martin*, imitée de Jean Gastineau, chanoine de Tours en 1227.

M. Roger de Gomiecourt communique quelques extraits de l'ouvrage qu'il prépare sur *le Vicomte d'Aché et Madame de Vaubadon*.

A la fin de la séance, on adopte à l'unanimité la proposition de M. Anquetil, de publier, au fur et à mesure des ressources de la Société, de nombreuses pièces inédites relatives à l'histoire locale.

Séance du Vendredi 29 Septembre 1905

Présents : MM. Joret-Desclosières, président ; Anquetil, vice-président ; Le Lièvre, secrétaire honoraire ; Garnier, secrétaire ; Valette, archiviste ; Loisel, trésorier ; Dillaye, Fagart, Le Mière, Tallevast et Verdier.

On commence par visiter la bibliothèque, mise en ordre, et par voter des félicitations à M. Anquetil pour le soin qu'il a pris de cette installation, et des remerciements à la Municipalité pour le vaste local mis par elle à la disposition de la Société, et à M. le chanoine Le Lièvre pour le don d'une Encyclopédie en 70 volumes, prélude de libéralités plus importantes encore.

M. Loisel communique l'état de la situation financière, accusant un reste en caisse de 1.958 fr. 07.

M. Anquetil a demandé à M. Le Pilleur son consentement au classement comme monument historique de la tête de cheminée près de la Cathédrale ; la restauration pourra ensuite avoir lieu avec subventions de la Société Française d'Archéologie, de la Société des Antiquaires de Normandie, de la Ville de Bayeux et de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

M. Anquetil donne lecture de son travail sur *Mauny, le cavalier jacobin de la Société populaire de Bayeux en 1794*, et *la première déesse de la Liberté à Bayeux ;* puis M. l'abbé Le Lièvre communique sa *Vue d'ensemble sur les Anciens Hospices de Bayeux.*

Enfin, M. Desclosières résume les travaux de M. Morel d'Arleux, sur la *Répression du Vagabondage et de la Mendicité.*

Séance Publique du Samedi 9 Décembre 1905

Présents: MM. Joret-Desclosières, président; Delmas, maire de Bayeux; Garnier, secrétaire ; Loisel, trésorier ; Angérard, Bazire, de Courson, Fagart, Lefébure, Le Mière, Tallevast, Thieulin, d'Ussel, et un grand nombre de dames, de jeunes filles et de personnes de la ville s'intéressant à l'industrie de la Dentelle.

M. le Président remercie M. le Maire de tout ce qu'il a fait pour la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres, à laquelle il témoigne sans cesse le plus bienveillant intérêt ; puis il donne la parole à M. Lefébure pour sa conférence sur la *Dentelle de Bayeux de 1800 à 1830.*

Le Secrétaire dépose sur le bureau les premières feuilles du 9ᵉ volume des Mémoires de la Société et celles de la publication, entreprise par M. Anquetil, du *Livre Rouge de l'Evêché de Bayeux,* récemment acquis par la Bibliothèque Nationale.

La séance se termine par la lecture d'une curieuse étude de M. l'abbé Le Mâle sur un *Pèlerinage du Chapitre de la Cathédrale à la Délivrande*, le 24 juin 1646.

Séance du Samedi 31 Mars 1906

Présents : MM. Joret-Desclosières, président ; Delmas, maire de Bayeux ; Anquetil, vice-président ; Garnier, secrétaire ; de Courson, Etienne, Fagart, R. de Gomiecourt, Guisle et Verdier.

Excusés par lettres : MM. Valette, archiviste ; Loisel, trésorier, et Lefébure.

M. le Président adresse à M. le Maire les remerciements de la Société, pour avoir donné satisfaction au vœu émis par elle, relativement à l'entourage de la statue d'Alain Chartier, et ce, sans avoir recours à la subvention que la Société était disposée à voter à cet effet.

M. Anquetil donne quelques indications sur le programme probable du *Congrès de l'Association Normande* qui se tiendra à Bayeux du 18 au 22 juillet ; on nomme une commission, composée de : MM. Joret-Desclosières, Anquetil, Garnier et Guisle, pour en régler les détails, de concert avec le Bureau de l'Association Normande et la Municipalité de Bayeux.

M. Desclosières donne lecture d'une note intitulée : *Comment le Château de Balleroy conserva, en 1840, les abords de la route départementale qui lui sert d'avenue.*

M. Anquetil communique un travail très documenté sur les *Anciennes Maisons de Ville de Bayeux et leur Mobilier*, et l'Assemblée émet le vœu que ces deux lectures, si intéressantes au point de vue de l'histoire locale, soient publiées le plus tôt possible dans les Mémoires.

Séance du Mercredi 30 Mai 1906

Présents : MM. Joret-Desclosières, président ; Anquetil, vice-président ; Loisel, trésorier ; Bazire, Fagart, Hamel, Hugonin, Le Mière, Petelle et Verdier.

Excusés par lettres : MM. Garnier, secrétaire ; Valette, archiviste, et Lefébure.

On vote l'échange des publications avec la Société historique et archéo-

logique de l'arrondissement de Saint-Mâlo, et on souscrit pour 5 francs à la statue de Boucher de Perthes, qui sera érigée à Abbeville.

M. Anquetil donne lecture du travail de l'abbé Le Lièvre, sur *l'Hospice des Pauvres renfermés*, ancien hôpital général de Bayeux ; d'une étude de M. Lalouel sur *le Théâtre de Bayeux pendant les dix dernières années*, et de deux épisodes de la Révolution, relatifs, l'un, au préfet Caffarelli et à l'évêque Brault, l'autre à l'assassinat d'un sieur Foix-Faury, sous le titre de *Souvenirs d'antan*.

Séance Publique du Vendredi 20 Juillet 1906

Cette séance solennelle a eu lieu à la salle Saint-Laurent, à l'occasion du Congrès de l'Association Normande, sous la présidence de M. de Longuemare, sous-directeur de l'Association, assisté de MM. Joret-Desclosières, président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres ; Delmas, maire de Bayeux ; Anquetil, vice-président de la Société ; Garnier, secrétaire, et Loisel, trésorier.

Après l'exécution du *Cortège de Ballet*, de Montagne, par la Musique Municipale, M. Joret-Desclosières souhaite la bienvenue à l'Association Normande ; M. de Longuemare lui répond ; l'Union Symphonique fait entendre la *Marche Solennelle*, de Luigini, l'Orphéon chante la *Marseillaise Normande*, d'Arthur Marye, M. Garnier lit le *Rapport sur les Travaux de la Société* depuis la séance publique du 12 novembre 1902.

Après un *Largetto* de quintette à cordes, avec soli de clarinette, par M. Morin, chef de la Musique Municipale, l'Orphéon et l'Union Symphonique jouent le *Chœur du Régiment de Sambre et Meuse* ; puis M. Anquetil donne lecture de son travail sur *Deux Bayeusains oubliés, Cahier de Gerville et Le Courtois de Surlaville*.

La soirée se termine par le ballet *Sylvia*, interprété par l'Union Symphonique, le *Chant des Normands à la bataille d'Hastings* dit par l'Orphéon Bayeusain, et le pas redoublé *Magyar* enlevé énergiquement par la Musique Municipale.

Séance du Samedi 12 Janvier 1907

Présents : MM. Joret-Desclosières, président ; Anquetil, vice-président ; Garnier, secrétaire ; Loisel, trésorier ; Bazire, Boudet, Dillaye, Lagnel, Le Mière, Rémy et Thieulin.

M. Loisel rend compte de la situation financiere qui se résume ainsi :

RECETTES :	**Cotisations . . . .**		**600 fr. »»**
	Intérêts des Fonds à la Caisse d'Epargne		**45 66**
	Reliquat au 31 décembre 1905		**2096 37**
	Total		**2742 fr. 03**
DÉPENSES :	**Service de la salle . . .**	**10 fr. »»**	
	Avance du trésorier . .	20 95	
	Médailles	77 70	
	Séances du 20 Juillet . .	118 05	
	Achat de la Bibliothèque .	150 »»	
	Total . . .	376 fr. 70	ci 376 70
Reliquat au 31 Décembre 1906			2365 fr. 33

M. le Président et M. Boudet entretiennent l'assemblée du projet de création de *Syndicat d'initiative du Calvados*, auquel la collaboration de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres est tout indiquée par la partie historique et scientifique, comme celle de la Bajocasse pour l'illustration du guide à faire paraître. La Société fait ses réserves au sujet du projet des statuts, dont le Comité provisoire demandera la modification dans le sens des intérêts de notre arrondissement.

Après échange d'observations sur la *fraude dans la vente des dentelles*, M. Anquetil communique une partie du travail de M. Edmond Michel sur les *Statistiques de l'arrondissement de Bayeux*, justement récompensé par le médaille de vermeil au Congrès de l'Association Normande ; cette partie, relative aux *Anciennes Corporations*, sera publiée dans les Mémoires de la Société, à laquelle M. Michel a bien voulu en faire hommage.

NÉCROLOGIES

Quatre décès se sont produits, cette année, dans la Compagnie : ce sont ceux de Messieurs Lefrançois, Hamel, Dupost et Yvonnet.

1° M. LEFRANÇOIS, Sosthène

Monsieur LEFRANÇOIS, Sosthène, né à Bayeux, d'un avocat distingué, dont les contemporains ont gardé le meilleur souvenir, fut un brillant élève du Collège de Bayeux. Admissible aux difficiles épreuves de l'Ecole Polytechnique, élève de l'Ecole des Mines, où il entra dans un très bon rang pour en sortir avec les meilleures notes, il n'attendit pas longtemps l'occasion de mettre en œuvre les connaissances acquises dans ses solides études. Appelé par la confiance d'une Compagnie Minière, à rendre féconde une exploitation pénible, il obtint en très peu de temps un résultat merveilleux et assura l'avenir de cette société. De là, il alla en Portugal, construire un réseau de chemins de fer, dont il obtint ensuite la direction. Les éminentes qualités qu'il y déploya, comme ingénieur, lui valurent la croix de la Légion d'honneur. Il avait à peine trente ans !

Retiré en Normandie, il acquit le château de Vierville-sur-Mer, pour y jouir d'un repos bien gagné. L'Association des Anciens Elèves du Collège s'honora de le nommer son président en 1888. Mais une maladie cruelle attrista des jours qu'il avait rêvés de passer meilleurs, en s'occupant de l'amélioration raisonnée de ses propriétés rurales et dans le commerce des lettres. Il décéda le 29 mai 1905, à Vierville, dans sa 72me année. M. Le Neveu, sous-préfet de Bayeux ; M. de Cauvigny, maire de Vierville ; le Dr Basley, un vieux camarade, et M. Le Duc, conseiller général d'Isigny, portèrent les cordons du poële au jour de ses obsèques. M. Pelcerf, pharmacien, lui donna l'adieu de ses camarades de l'Association du Collège.

« C'était, a dit de lui le *Journal de Bayeux*, un esprit délié, vif, très au courant des choses de son temps, et un causeur intéressant à cause même de toutes les choses que la vie lui avait apprises. Bien que souffrant depuis longtemps, il ne se désintéressait pas de son pays et avait marqué,

il y a quelques années, ses sympathies particulières pour cet arrondissement de Bayeux, où il était né, en prenant part avec nous, par des lettres hebdomadaires très piquantes, que nos lecteurs n'ont pas oubliées, à notre campagne en faveur de l'établissement des tramways ».

2° M. HAMEL, Adrien

M. HAMEL, Adrien, ancien agréé près le Tribunal de Commerce de Bayeux, Conseiller municipal, membre du Bureau de Bienfaisance, du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne, du Comité de l'Association des Anciens Elèves du Collège, président du Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Exupère, décédé le lundi 27 novembre 1905, en son domicile, à Bayeux, rue de Cremel, dans sa 66e année, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Les cordons du poële furent tenus, le jour de ses obsèques, par : M. Delmas, maire de Bayeux ; M. le vicomte Portalis, conseiller d'arrondissement et conseiller municipal ; M. Garnier, adjoint au Maire ; Me Maudelonde, notaire ; M. Renouf, ancien conseiller municipal ; M. Seigle, agréé près le Tribunal de Commerce. Au cimetière. M. Garnier, suppléant le Président de l'Association des Anciens Elèves du Collège, prononça, en quelques paroles simples et dignes, parfaitement de circonstance, l'éloge de l'homme modeste, intègre et loyal, qu'avait été le défunt, à l'exemple de son père.

3° M. DUPOST, Eugène

Le 2 mars 1906, succombait à une mort presque subite, âgé seulement de 51 ans et 6 mois, un homme universellement estimé, M. Eugène-Charles-Ernest DUPOST, notaire en notre ville. Ce fut avec une véritable stupeur que la nouvelle de ce triste évènement fut accueillie de ses nombreux amis et de la multitude de ses obligés. Sa santé, quelque temps éprouvée, avait paru s'être fort améliorée, les jours précédents, et chacun se flattait déjà de le voir bientôt reprendre ses nombreuses occupations. Il était même en train de préparer le texte d'un acte de sa profession quand la mort le ravit à la tendresse des siens.

Né à Saint-Pierre-sur-Dives, M. Dupost vint à Bayeux en 1877 et entra, comme second clerc, dans l'étude de Me Boutrais, notaire. Il y occupa ensuite le premier rang, et s'acquitta si bien de son emploi, qu'en 1887, quand sonna pour lui l'heure de la retraite, Me Boutrais le choisit, de préférence à beaucoup d'autres, comme son successeur.

Par sa haute expérience des affaires, par son affabilité et sa grande honorabilité, M. Dupost ne tarda pas à donner une grande importance à l'étude qu'il dirigeait.

Ses obsèques eurent lieu au milieu d'une affluence considérable, où toutes les classes de la société se trouvaient représentées. MM. Le Marchand, président du Tribunal Civil; Leuillieux, procureur de la République ; Lefèvre, notaire; Lamy, avocat ; Fermal, avoué, et le Dr Chodorowski, portaient les cordons du poële. Après la Messe, chantée à la Cathédrale, par M. l'abbé Huet, curé-archiprêtre, l'absoute fut donnée par M. le vicaire-général Quirié.

Le cortège funèbre se déroula ensuite vers l'église Saint-Exupère, au cimetière de laquelle l'inhumation eut lieu dans le caveau de famille.

Aucun discours ne vint troubler le recueillement de la foule qui avait pieusement suivi le convoi de cet homme de bien. Seule, la voix des assistants, qui revenaient en se racontant sa vie, lui paya un juste et discret tribut d'hommages et de regrets.

4° M. l'Abbé YVONNET, Auguste

« Heureux », a dit le Psalmiste, « celui qui a l'intelligence de l'indigent et du pauvre. Heureux celui qui donne et prête à qui a besoin ! » Telle a été, pendant sa vie, la devise de l'Abbé Auguste YVONNET, desservant de la paroisse d'Arganchy, d'une santé délicate dont il ne triomphait que par sa rare énergie ; aussi, s'endormit-il avec confiance dans le Seigneur, le 23 février, à l'âge de 62 ans. Il avait lu, aux *Proverbes*, que « celui qui a pitié du pauvre prête à l'Eternel qui lui rendra son bienfait. »

Publications de la Société

Les publications de *l'ancienne Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres* comprennent 10 volumes in-8°. Celles de la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres* sont au nombre de 9, aussi in-8°. Cette dernière n'est autre que la seconde section de la Société primitive, qui en comprenait deux : 1° section d'Agriculture ; 2° section des Sciences, Arts et Belles-Lettres, cette dernière érigée en Société indépendante en 1891. En tout, *19 volumes* parus.

Les 10 premiers volumes ont été publiés de 1842 à 1887 inclusivement. Les *4 premiers* portent le titre de *Mémoires* de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux. Les 2 suivants sont dénommés *Bulletin* de la Société. Le 7e (qui porte au dos V), ainsi que le 8e, le 9e et le 10e reprennent le titre de *Mémoires*.

Le tome Ier, paru en 1842, à Bayeux, chez Clément Groult, 350 p. in-8°, renferme, entre autres : *Description du bassin hydrographique secondaire de l'Aure, des Fosses du Soucy, de la vallée de Port-en-Bessin*, etc., par M. Simon, géomètre en chef du cadastre, avec une carte spéciale (double) du bassin hydrographique de l'Aure ; Une *notice historique* sur les *Sociétés scientifiques et littéraires fondées à Bayeux, dans les XVIIIe et XIXe siècles*, par J. Luthereau ; *Note sur les principales découvertes de médailles antiques qui ont lieu depuis un siècle dans le Bessin*, par G. Villers ; *Recherches historiques sur la naissance et la parenté d'Alain, Jean et Guillaume Chartier et sur la maison où ils sont nés*, par G. Pezet (le président Pezet, à Bayeux).

Le tome II, publié en 1844, chez Ch. Le Méteyer, 458 p. in-8°, contient: *De l'étendue des concessions faites à Rollon par le traité de Saint-Clair-sur-Epte*, par A. de Lespinasse ; G. Villers : *Peintures à fresque découvertes dans la Cathédrale* (de Bayeux) avec planche, et *Notice sur Jean Petite, avocat au parlement de Paris et official de Bayeux.*

Le tome III, paru en 1846, chez St-Ange Duvant fils et Cie, 476 p. in-8°, est occupé presque tout entier par : *Etude sur l'administration de la justice et l'organisation judiciaire en Basse-Normandie avant la suppression des anciens tribunaux*, par G. Pezet.

Le tome IV, 1850, chez le même, 392 p. in-8°, renferme : G. Pezet : *Recherches sur l'origine des journaux et esquisse historique sur Jean Loret, de Carentan, poète et journaliste;* de V.-E. Pillet (professeur au collège) : *Léproseries de l'arrondissement de Bayeux, Julien de Paulmier;* de G. Mancel : *Etude bibliographique et littéraire sur Alain Chartier*; Charles de Sourdeval : *Sou d'or mérovingien frappé à Bayeux;* G.Villers: *Recherches sur la création d'un jardin botanique à Bayeux.*

Le 5ᵉ volume, premier des Bulletins (publiés trimestriellement), fut terminé en 1852 ; il contient 400 p. in-8°. Il se vendait chez l'imprimeur Sᵗ-Ange Duvant et Cⁱᵉ, à Bayeux, et à Paris, chez Derache. On y trouve : G. Pezet : *Notice explicative sur un poème manuscrit du XIVᵉ siècle, intitulé la Chapelle de Baiex ;* et Castel, agent voyer : *Voyage agronomique descriptif et archéologique dans le centre et l'est de la France ;* V.-E. Pillet: *Le président Labarre.*

Le 6ᵉ volume, 2ᵉ des Bulletins, formant 550 p. in-8°, vendu chez les mêmes, fut édité en 1858. On y trouve : J. Laffetay, docteur ès-lettres, chanoine de Bayeux : *Notice sur la vie et les écrits de Roland des Talents, chanoine de Bayeux*, et *Mémoire sur les fondations, obits et sépultures de la Cathédrale ;* G. Pezet : *Les barons de Creully.*

Le volume paru en 1859, qui porte à nouveau le titre Mémoires et est marqué tome V, quoiqu'il soit en réalité le *septième* en date, renferme uniquement, sauf un ou deux procès-verbaux, *Bayeux à la fin du XVIIIᵉ siècle,* par G. Pezet (484 p. in-8° sur 534).

Vingt ans seulement après, 1879, fut publié chez Sᵗ-Ange Duvant, le *8ᵉ volume,* intitulé aussi Mémoires. On y inséra les concours agricoles qui eurent lieu pendant ce long temps ; mais tout son intérêt est dans : G. Pezet : *Etudes historiques sur les seigneurs de Ryes,* et Ch.-Ed. Lambert : *Les vicomtes de Bayeux* (ouvrages posthumes). Il n'a que 316 p. in-8°.

Dans le 9ᵉ volume, publié en 1882, pour lequel et les suivants, jusqu'à aujourd'hui, on continue le titre Mémoires, de 470 p. in-8° et imprimé chez le même, sont : *le récit des fêtes qui eurent lieu à Bayeux, à l'occasion de l'érection de la statue de M. de Caumont,* par X... ; *Monnaies carlovingiennes trouvées à Juaye-Mondaye,* par L. Doucet, avec planches ; du même : *Monnaies trouvées à La Cambe et à Canchy;* de Farcy: *Bayeux en 1780* et les *Inscriptions tumulaires de Saint-Nicolas-des-Courtils à Bayeux.*

Le 10ᵉ volume, paru en 1887, de 492 p. in-8°, toujours même imprimerie, offre au lecteur : L. Doucet : *Les assignats à Bayeux et à Isigny ;*

E. Anquetil : *Cahier du tiers état de Bayeux ; La Nativité*, miracle, traduit de l'américain de H. W. Longfellow ; de Farcy : *Tombeaux de deux Evêques de Bayeux ;* de Molandé : *Voyage aux Pyrénées ;* Villers : *Notice sur la salle de spectacle de Bayeux.*

En 1891, parut le 1er volume des *Mémoires de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux,* ex-2e section de la Société géminée fondée en 1842. Ce volume, comme les suivants, fut imprimé chez St-Ange Duvant ; il contient 124 p. in-8°. On y trouve : *Quelques listes historiques sur Bayeux ;* G. Villers : *La dernière clameur de Haro à Bayeux ;* L. Doucet : *L'arbre de la liberté* (ouvrage posthume) ; L'abbé Sauvage : *Le charbon de terre en Normandie, du XIIIe au XVIIIe siècle ;* G. Garnier : *L'astronome Le Monnier et sa famille*, et de J. Bertot, lecture sur la *Tapisserie de la reine Mathilde*, comédie en un acte en prose et vers, mêlée de vaudevilles, jouée au Vaudeville, le 14 janvier 1804 ; œuvre de MM. Barré, Radet et Desfontaines.

En 1893, publication du tome II, de 182 p. A y lire : de Farcy : *Les Bacon, sires du Molay ;* l'abbé Lelièvre : *Les barons de Harcourt, leur rôle dans le Bessin*, et un *Essai de glossaire du patois bas-normand ;* Ch. Garnier : *Laurent Michel Eon de Cély, dernier évêque d'Apt, né à Bayeux (1735-1815).*

Le 3e volume, de 114 p., parut en 2 fascicules en 1894 et 1895. On y trouve : A. Dédouit : *Un protecteur de la ville de Bayeux sous Louis XIV (M. de Foucault) :* G. Villers : *La Trinité de Campigny, sculpture du moyen âge ;* Abbé Lelièvre : *Notes sur l'ancien Bayeux* et *La cathédrale dans sa première forme et jusqu'à sa dédicace*, ou *Comment l'on construit une église*, et encore de G. Villers : *Le combat naval des 7 et 8 septembre 1811, dit bataille d'Arromanches.*

Le 4e volume, de 210 p., parut en 3 fascicules aux années 1896, 1897 et 1898. G. Joret-Desclosières : *Alain Chartier ;* Ch. Joret : *Le comte Jean Louis Le Chanoine du Manoir et la cour de Weimar ;* R. de Brébisson : *Histoire de la céramique à Bayeux et dans sa région, du XIIIe siècle à nos jours ;* Le Paulmier : *Statuts des maîtres cuisiniers de Bayeux ;* X... : *Anciennes paroisses du diocèse de Bayeux et Lisieux.*

Le 5e volume, de 172 p., renferme : A. Dédouit : *La mendicité, l'assistance et l'association des marmites à Bayeux sous Louis XIV ;* Abbé Lelièvre : *Note sur les édifices romains découverts rue Saint-Laurent, Notices*

sur les expositions artistiques, industrielles et rétrospectives à l'occasion des fêtes d'Alain Chartier.

Au tome 6e, paru en 1901 et de 158 p., furent imprimés : E. Anquetil : *Peintres bayeusains* et *Le puits de la Cathédrale ;* G. Villers : *La tour du patriarche, La tragédienne Georges Weimmer, Le sous-sol bayeusain, Henri Monnier et Chaix d'Est-Ange ;* A. Dédouit : *Un abus sous l'ancien régime ;* R. de Gomiecourt : *Recherches sur les artistes originaires de Bayeux et du Bessin.*

Le 7e volume est de 212 p. in-8°. Il parut en 1902. Il renferme : de R. de Gomiecourt : *Mlle George.* et de E. Anquetil : *Formigny (Etat du Bessin après la descente de Henry V en Normandie, Réveil de l'esprit français, Bataille de Formigny et ses conséquences).*

Le 8e volume, 190 pages, comprend : Paimblant du Rouil : Une étude sur *le Bessin pendant l'occupation anglaise et sa délivrance ;* G. Villers : *La salle capitulaire de la cathédrale de Bayeux et ses annexes : Gilles de Caux* : *Les tapisseries de l'ancien palais épiscopal de Bayeux ;* E. Anquetil : *Bayeux pendant la Fronde, Présentation et collation des bénéfices du diocèse de Bayeux (1436-1445) pendant l'occupation anglaise. De la dispersion des sources historiques ;* Chanoine Lelièvre : *Etude sur l'ancien autel majeur de la Cathédrale au XVe siècle.*

TABLE DES MATIÈRES

